nemple stille de sicelles se contents se le sicelles se contents se le contents s

 $2005 - N^{\circ}179$

RECHERCHES

A L P E S - M A R I T I M E S ET CONTRÉES LIMITROPHES

RÉGIONALES



Publications de Georges Barbier dont la bibliographie est parue incomplète dans le numéro 177

« L'architecture niçoise aux XVIIe et XVIIIe siècles », Annales de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes, 1971-1972, p. 97-103

« Une page d'histoire : Naissance de l'hôpital Sainte-Croix », Nouostre Clouquiè, n°10, 1974.

« La chapelle Sainte-Croix, Historique et visite », Nouostre Clouquiè, n°11 et 12, 1974

« Société du Gonfalon, dite Archiconfrérie de Sainte Croix de Nice » in Pénitents des Alpes-Maritimes, Nice, Serre, 1981, p.79-91.

« La construction du monastère Sainte-Claire à Nice »

« Le château de Beuil ».

Baroque niçois et monégasque, Paris, Picard, 1988, 317 p.

« L'architecture niçoise aux XVIIe et XVIIIe siècles »

« Châteaux et places-fortes du Comté de Beuil », Nice Historique, 1994, p.176-191.

« Une dynastie de secrétaires du Sénat de Nice au XVIIe et XVIIIe siècles : les Masino », Recherches Régionales, n° 157, 2001, p. 101-108

SOMMAIRE

Restauration des minutes du notaire Gaufridus Cotaronus par Justyna Szpila

La construction navale à Antibes au XVIIe siècle

par Jean-Bernard Lacroix

La place des régions frontalières dans l'Europe. Le cas du pays niçois de 1792 à nos jours

par Thierry Couzin

La communauté russe des Alpes-Maritimes durant l'entre-deux-guerres par Marie Piétri

Les hivernants sur la Côte d'Azur à la Belle Epoque

par Marc Boyer

L'architecture Belle Epoque à Beausoleil, style et symboles par Michel Steve

Le sanctuaire Saint-Joseph de Beausoleil

Monaco, Beausoleil face à l'immigration italienne (1860-1930) par Yvan Gastaut

La vie politique municipale sous influence monégasque : Beausoleil de 1904-1914 par Henri Courrière

La crise franco-monégasque de 1962-1963 par Stéphane Mourlane

RECHERCHES REGIONALES

Alpes-Maritimes

et

Contrées limitrophes

46^e année

octobre-novembre 2005

N° 179

RESTAURATION DES MINUTES DU NOTAIRE GAUFRIDUS COTARONUS

L'ensemble des pages manuscrites sur papier, de minutes du notaire grassois Gaufridus Cotaronus, occupe une position remarquable dans la collection des Archives départementales des Alpes-Maritimes. Ce document, datant de 1250, est considéré comme l'un des plus anciens manuscrits français sur support en papier.

L'importance de ce minutier dans l'histoire du papier en Occident en fait un élément phare de l'exposition « Mille ans d'Histoire, trésors manuscrits des Archives départementales des Alpes-Maritimes », réalisée pour l'inauguration du nouveau bâtiment des Archives départementales le 26 septembre 2005. A cette occasion, la question de la restauration et de la nouvelle mise en valeur de ce manuscrit a été abordée. En effet, le besoin d'une intervention s'est avéré incontournable car le document avait subi dans les années 60 un traitement calamiteux de lamination à l'acétate de cellulose compromettant à la fois son aspect esthétique et sa bonne conservation dans le temps. Une dé-restauration, précédée d'une recherche scientifique et d'une étude approfondie du manuscrit étaient donc proposées. Ce programme a été réalisé au cours de stages successifs, d'une part à l'atelier de restauration et de reliure des archives départementales, sous la direction de Mme Hélène Capodano Cordonnier¹, d'autre part au Centre de Recherche sur la Conservation des Documents Graphiques (CRCDG) à Paris sous la direction de l'équipe de chercheurs.

Cet article est donc le fruit d'un travail commun de plusieurs personnes : scientifiques, conservateurs, et restaurateurs. C'est grâce à leur travail que l'étude et la restauration de ce manuscrit précieux contribueront à l'enrichissement de notre patrimoine historique commun.

• Etat de conservation ou état de dégradation ?

« L'épave vénérable », comme l'a nommée Paul Louis Malausséna dans sa thèse², reste la plus ancienne source notariale de la région de Grasse. Sur 41 pages manuscrites à l'encre, les minutes de Geofroi Cotaron renferment les brèves et les étendues notariales. Son état est déplorable par son aspect esthétique dû à l'ancienne restauration alors que l'état du papier est étonnamment bon pour son âge. Sa taille allongée (hauteur 30 x largeur 11 cm) provient de l'habitude qu'avaient les notaires de porter les registres dans leurs poches lorsqu'ils allaient chez leurs clients. Originellement constitué de feuillets en papier, vraisemblablement reliés, le manuscrit a subi les ravages du temps : traces du passage d'insectes papivores, salissures, usures et lacunes en bas des pages, brunissement du support, oxydation de la cellulose par les encres ferrogalliques...

Cependant, l'altération la plus choquante venait de l'action humaine entreprise dans la plus bonne foi : la lamination à chaud, autrement appelée « thermocollage ». La lamination des documents d'archives et des bibliothèques a été pratiquée sur une grande échelle, pendant au moins une cinquantaine d'années³ au XXe siècle en tant que seule protection alors jugée efficace contre les dégâts des eaux et les consultations répétées. La technique pratiquée impliquait un démontage de la reliure d'origine avec une séparation des feuillets, coupés et rognés dans les fond des cahiers. Dans notre cas, le rognage a malheureusement été effectué sans souci de respect de l'intégrité du texte : plusieurs mots ont été « raccourcis » en début ou en fin de ligne. Cette mutilation a détruit bien sûr une partie des actes consignés par le notaire, mais aussi les informations permettant de déterminer la taille et la forme exactes des feuillets et a rendu impossible la reconstitution des folios d'origine à partir des pages isolées. De

¹ Cette étude a été réalisée dans le cadre d'une maîtrise de Sciences et Techniques « Conservation - Restauration des biens culturels, Université de Paris 1 sous la direction de Mme Hélène Capodano-Cordonnier, attachée de conservation aux Archives départementales des Alpes-Maritimes

² Malaussena P-L., La vie en Provence orientale aux XIVème et XVème siècles, Paris 1969, p. 41

³ Cette technique a été utilisée dès les années 1930 (N.D.A.)

manière générale, la lamination, qui consistait à doubler chaque page avec un support de renfort et une colle thermofusible, a eu un effet négatif sur l'esthétique du manuscrit. Le document a ainsi complètement perdu la souplesse et l'aspect rugueux propre à la structure fibreuse du papier en se transformant en un objet rigide, lisse et « synthétisé ».

• Problématique de la restauration

Avant toute considération esthétique, le but principal de l'intervention était d'ôter l'ancienne colle utilisée pour la thermo-lamination (identifiée comme étant de l'acétate de cellulose) qui mettait en danger la bonne conservation du papier dans le temps par les produits de dégradation qu'elle dégageait lors de son vieillissement. La première étape était de trouver une méthode efficace de délamination des pages permettant l'enlèvement des support de lamination ainsi que l'extraction de l'acétate de cellulose de la structure fibreuse du papier et l'adaptation du traitement à l'âge et à la spécificité du document.

La difficulté particulière venait du fait que ni le papier ni les encres ne pouvaient être examinés ou testés avant tout traitement, les feuilles de papier se trouvant enfermées entre les deux couches de laminât. Faute d'accès direct au papier pour effectuer les analyses avant de passer aux essais préliminaires de délamination, il a été nécessaire de mener une étude théorique à partir de sources scientifiques. L'étude bibliographique a apporté les informations nécessaires sur les procédés de lamination, l'action des solvants organiques et de l'eau sur les encres et les papiers anciens ainsi que sur les expériences des restaurateurs en délamination. Elle a ainsi permis de constater que cette dernière peut être exécutée – dans la mesure du possible – conformément à la déontologie de la restauration. Ceci a été confirmé en parallèle par les premiers essais de délamination effectués sur des échantillons de laminât.

Faute d'information suffisante sur la nature du support et des tracés ainsi que sur les interactions possibles pendant le traitement qui s'est révélé fortement interventionniste, la question d'analyses plus précises s'est posée. Ces dernières n'étant pas réalisables sur place, elles ont été menées en coopération avec le Centre de Recherche sur la Conservation des Documents Graphiques à Paris. Les résultats, parfois étonnants, ont permis de connaître la composition et l'origine du papier, la sensibilité des encres métalogalliques et le degré d'élimination de l'acétate de cellulose du papier après passage des feuilles laminées dans des bains de solvants.

Les résultats de ces recherches scientifiques et des essais préliminaires ont permis la mise au point du traitement de restauration du manuscrit, qui a été entrepris en respectant l'ancienneté et le caractère unique du document.

• Analyse du papier et de l'encre

Le papier du manuscrit semblait, malgré l'ancien traitement de restauration dommageable, en assez bon état, avant et après les essais préliminaires de délamination. Il semblait certes attaqué par les insectes et usé mais son aspect laissait prévoir qu'il supporterait un traitement lourd tel que la délamination. L'intérêt principal de l'identification de sa composition était de déterminer ses origines géographiques. A l'époque, en Europe, le papier restait encore un support d'écriture rarissime...

L'analyse des fibres par le réactif de Herzberg⁴a été effectuée sur un petit morceau du folio n° 10, sans traces d'écriture, séparé spontanément du bord pendant un essai préalable de délamination. Le résultat de cette analyse a confirmé que les matières premières utilisées pour la production du papier du manuscrit sont d'origine végétale. L'observation de la structure des

⁴ Réaction chimique entre la lignine contenue dans les fibres et le chloro-iodure de zinc. Les fibres végétales prennent une coloration différente selon leur constitution (jaune pour le lin et le chanvre) (N.D.A.)

fibres sous le microscope optique et la comparaison avec le manuel de Louis Vidal ont permis de déterminer la composition de la pâte : environ 80% de lin et 20% de chanvre. Ce résultat corrobore l'hypothèse d'une origine européenne⁵, déjà formulée après l'observation de l'aspect général des feuilles de papier.

Cependant, l'identification des matières premières de la pâte à papier n'est qu'une étape indispensable pour connaître ses origines géographiques. La structure et la texture d'une feuille de papier témoignent elles-mêmes des processus qui en ont été à l'origine... Une analyse visuelle, des calculs et des comparaisons effectués par les historiens experts des textes et du papier ont aidé à explorer l'histoire passionnante du manuscrit jusqu'à sa source. L'espacement entre les fils de chaîne (40-41 mm), l'espace occupé par 20 vergeures (32-38 mm), ainsi que les observations effectuées en lumière rasante ou transmise, ont permis, après de longues discussions, d'identifier le papier comme étant d'origine espagnole, produit donc en Europe mais d'après un savoir-faire arabe. En témoigne le raffinage grossier de la pâte qui contraste avec la finition soignée des feuilles, l'aspect des vergeures régulières, l'emploi de la forme souple mis en évidence par la présence de « l'ombre des pontuseaux » et les traces de lustrage en forme de « peigne », visibles sur le folio n° 21 en lumière rasante.

D'après les exemples d'autres registres on a pu conclure qu'un feuillet sous sa forme actuelle représente un quart de feuille au moment de sa fabrication. La forme allongée des pages (30 x 10/11 cm) provient donc de deux pliages verticaux des feuilles de papier. On peut imaginer, que les feuilles étaient remplies d'écriture après que les dimensions finales (30 x 10/11 cm) avaient été établies.

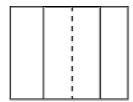


Fig. 1. La feuille d'origine, au format $\sim 30x \ 40/42$ cm, coupée in-folio et pliée deux fois pour former deux feuillets

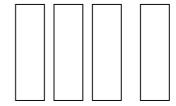


Fig. 2. Les folios séparés avant lamination

Le manuscrit grassois a été écrit avec plusieurs encres, qui diffèrent dans la teinte, la saturation de la couleur et dont la composition n'est pas connue. Quant aux manuscrits anciens en général, il est souvent difficile de distinguer entre les encres au carbone et les encres métalogalliques, surtout si ces dernières ne présentent pas encore les indices des stades avancés de dégradation. Dans le cas de nos minutes de notaire, on constate, grâce aux observations sous la loupe binoculaire et sous le microscope optique⁹, qu'il s'agit sans doute d'encres métalogalliques et plus particulièrement ferrogalliques. En effet, le papier de certains feuillets a déjà été légèrement touché par l'oxydation ce qui se manifeste par des auréoles

⁵ Comme à l'époque il n'existait pas de moulins à papier en France celui-ci a forcément été importé des zones de production. Ces dernières se trouvent depuis longtemps en Syrie et en Afrique du Nord, la fabrication du papier arrivant ensuite en Europe par l'Espagne puis l'Italie. D'après: Le Leannec-Bavaveas, Marie- Thérèse *Les papiers non filigranés médiévaux de la Perse à l'Espagne*, bibliographie 1950-1995, documents, études, répertoires publiés par l'IRHT (Institut de Recherche sur l'Histoire des textes).

⁶ Un épaississement dans le papier parallèle aux fils de chaîne qui provient de l'emplacement du cadre rigide sous un plan de filtration souple (la filtration est plus rapide dans ces endroits et plus de pâte s'y dépose)

⁷ Ces traces, contrairement aux « zigzags », ne font pas d'amincissement dans le papier et ne sont pas visibles en lumière transmise (N.D.A.)

⁸ Le Leannec-Bavaveas, Marie- Thérèse *Les papiers non filigranés médiévaux dans les manuscrits grecs de la Bibliothèque Nationale de France*, Scriptorium, Revue internationale des études relatives aux manuscrits, Bruxelles,tome LIII, 1999, 2, pp. 275-324

⁹ Grossissements de 100x, 200x (MO), 6.5x – 40x (LB) (N.D.A.)

brunes caractéristiques et par la rupture des fibres (trous dans le papier qui suivent la forme des lettres).

Le potentiel destructif des encres ferrogalliques dépend en particulier des proportions de leurs composants (tannins, vitriols, gommes et eau) ¹⁰qui diffèrent souvent en fonction de leur fabrication artisanale, à base de « recettes ». Pendant leur vieillissement naturel, les encres deviennent de plus en plus acides et provoquent l'hydrolyse de la cellulose. Les acides ne sont pourtant pas la seule source de destruction du papier. Le plus grand danger provient de la présence des sulfates de fer (II). Ces sels dans le milieu aqueux peuvent libérer des ions de fer ferreux (Fe⁺⁺) qui se transforment en fer ferrique (Fe⁺⁺⁺), cette réaction provoquant l'oxydation de la cellulose¹¹. Les ions Fe⁺⁺ peuvent aussi migrer avec l'humidité et se déposer dans les endroits intacts du papier créant ainsi une nouvelle source d'attaque. Il faut être prudent lors des opérations de restauration car certaines de ces encres peuvent pâlir après un bain de lavage, entraînant ainsi une perte au niveau des tracés. Si l'on soupçonne donc la nature ferrogallique d'une encre, il est essentiel de vérifier l'état d'oxydation du tracé avant tout traitement de restauration.

Les encres du manuscrit ont été testées sur le feuillet n° 40, dans les endroits où l'oxydation de papier se trouve à un stade avancé. Le test chimique utilisé, non destructif, vérifie la présence de fer ferreux par la réaction de complexation des ions Fe⁺⁺ avec la bathophénanthroline (Iron Identificator Paper ®), le complexe produit prend une coloration rouge. La présence de fer ferreux a été constatée à certains endroits. Un autre test a également été effectué sur le même échantillon pour détecter la présence de Fe (III). Ce dernier test s'est révélé négatif ce qui laisse espérer que pour l'instant le manuscrit a évité le plus dangereux facteur de dégradation 12.

• Le thermocollage à l'acétate de cellulose

Le thermocollage du manuscrit a été réalisé par les Archives Nationales à Paris dans les années 60. A cette époque la colle utilisée dans les ateliers de restauration était l'acétate de cellulose. L'entretien téléphonique avec l'un des restaurateurs travaillant aux Archives a confirmé que la lamination avait été effectuée à chaud, dans la presse rotative, « en sandwich », en utilisant comme support deux couches de papier pur chiffon et comme adhésif - deux feuilles d'acétate de cellulose.

La confirmation scientifique de la nature de l'adhésif du laminât a été obtenue par analyse du papier en « infrarouge par réflexion atténuée » (appareil AVATAR 360 FTIR Thermo- Nicolet) au CRCDG. Cette méthode d'examen non destructive permet de détecter les matériaux organiques en surface du papier. L'analyse a été effectuée sur 16 pages du manuscrit, aussi bien celles laminées que celles expérimentalement délaminées en 2, 3 ou 4 bains d'acétone. Selon la comparaison des spectres graphiques, l'acétate de cellulose était facilement détectable dans les folios laminés ainsi que dans les endroits mal nettoyés sur les

¹¹ Les ions Fe⁺⁺, grâce aux réactions redox en milieu aqueux, forment des complexes non stables avec l'oxygène. Ces complexes, en présence d'un matériau organique comme la cellulose, peuvent former des radicaux libres. La cellulose est donc oxydée par la transformation du fer (II) en fer (III)

¹⁰ Eusman Elmer, *The ink corrosion website*, www.knaw.nl

L'absence de fer (II) ne devrait pas être systématiquement traduite comme le « feu vert » pour les traitements d'humidification ou de lavage à l'eau. Au contraire, le test négatif peut certifier la transformation complète de fer (II) en fer (III), et donc l'oxydation. Le mécanisme de dégradation du papier a donc pu être déclenché! Il est donc obligatoire de s'assurer de la présence de ces ions dans le milieu analysé. Celle-ci peut être vérifiée en exécutant une réaction de réduction sur le même papier de test où se trouvent les résultats de fer (II). Il suffit d'y ajouter une goutte d'un agent réducteur - acide oxalique ou acide ascorbique – plus connu sous le nom de la vitamine C. Le papier de test va intensifier sa coloration rouge en présence des ions Fe⁺⁺⁺. (N.D.A.)

folios délaminés. Les observations effectuées à la loupe binoculaire et au microscope optique ont aussi témoigné de sa présence entre les fibres du papier.

Les acétates de cellulose sont des produits issus de la réaction entre les chaînes cellulosiques et l'acide acétique. Ce sont des matériaux thermoplastiques, moyennement durs et brillants, incolores, transparents et amorphes, avec une bonne clarté¹³. La décomposition au cours du vieillissement naturel de l'acétate de cellulose conduit à la formation de substances dangereuses pour les objets se trouvant en contact direct avec ce produit. On peut notamment citer le spectaculaire « syndrome du vinaigre », entraînant la décomposition des pellicules photos par la libération d'acide acétique. Les causes de dégradation de l'acétate de cellulose sont multiples. La composition chimique même du produit est très instable dans le temps. A cela s'ajoutent des facteurs externes comme l'humidité, la pollution atmosphérique, la température et les radiations. Les détériorations causées par cette substance sont malheureusement irréversibles. C'est la raison pour laquelle on observe depuis quelques années une multiplication de sauvetages de documents en papier thermocollés à l'acétate de cellulose.

Les pages laminées du manuscrit de Cotaronus ne démontrent pas pour autant les signes d'une dégradation de l'acétate de cellulose très prononcée. Cependant, l'analyse préliminaire du document, exécutée au CRCDG trois ans auparavant, avait clairement conclu à la nécessité d'une intervention dans de relatifs brefs délais. En effet, les mécanismes du vieillissement, déclenchés depuis une trentaine d'années, deviennent visibles au dernier moment quand les dégâts sont déjà inévitables. Les producteurs d'acétate de cellulose ainsi que les adeptes de la technique de la lamination assurent la réversibilité de ce produit dans l'acétone. Il est vrai que les essais de délamination dans l'acétone, conduits aux archives, ont confirmé à première vue cette théorie. Néanmoins l'observation au microscope des feuillets délaminés montre que de nombreux résidus de colle, imprégnés dans les fibres, n'ont pu être éliminés.

• Les phases de la restauration du manuscrit

La restauration proprement dite du manuscrit a été précédée par une longue phase préparatoire constituée d'essais préliminaires de délamination. Ces essais, effectués sur les échantillons du laminât coupés dans les marges ont aidé à choisir le meilleur solvant qui s'est avéré être l'acétone pur. La rapidité et l'efficacité de la délamination (5 mn de bain pour une élimination sans intervention mécanique des couches du laminât) ont encouragé les essais sur quelques folios entiers. Le risque d'une telle expérimentation s'imposait pour connaître le comportement réel d'une feuille de papier laminée introduite dans un bain d'acétone et pour estimer le temps nécessaire. Une recherche bibliographique sur l'expérience d'autres restaurateurs a constitué une base pour la mise en œuvre de ce traitement.

Les folios laminés ont été coupés près des fonds des cahiers, en préservant la plus grande marge possible, puis trempés dans une cuvette métallique remplie d'acétone. Suivant les témoignages de restaurateurs américains, il aurait fallu jusqu'à 7 ou 8 bains pour éliminer l'acétate de cellulose du papier. Ce nombre de bains nous a paru trop important pour un document de 800 ans, on a donc décidé d'effectuer un bain de quelques minutes pour enlever le support de lamination, suivi respectivement de 2, 3 ou 4 bains de 20 et 30 mn, afin d'en comparer les résultats. Le changement des bains impliquait la manipulation d'une quantité importante d'acétone et le nettoyage des cuvettes, afin de ne pas infecter l'acétone fraîche par des résidus d'acétate. Dans un premier temps, l'acétate de cellulose s'est laissé vite détecter, grâce au film blanc opaque qu'il formait en se déposant sur les parois des cuvettes et sur les feuilles de Mylar® où séchaient les feuilles. L'élimination de cet acétate était observée à

.

¹³ www.psrc.usm.edu

chaque bain car ces dépôts semblaient diminuer visiblement. Cette observation a été confirmée pas un test d'éprouvette permettant la détection des résidus d'acétate dans le bain 14. Il est néanmoins impossible d'estimer avec cette méthode la quantité d'acétate résiduel restant entre les fibres du papier. Bien que la présence d'acétate sur le folios délaminés n'a pas été détectée par analyse en infrarouge par réflexion atténuée, les observations effectuées sous la loupe binoculaire et sous le microscope optique ont révélé la présence d'une pellicule brillante, enrobant les fibres du papier à l'intérieur des feuilles.

Les bains successifs ont visiblement amélioré l'aspect original du papier, qui a regagné en partie la souplesse et la rugosité propre à sa structure fibreuse. Les encres se sont bien comportées au traitement et aucune détérioration n'a pas été observée.

Quant à la restauration qui a suivi, la difficulté principale était de bien adapter le traitement aux encres ferrogalliques. A ce jour le traitement de régénération des encres fait toujours l'objet de recherches (en particulier le traitement au phytate). Plusieurs méthodes ont été employées par le passé, avec ou sans succès, pour empêcher l'hydrolyse et l'oxydation des encres, mais à présent les chercheurs préconisent pour les documents touchés à un moindre degré une plus grande prudence et favorisent des interventions de conservation préventive plutôt que des traitements de restauration interventionnistes. Le pouvoir oxydant des encres étant établi pour notre manuscrit, il était impératif d'éviter avant tout les traitements aqueux, surtout prolongés, comme l'humidification dans une chambre climatique ou sous Goretex® Suite à l'expertise du CRCDG, on a envisagé un essai de traitement des folios les plus endommagés par les encres au phytate de calcium. Finalement, cette décision n'a pas été prise, ce traitement nécessitant ensuite une désacidification, l'état de dégradation du papier n'a pas été jugé suffisamment . Seuls ont été réalisés des renforts ponctuels pour consolider les déchirures et les endroits particulièrement endommagés par des traces d'usure ou d'insectes.

Les folios après la délamination ont été placés dans les pochettes Mylar® et traités un par un. Les renforts ont été effectués au moyen de papier japon très fin (6g) et de méthylcellulose comme adhésif. Nous n'avons pas eu l'intention de renforcer chaque endroit lacunaire – ceci n'était d'ailleurs pas nécessaire –seuls les endroits sérieusement affaiblis ont été traités.

La reconstitution des cahiers d'origine dans l'ordre logique des textes s'est avérée plus compliquée que prévue... Les folios ayant été découpés et rognés, nous ne disposions que de

¹⁴ Le test proposé par Françoise Richard (MST), emploie deux solvants non miscibles (acétone et toluène). Dans une éprouvette de petite section on ajoute 1 ml de solution de bain et 1 ml de toluène, qui forment deux phases. La présence d'acétate de cellulose, même en faible concentration, est révélée par l'ajout d'1 ml d'eau dans la solution. L'acétate, insoluble dans l'eau, se dépose entre les deux phases sous forme d'une couche cotonneuse blanchêtre.

¹⁵ Paradoxalement, les traitements courts et plus « violents » (bain et lavage dans l'eau pendant un temps très court - 5 mn), peuvent s'avérer préférables, car les ions de fer (II) peuvent ainsi passer en solution et être éliminés du papier. Il faut tenir compte de la possibilité de décoloration des encres pâles qui peut suivre ce type de traitement. Le lavage ne devrait être utilisé que dans les cas le plus justifiés. (N.D.A)

peu d'indices pour tenter de reconstituer l'ordre d'origine : une double numérotation, l'une au crayon rouge en milieu de page, probablement effectuée par un ancêtre archiviste, l'autre au crayon à papier en bas de page réalisée avant la lamination des années 60, des indices visuels comme les trous de vrillettes identiques pour les folios voisins, les traces de salissures et...les dates des actes notariés dans le texte

L'ordre des feuillets ne semblait pas poser de problème en début de registre, entre les folios n° 1 et 28. La superposition parfaite des trous de vers ainsi que les salissures de la première et de la dernière page signifiaient que ces folios avaient été reliés ensemble et stockés ainsi pendant des années. La complication est apparue pendant l'analyse des folios suivants. Les folios n° 29 à 38 ne présentaient pas les mêmes trous de vers, le cahier ainsi formé nous semblait, en absence de salissures et d'usures caractéristiques, incomplet ou provenant peut-être d'un autre registre. Ces hypothèses ont été « embrouillées » d'avantage par la transcription des dates des actes, présentes sur presque chaque folio. Ces dates, allant de 1250 (peut-être 1249) jusqu'à 1254, se suivent dans une partie du registre, pendant que dans l'autre, cet ordre est interrompu par des inclusions de dates postérieures et antérieures. Les trois derniers folios numérotés 39, 40, 41 portent la date la plus anciennes (1250), et ne présentent pas les mêmes dégradations. Proviendraient-elles du début de ce registre ou d'un autre?

Dans le doute nous avons choisi la solution qui, à notre avis, était la moins « trompeuse ». En souhaitant rendre au registre la forme originale, nous avons décidé de refaire les fonds des cahiers des paires présumés des folios. Les pages « solitaires » ont été incrustées dans de plus grandes feuilles, recréant ainsi des folios. Dans la mesure où il était pour l'instant impossible de réconcilier la datation originale et l'ordre des folios, nous avons décidé de coudre ensemble les folios qui forment les cahiers mais de ne pas assembler ces derniers entre eux.

Au Moyen Age, toute simple, sans aucun élément décoratif, la reliure souple en parchemin avait pour but principal la protection de l'ensemble. Pour préserver cet esprit de conservation du document et étant en même temps dans l'impossibilité d'établir la suite originale des cahiers, nous avons privilégié la solution qui consiste à empiler les cahiers, non cousus entre eux, dans une boîte souple en parchemin faite sur mesure, l'ensemble ressemblant à une reliure traditionnelle de registre de notaire de l'époque. Ce type de rangement s'avère adapté à la fois à l'archivage et à l'exposition, les matériaux utilisés étant conformes avec les recommandations internationales appliquées à la conservation. Ce conditionnement qui pourra être changé à tout moment constitue une protection contre l'environnement et les manipulations.

Le projet de restauration des minutes du notaire Gaufridus Cotaronus a permis de rassembler autour de la même problématique plusieurs spécialistes et chercheurs, passionnés d'histoire et de sciences, toujours à la recherche de la vérité. Ce challenge a donné lieu à des échanges inattendus et enrichissants entre les personnes provenant de domaines et de niveaux d'expériences différents. Cette aventure n'a pas manqué son but même si au final, seule une infime partie du mystère de ce manuscrit ancien est dévoilée. Je crois que le contact avec ce petit et unique morceau du passé a enrichi non seulement les dossiers des archives, mais l'expérience de chaque personne qui a contribué à cette étude.

Bibliographie

ANICA (Australian Network for Information on Cellulose Acetate), *Storage of Cellulose Acetate Collections: a Preliminary Survey of Issues and Opinions*, février 2002,

Archives de France, *Règles pour la restauration et la reliure des documents d'archives*, 1999, http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/fr/publications/DAFrestauration.html

ASTM Standard test methods of testing the cellulose acetate, 1997

Burke (John), "Solubility Parameters: Theory and Application", The Book and Paper Group Annual 3/1984

Da Conceicao Cavalcante Lucena (Maria), "The effect of additives on the thermal degradation of cellulose acetate", Polymer degradation and stability, 80,2003

Fairbrass (Sheila), « *Dry-mounting tissues used in conservation : their nature and deterioration characteristics* », *Journal of Society of Archivists*, 15, 1,1994

Fischer (Monique C.), Robb (Andrew), *Guidelines for Care and Identification of Film-Base Photographic Materials*, http://palimpsest.stanford.edu/ byauth/fischer/fisher1.html

Horie (Charles), Materials for Conservation, London and Boston: Butterworths, 1990

Kathpalia (Yash Pal), Conservation et restauration des documents d'archives, Unesco Paris 1973, pp. 142 – 157

Krueger (Holly H.), « The Core Collection of the Manuscript Division at the Library of Congress », The Book and Paper Group Annual 14/1995

Leggio (Angeletta), Berthon (Hilary), Webb (Colin), « A National Cellulose Acetate Search?», Preservation Services, National Library of Australia, First National Symposium, Book and Paper Group, AICCM, Canberra, mars 2000

Le Leannec-Bavaveas (Marie-Thérèse), «Les papiers non filigranés médiévaux dans les manuscrits grecs de la Bibliothèque Nationale de France», Scriptorium, revue internationale des études relatives aux manuscrits, tome LIII, 1999, 2, pp. 275 – 324

Le Leannec-Bavaveas (Marie- Thérèse), *Les papiers non filigranés médiévaux de la Perse à l'Espagne*, bibliographie 1950-1995, documents, études, répertoires publiés par l'IRHT Malaussena (Paul-Louis), *La vie en Provence orientale aux XIVe et XVe siècles*, Paris 1969, p. 41

Ormsby (Mark), Cellulose Acetate "Lamination at the National Archives Part 2: Analysis of Laminated Documents Using Solid-Phase Microextraction", The Book and Paper Group Annual 22/2003

Page (Susan), «Cellulose Acetate Lamination at the National Archives Part 1: Louisiana Purchase Documents, a Case Study», The Book and Paper Group Annual 22/2003 Ravines (Patrick), Badiyan (Dorna), «MT5 Dry-Mount Tissue: artificial ageing, Solubility, SEM et FTIR Studies», IPC Conference Papers, London 1997.

Remazeilles (Céline), Quillet (Véronique), Bernard (Jacky) «*FTIR techniques applied to iron gall inked damaged paper*», 15th World Conference on Non-destructive Testing, Rome 2000, http://www.ndt.net/article/wcndt00/papers/idn323/idn323.htm

Rouchon Quillet (Véronique), *Comptes de la Ville de Lille, Manuscript B7580 – Musée 45. Rapport d'analyses*, rapport d'études, 35 p.

Stiber (Linda), « The delamination of the Washington and Lee Ledger : Part I-An overview of the cellulose acetate lamination », Early advances in conservation, British Museum occasional paper, n° 65, 1988

Suryawanshi (D.G.), Sinha (P. M.), Vair (M. V.), « Evaluation of adhesives and supporting materials for the process of lamination of old documents », Restaurator, 17,4, 1996

LA CONSTRUCTION NAVALE A ANTIBES AU XVIIE SIECLE

Jean-Bernard LACROIX

• Les charpentiers de marine

Au XVIIe siècle l'activité de construction navale qui existe à Antibes fait vivre diverses professions comme les charpentiers et les calfats. Tout au long du XVIIe siècle, les maîtres charpentiers de marine d'Antibes¹ sont pour la plupart issus des mêmes familles. Les actes notariés en distinguent particulièrement cinq : les Raynaud, les Serras, les Riouffe, les Gros et les Aubanel.

Les Raynaud

Déjà au XVIe siècle, le métier de maître d'ache est pratiqué dans la famille Raynaud d'Antibes. En 1583 Honorat Raynaud se procure une voile de galère appelée bastard ainsi que « cordaille et sartiage »² auprès de cordiers de Nice pour équiper un bateau.³ Les Raynaud sont aussi d'importants négociants. En 1612 les frères Jean et Antoine ont fait « ediffie et construire à ladite ville » un vaisseau nommé Saint-François-Bonaventure « du port d'environ 5000 quintaux » en participation avec d'autres marchands. Si les barques et tartanes se partagent généralement en moitié ou en tiers, plus rarement en sixième, l'importance de l'investissement et le risque conduisent à augmenter les parts sur les vaisseaux. Dans ce cas la valeur totale est composée de 24 quirats et les deux frères Raynaud en possèdent 10. D'ailleurs le vaisseau qui est parti pour Alexandrie en Egypte a fait naufrage avec sa marchandise au retour dans les parages de la côte ligure près de Vado et le dècès d'un des frères Raynaud complique la liquidation des comptes qui n'intervient que deux ans plus tard⁴. Au début du XVIIe siècle deux Jean Raynaud exercent le métier qui se transmet le plus souvent de père en fils. Jean⁵, époux de Girone Motton, mort en octobre 1633⁶ a deux fils qui reprennent l'activité de leur père, Jean-Honoré⁷ et Aubert. La gestion en indivision des biens de leur père décédé avant engendré des discordes, les deux frères conviennent d'un partage équitable. Aubert reçoit une partie de maison consistant en une seule salle « en la ruelle proche la placette » dans la vieille ville d'Antibes, une partie de canebier au quartier dit Ponteilh sous la citadelle, un « cazal » rue du Castellet, une « vessane » de vigne avec maison et bâtiment au quartier de la Bastide, à proximité deux autres vessanes de vigne. Quant à Jean Honoré il lui échoit une maison dans la ville à l'est, trois vessanes de vignes au quartier de la Bastide et un « cazal ou maison descouverte » dans le même quartier. Ces biens laissés par Jean Raynaud sont en définitive modestes : deux maisons dont une ne consiste qu'en une pièce, résultat de partages successifs, une chenevière, deux jardins et quelques pièces de vigne. Par ailleurs les frères conviennent de vendre une étable avec jardin pour couvrir les dettes envers des créanciers de leur père. Jean Honoré a visé l'acte d'une écriture aisée contrairement à son frère.

L'autre famille Raynaud est manifestement plus aisée. A Honorat Raynaud qui est constructeur dans les années 1580 et meurt avant 1614, succède son fils Jean⁸ puis ses petits-fils Honoré et Huguet⁹ et ses arrières-petits-fils, Jacques et Pierre. C'est en associant ses enfants à son travail que le maître d'ache les forme. Jean reçoit des commandes pour

³ ADAM 3 E 81/3 f° 132 v et 163 v° 22 juin et 4 août 1583.

¹ Ils sont qualifiés de maîtres d'ache (d'hasche) ou d'aïsse (maistre d'aïsso en provençal). Le terme de maître charpentier n'apparaît qu'à la fin XVIIe siècle dans les actes.

² sarcia, sartia : gréement, auban

 $^{^4}$ ADAM 3 E 81/16 f° 27 19 janvier 1612 et 3 E 81/17 f° 400 et 503 v°

⁵ Peut-être Jean, fils de Nicolas maître d'ache mort avant 1606, connu par des actes de quittances et transactions du 11.11.1606, des 17.1 et 27.10 1612 et 31.12 1620 (3 E 105/23, 3 E 81/16 et 3 E 105/28). L'absence de signature (il est illettré) ne permet pas de confirmer la même identité.

⁶ partage après décès du 28 juillet1634 (3 E 27/106 f° 370).

⁷ attesté en 1645 et 1646 (2 E 27/108 et 109), rédige son testament le 13 mai 1665 (3 E 105/44 f° 119), mort avant février 1669.

⁸ Il marie sa fille Isabeau à Baptiste Gazan le 12.4.1614 (3 E 81/17 f° 232 v°). Mort avant mai 1629 (3 E 27/104). Jean, comme son père, signe parfaitement d'une écriture aisée. Il n'y a de ce fait aucun doute sur les actes qui peuvent lui être attribués.

⁹ Huguet meurt entre octobre 1641 et octobre 1643 (3 E 27/124 f° 432). Sa veuve Jeannette Gros est tutrice de ses enfants dont Jacques et Pierre

construire des bateaux en 1614 et 1617 et en honore une autre en association avec son fils Huguet en 1624. Les deux frères de Huguet, Louis et Honoré, s'orientent dans la même voie mais le marché local de la construction navale ne suffit pas à satisfaire leur esprit d'entreprise et ils se tournent vers l'activité du commerce maritime comme capitaines de bateaux. Ils peuvent d'ailleurs cumuler les deux activités en prenant des parts dans la construction et l'armement de bateaux¹⁰.

Les liens entre maîtres d'ache se tissent également par le jeu des alliances matrimoniales. Ainsi Huguet Raynaud épouse Jeannette Gros et sa nièce Perinette se marie en 1654 à Jacques Serras. Les Gros comme les Serras sont deux familles de marins qui ont donné plusieurs générations de maîtres d'ache. Les affaires des frères Honoré et Louis ont prospéré, même si leur père avait déjà amassé des capitaux. En effet à l'occasion de son contrat de mariage le 1^{er} janvier 1654¹¹, Perinette Raynaud reçoit non seulement une dot importante de 675 livres de sa mère décédée, Angélique Mouton, mais également 1000 livres provenant de l'héritage de son père, Louis Raynaud ainsi que des biens dont une maison au port. A titre de comparaison une jeune fille entrant au couvent des Bernardines d'Antibes était alors dotée de 2400 livres et l'origine sociale élevée des postulantes (bourgeoisie, noblesse) atteste l'importance de cette somme. Un Honoré Raynaud, fils et héritier d'Ambrosie pour une vigne en 1669, est également maître d'ache mais, originaire d'Antibes, il a préféré s'expatrier à Marseille pour y trouver des commandes¹². Jacques Raynaud qui acquiert dans une vente aux enchères en 1657 parmi divers outils de charpentiers de marine, un marteau de fer dit maclet, est connu comme constructeur entre 1662 et 1679.

Les Serras

Les Serras sont également maîtres d'ache à Antibes dès le début du XVIIe siècle. Encore actif dans les années 1620, Barthélémy Serras ajoute un codicille à son testament le 8 mars 1636. Il est alors manifestement âgé puisque le notaire indique « veu mesme qu'il est en vielhesse et decrepite »¹³. Un de ses quatre fils, Antoine, est mort avant 1626. Les trois autres, Adam, Louis mage et Louis puisné¹⁴ sont maîtres d'ache. Dès 1618, Adam est associé aux intérêts de son père. Louis mage l'est à son tour en 1626 et Louis puisné apparaît travaillant à son compte en 1647. Il construit un pinque de 400 quintaux en association avec un patron d'Antibes¹⁵. En 1629 Adam achète des arbres de la forêt de Clans réputés pour leur qualité comme bois de marine. Le 24 novembre 1634 Adam marie sa fille Hellix en lui procurant une dot confortable de 600 livres¹⁶. Deux ans plus tard, avant un voyage, il rédige son testament en faveur de ses trois fils François, Jacques et Georges et d'une autre fille Louise pour qui il réserve 600 livres en prévision de sa dot. Il demande à être inhumé dans la chapelle Saint-Joseph de l'église paroissiale¹⁷. Le 25 novembre 1640, François qui est maître barillar se marie¹⁸. Adam diversifie ses activités. En 1638 il répare les affuts de la place d'Antibes et en réalise deux autres¹⁹. En 1641 il est adjudicataire des travaux de réfection du chemin royal allant à Biot qui comporte notamment la construction d'un pont en pierre²⁰. Il se consacre également à la pêche. Il exploite avec Laurent Nègre une rissole dont ils vendent la moitié le

¹⁰ Louis reçoit commande de la ville d'Antibes le 25.9.1628 pour la construction d'un ponton destiné au creusement du port (3 E 81/31 f° 527 v°). En 1634 Louis est encore qualifié de maître d'ache mais son frère Honoré de capitaine (3 E 27/106). Louis figure comme capitaine dans une commande de la confrérie de la chapelle Saint-Joseph en 1643 (3 E 27/124). Il est vraisemblable qu'il associe les deux activités, sa qualité de recteur de la confrérie attestant son appartenance à la corporation des charpentiers. Louis et Honoré sont entrepreneurs des travaux du port en 1650 (3 E 27/111). Honoré meurt entre janvier et novembre 1652.

¹¹ ADAM 3 E 27/130 f° 1

 $^{^{12}}$ ADAM 3 E 27/136 f° 15v° Sa parenté avec les autres Raynaud n'a pas été établie.

¹³ ADAM 3 E 105/31 f° 62 v° 8 mars 1636

¹⁴ les deux frères, prénommés Louis, sont distingués dans les textes par les qualificatifs de mage et puiné (ou moindre).

¹⁵ ADAM 3 E 27/110 f° 283 7 juillet 1647.

 $^{^{16}}$ ADAM 3 E 27/106 f° 745 v $^{\circ}$

¹⁷ ADAM 3 E 105/31 f° 404 23 novembre 1636

¹⁸ ADAM 3 E 81/63 f° 341

¹⁹ ADAM 3 E 81/38 f° 306 16 octobre 1638

 $^{^{20}}$ ADAM 3 E 81/64 f° 123 24 août 1641 et 3 E 81/42 f° 454 17 décembre 1642

30 avril 1648 ; le 4 août 1648 il se met en association avec Laurent Nègre, César Muraille et Laze Gavarry²¹ pour partager les revenus d'une rissole²². Membre de la corporation des pêcheurs, il s'insurge en avril 1648 avec Antoine Christ, Esprit Riouffe, Barthélémy Aubert, Pierre Véran, Laurent Negro, Etienne Griffon et plusieurs autres pêcheurs contre la communauté d'Antibes qui a instauré une imposition d'un sou par rup sur le poisson sans les avoir consultés²³, mais continue jusqu'à la fin des années cinquante à construire des bateaux. En 1660 il émancipe ses fils Jacques et Georges qui travaillaient jusqu'alors en associaton avec lui²⁴. La dernière mention d'Adam dans un acte notarié apparaît le 20 mai 1664 lorsqu'il cède à Louis Rebecou le tiers d'une rissole qu'ils ont en commun²⁵. Louis mage qui a travaillé avec son père n'apparaît plus après 1648. Marié à Valentine Rostaing on ne lui connaît qu'une fille Barthélémie qui épouse Jean Antoine Rebecou le 5 octobre 1655. Les mariés ne signent pas au bas du contrat. Seul Adam Serras y porte son nom. Elle recoit en dot une vigne et 1160 livres provenant d'un héritage²⁶. Louis mage est encore qualifié de maître d'ache mais c'est la dernière mention que l'on a de lui. Louis puisné a rédigé son testament cinq ans plus tôt demandant à être inhumé dans une des tombes de la confraternité Saint-Joseph, le saint patron des charpentiers. Ses legs pieux comprennent outre cette confrérie, celle du rosaire. Il réserve 450 livres à sa fille Jeanne et elle doit être entretenue dans la maison paternelle jusqu'à son mariage. Les deux plus jeunes garçons, Gaspard maître d'ache et Jean, reçoivent la même somme, tandis que l'aîné Jean Antoine, lui aussi maître d'ache, est désigné selon l'usage provençal comme héritier universel²⁷. Jean Antoine qui est marié à Louise Motton rédige son testament deux ans plus tard en faveur de sa fille unique et, en cas de décès, ses biens reviendront à ses deux frères²⁸. Il demande à être inhumé dans la tombe de ses ancêtres dans l'église paroissiale et fait lui aussi un legs pieux à la confrérie de Saint-Joseph. En 1657 c'est au tour de Gaspard Serras de consigner ses dernières volontés. Il n'a pas d'enfant et fait de son frère Jean Antoine son légataire universel²⁹. Une convention entre les deux frères en 1660 atteste qu'ils collaborent étroitement et gardent une communauté d'intérêt dans l'exercice de leur métier. Gaspard participe activement à la vie sociale antiboise. Avec Louis Rebécou, abbé de la jeunesse, en tant que trésorier, il passe un accord pour le service de fifre et de tambour avec Pierre Ricord et Honoré Roustan qui l'assureront en 1665 moyennant 66 livres³⁰. Le 25 août 1665 Gaspard épouse Honorade fille d'un patron de bateau, Jean Raynaud. Elle bénéficie d'une dot de 700 livres et de biens³¹. A la suite de son mariage, Gaspard prend ses distances avec son frère, réclamant notamment restitution de la part de dot provenant de leur mère décédée³². La dernière mention de Gaspard figure dans un acte de cession du 25 novembre 1673 rédigé par maître Textoris³³. C'est chez son successeur, maître Astraud, que sont passés plusieurs actes entre 1689 et 1691 par trois maîtres d'ache de la famille Serras, Jean Antoine, Pierre et Georges. Il est probable qu'il s'agit des arrières-petitsenfants de Barthélémy Serras qui perpétuent à la fin du XVIIe siècle la longue tradition familiale des charpentiers de marine³⁴.

_

 $^{^{21}}$ ADAM 3 E 81/67 f° 283 v° et 344.

²² rissole : filet pour pêcher les anchois et maquereaux (un autre article sera consacré à la pêche)

²³ ADAM 3 E 81/67 f° 244 11 avril 1648

²⁴ ADAM 3 E 27/134 f° 191 12 octobre 1660

²⁵ ADAM 3 E 27/135 f° 74. Les trois frères François, Jacques et Georges effectuent un partage après le décès d'Adam le 3 février 1665 (3 E 27/135 f° 27v°)

²⁶ ADAM 3 E 27/130 f° 365

²⁷ ADAM 3 E 27/111 f° 219, 18 avril 1650. Un acte de vente à Jean Antoine le 25 octobre 1654 atteste qu'il est décédé (3 E 27/214)

²⁸ ADAM 3 E 27/112 f° 325 16 octobre 1652. Jean Antoine écrit sont nom d'un main très hésitante.

²⁹ ADAM 3 E 27/115 f° 171 16 février 1657

³⁰ ADAM 3 E 105/44 f° 37 25 février 1665

³¹ ADAM 3 E 27/121 f° 379 25 août 1665

 $^{^{32}}$ ADAM 3 E 27/121 f° 542v° 14 novembre 1665

³³ ADAM 3 E 27/163 f° 402

³⁴ Jean Antoine et Pierre sont proches parents puisqu'ils s'associent par deux fois en 1686 et 1687 dans un contrat de construction de bateau mais il est peu vraisemblable d'assimiler Jean Antoine au fils de Louis puisné (18 ans séparent cet acte du dernier attesté du fils de Louis et la signature diffère nettement).

Les Riouffe

En 1590 quatre frères « Riolphos », Louison, Barthélémy, Etienne et Christophe sont patrons de bateaux à Antibes. Leur origine ligure est vraisemblable puisqu'un « Georges Riouffe » de Port Maurice signe Giorgio Riolfo sur un acte en 1646³⁵ et Baptiste Riouffe maître d'ache est « consul des Génois d'Antibes » en 1658³⁶, preuve de l'importance des échanges maritimes avec la Ligurie et de la forte présence des Génois à Antibes.

Etienne Riouffe apparaît pour la première fois comme maître d'ache en 1622 à l'occasion d'un contrat de construction d'une tartane³⁷. L'année suivante un compromis intervient pour le règlement de la dot de sa femme Suzanne Arlotte³⁸. En 1626 il associe son fils Jacques à ses affaires. Il lui donne procuration « pour se transporter sur la tartane qu'il a commune et indivise avec patron Gaspard Raphel dudit Antibes de laquelle ledit Raphel en a le patronage au voyage » avec autorisation de vente éventuelle du quart de part qu'il a sur la tartane qui s'appelle Saint-Jean-Bonaventure³⁹. Le 25 avril 1626 Etienne fait une déclaration touchant à la propriété d'une tartane de 300 quintaux partagée avec d'autres patrons auxquels il vend sa part représentant le quart pour 138 livres⁴⁰. Etienne est alors tuteur des enfants de son frère Barthélémy qui est décédé. Le 4 novembre 1626, il place par contrat d'apprentissage son neveu Esprit Riouffe âgé de 17 ans chez Sireto Grosso pour apprendre pendant deux années le métier de barillar⁴¹. L'autre neveu Pol qui deviendra capitaine marin est placé en études auprès du recteur des écoles d'Antibes. En 1628, le fils d'Etienne, Baptiste apparaît associé à son père pour l'achat de planches de chêne et de pin. Bien qu'ils soient qualifiés de marchands, cet approvisionnement en bois d'œuvre atteste qu'ils travaillent ensemble dans la construction navale sans pour autant négliger le négoce et le trafic maritime⁴². L'année suivante Etienne investit dans l'achat d'une terre diversifiant ainsi son patrimoine et s'assurant surtout un placement moins risqué que dans l'armement⁴³. La propriété partagée par la possession de parts permet aussi de limiter les pertes éventuelles et de participer à des investissements importants. Les maîtres d'aches peuvent aussi construire pour leur propre compte sans avoir de commande particulière, dans l'espoir de vendre plus tard le bateau et, en attendant, de l'armer au commerce ou à la pêche. C'est ainsi qu'Etienne Riouffe, propriétaire d'un bateau de pêche, passe un contrat de louage en 1636 pour sa conduite « au passage de la rivière du Var », secteur particulièrement prisé pour la pêche et qui, situé à la frontière, donne lieu fréquemment à des conflits avec les pêcheurs niçois⁴⁴. Que ce soit par le jeu des circonstances ou par nécessité liée à un manque de commandes, la pluriactivité ne détourne pas les maîtres d'ache de leur métier de constructeurs⁴⁵.

Le travail de charpentier et de façon plus générale les diverses entreprises liées à la mer se font dans le cadre familial qui perdure bien au delà de la majorité des enfants. Ainsi ce n'est qu'en octobre 1640, à l'âge d'environ quarante-deux ans que Baptiste Riouffe fils d'Etienne quitte la maison de son père déjà âgé avec un accord sur l'attribution de biens⁴⁶. Comme ses deux autres frères Jacques et Barthélémy, Baptiste a épousé une fille Gandolphe. Après le décès de Barthélémy Riouffe qui a exercé comme maître d'ache⁴⁷ et de Berthomette

³⁵ ADAM 3 E 27/109 f° 40v° 22 janvier 1646

³⁶ ADAM 3 E 27/7 f° 362 17 juillet 1658

³⁷ ADAM 3 E 27/101 f° 276 v° 5 mai 1622

 $^{^{38}}$ ADAM 3 E 27/102 f° 71 2 février 1623 et 3E27/103 f° 227

 $^{^{39}}$ ADAM 3 E 27/103 f° 80

⁴⁰ ADAM 3 E 27/43 f° 74 (5 avril) et 107° (22 juin)

⁴¹ ADAM 3 E 27/43 f° 198 v° 4 novembre 1626 concernant la tutelle des deux autres enfants voir ADAM 3 E 27/47 f° 167, Esprit Riouffe épousera la fille de Sireto, Marguerite (voir ADAM 3 E 27/107 f° 789, 28 novembre 1642)

⁴² AĎAM 3 E 27/44 f° 75 3 avril 1628

⁴³ ADAM 3 E 27/45 f° 157 v° 7 avril 1629

⁴⁴ ADAM 3 E 27/73 f° 20 v° 28 janvier 1636

⁴⁵ En 1642 Baptiste Riouffe acquiert le tiers de la tartane Sainte-Anne-Bonaventure (3E27/107 f° 134 v° et 332 v° 25 février et 15 juin 1642)

⁴⁶ ADAM 3 E 27/51 f° 180 31 octobre 1640. Etienne, encore vivant en 1642 (il vend deux mules noires et assiste au mariage de son neveu) décède avant 1649 ADAM 3 E 27/126

⁴⁷ nous ne lui connaissons qu'un prix fait de réparation d'un bateau de pêche en 1647 (3E27/54 f° 77 6 mai 1647)

Gandolphe, femme de Jacques Riouffe, le partage de l'héritage de Jean Gandolphe, en 1650 met en jeu deux générations, ses filles Honorade, femme de Baptiste, et Marguerite, veuve de Barthélémy d'une part, et ses petits-fils Donat et Jaume Riouffe d'autre part⁴⁸. En 1654 Baptiste construit un pinque pour son cousin Pol qui n'a pas bénéficié de la formation d'un père mort alors qu'il était mineur et qui s'est tourné vers le trafic maritime. ⁴⁹ Pol en finance les deux tiers et l'année suivante Baptiste Riouffe cède sa part correspondant à un tiers⁵⁰. En janvier 1658 Baptiste Riouffe honore deux commandes importantes, la construction d'une lanche et le radoub d'une prise, la barque Notre-Dame-du-Rosaire de 1500 quintaux réarmée en course par François de Riquetti, sieur de Mirabeau ⁵¹. Lorsque le fils de Baptiste, Esperit, se marie à la fille d'un maître savonnier d'Antibes, Catherine Bellandou en 1664 son père est toujours administrateur de ses biens et négocie à ce titre le paiement de la dot⁵². Les Bellandou sont peut-être d'origine ligure (Guillaume signe Guillermo Bellandou); en 1771 Thomas Bellandou de Voltri (« d'Oultri en la rivière de Gênes ») doit 94 réalles à Esperit Riouffe maître d'ache pour la construction d'une barque de 2500 quintaux, la Notre-Dame-de-Saint-Rosaire⁵³.

L'année suivante, Baptiste et Honorade Gandolphe marient leur fille Honorade à François Foucard tailleur d'habit et lui remettent 1200 livres de dot (650 allouées par le père et 550 par la mère)⁵⁴. Quelques mois plus tard, Honorade Gandolfe qui entretient des relations exécrables avec son fils Esperit désigne ses deux filles. Honorade et Françoise, légataires universelles, laissant tout de même à Esperit une étable rue du Castellet et une terre dans le cap au lieu dit la Fauconière. Mais, s'il ne s'en contente pas, elle le déshéritera purement et simplement « comme de droit faire peult et ce en considerans de mauvais trestemans quelle a receu dicellui, layant bastue, souflettée et a grands coups de pieds jetée par terre plusieurs fois, luy ayant mesme dit putain, maccarelle de ses filles et autres plusieurs parolles injurieuses et prejudiciable à ses honneurs et reputation »55. En 1669, alors qu'il est âgé de 70 ans, Baptiste Riouffe reçoit encore commande d'une barque par Esperit, le fils de son cousin Pol⁵⁶. Il a établi son testament en 1667 mais devant l'attitude de son fils Esperit, il l'exclut du bénéfice de ses biens par codicille du 7 janvier 1673⁵⁷ au profit des filles de son premier mariage avec Anthonete Durante et de son second mariage avec Honorade Gandolphe. Mais, en difficulté pour l'entretien de sa femme et de ses quatre filles, Esperit Riouffe se réconcilie avec son père qui lui rétrocède un magasin et une étable au mois de mai 1673⁵⁸. Preuve d'une réussite dans sa longue vie professionnelle, Baptiste Riouffe peut offrir 1650 livres de dot à sa fille Anne qui épouse le maître chirurgien Michel Nicolet le 21 mai 1673 et en septembre son autre fille Honorade se marie à Benoit Astraudo, greffier en l'ordinaire d'Antibes⁵⁹. Esprit se reconvertit dans le commerce maritime et c'est en tant que « marchand » qu'il passe un marché de construction de tartane pour son propre compte en 1687 avec les frères Serras. Sa dernière construction en 1678, concernait un des bateaux qu'il comptait exploiter par moitié avec Pierre Lausse⁶⁰.

 $^{^{48}}$ ADAM 3 E 27/55 f° 142 13 juillet 1650

⁴⁹ ADAM 3 E 27/130 f° 412 v° 2 décembre 1654

⁵⁰ ADAM 3E27/130 f° 270 17 août 1655

⁵¹ ADAM 3 E 81/73 f° 4 et 58 4 et 26 janvier 1658 et f° 141 v° 25 mars 1658

 $^{^{52}}$ ADAM 3 E 81/76 f° 111 17 mai 1664, suite dans 3 E 27/10 f° 108 v° 13 avril 1665 et 3E27/161 f° 339 v° 4 novembre 1666

⁵³ ADAM 3 E 27//12 f° 366 v° 20 septembre 1667

⁵⁴ ADAM 3 E 27/121 f° 28 v° 18 janvier 1665 ⁵⁵ ADAM 3 E 27/121 f° 221 v° 14 avril 1665

 $^{^{56}}$ ADAM 3 E 27/162 f° 344 v° 28 octobre 1669

⁵⁷ ADAM 3 E 27/163 f° 3 7 janvier 1673 « atandu les mauvais traitement et désobéissance quil a resseu et journelemant resoit d'icelui et a cause quil a battu et essede Honorade Gandolphe sa feue mere »

ADAM 3 E 27/14 f° 193 v° et 208 9 et 17 mai 1673

⁵⁹ ADAM 3 E 27/14 f° 211 (21 mai) et 347 (11 septembre) la dernière mention de Baptiste concerne la vente de sa maison rue Neuve (3E 81/78 f° 39, 9 février 1675); il meurt avant 1683.

⁶⁰ ADAM 3 E 27/27 f° 57 27 janvier 1687. Il est qualifié de marchand dès 1681 et est toujours vivant en 1693.

Un autre Riouffe, Christophe⁶¹, apparaît en 1674 comme maître d'ache. Dans son testament qu'il rédige en 1681 il a déjà huit enfants⁶², très rapprochés : quatre garçons Esperit, Pierre ainé, Pierre puiné et Boniface ⁶³ et quatre filles Hiérosine, Honorade, Anne-Marie et Angelique. La dernière mention que l'on ait est une commande de bateau en 1686⁶⁴. La même année son fils aîné, qui parfait sans doute son apprentissage avec Georges Serras, participe à l'achèvement d'une tartane commencée par Joseph Gros⁶⁵. Les Gros

Comme les Riouffe, les Gros sont d'origine ligure. En 1603 Sireto 66 Gros est un barillar de San Remo qui s'est fixé à Antibes où il a épousé une Antiboise Barthélémie Blanque dont il a eu cinq garçons qui s'adonnent en association au commerce maritime dans les années 1630. Seul son fils Jean continue le métier de barillar⁶⁷. En 1626 en prenant en apprentissage le jeune Esperit Riouffe. Sireto noue des liens avec cette famille de maîtres d'ache. En 1650 Pierre Gros est lui aussi maître barillar⁶⁸. Le premier Gros qui exerce comme maître d'ache est Jean-François. En 1663 Laurent de Forbin marquis de Janson gouverneur d'Antibes lui commande un bateau avec la poupe en forme de felouque⁶⁹. Le 17 octobre 1665 Pierre Jean Gros rédige son testament avec pour héritiers ses fils Baptiste et Pierre, léguant 600 livres à sa fille Françoise. Il demande à être enterré dans le couvent des Franciscains où se trouve la tombe de ses ancêtres. L'acte est rédigé en présence de patron Pierre Jean son frère et de capitaine Esperit Riouffe son beau-frère 70. Il meurt peu après avant la fin de l'année. Cinq ans plus tard, Helix Raybaud veuve de Pierre Gros, tutrice de ses enfants, vend un bateau de pêche⁷¹ et sa fille Françoise se marie avec Pierre Mantelieu, fils de Pierre, maître d'ache de Cannes. Ses deux frères Pierre et Baptiste Gros sont présents⁷². Comme leur père Jean-François, ils deviennent maîtres d'ache. En 1679 Pierre construit une barque en association avec un autre maître d'ache Pierre Rebecou⁷³. Il a encore en charge les intérêts de son frère à l'occasion d'une transaction avec Antoine Raibaud⁷⁴. En octobre 1680 Joseph Gros fils de feu Pierre entre en apprentissage chez Pierre Rebecou à la demande de la veuve de Pierre, Fellix Raybaude⁷⁵. Au début de 1682 Pierre Gros reçoit une commande de construction de bateau⁷⁶ tandis que Pierre-Jean, marchand, rédige son testament en faveur de ses deux fils Honoré et Balthazar⁷⁷. Ce dernier qualifié de patron de tartane en 1694 est également maître d'ache. En 1686 Pierre Gros⁷⁸ procède à un échange avec Pierre Rebecou attestant la poursuite de liens étroits entre les deux maîtres d'ache. Rebecou cède à Gros une maison avec étable attenante « à la ruelle ou cu de sac de la rue allant au port » en contrepartie d'une portion d'immeuble comprenant deux boutiques au rez de chaussée et une salle avec chambre au dernier étage⁷⁹. Cette même année Pierre Gros construit une barque de pêche et

_

⁶¹ le prénom figure également sous les formes Christol et Cristou

⁶² l'acte concerne le règlement de la dot de sa femme Catherine Boname (3 E 27/15 f° 36 27 janvier 1674)

⁶³ ADAM 3 E 27/19 f° 208 testament du 31 août 1681

⁶⁴ ADAM 3 E81/96 f° 32 1er février 1686

 $^{^{65}}$ ADAM 3 E 27/26 f° 306 v° 30 septembre 1686

⁶⁶ on rencontre aussi les formes Sirelo et Cirilo

⁶⁷ il est attesté en 1642 (3E 27/107)

 $^{^{68}}$ ADAM 3 E 27/76 f° 484 12 novembre 1650

⁶⁹ ADAM 3 E 81/76 f ° 54 20 mars 1663

⁷⁰ ADAM 3 E 27/121 f° 450 17 octobre 1665

⁷¹ ADAM 3 E 27/122 f° 280 8 juillet 1670

⁷² ADAM 3 E 27/122 f° 446, 501 et 523 21 octobre 1670 dans une copie de 1686 le nom est orthographié Mantaulier

⁷³ ADAM 3 E 27/18 f° 361 7 décembre 1679

⁷⁴ ADAM 3 E 27/24 f° 57 16 mars 1679 Pierre Gros signe « Pierero Grossi »

⁷⁵ ADAM 3 E 27/24 f° 179 5 octobre 1680

⁷⁶ ADAM 3 E 27/25 f° 1 2 janvier 1682

⁷⁷ ADAM 3 E 27/25 f° 51 Pierre Jean est encore vivant en 1689 lors d'un accord avec Esperit Riouffe veuf de sa sœur Marguerite

⁷⁸ à feu Jean-François

⁷⁹ ADAM 3 E 27/26 f° 208 19 juin 1686

reçoit quittance concernant la dot de sa sœur Françoise⁸⁰. Joseph Gros a aussi une commande de tartane en association avec Pierre Rebecou⁸¹. Entre 1692 et 1700, Joseph Gros reçoit régulièrement des commandes de tartanes et autres bateaux⁸². Après la mort de Pierre Rebecou en mai 1691, Joseph qui en est resté très proche est désigné comme curateur des enfants⁸³.

Les Aubanel

On ne connaît pas Jacques, le père de Pierre Aubanel, maître d'ache et de Paul, patron de bateau. Il est déjà mort en 1646 lorsque Pierre se marie avec Angélique Bonneau fille de feu Honoré, maître apothicaire d'Antibes⁸⁴, une union qui le situe dans une position sociale honorable. Même s'il n'apparaît pas comme maître d'ache, Paul Aubanel acquiert des outils de charpentier de marine en même temps que d'autres maîtres d'ache lors d'une vente aux enchères des biens de feu François Millot : une « estenaille » pour 8 livres, un « planoir » (15 sous), un cuilherat (10 s), un marteau de fer (16 s), un pic de fer (1 livre 1 sous), une aissade (1 livre 1 sous), une serre grande (1 livre 10 sous), une perche dite pondière (9 sous) et un radil de fer (170)⁸⁵. En 1665, Pierre marie sa fille Camille⁸⁶ et conclut deux contrats pour construire des tartanes.⁸⁷ Dans un marché en 1670, le notaire précise qu'il ne sait pas écrire pour expliquer l'absence de signature⁸⁸. En 1671 il prend en apprentissage pendant trois ans Pierre Rodes, fils de Sébastien d'Antibes. Il lui apprendra le métier de maître d'ache qui demande une longue formation, se chargera de le nourrir et de faire blanchir son linge moyennant 135 livres⁸⁹. Ces contrats sont rares, la formation se fait le plus souvent à l'intérieur des familles de maîtres d'ache, implantées à Antibes, qui suffisent à satisfaire la demande locale. En 1680 il renouvelle l'expérience avec un jeune orphelin de père. Jean Féraud⁹⁰. En 1682 il investit dans une vigne au quartier des Bastides et reçoit une terre en règlement d'une dette⁹¹. Il achète une autre vigne en 1686⁹². Le 4 avril 1693 Pierre Aubanel désigne son fils Honoré comme héritier universel. Il a un autre fils Jean qui s'est fixé à Agde où il est lui aussi maître d'ache. 93 Honoré, marié à Honorade Raynaud, est maître d'ache comme son père et le neveu de Pierre, Antoine, fils de Paul et de Perinette Arasi, exerce lui aussi le métier de maître d'ache. Il se marie en 1663 avec la fille d'un maître cordier d'Antibes dotée de 900 livres en présence de Jean-François Gros, lui aussi maître d'ache⁹⁴. En 1671 il est en charge des intérêts de son père et, après sa mort, il vend en 1674 à « André Blanquière et Paul Gerbaud de la Bourdeguiere en rivière de Gennes »⁹⁵ un vieux bateau, le Saint-Joseph-Bonaventure⁹⁶. En 1679 il solde le prix d'une maison qu'il a achetée au port⁹⁷. En 1686 il est redevable envers le fermier de l'imposition instaurée par les consuls d'Antibes sur « les barques, tartanes, batteaux et autres bastimans de mer » pour quatre mois d'un

_

 $^{^{80}}$ ADAM 3 E 27/26 f° 212 v°, 376 v° et 454 v° (24 juin, 25 octobre et 16 décembre)

 $^{^{81}}$ ADAM 3 E 27/26 f° 114 6 avril 1686

⁸² ADAM 3 E 81/100 (1692-1693), 3 E 81/91 (1696), 3 E 81/101 (1697), 3 E 81/125 (1700)

⁸³ ADAM 3 E 27/23 f° 3 26 janvier 1703

⁸⁴ ADAM 3 E 27/69 f° 45 13 février 1646. Alors que des actes concernent son frère Paul, aucune mention n'est faite de Pierre pendant presque vingt ans jusqu'à deux commandes de construction de tartanes en juillet 1661 (ADAM 3 E 27/135 f° 77)

⁸⁵ ADAM 3E27/115 f° 790 1 juin 1657

⁸⁶ ADAM 3 E 27/10 f° 487 v° 9 novembre 1665

⁸⁷ ADAM 3 E 81/77 f° 34 2 mai 1665 et 3E 27/10 f° 350 5 septembre 1665, il en construit d'autres en 1667 (3 E 27/12), en 1670 (3 E 27/122 et 3 E 105/46), en 1671 (3 E 105/47).

 $^{^{88}}$ ADAM 3 E 27/12 f° 537 v° 6 octobre 1670

⁸⁹ ADAM 3 E 27/13 f° 438 2 novembre 1671

 $^{^{90}}$ ADAM 3 E 27/137 f° 158 v° 4 avril 1680

⁹¹ ADAM 3 E 81/94 f° 43 et 144 16 mai et 12 octobre 1682

⁹² ADAM 3 E 81/96 f° 239 2 novembre 1686

 $^{^{93}}$ ADAM 3 E 81/100 f° 237 10 septembre 1692 et f° 103 4 avril 1693 et 3E 81/101 f° 145 8 novembre 1697

⁹⁴ ADAM 3 E 27/119 f° 103 8 avril 1663

⁹⁵ Bordighiera

⁹⁶ ADAM 3 E 27/15 f° 140 5 juin 1674

⁹⁷ ADAM 3 E 2718 f° 79 28 avril 1679

pinque patronisé par Jean Bonaire et d'un bateau patronisé par Jean Ardoin⁹⁸. La même année, il échange deux tiers de son bateau qui est en voyage, le Saint-Joseph-Bonaventure patronisé par Auguste Gage, contre une étable pour une valeur de 200 livres ⁹⁹. En février 1687, il vend au prix de 54 livres un bateau de 31 pans de long à un mat avec antenne, voile et polacre ¹⁰⁰, gouvernail, fer avec son cable et trois rames ¹⁰¹. En 1694 il cède la moitié d'un pinque, le Saint-Jean-Bonaventure du port de 400 quintaux pour 400 livres ¹⁰². On connaît de lui plusieurs constructions de tartanes pendant une longue période qui s'étale de 1661 à 1692.

Les cas isolés

Quelques maîtres d'aches ne paraissent pas avoir constitué des dynasties mais leur nombre est limité et, l'absence de fils, la reconversion dans la navigation ou encore l'expatriation peuvent expliquer ces cas. Nous avons la preuve de ces déplacements avec des Génois venus se fixer définitivement à Antibes ou avec le fils Aubanel installé à Agde.

Les frères Fugairon apparaissent comme maître d'ache à Antibes en 1612 sans que l'on sache la profession de leur père décédé¹⁰³. François construit plusieurs bateaux entre 1612 et 1615 et Jean apparaît en 1621 à l'occasion de son mariage avec Astrude Auzier de Saint-Jeannet. La dot de 170 livres est modeste¹⁰⁴. L'année suivante François Fugairon rencontre des difficultés dans l'expédition en Sardaigne de 447 pièces de bois de pin et de verne¹⁰⁵ du fait d'un soupçon de contagion à Six-Fours, La Valette et Martigues. Il faut les recharger sur le vaisseau d'un patron de Saint-Tropez¹⁰⁶. En 1625 les deux frères s'associent à l'occasion de la commande d'une tartane par Pierre Estoupan bourgeois d'Antibes¹⁰⁷. Ils le font également en 1627 pour un patron de Martigues¹⁰⁸. C'est la dernière mention de François et Jean n'apparaît qu'une fois presque dix ans plus tard pour la construction d'un bateau commandé par un marchand d'Antibes¹⁰⁹.

Plusieurs maîtres d'ache ne sont connus que par une ou deux mentions : c'est le cas de Loison Millot qui vend une tartane qu'il a nouvellement construite en 1618^{110} et une autre en 1623^{111} , et de son fils Antoine, maître d'ache dans un acte de 1634 mais qualifié par la suite de marchand ce qui prouve qu'il a changé d'activité professionnelle¹¹². Un autre Millot, François, pourrait avoir exercé le métier puisque parmi le matériel figurant dans la vente de ses biens après son décès en juin 1657 figurent plusieurs outils de maître d'ache. Antoine Sevoulle qui participe aux travaux du port d'Antibes en 1681 construit un bateau en 1695^{113} et Pierre Baux est seulement identifié par le partage qui suit son décès en 1682^{114} .

Jean Collobrière autre maître d'ache d'Antibes, apparaît dans les actes notariés pendant une dizaine d'années mais on ne lui connaît qu'un radoub sur un bateau génois en 1653¹¹⁵. Son décès suit de peu la rédaction de son testament le 6 janvier 1657 puisque sa femme, Françoise Saisse, est veuve le 17 avril et tutrice de ses deux « enfants mâles et légataires », Pierre et Antoine¹¹⁶.

```
<sup>98</sup> ADAM 3 E 27/26 f° 4 v° 3 janvier 1686
^{99} ADAM 3 E 27/126 f° 320 v° 23 septembre 1686
^{100} polacre : grand foc
<sup>101</sup> ADAM 3 E 27/27 f° 89
<sup>102</sup> ADAM 3 E 27/33 f° 24 6 février 1694. C'est la dernière aventure d'Antoine
^{103} ADAM 3 E 81/16 f° 508 v° François Fugairon à feu Pierre
^{104} ADAM 3 E 27/41 f° 399 11 novembre 1621
^{105} verne : aulne, bois de bonne conservation dans l'eau
<sup>106</sup> ADAM 3 E 27/101 f° 63 v° 28 février 1622
^{107} ADAM 3 E 81/29 f° 155 23 avril 1625
^{108} ADAM 3 E 81/30 f° 69 15 mars 1627
^{109} ADAM 3 E 81/36 f° 310 v° 8 octobre 1636
<sup>110</sup> ADAM 3 E 27/95
<sup>111</sup> ADAM 3 E 27/98 f° 364 29 juin 1623
<sup>112</sup> ADAM 3 E 27/106 f° 114 19 février 1642
<sup>113</sup> ADAM 3 E 27/138 et 149
<sup>114</sup> ADAM 3 E 27/139
<sup>115</sup> ADAM 3 E 81/52
```

 $^{^{116}}$ ADAM 3 E 81/72 f $^{\circ}$ 9 et 224. En 1700 Pierre est dit « ménager d'Antibes » et il n'est pas fait mention d'Antoine

Petit-fils et fils de barillar, Pierre Rebecou devient maître d'ache. Son aieul François Rebecou est maître barillar à Antibes au moins de 1626 à 1663. Son fils Benoit se marie en 1646 à Catherine Thibert qui reçoit en dot une partie de vigne et un bâtiment. Les Rébecou père et fils signent parfaitement 117. Pour la première fois Pierre Rebecou est connu par une commande de tartane en 1677. Son grand-père est décédé et son père Benoit a abandonné le métier de barillar pour se consacrer au commerce. En 1679 il construit deux barques, une pour son beau-frère, le patron Louis Martin et l'autre en association avec Pierre Gros¹¹⁸. Il prend également en apprentissage le fils du patron Louis Calvy¹¹⁹. Pierre Rebecou est le seul maître d'ache d'Antibes qui, au vu des actes notariés, a reçu régulièrement des apprentis : après Pol Calvy, Joseph Gros en 1680¹²⁰, Esprit Baux en 1682¹²¹, Anselme Arnoux en 1684¹²² et Pierre Rodes. On ne les retrouve d'ailleurs pas à Antibes. Ils pourraient donc être allés dans d'autres ports à la recherche de travail, les maîtres d'ache implantés à Antibes bénéficiant d'un solide réseau de relations pour s'assurer les commandes locales. En 1682 Pierre Rebecou a le marché de deux bateaux destinés à recevoir les déblais extraits par les machines de curage du port d'Antibes¹²³. En 1683 il réalise une importante vente de la moitié d'une tartane de 800 quintaux avec tous ses équipements pour une valeur de 750 livres que l'acquéreur François Raynaud règle par la cession d'une maison située dans la ruelle allant au port et estimée 650 livres¹²⁴. Sa réussite professionnelle indéniable permet désormais à Pierre Rebecou d'envisager des entreprises de plus grande envergure. Les travaux du port lui en donnent l'occasion à partir de 1686¹²⁵. Le 18 mars 1690, en prévision d'un voyage sur mer en Languedoc, Pierre Rebecou décide de faire enregistrer son testament¹²⁶. Très malade, il refait son testament le 21 mai 1691 léguant 6 livres à la confrérie de la chapelle Sainte-Claire et demande que les pénitents accompagnent sa dépouille en habit. Son fils Honoré et ses cinq filles encore jeunes héritent sous l'administration de leur mère. Pierre Rebecou a beaucoup de difficulté à signer d'une main tremblante et meurt neuf jours plus tard¹²⁷. Il représente une des réussites les plus significatives dans le milieu des charpentiers de marine d'Antibes¹²⁸.

• La construction des bateaux

Les actes notariés d'Antibes conservés pour le XVIIe s. comportent 90 contrats de prix fait, 81 pour des constructions neuves et 9 pour des radoubs. Si l'on excepte un ponton à creuser et deux bateaux de transport des déblais construits par Pierre Rebecou pour les travaux du port, il s'agit pour l'essentiel de petites embarcations servant au cabotage ou à la pêche le long des côtes méditerranéennes. Les bateaux destinés spécialement à la pêche ou du moins précisés comme tels sont peu nombreux, cinq dont un en radoub. Ce sont les tartanes qui prédominent de très loin avec trente-cinq constructions. Le terme de « bateau » apparaît vingt-deux fois et celui de « barque » vingt dont la mention d'une « barque appelée tartane ». Les pinques ou « pincou » sont au nombre de quatre et une autre commande précise « une tartane appelée pinque », il s'y ajoute une lanche et une frégate en radoub.

¹¹⁷ ADAM 3 E 27/109 29 novembre 1646

¹¹⁸ ADAM 3 E 27/18 f° 26 et 361 13 janvier et 7 décembre 1679

¹¹⁹ ADAM 3 E 27/18 f° 298 14 novembre 1679

¹²⁰ ADAM 3 E 27/24 f° 179 5 octobre 1680

 $^{^{121}}$ ADAM 3 E 27/139 f° 392 7 octobre 1682 le contrat de trois ans donne lieu à litige (3E 27/26 f° 326 3 septembre 1686)

¹²² ADAM 3 E 27/20 f° 53 v° 3 avril 1684

¹²³ ADAM 3 E 81/81 f° 355 18 mars 1682

¹²⁴ ADAM 3 E 27/25 f° 174 6 octobre 1683

voir article sur le port d'Antibes dans Recherches Régionales n° 171, janvier-mars 2004, pp. 67-87. En 1686 il est attributaire du marché de creusement du port.

¹²⁶ ADAM 3 E 81/87 f° 197 18 mars 1690

¹²⁷ ADAM 3 E 81/88 f° 133 v° 22 mai 1691

¹²⁸ ADAM 3E 27/23 f° 3 26 janvier 1703 transaction entre Louis Martin en tant que tuteur et sa sœur Jeanne veuve de Pierre Rebecou

En dehors des vaisseaux, bâtiments les plus importants, absents des contrats de construction à Antibes, on retrouve les trois autres grandes catégories consacrées par l'usage : les barques, les tartanes et les bateaux. Navires polyvalents, les barques ont des tonnages très variables. Les tartanes, catégorie la plus nombreuse en Provence, n'excédent pas 60 tonneaux avec une moyenne de 33. Elles assurent le trafic de petit cabotage le long des côtes de Provence et du Languedoc, plus rarement au delà. Elles peuvent servir à la pêche. Quant aux bateaux, dont la portée dépasse rarement dix tonneaux, ils se livrent à la navigation côtière et à la pêche¹²⁹. On ne constate pas de modification de la terminologie au XVIIe siècle.

Nombreuses sont les commandes qui précisent les dimensions requises ce qui nous permet de connaître les caractéristiques de chaque catégorie. Les longueurs sont mesurées en carène, l'unité usitée étant la goue qui équivaut à trois pans¹³⁰. Pour les tartanes qui sont les plus nombreuses nous connaissons vingt-sept dimensions s'échelonnant entre 12 et 17 goues. dont 8 de 12 goues et une médiane à 12,5 goues. Au-delà de 13 goues, il s'agit de cas particuliers sans que l'on constate d'évolution dans le temps : les plus longues, de 16 et 17 goues ont été construites l'une en 1622, l'autre en 1686. De plus on en trouve de 12 goues aussi bien au début qu'à la fin du siècle. Variété de tartane que l'on rencontre à Antibes¹³¹ puisque les Riouffe reçoivent commande en 1634 d'une « tartane appelée pinque », le pincou ou pinque en possède les caractéristiques au point de vue des dimensions d'après trois mentions de taille : deux de 12,5 goues et une de 16,5 goues. Les barques sont d'une catégorie supérieure sans que la différence soit toujours très sensible : entre 13 et 19 goues de long pour 11 dimensions connues avec une médiane de 17 goues. Bateaux et bateaux de pêche sont les plus petits allant de 28 pans soit environ 9 goues jusqu'à 14,5 goues pour 12 longueurs connues avec une médiane à 11 goues mais 10 goues seulement pour ceux de pêche. Ainsi les bateaux construits à Antibes sont pour l'essentiel des petites unités de pêche et de cabotage rentrant dans les trois catégories de bâtiments provençaux, les bateaux, les tartanes et les barques dont les longueurs respectives les plus courantes à Antibes les hiérarchisent de 10 goues pour les bateaux à 16 pour les barques en passant par 13 pour les tartanes. Le seul vaisseau dont la dimension est connue mesure 28 goues¹³². Les barques et tartanes ont des largeurs similaires proportionnellement à leur longueur. Sur 21 tartanes et 5 barques les largeurs s'échelonnent de 13 à 21 pans. La médiane des tartanes se situe à 15,5 pans correspondant à une tartane de 12,5 goues de long. La largeur d'une tartane de 12 goues peut varier de 13 à 15 pans avec une médiane à 14 pans mais on respecte en général une proportion qui, pour chaque goue ajoutée en longueur entraîne une augmentation de largeur d'un pan. Les proportions sont identiques pour les pinques. En ce qui concerne les bateaux on retrouve un rapport identique dans un cas entre la longueur de 11 goues et la largeur qui est de 12 pans mais cette largeur déjà relativement étroite est en général maintenue avec des longueurs inférieures, 31 pans par exemple, même si elle peut descendre jusqu'à 7 pans pour un cas de bateau et une lanche. La hauteur des tartanes varie de 6,5 à 9 pans. Dans 5 cas sur 18, notamment dans les petites hauteurs, celle-ci représente la moitié de la largeur mais en principe les hauteurs sont de 8 à 9 pans pour les tartanes. Logiquement les hauteurs des barques, un peu supérieures, s'échelonnent de 8,5 à 11 pans et à l'inverse, celles des bateaux varient de 5 à 7,5 pans. Aucune évolution n'est perceptible au XVIIe siècle. Le port des navires qui ne figure pas dans les contrats de construction est précisé dans les reventes de bâtiments. Il est exprimé en quintaux 133 et on retrouve logiquement les proportions entre bateaux (de 50 à 200 quintaux soit 10 tonneaux), tartanes et pinques (de 200 à 600 quintaux

_

¹²⁹ Une enquête de 1686 fait état d'unités de 10 à 110 tonneaux avec une moyenne de 57 tonneaux pour la barque provençale. Celles qui s'éloignent du rivage français sont armées d'un ou deux canons mais le plus souvent de 6 à 8 perriers. Elles peuvent naviguer jusqu'en Méditerranée orientale (Félix Reynaud, la flotte marchande provençale la fin du XVIe s. dans 108e *congrès national des sociétés savantes*, Grenoble, 1983 col. d'histoire maritime pp. 93-101

¹³⁰ la goue ou goa vaut trois pans et le pan 27 pouces ce qui représente environ 0,755 mètre

¹³¹ l'inventaire des bâtiments provençaux de 1686 ne dénombre qu'un pinque situé au port d'Antibes

¹³² ADAM 3E27/158 f° 241 v° 16 août 1693

¹³³ le quintal est le poids de cent livres. 100 quintaux équivalent à 5 tonneaux.

soit 30 tonneaux, mais en majorité de l'ordre de 300 quintaux) et barques (de 600 à 1000 quintaux, soit 50 tonneaux), (voire 1 500 et 2 500 dans deux cas). La seule indication pour un vaisseau est de 5 000 quintaux soit 250 tonneaux.

Quant à l'évolution de l'activité de construction selon les périodes, elle ne paraît pas significative, mais il faut tenir compte des nombreuses lacunes dans les minutes notariales d'Antibes. On peut noter cependant une concentration de 15 cas entre 1617 et 1627 et de 19 entre 1686 et 1696 peut être liée à des phases de reprise d'activité ou de développement, la première à l'issue des troubles du XVIe siècle et la seconde en liaison avec un renouveau du port après les grands travaux d'approfondissement et d'amélioration dans un contexte national où Colbert donne un nouvel élan au commerce maritime et où les escadres françaises en Méditerranée s'imposent face aux corsaires barbaresques, offrant une meilleure sécurité aux navires marchands¹³⁴.

Si la clientèle des maîtres d'ache antibois se compose essentiellement de patrons et de marchands antibois, nombreux sont également les patrons des bateaux originaires des ports de Méditerranée en relation avec Antibes et qui, à l'occasion de séjours dans le port font réparer ou remplacent leur bateau. Ils viennent surtout de la basse vallée du Rhône et du littoral des environs de Marseille : Arles, Martigues, Marseille, La Ciotat, Toulon, Saint-Tropez et de Frontignan en Languedoc. Les relations sont également régulières avec la Ligurie comme « Oultri » et « Espertoune » ¹³⁵ et les patrons génois font quelquefois appel à des constructeurs antibois. Les bateaux sont le plus souvent possédés en parts et la bourgeoisie antiboise investit parfois des capitaux dans l'entreprise maritime en partageant le risque. Sans attendre de racheter des parts, ils peuvent participer à une commande de construction neuve comme Emmanuel Bonneau procureur du roi en 1626¹³⁶ ou Honoré Carle docteur en médecine en 1671 et 1686¹³⁷.

Il est intéressant d'examiner les contrats qui précisent les conditions de la réalisation et les engagements réciproques, les situations étant assez diverses selon la part de fournitures qui revient au client et au constructeur. En 1614, Jean Raynaud doit construire un bateau de 4 pans de hauteur au milieu avec ses faucques¹³⁸ au dessus et le « dedans qu'on appelle courbain¹³⁹ » devra être en bois de chêne et les rombaux en pin¹⁴⁰. En janvier 1615 François Fugairon dispose d'un mois ce qui paraît assez court pour faire un bateau de 11 goues de long, 6 pans de plan, 4 de haut moyennant 75 livres¹⁴¹. Sans attendre une commande, les charpentiers de marine peuvent prendre l'initiative d'une construction dont ils céderont tout ou partie, parfois en cours de chantier. C'est le cas en 1617 et 1618 pour Jean Raynaud qui trouve acquéreur pour une barque de 400 quintaux environ nouvellement construite « proche du port d'Antibes » vendue à un patron de Saint-Tropez au prix de 480 livres¹⁴² et pour une tartane cédée à un Marseillais que Loison Millot « a nouvellement construite et ediffiee proche le port d'Antibes nommée Saint-François-Bonaventure » du port de 200 quintaux pour 348 livres¹⁴³. C'est pour un autre patron marseillais que Barthélémy Serras construit une barque de 19 goues pour 1350 livres¹⁴⁴. La tartane que doit réaliser Etienne Riouffe en 1622 pour un patron de Villefranche a le « courbant » en bois de chêne

¹

¹³⁴ l'enquête de 1686, d'après l'âge des bâtiments mentionnés situe les périodes de construction les plus actives au cours des deux décennies précédentes, après les paix d'Aix-la-chapelle et de Nimègue (1678-1682) mais la construction locale est évidemment moins sensible à la conjoncture internationale et le phénomène ne paraît pas aussi évident à Antibes.

¹³⁵ Voltri à 15 km de Gênes et Sportorno près de Savone

 $^{^{136}}$ ADAM 3 E 27/103 f° 307

 $^{^{137}}$ ADAM 3 E 105 /47 f° 284 et 3 E 27/142 f° 71 v°

¹³⁸ faucque ou falca : bordage supérieur de bateau

¹³⁹ courbain, corban, courbam : membrure du bateau

¹⁴⁰ ADAM 3 E 81/17 f° 440 25 octobre 1614

¹⁴¹ ADAM 3 E 27/40 f° 1 7 janvier 1615

¹⁴² ADAM 3 E 27/94 f° 609 16 septembre 1617

¹⁴³ ADAM 3 E 27/95 f° 1153 21 décembre 1618

¹⁴⁴ ADAM 3 E 105/27 f° 105 v° 23 juin 1618

« depuis lensenche 145 en bas couverte de rombaud 146 aussi bois de chaine et ladite ensenche du dessus le rombaud bois de pin »¹⁴⁷. La commande d'un Génois de Spotorno en 1623 à Barthélémy Serras confirme la répartition des bois et précise la technique de fixation des courbans en chêne : « il fera une barque avec sa poupe 148 soutille, de longueur de seize goues et demy en carenne, dix pans et demy dhaulteur et dix huict pans de large à la première ensenche et carré » 149. Il devra « faire tout le courbain de boys de chaisne ou roure 150 avec ses jouetures de troys pans ou environ attachées avec troys clous ou pes qui passeront dung cousté et dautre affin quilz se puissent rebattre ». Il y aura « six ensenches de chasque couste de boys de pin carrees avec la cadenne¹⁵¹ a pouppe de boys de chaine » et il devra la « couvrir despuis ladicte cadenne en bas de rombaud de roure quy seront de cinq au pan et despuis ladite cadene en hault de rombaud de pin » et fera la « pallamejar 152 et la serettee » en chêne d'une seule pièce. Il réalisera la couverte¹⁵³ « avec ses quartiers ensemble la tonde¹⁵⁴ et au dessus d'icelle une petitte compagne »¹⁵⁵. La couverte sera soutenue de chaque côté par huit courbattons¹⁵⁶ en chêne. Il fera le « trinquarin¹⁵⁷ de poupe a proue et y mettra troys fourquatz¹⁵⁸ a proue aussy de boys de roure et quatre courbatons a la cadene de proue de mesme boys ». Il sera tenu de mettre « lesperon¹⁵⁹ et paillou¹⁶⁰ en ladite barque », de faire son timon en bois d'orme et de fermer la poupe en bois de pin. Une fois finie, Serras se chargera de la faire calfater et « empegar¹⁶¹ tant dedans que dehors ». Serras assurera toutes les fournitures de « boys, claveson¹⁶², pegue¹⁶³, estouppe »¹⁶⁴. La barque devra être achevée pour le mois de mai ce qui laisse à Serras un délai de six mois. Serras devra aussi acquitter « tous droitz forains et autres » qui pourraient être dus pour la barque et recevra en règlement la somme de 1000 livres 2 sous dont un acompte de 146 livres à la commande et un versement de 219 livres à Noël. Les frères Narisano cèdent en outre à Serras, « une barque vieille sans arbres¹⁶⁵ et attras¹⁶⁶ », à présent ancrée dans le port d'Antibes chargée de vin et qui lui sera remise « appres quelle sera de rettour du voyage que sen va dieu aidant fere aulx parties dudit Gennes ». Les experts désignés par les parties n'auront à en faire l'estimation que pour la valeur du bois à brûler. Le solde sera payé à mesure de l'avancement de la construction qui est effectivement achevée en mai.

Pour un bateau tout blanc de 11 goues de long « le dedans de bon boys de roure et la rombaud de bon boys de pin »¹⁶⁷ on prévoit quatre mois de travail moyennant 195 livres. La même année François Fugairon a trois mois pour construire un bateau de 13 goues de long contre 108 livres et un bateau d'environ 70 quintaux avec « son arbre, anthenne, voille, thimon, thenda de toille de poupe a proue 168, un fer, deux remps 169, thimon, paillou, fer avec

¹⁴⁵ ensencho, enchenche : pièce de bois servant de ceinture au corps du bateau, liant les pièces de charpenterie 146 rombau, rambaille, rombal : planche, bordage de remplissage

¹⁴⁷ ADAM 3 E 27/101 f° 276 v° 5 mai 1622

¹⁴⁸ poupe : arrière du bateau, la proue étant l'avant

¹⁴⁹ ADAM 3 E 27/102 f° 407 30 octobre 1623

¹⁵⁰ nom provençal du chêne

cadena, cadene : bau du navire dont les extrémités sortent de la coque

¹⁵² palamijar, parameal, paramegan : carlingue

couverte, cuberta : fermeture supérieure du bateau

¹⁵⁴ pont supérieur

compagne, compaigne : soute pour les vivres

¹⁵⁶ courbaton, gourbaton : pièce de bois courbée

¹⁵⁷ trinquerin, trinquenin : plus haut bordage extérieur du bateau

¹⁵⁸ fourquatz, fourcat, : membrure d'avant et d'arrière du bateau en forme de fourche

¹⁵⁹ esperon : éperon, pièce posée à l'extrémité du capion de proue

¹⁶⁰ pailhou, palhol, paillou: plancher du bateau

empegar, empeguer : endure de poix

claveson, clavaison : ensemble des clous employés pour la construction

¹⁶³ pega, pegue : poix, résine

estopa, estoupe : étoupe destinée à l'étanchéité

¹⁶⁵ arbre: mat

¹⁶⁶ atras : gréement, armement du bateau

¹⁶⁷ ADAM 3 E 27/99 f° 342 24 septembre 1624

¹⁶⁸ tende, tenda : tente servant à couvrir et protéger du soleil le navire

son cap de liban¹⁷⁰ lheste »¹⁷¹. En 1626 son frère Jacques effectue le travail dans le même délai pour une tartane de 14 goues comportant « esquif¹⁷², thimon, paillou, escasse¹⁷³ et couverte de poupe à proue avec ses pourteaux¹⁷⁴ et compaigne ». Elle est toute de bois de pin blanc et il en coûte 330 livres à l'acquéreur¹⁷⁵. Au mois d'octobre, pour une tartane de 12 goues, le client laisse quatre mois à Huguet Rainaud. Le prix est plus élevé. Comme il est d'usage « le corban » est en chêne, « le faissan de rombaud » en pin. Elle est couverte de la poupe à la proue avec ses « quartiers, paillou et compaigne aussi de bois de pin ». Elle aura son timon et un esquif et sera toute blanche 176. En 1625 et 1626 les Fugairon ont également des commandes en blanc pour une tartane de 13 goues et un bateau¹⁷⁷. En 1627, les tartanes que font construire un patron de Martigues et un marchand de Nice, l'une en cinq mois, l'autre en trois mois sont elles aussi « toutes blanches » ¹⁷⁸. Le prix fait conclu entre Adam Serras et Barthélémy Sicard d'Arles pour une tartane toute blanche la décrit comme « barque soutille de dix huit goues en carenne neuf pans et demy de plan a lhauteur de cinq ans houvrira dix neuf pans et sera de lhauteur de dix pans a toute huvre et dau cairat en bas clause de roure de cinq au pan et du cairat en hault de pin » 179

En 1631 Baptiste Riouffe procède au radoub d'un bateau de 180 quintaux 180. Riouffe doit fournir « rodde, cappion de la pouppe 181, cinquante pieces leignant au dedans soyt madyes ou estamenerias et cent goues soit en verengles, lattes ou enseintes ». En 1634 avec son père Etienne il fabrique pour un patron de Martigues Esperit Abeille une « tartane appelée pinque » de la longeur de « seize goues et demy en carenne de lautheur de neuf pans a toutte œuvre et de dix neuf pans de largeur au plus large »¹⁸². Le pinque aura quatre ensenches en pin « de cinq au pan jusques à la première ensenche », tonde et compagnie. Il faudra mettre « demy gourbatons pour soubztenir la gigeoll¹⁸³ avec le thimon », faire « les estameran¹⁸⁴ et moisellas¹⁸⁵ pour soustenir la megeanne¹⁸⁶ et voilles les galloches¹⁸⁷ necesseres», quatre « ceps¹⁸⁸ aux ancres », les « perez avec leur tramessant », les « arbres et anthennes » ce qui indique qu'il a deux mats, « demy varenghe » 189 et le « palhou a la galliotesque ». Les Riouffe seront tenus de mettre le pinque à la mer pour le 15 juillet soit un délai de trois mois et demi ce qui est en général la règle. Le prix, 990 livres, est réglé en trois échéances, 500 livres à la commande et le reste pour moitié au 15 mai et moitié au parfait achèvement. Si l'acte comporte des précisions techniques, par contre il omet pour l'essentiel la référence à la nature des bois. C'est l'approvisionnement en arbres destinés à la mâture qui exige le plus de soin afin de disposer de pièces de qualité. La déforestation depuis longtemps intensive a réduit le nombre des forêts propices. Ponctuellement on peut trouver quelques beaux arbres dans les environs. Ainsi en 1634 le chapitre de Grasse vend des pins dans le bois de la grande Roubine

¹⁶⁹ rem, remp : rame ¹⁷⁰ liban : amarre

¹⁷¹ ADAM 3 E 27/99 f° 577 16 décembre 1624

¹⁷² esquif: petit bateau annexe du navire

¹⁷³ escasse : flasque de carlingue

pourteau, porteau : pièce servant à boucher les écoutilles pour empêcher l'entrée de l'eau

¹⁷⁵ ADAM 3 E 27/103 f° 235 10 juillet 1626

¹⁷⁶ ADAM 3 E 27/f° 307 6 octobre 1626

¹⁷⁷ ADAM 3 E 81/29 f° 154 v° 23 avril 1625 et f° 75 v° 14 mars 1626

¹⁷⁸ ADAM 3 E 81/30 f° 69 15 mars 1627 et f° 127 v° 28 mai 1627

¹⁷⁹ ADAM 3 E 81/30 f° 155 v° 17 juin 1627

 $^{^{180}}$ ADAM 3 E 27/46 f° 46 5 février 1631

¹⁸¹ la rode et le capion de poupe : pièces formant l'étrave et etambot du navire

¹⁸² ADAM 3 E 27/49 f° 81 1er avril 1634

¹⁸³ gigeole : petite armoire contenant la boussole au fond et la lampe au dessus allumée la nuit

estamenairas : pièce de bois courbe, allonge de couple

¹⁸⁵ moisselas, mouissollatz : pièce de bordage

¹⁸⁶ megeanne, mejane, mezane : voile moyenne de l'arbre de maître

¹⁸⁷ galloche, galoche: taquet de bois

cep ou sep : grosse pièce de bois de l'ancre

¹⁸⁹ varenghe, verenghe : varangue, pièce courbe servant de raidisseur pour la quille

dont 6 à 8 « appelés futz de ceux qui sont propres à l'art des maîtres d'aches » 190. Dans la région, seule celle de Clans, l'une des plus réputées, continue de satisfaire d'importants besoins. Malgré les difficultés d'accès du fait de l'absence de routes, le flottage sur le Var permet de desservir le littoral de Nice à Toulon. Adam Serras qui est un des maîtres d'ache les plus actifs d'Antibes dans la première moitié du XVIIe siècle s'en procure auprès de Bastien Isnardi, marchand de Clans au mois de juillet 1629. Il sera livré à Antibes près du château au lieu des Angles de la quantité de douze « mas ou arbres de barques de la longueur scavoyr six de vingt deux goues de longueur et de rondeur au thiers de larbre de six pans et au plus hault de deux pans et demy aussy de rondeur et les autres six arbres de dix neuf goues de longueur et de cinq pans et demi de rondeur du thiers dudit arbre et deux pans et demy au plus hault »¹⁹¹. Chaque arbre est estimé 12 écus de 36 livres soit un total de 432 livres. Serras devra se rendre au moulin de Saint-Laurent où les bois seront flottés et il devra alors juger s'ils sont de la qualité requise avant leur acheminement jusqu'à Antibes. Si le vendeur parvient à conduire quatre arbres supplémentaires, Serras se les réserve au même prix avant qu'ils ne soient vendus à d'autres ou débités.

Les interventions sur de gros bâtiments sont rares. En 1634, Jean Fugairon se voit confier la réparation d'une frégate d'un marchand antibois tirée à terre près du port d'Antibes. Il faut la « hausser de deux pans », la « rhabiller » à tous les endroits nécessaires et faire les « teaume » de poupe et de proue¹⁹² de 8 pans de long, changer « la rodde »¹⁹³, ensemble les madies¹⁹⁴, courbatons et rombaulx, faire le trinquet »¹⁹⁵. Le délai de réalisation est d'un mois et demi pour une rémunération de seulement 15 livres mais le bois lui sera fourni.

Pour la tartane que Louis Serras construit en 1642 les mesures sont de 13 goues de long en carène, 13 pans jusqu'au « cayrat » et de 14 pans au plus large. Le « courban », comme c'est l'usage, est en chêne ainsi que la « rombaille » au dessous du « cairat » et de pin au dessus. La couverte de la poupe à la proue est en pin¹⁹⁶. La tartane sera toute blanche. Elle est à livrer dans trois mois en septembre pour le prix de 425 livres. Une autre tartane commandée début mai à Adam Serras, légèrement plus grande possède les mêmes caractéristiques pour la répartition des essences de bois. Elle a une compagne et est blanche. Elle est livrée en septembre ce qui laisse un mois de plus pour la réaliser. Le coût est de 600 livres. Il en fait une autre blanche pour le même prix et dans le même délai de trois mois et demi pendant l'été 1643¹⁹⁷. Il construit une barque de 17 goues en 1647 pour des patrons de Spotorno. Le maître d'ache se charge de toutes les fournitures à l'exception des « palamegas, serrette et ferremantz du timon de la barque ». La construction représente de trois à quatre mois de travail pour un coût global parmi les plus élevés, 1800 livres, tous droits compris il est vrai, dont le solde est payé après parfait achèvement le 10 septembre 198. C'est également en blanc que sera le bateau que Jean Collobrière doit transformer pour le compte d'un Génois qui se trouve au port d'Antibes au mois de juin 1653. Il est allongé de 6 pans et rehaussé de 6 pans et demi¹⁹⁹. Le 10 février 1653 Louis Rainaud trouve un acquéreur pour une barque qu'il a « nouvellement construitct estant encore de present sur lescar²⁰⁰ du port »²⁰¹. L'acheteur, un patron de La Ciotat, lui demande néanmoins certaines modifications. Il fera paillou, antenne et compagne, « acompaignera la demy vie²⁰² jusques au descoular²⁰³ de proue et la remetra en

 $^{^{190}}$ ADAM 3 E 81/61 f° 301 v° 31 mai 1634

¹⁹¹ ADAM 3 E 27/104 f° 321 17 juillet 1629

¹⁹² taume, teume : petit pont d'avant (de proue), et d'arrière (de poupe)

¹⁹³ rodo, rota : pièce de bois formant l'étrave et étambot des bateaux méditerranéens

¹⁹⁴ madier : chevron, pièce de bois clouée par le milieu de la carène

¹⁹⁵ ADAM 3 E 27/106 f° 760 v° 29 novembre 1634

 $^{^{196}}$ ADAM 3 E 27/107 f° 333 v° 20 juin 1642

¹⁹⁷ ADAM 3 E 81/43 f° 296 v° 30 juin 1643

 $^{^{198}}$ ADAM 3 E 81/ 67 f° 57 v° 3 mai 1647

¹⁹⁹ ADAM 3 E 81/52 f°117 v°10 juin 1653

²⁰⁰ escar : chantier de construction navale

²⁰¹ ADAM 3 E 27/129 f° 70 10 février 1653

²⁰² demi-vie ou miege vie : axe

²⁰³ descoulat, descola : passage de l'arbre de maître

orle »²⁰⁴, fera une petite frisade²⁰⁵ sur la poupe », le tout en pin blanc, « la rendra toute close et fermée ». Il ajoutera un esquif de 23 pans de long, noir comme la barque et tous deux parfaitement calfatés. Pour le timon le fer sera fourni par le patron de même que les « arbres et enthenes ». Outre le travail le maître d'ache se charge des fournitures de bois, poix, étoupe. Le prix convenu est de 1175 livres. A la même époque Adam Serras a lui aussi « sur lescar au port » une barque de 19 goues de long en carène qu'il vient de construire. Le 18 mars un patron de Saint-Tropez, Pierre Coste, est prêt à l'acheter sous réserve de modifications. Serras y ajoutera « seize courbatons pour lier la couverte, deux lates a baux²⁰⁶ avec ses huict courbatons un fourquat²⁰⁷ devant contre la teste de sanglons²⁰⁸ de poupe, fera le cuberset et le paillou de fondz de calle le paillou de pain tout fouré²⁰⁹ et la seinteine²¹⁰, faira paser la vie de la bite²¹¹ a proue, l'autre la fera passer jusque a la bitte et toutes les autres a sa proportion avec les deux chanbres et porte dans la première chambre, y fera quatre porteaux²¹² pour le canon, deux autres desous ladite chambre, metra deux tacz²¹³ sur la chambre au desous du bord pour les pierriers, faira sept taracs encore pour les pierriers de chasque cousté de la barque, faira en icelle son fougon ensemble le thimon avec son orjau²¹⁴ come aussi faira son esquif a proportion de ladite barque avec son thimon et paillou et auganeau²¹⁵, son cadenet de poupe avec ses courbatons, lescasse²¹⁶ coté tant de maistre que de trinquet, mettre deux verengles de poupe a proue adentade, faira passer la couverte de plan de poupe a proue, mettra icelle de vingt trois pans de large dix pans de pontau franc de latte et de paillou et achevera la graveure de poupe, faira calefrustrer ladite barque et esquif et rendra icelle et esquif toute noire tant par dedans que par dehors, sera oblige aussi ledit Seras travailler tous les arbres et anthenes qui seront fornis par ledit acheteur et a ses despans et rendra ladite barque navigable et metra icelle a la mer, le cordage que convendra sera le tout forni par le patron, mettra deux lattes d'un pan de large et quatre courbatons pour baux ». Pour le prix de 2550 livres, Seras doit se charger des frais d'approvisionnement en bois, clavaison, étoupe, « pegue, guintran ». ²¹⁷ En décembre 1654, Baptiste Riouffe construit un pinque entièrement noir de 12 goues un pan de long pour son cousin Pol « avec son paillou, bigue, casseescotte²¹⁸, avec sa centene et sa petite tonde de poupe »²¹⁹. En réalité, il s'agit d'une association car Baptiste reste propriétaire d'un tiers, part qu'il réussit à céder au mois d'août alors que le bateau est toujours sur le chantier de construction du port²²⁰. En 1658, Baptiste Riouffe fait pour Barthélémy Menc, bourgeois d'Antibes, une lanche²²¹ de trente cinq pans de long toute noire sur laquelle est prévue à la proue le tac destiné à placer un pierrier. Le maître d'ache fera en sorte qu'elle soit « preste a estre getee a la mer avec son gouvernail et ferrament dicellui » ; il fera aussi les bancs nécessaires mais « sans arbres, antenes ni rames » pour le prix de 186 livres. Le client désireux de l'obtenir dans un delai très court exige que Riouffe fasse travailler « six maistres continuellement jusques à sa perfection ». Le travail est effectivement achevé dans l'espace d'un mois et demi puisque quittance en est donnée le 19

²⁰⁴ orle : bastingage

²⁰⁵ frizade : trou dans le pavois destiné au passage du canon camouflé par une toile

²⁰⁶ baux, bausse : renfort, lattes à baux ; lattes a courbaton faites en chêne

²⁰⁷ voir note 158

²⁰⁸ senglon, cengloun: premières pièces tenant lieu de madier qui commencent à former le bateau

²⁰⁹ fourré : doublé

²¹⁰ sentine, sentena : cale, fond du navire

²¹¹ bitte : pièce de bois à la proue

²¹² porteau : pièce destinée à fermer une ouverture

²¹³ tac : socle, pièce servant de support ²¹⁴ orjal, orjau : barre du gouvernail

²¹⁵ ourganeu, arganel : arganeau

²¹⁶ lescasse : grosse pièce de bois sur les madiers

guitran, quitran : goudron

²¹⁸ casse escotte : palan d'écoute pour hâler la voile 219 ADAM 3 E 27/130 f° 412 v° 2 décembre 1654

²²⁰ ADAM 3 E 27/130 f° 270 17 août 1655

²²¹ barque à deux mâts

mars²²². Sans doute Menc souhaite-t-il en disposer en même temps qu'une prise de guerre qu'il fait alors radouber par Riouffe pour le compte du chevalier de Mirabeau. La barque nommée Notre-Dame-du-Rosaire et Saint-Antoine-de-Padoue a un port d'environ 1500 quintaux. Le prix fait du 3 janvier 1658²²³ prévoit de la consolider et de renforcer son armement. Le maître d'ache doit relever le « trepadour » 224 de la chambre de poupe et la tonde pour que le « trepadour » se trouve au niveau de la couverte et ainsi facilite la manœuvre du canon de la poupe à la proue. Il agrandira « la miège-vie jusqu'au descouler de proue » et en fera une autre de la poupe jusqu'à celle qui existe. Il fera également par dessus une miège-vie ou frizade jusqu'au bout de la tonde, haussera et consolidera le « dragan²²⁵ », coupera la poupe pour l'améliorer, relèvera les porteaux qui sont dans la tonde. Il en ajoutera deux à l'intérieur pour servir au canon et, éventuellement si cela est jugé utile, deux autres en forme d'œil. Au plus haut de la poupe il agencera au mieux une petite tonde pour servir à coucher le « nauchier » ²²⁶ de la barque. Il mettra une sole ²²⁷ de chaque côté de la barque pour loger les pierriers et fera les porteaux pour les rames. Il haussera la cadène à la proue, y mettra deux courbatons. Il fixera deux « mouissollatz » ²²⁸ au trinquet avec deux clés de bois et le revêtira de deux traverses. Sous la couverte, il placera deux varengles de deux pièces et quatre bausses comportant seize courbatons, deux de l'arbre de maître à la proue et deux de l'arbre de maître à la poupe. Il consolidera également le trinquet avec deux forças. Enfin il réalisera compagne pour le ravitaillement et sentine. Il devra finir si le temps le permet pour la fin du mois de janvier en employant huit maîtres ouvriers et recevra 420 livres. Toujours en janvier 1658, c'est un bateau tout noir que commande à Adam Serras un patron de Marseille²²⁹. Jusqu'au milieu du XVIIe s. d'après les mentions de couleurs le blanc semblait la règle puis le noir l'emporte. C'est encore un bateau tout noir « dedans comme dehors » que fait réaliser à Antoine Aubanel le patron Antoine Roubin d'Antibes en 1661. Long de 42 pars soit 14 goues ce qui est important dans cette catégorie il devra être construit en quatre mois, « le plan de roure avec ses escoues²³⁰, paramegan, serrete²³¹, palhou et taume a la poupe et a la proue, couvertz et fermés devant, biges²³² aussi de poupe et proue »²³³. Le prix est de 82 écus 30 sous soit 246 livres 30 sous payables avec un acompte de 20 écus, 12 « incontinant que les rades dudit bateau seront dressées », 12 à l'achèvement après constat d'un maître calefat et le reste pour la valeur d'un vieux bateau, le Saint-Antoine-Bonaventure du port de 150 quintaux, cédé par Roubin à l'exception des arbres, voiles, gouvernail et autres « atratz ».

En 1663 Jean François Gros construit pour Laurent de Forbin marquis de Janson gouverneur d'Antibes un bateau de 35 pans « d'un capion à l'autre a mesurer puis la première ensenche et de la largeur de neuf pans au plus haut avec ses faulques et rendu tout noir et maccaroné »²³⁴. Le corban sera en chêne et « le faissan de cales bois pin ». La poupe sera en forme de felouque. Le contrat de conduite passé avec un patron d'Antibes estime son port d'environ 90 quintaux²³⁵. Il est équipé d'une voile et d'un polacron, de six paires de rame et de quatre cordages (deux cables de chanvre, un destre et une polome), une ancre de 4 rups, deux tentes, une pour la poupe, une pour la proue, deux poulies à bousseaux pour le mat avec

 $^{^{222}}$ ADAM 3 E 81/73 f° 58 26 janvier 1658 acte publié par M.L. Robinson dans Recherches Régionales n° 148, janvier-mars 1999, p.15

²²³ ADAM 3 E 81/73 f° 4 3 janvier 1658 acte publié par M.L. Robinson dans *Recherches Régionales* n° 148, janvier-mars 1999, p 17

²²⁴ trepadou : plan incliné

²²⁵ dragan : pièce de bois qui sert de support au mouisselas de poupe

²²⁶ nauchier : nocher, responsable nautique du bateau

²²⁷ sol, sola, solier : planche de fond, plancher

²²⁸ moisselas de trinquet : pièce latérale du canal de trinquet

²²⁹ ADAM 3 E 27/133 f° 5 7 janvier 1658

²³⁰ escoa, escoue : pièces de bois courbes clouées contre la carène

²³¹ serete, sarrette : grands liteaux le long des flancs pour fortifier les courbes

²³² bigo, bige : mâtereau ou perche

²³³ ADAM 3 E 81/75 f° 139 10 mai 1661

²³⁴ ADAM 3 E 81/76 f° 296 9 décembre 1664

²³⁵ ADAM 3 E 81/77 f° 3 14 janvier 1666

le cordage nécessaire, enfin quatre parats et deux tailles²³⁶ pour mettre le bateau à terre. En 1664, pour la réalisation d'une tartane de 12 goues par Pierre Aubanel, le patron Pol Riouffe donne des « tolles » ²³⁷ pour faire bouillir la poix qui est essentielle pour assurer une parfaite étanchéité. Le plan en chêne jusqu'au « cayrat » le reste « de faissan de pin », avec le timon, l'éperon, « las veranglos de dabas, la senteno, lou paillou, les bigez dau paillou, lou pallamejan, las serretes du paillou, la neoulle de l'arbre de maystre, les mouissellas de l'arbre de trinquet, les serretes des sarties, les casse escotes tant de maistre que de trinquet et hostes avec les cartiers de la couverte, un porteou de poupe et autre de proue et un pour la senteno avec lesquif de quinze pans longueur, toute blanche »²³⁸. Pour une autre de 12 goues de long commandée par un patron de Marseille, il a cinq mois pour la faire au prix de 20 livres, esquif de 15 pans de long compris²³⁹. Elle sera toute noire. Au mois de mai suivant il en a une autre en chantier mais dispose de six mois pour la terminer. Elle sera blanche comme l'esquif de 18 pans et alors qu'elle se termine il prend une nouvelle commande en septembre²⁴⁰. La tartane aura 15 goues de long en carène, dix-huit pans de large, neuf de haut avec sa varengue au dessous de la couverte de poupe à proue, « son paillou et pigets ²⁴¹, la centene, la compagne dabas ». Tout le plan de la tartane sera en chêne. Le maître d'ache devra travailler et mettre en place les arbres et antennes fournis par l'acquéreur. Pierre Aubanel a sept mois pour s'approvisionner en bois et claveison et réaliser le travail. Il sera payé 900 livres dont trois cent à la commande, trois cents dans trois mois et trois cents à l'achèvement. Elle sera toute blanche. On note alors une tendance à l'allongement du délai de construction qui a plusieurs explications possibles notamment une plus forte demande qui correspondrait à un regain d'activité maritime ou une pénurie de main d'œuvre. Il peut s'agir aussi de difficultés dans l'approvisionnement en bois comme semble y faire allusion cet acte. Le neveu de Pierre Antoine Aubanel construit en 1667 une tartane noire, de 12 goues en six mois²⁴², alors qu'Esperit Riouffe est sur un gros chantier d'une sixième barque neuve pour un négociant génois de Voltri mais il a des difficultés à se faire payer ses six mois et dix huit jours de travail pour cette grosse barque de 2 500 quintaux, la Notre-Dame-du-Rosaire dont il tente d'obtenir la saisie par une action en justice à Marseille²⁴³.

En 1669 Baptiste Riouffe réalise une barque à poupe plate de 17 goues de long pour un bourgeois d'Antibes associé à son cousin, le patron Esperit Riouffe. Elle aura la couverte de la poupe à la proue, une chambre à la poupe, une tonde, une compagne, « fourrade avec son paillol, bigetz, sentene, verengles da poupe a proue, trois fourcatz a proue, cadene et bittes, casse escottes, esperon, taillamar²⁴⁴, gaudettes, timon, six taqs de perrier, trois de chasque cousté, sans fournir aucun ferremantz audits taqs et timon sulemant et sans eguille²⁴⁵, y faira son escasse, palameyan, tenaille²⁴⁶ da poupe avec ses moisseilas de meyane et toudilon ferme, moisseilas de meistres et trinquet et de bouque²⁴⁷ de porte, tous les montans et couronament da poupe sans graver ». Pour le bois on utilisera le chêne au dessous de la première ensenche, le reste étant en pin sauf les « madies et escaumotz²⁴⁸ qui seront de chenes hermies sive hourme et fraich ». L'esquif long de 23 pans aura « son paillol a poupe arganel et timon ». Barque et esquif devront être bien calfatés et « noirs assortis ». Le travail devra demarrer dans quinze jours avec trois maîtres d'ache pour 1410 livres, 450 à la commande, 450 lorsque tous les « madies » seront dressés, 350 à proportion de l'avancement et 150 après

²³⁶ para, parat : pièce de bois servant à hâler le bateau ; taille, telha : poulie

tolle est une mauvaise graphie du provençal taula (planche)

²³⁸ ADAM 3 E 81/76 f° 296 9 décembre 1664

²³⁹ ADAM 3 E 27/135 f° 77 3 juillet 1664

²⁴⁰ ADAM 3 E 27/10 f° 350 5 septembre 1665

pour biget

²⁴² ADAM 3 E 27/12 f° 203 9 mai 1665

²⁴³ ADAM 3 E 27/12 f° 366 v° 20 septembre 1667

²⁴⁴ taillemar, taio mar, taille mer : pièce placée sous l'éperon pour fendre l'eau

eguille, agullia, aiguille : pièce de fer clouée contre le bordage et servant à porter le timon

²⁴⁶ tenaille : sorte d'arcade soutenant le berceau de poupe

²⁴⁷ bouque ou bougne : ouverture

²⁴⁸ escaumot : membrure

achèvement. Riouffe travaillera les arbres et antennes de la barque qui a donc deux mâts fournis par les acheteurs, ainsi que les « seps des ancres » et fera le fougon, moyennant 11 livres. Outre ce qui a été énoncé pour la facture de la barque, Riouffe fera « les serretes du paillol et les serretes des pare sartis²⁴⁹ puis la chambre da poupe jusques au casse escotte de trinquet ensamble faira une traverse pour tenir la gingeolle avec ses deux bittons et deux petits corbatons a la chaine du casse escotte da poupe »²⁵⁰.

En 1670 Pierre Aubanel a quatre mois pour faire une barque de 13 goues de long mais est seulement payé pour la main d'œuvre soit 144 livres, tous les matériaux lui étant fournis²⁵¹. A la fin de l'année c'est dans des conditions similaires qu'il fait une « barque appelée tartane » de 13,5 goues. Il doit la « perfectionner de son pailhol, bigetz, sentene, compagne et de son travail d'arboradeure²⁵² et de toutes autres perfections a timon carat et preste pour la navigation avec son esquif de 19 pans ». Le client se charge de toutes les fournitures et des « mestres callefatz qui travailleront pour la facture dudict basteau »²⁵³. Aubanel touchera 162 livres et dispose d'un délai de plus de six mois, devant la tenir prête pour prendre la mer en mai seulement. Ce système de contrat qui consiste à rémunérer les services d'un maître d'ache semble se répandre puisque, toujours en 1670, Esperit Riouffe est payé deux livres par jour de travail avec un apprenti, pour la façon d'une barque de 17 goues. La construction se fait en association²⁵⁴. De la même façon en 1671, Honoré Carle docteur en médecine à Antibes investit dans une barque et s'adresse à Antoine Aubanel pour la seule main d'œuvre. Il poursuivra journellement le travail avec deux maîtres d'ache pour un salaire de 260 livres payé en trois échéances, au démarrage du chantier, au commencement de la couverte et à l'achèvement de la barque²⁵⁵. En 1677 en revanche, Pierre Rebecou se charge de l'approvisionnement en bois pour une tartane à l'exception de la quille et « arbouradure ». Elle sera toute blanche, achevée pour la Sainte-Marie-Madeleine et payée 400 livres²⁵⁶. Pour une tartane de 13,5 goues et son esquif, Pierre Rebecou touche 600 livres sans aucune fourniture en 1679²⁵⁷. La construction en association permet au maître d'ache de s'assurer du travail et d'investir dans un bateau tout en bénéficiant d'un apport de capitaux. C'est de cette façon qu'Esprit Riouffe réalise un gros bateau couvert de 12 goues avec Pierre Lausse en 1678²⁵⁸. Ces contrats prévoient alors de cinq à six mois pour réaliser tartanes ou barques comme celle de 15 goues dont reçoivent commande Pierre Rebecou et Pierre Gros en décembre 1679. Elle sera à terminer pour le mois de mai suivant au prix de 675 livres bois compris à l'exclusion des rombauds, de la clavaison et des ferrements²⁵⁹.

La même année Jacques Raynaud répare un pincou pour un patron de Frontignan avec une poupe plate de 13 pans²⁶⁰. Il fera en particulier quatre sabords dans la chambre et deux à la proue pour le canon ainsi qu'une petite chambre sur la lunette²⁶¹. Le maître d'ache a vingt cinq jours pour le travail qui devra être entrepris dès le retour d'un voyage à Livourne. Le coût est de 400 livres y compris la fourniture de bois. Pour un bateau de 42 pans de long soit 14 goues à faire tout noir, Antoine Aubanel reçoit 415 livres après quatre mois de travail²⁶². Un autre petit bateau de 29 pans ne coûte que 63 livres à son acheteur car il cède en même temps un vieux bateau. Commandé au début du mois de janvier 1682, il pourra être livré

²⁴⁹ parasartis : porte-baubans

²⁵⁰ ADAM 3 E 27/162 f° 344 v° 28 octobre 1669

²⁵¹ ADAM 3 E 105/46 f° 146 v° 5 avril 1670

 $^{^{252}}$ arboradure : mâture

²⁵³ ADAM 3 E 27/122 f ° 532 v° 6 octobre 1670

 $^{^{254}}$ ADAM 3 E 105/46 f° 639 29 novembre 1670

²⁵⁵ ADAM 3 E 105/47 f° 284 8 août 1671

 $^{^{256}}$ ADAM 3 E 27/16 f° 61 v° 8 février 1677 quittance de paiement est donnée le 2 septembre

 $^{^{257}}$ ADAM 3 E 27/18 f° 26 13 janvier 1679

²⁵⁸ ADAM 3 E 27/17 f° 74 12 mars 1678

²⁵⁹ ADAM 3 E 27/18 f° 361 6 décembre 1679

 $^{^{260}}$ ADAM 3 E 27/24 f° 174 8 août 1679

²⁶¹ lunette : ouverture servant de siège d'avance

²⁶² ADAM 3 E 27/24 f° 82 2 mai 1680 quittance le 14 septembre

seulement au 15 mai par Pierre Gros avec banquette, timon et orgeail²⁶³. En novembre 1682 Pierre Rebecou possède une tartane d'environ 800 quintaux estimée à 750 livres qu'il échange au patron antibois François Raynaud contre une maison. La tartane entièrement équipée dispose de son gréement, gouvernail, arbre de maître avec son antenne et voile, deux polacres, une grande et une petite, une ancre et deux fers, une « gumene » 264, un gros roit et un petit avec tous les cordages et « fournimans » 265 ainsi qu'une tente « qui viendra despuis la poupe jusque aux quartiers », la gigeole, le fougon, la sentine, une paire de rame et son esquif de 21 pans de long avec ses rames²⁶⁶. A la fin de l'année Pierre Gros construit une tartane dont il conserve un tiers en propriété et la cède deux ans plus tard²⁶⁷. En décembre 1683 Antoine Aubanel a un pincou « dans l'echelle ». Il est en construction pour un patron d'Antibes qui demande une longueur de 12,5 goues en carène avec la répartition habituelle du chêne et du pin. Il sera tout noir et achevé en mars²⁶⁸. Toutefois, comme c'est généralement le cas, le maître d'ache ne fournit pas les gréements et voiles qui représentent un coût important. Le 29 juillet 1686, un patron de Frontignan commande à Pierre Rebecou une tartane avec sa chambre de 17 goues en carène, 12,5 pans en tout œuvre, de 21 pans de largeur, 8,5 pans de ponteau « franc de latte et de palhou ». 269 Il mettra « six courbatons de chasque couste adantes²⁷⁰ avec les lattes et quatre fourcas, les trois seront acompagnes de pin qui acompagnera jusque au courbaton de latte du trinquet adantes et cloues a cloux et clavetes a sa perfection et le fourcat de la couverte sera acompagne de son adorment trois verengles de chasque couste et les denhaut endantees acompagnees da poupe a proue et son palhol et cuberchestz et le contre carene²⁷¹ et conte geoulle endantees a chasque place, son moulinet²⁷² au lieu darjou²⁷³ le devant et parafiol²⁷⁴ de la compagne, la rombalherie du premier cairat en bas de chaine de cinq au pan et celle den haut de pin aussy de cinq a six au pan, trois ensenges de chasque couste sans comter celle qui est atachée a la soullette ». Le maître d'ache fera calfater et « brusquer »²⁷⁵ à terre la tartane qui sera toute noire et la mettra à la mer avec son gouvernail et « ferremant ». Il fera un esquif à proportion, noir également. Le bois devra être de qualité et il fera le travail pour les matures et vergues. La transaction se monte à 1100 livres dont 250 livres représentant la valeur du « corps et esquif de la barque nomée Saint-François », 40 pistolles d'or payées immédiatement, 250 dès son retour de voyage à Livourne et 150 lorsque la tartane sera mise à la mer. Le travail est exigé en trois mois pour la fin octobre²⁷⁶. Dans la commande à Antoine Aubanel d'un bateau tout noir à demi couvert, de 31,5 pans, la longueur de l'esquif est précisée. Il mesurera 14 pans. Le délai de construction est de trois mois. Le paiement qui ne concerne que le corps du bateau sans « arbres ni attras » se fait moyennant la cession d'un vieux bateau le Saint-Joseph-Bonaventure et 380 livres²⁷⁷. A la même époque Pierre Rebecou et Joseph Gros s'associent pour construire une tartane de 15 goues avec son arbre de maître²⁷⁸, antenne et penon de l'arbre²⁷⁹ mais Joseph Gros n'a pas achevé le travail et cinq mois plus tard Pierre Rebecou rétrocède son marché à trois autres

 $^{^{263}}$ ADAM 3 E 27/25 f° 1 2 janvier 1682. Il a une commande similaire en 1686 pour un bateau à pêcher 3 E 27/26 f° 454 v°

²⁶⁴ gumene : cable d'ancre

²⁶⁵ fourniment, forniment : tous les accessoires d'armement et de gréement du navire

 $^{^{266}}$ ADAM 3 É 27/25 f° 215 v° 11 novembre 1682

 $^{^{267}}$ ADAM 3 E 27/141 f° 262 29 août 1684

²⁶⁸ ADAM 3 E 27/25 f° 234 10 décembre 1683

²⁶⁹ la mesure de hauteur, se fait du bordage du plan à celui de la couverte, ce qu'on appelle « franc de late et de paillol »

²⁷⁰ adent : entaille dans une pièce de bois pour l'ajuster

²⁷¹ contrecarène : contre-quille

²⁷² moulinet : sorte de treuil

²⁷³ arjau, arjou: argeau, barre de gouvernail

probablement parasol : pare-soleil

bruscar, brusquer :chauffer la carène d'un navire pour fondre le goudron

²⁷⁶ ADAM 3 E 27/26 f° 248 29 juillet 1686

²⁷⁷ ADAM 3 E 27/26 f° 153 28 avril 1686

²⁷⁸ arbre de mestre : grand mât

²⁷⁹ penon : vergue

maîtres d'ache moyennant 150 livres pour finir d'honorer la commande²⁸⁰. Pierre Aubanel réalise une tartane de 12,5 goues toute noire « tant dedans que dehors », en chêne du premier cairat à la quille, le reste en pin. Le délai est de cinq mois et le prix 520 livres²⁸¹. Pour une autre tartane de 13 goues, le client, un docteur en médecine, fournit le bois et les frères Serras sont payés 160 livres²⁸². Au début de l'année 1687 ils vendent à un marchand d'Antibes une tartane de 12,5 goues qu'ils ont alors en construction « sur l'échelle de la gravette et contre les murailles de la ville »²⁸³. En 1688, le marchand Jacques Augier d'Antibes se fait construire par Pierre Aubanel « maître charpentier »²⁸⁴ une tartane de 13 goues. Comme le veut l'usage du premier cairat à la quille le bois utilisé est du chêne « de l'especeur de six au pan » et le restant du pin blanc de même épaisseur. Il mettra « un solle dun quart de pan despeceur avec sa fueille²⁸⁵ par dedans ». Il fera la compagne pour le pain « fourrade » et mettra « les fauques²⁸⁶ sur les bastetz²⁸⁷ avec deux pettits fauconeaux da proue ». Tous les clous seront « riblés par dedans ». Il devra faire « calfater ladite tartanne brusquade repassade noire dedans et dheors avec la poy preste pour mestre en mer avec son timon et fougon ». Par contre il ne fournit aucun « arbres ny sepz dancres ». Le prix convenu est de 560 livres auxquelles s'ajoute une tartane de 350 quintaux nommée Sainte-Anne avec son esquif mais « sans arbres ni autre attratz ». 288

A la fin de l'année 1692 Joseph Gros construit sur le quai du port une tartane de 12 goues pour le patron Antoine Gazan de Cannes. L'utilisation du quai est sans doute à mettre en relation avec la construction de la cale du chantier naval qui ouvre à la fin des années quatre-vingt des perspectives de développement de la construction navale notamment pour de plus grosses unités avec les vaisseaux d'autant que le port fait l'objet de grands travaux d'approfondissement²⁸⁹. La tartane aura son « timon ou gouvernail et son esquif à proportion ». Elle sera « couverte ou clause depuis la première ensenche en bas appelé le queiras²⁹⁰ de bourdage bois de chaisne et de ladite ensenche en haut de bourdage bois de pin couverte aussi da poupe a proue avec son pailleau, la centene et chambre au dessous ou dessus de ladite couverte da poupe »²⁹¹. Le maître d'ache fournit le bois à l'exception des « antenes et arbouradure » dont il ne fera que la façon. La tartane avec deux ceps d'ancre devra être terminée au mois d'avril soit cinq mois pour le prix de 588 livres.

Au mois d'août 1693 capitaine Esperit Rainaud décide de faire construire un vaisseau à Antibes et passe un marché d'approvisionnement en bois avec Joseph Gros maître d'ache et Honoré Carle docteur en médecine qui s'engagent à lui procurer « les carenes, capions, roddes, allates, les rombaux de roure, tout les pin et pibles et tout le courban en billons de chesne ». Le devis précise la dimension des pièces : 11 pouces de haut et 8 d'épaisseur pour les carènes, 1,5 pan de large et 11 pouces d'épaisseur pour les capions, 1,5 pan au carré pour les allates, 9 pouces d'épaisseur pour les pins et pibles « et le courban sera réduit a demi pan lors du mesurage ». Les dimensions du vaisseau sont indiquées pour déterminer les quantités nécessaires : 28 goues de long avec des bordages de 8 à 11 goues. Tout le bois sera livré au port sur le quai à l'exclusion du courban conduit du Var au rivage de la ville, Esperit Rainaud les faisant ensuite transporter à ses risques et périls. Il lui faut les carènes, rodes, capions et allates pour de début de septembre afin de commencer la construction du vaisseau puis poursuivre la livraison du bois sans discontinuer pour ne pas retarder le chantier. La valeur du

_

 $^{^{280}}$ ADAM 3 E27/26 f° 114 et 306 v° 6 avril et 7 septembre 1686

²⁸¹ ADAM 3 E 27/142 f° 316 v° 2 septembre 1686

²⁸² ADAM 3 E 27/142 f° 71 v° 11 février 1686

²⁸³ ADAM 3 E 27/27 f° 87 27 janvier 1687

²⁸⁴ à la fin du XVIIe siècle dans les actes notariés le terme de charpentier remplace celui de maître d'ache

²⁸⁵ feuilha : renfort d'apostes, longue pièce qui supporte les rames

²⁸⁶ faucque, falca : bordage supérieur du bateau

²⁸⁷ bastetz : pièce de bois, taquet

²⁸⁸ ADAM $\hat{3}$ E 81/86 f° 17 v° 27 janvier 1688 quittance du 18 septembre 1688 (f° 152)

voir article sur l'histoire du port d'Antibes dans Recherches Régionales n° 171, janv-mars 2004, pp. 67-87

²⁹⁰ queirat pour cairat : préceinte

²⁹¹ ADAM 3 E 81/100 f° 351 23 novembre 1692

bois pour réaliser le vaisseau est estimée à mille livres²⁹². En 1696 c'est également sur le quai du port que se construisent deux tartanes pour un patron d'Antibes l'une de 12 goues, l'autre de 13, toutes noires « avec la poix »²⁹³. Achevées, avec toutes les fournitures dont le bois et deux mâts, elles coûtent respectivement 630 et 775 livres. Deux ans plus tard un « bateau couvert servant à faire la navigation et traffiqs ordinaires sur la mer » long de 11,5 goues coûte 550 livres²⁹⁴. S'il est difficile d'apprécier précisément le coût de la construction en fonction de divers arrangements, il semble néanmoins que les prix varient peu entre 6 et 700 livres pour une tartane de 12 à 13 goues, jusqu'à 1000 livres pour une de 17 goues.

Dès les premières années du XVIIIe siècle, l'usage de passer les marchés de construction de bateaux chez les notaires tend à se perdre ce qui nous prive d'une source d'information précieuse pour mesurer l'évolution de la construction navale à Antibes. Il paraît néanmoins certain que cette activité reste limitée à des petites unités et même si les maîtres charpentiers antibois peuvent espérer une clientèle de passage, notamment pour des radoubs, le marché local n'est pas considérable si l'on en juge par la composition de la flotte antiboise telle que nous la connaissons avec une assez grande précision par l'enquête de réaffouagement de 1608. Les consuls de Grasse qui ont intérêt à grossir le potentiel fiscal des Antibois parlent de « neuf ou dix gros vaisseaux de 4 à 5 000 quintaux, les autres moings », 30 barques moyennes pour le négoce et 50 bateaux servant à la pêche du poisson. Les consuls d'Antibes soulignent l'exagération de ces chiffres et les recoupements de divers témoignages confortent leur estimation. La réalité porte sur seulement cinq vaisseaux (2 de 4 000 quintaux et 3 de 3000). D'ailleurs le patron Laure confirme que, vu l'ensablement, les gros vaisseaux ne peuvent accéder au port. Certes la situation a changé à la fin du XVIIe siècle à la suite des grands travaux d'approfondissement mais les actes notariés ne révèlent pas une évolution significative de la construction navale à Antibes. Pour les barques et bateaux, les consuls soulignent leur tonnage modeste. Sur une trentaine de barques, une seulement atteint 400 quintaux et deux 200 quintaux. Quatre autres du même tonnage séjournent à Antibes mais appartiennent à des marchands étrangers de Nice et de Ligurie. Sauf perte par événement de mer²⁹⁵, les embarcations sont conservées de nombreuses années, ce qui réduit le marché de construction neuve pour renouveler une flotte modeste. L'activité de charpentier de marine n'en reste pas moins vivace à Antibes au début du XVIIIe siècle.

-

 $^{^{292}}$ ADAM 3 E 27/158 f° 241 v° 16 août 1693

 $^{^{293}}$ ADAM 3 E 81/91 f° 5 v° et 58 28 janvier et 19 septembre 1696

²⁹⁴ ADAM 3 E 81/91 f° 141 v° 26 mai 1698

²⁹⁵ en 1608, l'enquête de réaffouagement de 1608 parle de deux vaisseaux d'Antibes perdus depuis quatre ans par le fait des tempêtes.

ETAT DES CONSTRUCTIONS AU XVIIE SIECLE

d'après les minutes notariales

DATE	ТҮРЕ	CONSTRUCTEUR	DIMENSIONS (1)			СОТЕ
			LONG.	L.	H.	
1613	Bateau (radoub)	François Fugairon				3 E 27/92
1614	Bateau de pêche	François Fugairon	10 g			3 E 81/17
1614	Bateau	Jean Raynaud	14,5 g			3 E 81/17
1615	Bateau	François Fugairon	11,5 g	6	4	3 E 27/40
1617	Barque	Jean Raynaud				3 E 27/94
1618	Tartane	Loison Millot				3 E 27/95
1618	Barque	Barthélémy Serras	19 g		12	3 E 105/27
1618	Tartane					3 E 27/95
1621	Tartane	Huguet Raynaud				3 E 81/25
1622	Tartane	Etienne Riouffe	16 g	17	8,5	3 E 27/101
1623	Barque	Loison Millot				3 E 27/98
1623	Barque	Etienne et Baptiste Riouffe				3 E 27/98
1623	Barque	Barthélémy Serras	16,5 g	18	10	3 E 27/102
1623	Bateau	Barthélémy Serras				3 E 27/102
1624	Bateau	Jean et Huguet Raynaud	11 g	12	5	3 E 27/99
1624	Bateau	François Fugairon	13 g	13	6	3 E 27/99
1625	Tartane	François et Jean Fugairon	13 g			3 E 81/29
1626	Bateau	François Fugairon				3 E 81/29
1626	Tartane	François Fugairon	12 g	13	6,5	3 E 27/103
1626	Tartane	Huguet Raynaud	12 g	13	6,5	3 E 27/103
1627	Tartane « barque soutille » dans le texte	Adam Serras	18 g	19	10	3 E 81/30

⁽¹⁾ les longueurs sont exprimées en goues, les largeurs et hauteurs en pans

DATE	ТҮРЕ	CONSTRUCTEUR	DIMENSIONS			COTE
			LONG. (1)	L.	H.	
1627	Tartane	Jean et François Fugairon	17,5 g	18	9	3 E 81/30
1627	Tartane	Adam et Louis Serras	12,5 g	13	7,5	3 E 81/30
1628	Ponton à creuser	Louis Raynaud				3 E 81/31
1628	Barque (radoub)	Barthélémy Serras				3 E 27/104
1631	Bateau (radoub)	Baptiste Riouffe				3 E 27/46
1634	Tartane appelée pinque	Etienne et Baptiste Riouffe	16,5 g	19	9	3 E 27/49
1634	Frégate (radoub)	Jean Fugairon				3 E 27/106
1636	Bateau	Jean Fugairon				3 E 81/36
1642	Tartane	Louis Serras	13 g	13/14	7	3 E 27/107
1642	Tartane	Adam Serras	14 g	17	8	3 E 27/107
1643	Tartane	Adam Serras	14 g 1 p	17	8	3 E 81/43
1647	Bateau pêche (radoub)	Barthélémy Riouffe				3 E 27/54
1647	Barque	Adam Serras	17 g	21	11	3 E 81/67
1647	Pinque	Louis Serras puiné (en assoc.)				3 E 27/110
1650	Barque	Baptiste Riouffe				3 E 27/76
1653	Bateau (radoub)	Jean Collobière				3 E 81/52
1653	Barque	Louis Raynaud				3 E 27/129
1653	Barque	Adam Serras				3 E 27/129
1654	Pinque	Baptiste Riouffe	12 g 1 p	13,5	6	3 E 27/130
1657	Barque	Jean Collobière				3 E 81/72
1658	Lanche	Baptiste Riouffe	11 g 2 p		7	3 E 81/73
1658	Barque (radoub)	Baptiste Riouffe				3 E 81/73
1658	Bateau	Adam Serras			4	3 E 27/133
1661	Bateau	Antoine Aubanel	13 g 1 p			3 E 81/75

DATE	ТҮРЕ	CONSTRUCTEUR	DIMENSIONS			СОТЕ
			LONG. (1)	L.	Н.	
1662	Bateau de pêche	Jacques Raynaud				3 E 27/118
1663	Bateau	Jean François Gros	31 p	9		3 E 81/76
1664	Tartane	Pierre Aubanel	12 g	14	6,5	3 E 81/76
1664	Tartane	Pierre Aubanel	12 g	14	7	3 E 27/135
1665	Tartane	Pierre Aubanel	13,5 g	15,5	7,5	3 E 81/77
1665	Tartane	Pierre Aubanel	15 g	18	9	3 E 27/10
1667	Tartane	Antoine Aubanel	12 g	13,5	7	3 E 27/12
1667	Barque	Esperit Riouffe	12 g	13,5	7,5	3 E 27/12
1669	Barque	Baptiste Riouffe	17 g	20	11	3 E 27/162
1669	2 tartanes	Jacques Raynaud				3 E 105/46
1670	Barque	Esperit Riouffe	17 g			3 E 105/46
1670	Barque appelée tartane	Pierre Aubanel	13,5	16	9	3 E 27/122
1670	Barque	Esperit Riouffe	17 g			3 E 105/46
1671	Barque	Antoine Aubanel	15 g	18	10,5	3 E 105/47
1677	Tartane	Pierre Rebecou	12 g	13,5	7,5	3 E 27/16
1678	Bateau	Esperit Riouffe	12 g	proportion		3 E 27/17
1679	Barque	Pierre Rebecou	13,5 g	16,5	9	3 E 27/18
1679	Pinque (radoub)	Jacques Raynaud				3 E 27/24
1680	Bateau	Antoine Aubanel	14 g	12	7	3 E 27/24
1682	Bateau	Pierre Gros	9 g 2 p	7,5		3 E 27/25
1682	Tartane	Pierre Gros				3 E 27/141
1682	2 bateaux (déblais du port)	Pierre Rebecou				3 E 81/81
1683	Pinque	Antoine Aubanel	12,5 g	14,5	8	3 E 27/25
1686	Tartane	Pierre Rebecou	17 g	21	8,5	3 E 27/26
1686	Bateau à pêcher	Pierre Gros	10 g			3 E 27/26

DATE	ТҮРЕ	CONSTRUCTEUR	DIMENSIONS			СОТЕ
			LONG. (1)	L.	н.	
1686	Bateau	Christophe Riouffe				3 E 81/96
1686	Tartane	Pierre Aubanel	12,5 g	15	8,5	3 E 27/142
1686	Tartane	Jean Antoine et Pierre Serras	13 g			3 E 27/142
1687	Bateau (radoub)	Pierre Gros				3 E 81/85
1687	Tartane	Jean Antoine et Pierre Serras	12,5 g	15	9	3 E 27/27
1688	Tartane	Antoine Aubanel	13 g	16	9	3 E 27/28
1688	Tartane	Pierre Aubanel	13	16	9,5	3 E 81/86
1692	Tartane	Joseph Gros	12 g	15	8	3 E 81/100
1692	Tartane	Antoine Aubanel	12 g	14,5	8,5	3 E 81/100
1693	Tartane	Joseph Gros	13 g	16	9	3 E 81/100
1693	Vaisseau	Joseph Gros	28 g			3 E 27/158
1695	Bateau de pêche	Antoine Sevoule	9 g 1 p			3 E 27/149
1696	Tartane	Joseph Gros	13	17	9	3 E 81/91
1696	Tartane	Joseph Gros	12 g	15	8	3 E 81/91
1697	Tartane	Joseph Gros	12,5 g	15,5	9	3 E 81/101
1698	Bateau	Joseph Gros	11,5 g	14,5	8	3 E 81/91

LA PLACE DES REGIONS FRONTALIERES DANS L'EUROPE. LE CAS DU PAYS NIÇOIS DE 1792 A NOS JOURS

Thierry COUZIN

Les critères retenus pour l'adhésion des candidats à l'Union posés par le Conseil européen de Copenhague en 1993 étaient au nombre de trois : politiquement être une démocratie stable respectant les droits de l'homme et le droit des minorités, économiquement avoir une économie de marché, juridiquement mettre en adéquation la législation européenne avec ses propres institutions. Le moment était alors à l'optimisme vers la réalisation d'une grande idée libérale après l'effondrement du bloc soviétique. L'élargissement récent de l'Union Européenne à 25 membres et les discussions portant sur son extension à l'horizon 2010 à la Turquie voire, pour les plus internationalistes, à d'autres espaces de l'ancien empire Ottoman comme l'Albanie ou la Bosnie¹ relève de l'actualité et de ses querelles sur le devenir de l'Union. Avec l'apparition de l'expression « Euro-Méditerranée » lors de la Conférence de Barcelone en 1995, il fut même question de l'entrée du Maroc dans le marché unique. Le projet de Constitution proposé à la ratification de ses membres prévu initialement au printemps 2004 et repoussé à une date ultérieure² lui offre un cadre suffisamment souple pour contenir la réalité des suffrages propres à chaque Constitution particulière et les espérances comme les craintes sur les futures institutions politiques de l'Europe.

Pour l'heure celle-ci est dotée d'institutions dont les prérogatives, au regard de la séparation des trois pouvoirs en France prévue par la Constitution de la Ve République de 1958, législatif, exécutif, judiciaire, s'enchevêtrent avec celles de la Communauté, le Parlement, le Conseil européen, le Conseil des ministres, la Commission européenne et la Cour de justice. L'article I-52 du Traité constitutionnel va dans le sens des espoirs d'un nouveau droit international³ puisqu'il stipule, d'une part que l'Union respecte et ne préjuge pas du statut dont bénéficient, en vertu du droit national, les églises et les associations ou communautés religieuses dans les Etats membres, d'autre part que l'Union respecte également, toujours en vertu du droit national, les organisations philosophiques et non confessionnelles. A ce débat on peut penser que la recherche historique, résolument comparatiste, puisse participer en dressant périodiquement une sorte d'état des lieux sur l'évolution des problèmes rencontrés⁴. Ceci afin de remettre à jour la perspective frontalière qui nous vient du XIXe siècle lors de l'extension du modèle français de l'Etat-nation⁵. Plus exactement l'accélération de sa diffusion après la Révolution de 1848 a relancé le débat sur le type de représentativité apte à établir la stabilisation des remous sociaux⁶.

Ce cadre général une fois établi il faut, en ce qui nous concerne, souligner que l'art I.5 du projet constitutionnel stipule que L'Union européenne respecte le pouvoir national dans ses structures politiques propres, y compris d'après l'art.I.12 en ce qui concerne l'autorité locale et régionale⁷. Cette charpente renvoie donc chaque Etat à ses propres contradictions sur la citoyenneté, la régionalisation, si ce n'est l'espace plus réduit de pays où prévaut le rayonnement d'une ville ou des groupements de villages. Essentiellement c'est chaque zone frontalière qui se trouve au centre de ce débat sur la mise en cause des liens qui unissent la Communauté. A la connaissance de ce qui semble être un mouvement de fond de l'Histoire entamé depuis la fin de la seconde guerre mondiale, l'historien peut apporter sa contribution par sa capacité à examiner un territoire pour en chercher ce qui relève de la tradition ou, sans que cela soit forcément une continuité, à en évaluer au regard du passé les potentialités. Ambitieuse, cette perspective repose

1

¹ Ignacio Ramonet, « Turquie », dans Le Monde Diplomatique, 2004, 608, p. 1.

² « Projet de Traité constitutionnel européen », *Conférence Inter Gouvernementale*, 6 août 2004.

³ Jacques Derrida, « Une Europe de l'espoir », dans Le Monde Diplomatique, 2004, 608, p. 3.

⁴ José Gentil Da Silva, « A propos des horizons alpins. Equivoques et questions à débattre concernant la communication, la tradition et l'identité », dans *Ceux qui passent et ceux qui restent. Etudes sur les trafics transalpins et leur impact local*, Colloque, Bourg-Saint-Pierre, 1989.

⁵ Gilles Pécout, « Europe, que doit-on faire de ton histoire et de ta géographie ? », dans *Penser les frontières de l'Europe du XIXème au XXIème siècle*, Colloque, Paris, 2004, pp. 23-38.

⁶ Carlo Carini, « Il pensiero politico dell'Ottocento (temi e ricerche) », dans *Il pensiero politico. Rivista di Storia delle Idee Politiche e Sociali*, 2003, 1, pp. 110-121.

⁷ « Projet pour la convention pour une Constitution européenne », dans *Le Monde*, 2003, 18 juin.

sur la réflexion des intellectuels engagés dans la définition du régime démocratique lorsque prit fin l'ébranlement inauguré par la Révolution française⁸.

A la pointe occidentale de l'Eurasie « l'isthme français » constitue déjà un Etat précocement national dans lequel le tracé des frontières à la fois rapproche et sépare les peuples sis sur ses limites. Il est ainsi remarquable qu'il faille attendre les années quatre-vingt du XVIIIème siècle pour que le terme « frontalier » entre dans la langue française et donne ainsi une sorte de « statut » tardif témoignant d'une volonté d'apaisement à ces populations réputées turbulentes par leur ignorance de la politique des séparations naturelles, crêtes, fleuves ou forêts 10. A l'extrême sud-est le pays niçois échappa jusqu'au XIVe siècle à la problématique réductrice de l'identité culturelle puisque demeurant dans une conception médiévale de l'espace méditerranéen plus proche des marches impériales que de l'idée moderne de nation 11. La longue obédience savoisienne qui s'en suivit pendant cinq siècles ignora les solutions faciles en essayant de suivre la conjoncture européenne en contrôlant l'ouverture sur la mer de Nice au service de sa position à cheval sur les Alpes du Sud dès le XVIIe siècle. Néanmoins la présence de l'administration piémontaise fut suffisamment souple avec le système de l'intendance pour donner au Comté un activité régionale relativement autonome comme du reste, dans la longue durée, l'ensemble des pays sous la domination des Savoie 12.

Ce n'est qu'en septembre 1792 que cette population fut durement confrontée à l'expansionnisme de la France révolutionnaire¹³. Dès lors ce petit pays oscilla entre diverses alternatives, la départementalisation, le monde clos de la Restauration, l'orientation italienne de 1848, l'enjeu des nationalités en devenir entre les mains de Cavour et de Napoléon III en 1860, tout contribua à sa difficile entrée dans une modernité généralisatrice ayant désormais le vent en poupe¹⁴. Comment cette région pauvre s'enrichit-elle ? Et qu'en fut-il du département des Alpes-Maritimes dans le cadre des guerres françaises de 1870, de 1914, et de 1940 ? Qu'elle place accorder à son tardif exode rural et à des mouvements migratoires dont il s'agit de savoir s'ils marchèrent à l'unisson des autres régions ? Ce qui lui tient souvent d'identité, ce qu'on peut appeler par une expression galvaudée son folklore culturel¹⁵, tient-il à une résurgence d'un régionalisme issu de la IIIème République¹⁶, ou d'un passé plus lointain issu du premier XIXe siècle¹⁷?

Les études les plus récentes plaident en faveur de la complexité d'un espace en construction en phase avec les développements régionaux discutés de l'Union européenne¹⁸. De 1792 à nos jours le cas du pays niçois dans la perspective frontalière que propose l'Europe d'aujourd'hui vaut ainsi la peine d'une recherche respectueuse des traits communs comme des

-

⁸ Giorgio Sola, « Classe dominante, classe politica ed *élites* », dans *Il Pensiero Politico. Rivista delle Idee Politiche e Sociali*, 2003, 3, pp. 464-484.

⁹ Fernand Braudel, *L'identité de la France. Vol.I.*: Espace et histoire, Paris, 1986, pp. 239-271.

¹⁰ Histoire de la France. L'espace français, (dir.), Jacques Revel, Paris, 2000, pp. 70-89.

¹¹ Jean-Baptiste Pisano, « De l'espace au territoire. Le comté de Nice entre altérité et identité », dans_*Histoire des Alpes*, Lugano, 2001, pp. 71-85.

¹² Henri Costamagna, « Pour une histoire de l'*Intendenza* dans les états de terreferme de la Maison de Savoie à l'époque moderne », dans *Bollettino Storico-Bibliografico Subalpino*, 1985, fasc.II, pp. 373-467.

¹³ Thierry Couzin, « Subversion et Révolution dans le pays niçois de 1790 à 1796 », dans *Recherches Régionales*, 2000, 155, pp. 27-32.

¹⁴ Thierry Couzin, « L'initiative de l'Etat et ses limites dans le pays niçois durant le règne de Charles-Albert (1831-1848) », dans *Recherches Régionales*, 2000, 154, pp. 63-70; « La pensée d'Auguste Carlone : de l'engagement politique à la réflexion historiographique sur le Comté de Nice », dans *Recherches Régionales*, 2005 ; 178 ; pp. 35

¹⁵ Pierre Bourdieu, « L'identité et la représentation. Eléments pour une réflexion critique sur l'idée de région », dans *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 1980, 35, pp. 63-72.

¹⁶ Jean Charles-Brun, Le Régionalisme, Paris, 2004, pp. 61-345.

¹⁷ Thierry Couzin, *Originalité en politique : le cas du Piémont dans la naissance de l'Italie (1831-1848). Gouverner le royaume de Sardaigne à l'époque de Charles-Albert*, Zürich, 2001, pp. 98-105.

¹⁸ Andrée Dagorne, Jean-Yves Ottavi, « Gestion des hommes et/ou des hectares ou comment découper un territoire ? Application aux Alpes-Maritimes », dans *Recherches Régionales*, 2004, 172, pp. 1-50.

particularités. Ce travail sera divisé en trois parties. D'une part de la Révolution française à la départementalisation, d'autre part l'évolution de la région du rattachement au terme de la seconde guerre mondiale, enfin de la libération à nos jours.

• Le pays niçois face à l'irruption de la question nationale (1792-1860)

L'idée d'une nation composée de citoyens commença avec la Révolution de 1789. C'est de cette affirmation que naquit au XIXe siècle la coupure historiographique exclusivement française entre les époques moderne et contemporaine. Il est remarquable que cette césure appartienne à une mémoire collective colportée non seulement dans les manuels scolaires¹⁹ mais par la reproduction des rituels fondateurs de la République « Une et indivisible » qui alimentent la recherche de spécialistes autour de l'adaptation de ce modèle à l'évolution politique²⁰. C'est que la prétention révolutionnaire venue des Lumières²¹ à faire de Paris le centre d'une nouvelle culture politique populaire s'appuya sur une volonté régénératrice de l'humain allant jusqu'à englober certains véhicules de l'échange culturel comme la langue²², le vêtement²³ et l'art²⁴. Il s'est donc agit d'une tentative véritablement démiurgique de construire un réel qui soit en somme la réalisation matérielle de l'idéal²⁵. Ce constat fit des acteurs de l'expansion française les dépositaires de la « Grande Nation » qui particulièrement dans les zones de frontières se heurta en son temps à des résistances²⁶. Ce fut le cas dans les pays du royaume de Sardaigne, et plus précisément dans le Comté de Nice.

Il est probable que l'esprit de subversion contre l'ordre établi se distingua de la délinquance ordinaire dans le Comté nicois dès 1790 avec l'arrivée massive d'émigrés de la noblesse française et la présence d'activistes provençaux²⁷. Peut-être ces derniers furent-ils en quelque sorte délivrés de l'opposition avec Paris sur la question religieuse, à l'origine de la dichotomie Révolution et Contre-Révolution, puisqu'ayant à une écrasante majorité adhéré à la Constitution civile du clergé marquant l'autonomie gallicane vis-à-vis de la Papauté²⁸. Au contraire les prêtres du royaume de Sardaigne demeurèrent fidèlement attachés à l'obédience romaine, centre de la piété catholique baroque²⁹.

La correspondance du consul de France à Nice, Le Seurre, avec la municipalité de Toulon sous l'autorité de laquelle étaient placés les militaires présents dans la cité, renseigne sur la forme des premiers affrontements. Ceux-ci relevèrent d'abord de la symbolique arborée puisque ce sont les signes de la cocarde et du drapeau tricolore qui provoquèrent une émeute dans le quartier du port et quelques mois plus tard, après l'annonce de la fuite de Louis XVI à Varennes, à Monaco. Mais c'est après la proclamation par l'Assemblée Nationale à Paris de la Ière République en

¹⁹ Anne-Marie Thiesse, La création des identités nationales. Europe XVIIIème-XXème siècle, Paris, 2001, pp. 240-

Maurice Agulhon, « Conflits et contradictions dans la France d'aujourd'hui », dans *Annales E.S.C.*, 1987, 3, pp. 595-610.

Alphonse Dupront, *Qu'est-ce que les Lumières* ?, Paris, 1996, pp. 7-435.

²² Jacques Guilhaumou, La langue politique et la Révolution française. De l'événement à la raison linguistique, Paris, 1989, pp. 9-212.

²³ Bruno Ray. S'habiller au XVIIIème siècle. Construction d'un symbolisme politique, Nice, 1991, pp. 13-135.

²⁴ Jean Storobinski, 1789. Les emblèmes de la raison, Paris, 1979, pp. 5-212

²⁵ Vasco de Magalhaes-Vilhena, Anciens et modernes. Etudes d'histoire sociale des idées, Paris, 1986, pp. 185-224.

²⁶ Jacques Godechot, La Grande Nation l'expansion révolutionnaire dans le monde de 1789 à 1799, Paris, 1953, pp.

²⁷ Thierry Couzin, « Subversion et Révolution... » op. cit., p. 28

²⁸ Michel Vovelle, « Le poids des affrontements religieux dans la formation des options collectives méridionales sous la Révolution française », dans Religion, Révolution et Contre-Révolution dans le Midi 1789-1799, Colloque, Nîmes, 1990, pp.216-217; Gérard Cholvy, Christianisme et société en France au XIXème siècle 1790-1914, Paris, 2001, pp.

²⁹ Yves Bonnefoy, Rome, 1630. L'horizon du premier baroque, Paris, 2000, pp. 5-218.

septembre 1792 que les événements se précipitèrent. Dès le 21 septembre des prêtres avaient prêché dans la rue pour engager la population à la résistance contre l'oppresseur. Le 28 septembre au soir commencèrent les troubles en ville après le départ des autorités sardes par la route de Turin. Marins, portefaix, paysans, femmes, le petit peuple de Nice se livra à un saccage panique de la cité abandonnée. Le 29 septembre encore, l'évêque de Nice monseigneur Valperga faillit être pendu. Avec l'entrée dans la ville de l'armée commandée par le général Danselme le 30 septembre 1792 l'ordre fut en partie rétabli cette fois par les représentants de la Révolution française³⁰.

C'était la cinquième fois depuis le début du XVIe siècle que la France conquérante envahissait ce petit espace mais l'annexion d'un pays dès lors peuplé d'uniformes eut pour effet d'inventer un nouveau territoire : le département des Alpes-Maritimes³¹. L'avenir institutionnel dans le cadre de la République fit l'objet d'élection dont la multiplicité des opinions exprimées témoigne que l'idée moderne de nation n'était pas par tous compris de la même manière, d'où la difficulté de parler de partis politiques. L'organisation du suffrage se déroula dans la confusion à partir du 25 novembre à la cathédrale Sainte-Reparate. Trois mouvances se dessinent cependant sur fond d'insoumission dans le moyen et le haut pays où la guerre se poursuit entre les troupes françaises et l'armée régulière sarde secondée par les Barbets. D'une part le camp des réunionnistes, avec Blanqui, Dabray, ou Ruffin Massa, d'autre part celui de l'indépendance niçoise avec Joseph Ignace Giaccobi, enfin celui des royalistes avec Léotardi de Boyon. Les déplacements de la juridiction du Sénat de Nice témoignent de la persistance des troubles et des difficultés à établir juridiquement la distinction entre révolutionnaires, légitimistes et bandits : Nice jusqu'au 28 septembre 1792, Saorge à partir du 23 octobre 1792, Borgo San Dalmazzo au 6 novembre 1792, enfin Carmagnola du 17 juin 1794 jusqu'au 12 juillet 1796. Cette période prit fin après la victoire du général Bonaparte à Mondovi le 22 avril 1796, et l'armistice Cherasco qui s'en suivit signé entre la France et le roi Victor-Amédée III. Dès lors les Alpes-Maritimes fournirent un impressionnant quota de militaires de haut rang à la France : Masséna, Rusca, Bavastro, Joseph Tordo³².

Avec la nomination de Joseph Dubouchage comme préfet de 1800 à 1814 s'ouvre une période de stabilité favorable au retour de certains traits spécifiques renouant avec l'accueil d'hôtes étrangers. Lorsque ceux-ci acceptent le contact avec les résidents ils participent à la recherche de la qualité de la vie³³. Ce fut le cas lors du retour en 1802 des Anglais et parmi eux du médecin John Brunnell Davis qui profita de son séjour à Nice pour écrire un ouvrage afin de venir en aide aux malades qui cherchent à se soigner dans un climat vanté pour sa température et aussi de rappeler les beautés et les vestiges d'un pays qui a toujours tenu un rang remarquable dans les annales de chaque époque. A cet effet le discret britannique s'attacha à prendre des notes à partir de ses observations visant plus précisément les bienfaits d'un air nouveau sur ce qu'on appelait alors la phtisie pulmonaire, c'est-à-dire la tuberculose. Par sa curiosité encyclopédique il se comporte en homme du XVIIIème siècle et le grand livre qu'il publiera à Londres en 1807, « L'Histoire ancienne et moderne de Nice, comprenant un récit de la fondation de Marseille, précédée par des observations sur la nature, les productions et le climat du territoire de la première ville nommée, ainsi que des cités voisines, avec une introduction comprenant de modestes avis aux malades qui, dans l'espoir d'un arrêt du progrès de la maladie, cherchent l'influence de ces climats salubres », fourmille de conseils pratiques indiquant le linge qu'il faut

-

³⁰ Thierry Couzin, « Subversion et Révolution... », op. cit., pp. 29-31.

³¹ Paul Gonnet, « Les différents visages à Nice d'une invention française (29 septembre 1792-mai 1814) », dans *Du Comté de Nice aux Alpes-Maritimes. Les représentations d'un espace politique et culturel dans l'histoire*, Colloque, Nice, 2000, pp. 65-66.

³² Thierry Couzin, « Subversion et Révolution... », *op. cit.*, pp.31-32 ; Paul Gonnet, « les différents visages... », *op. cit.*, pp. 66-69.

³³ José Gentil Da Silva, « Les Alpes-Maritimes : ce carrefour méditerranéen, ce ferment pour l'Europe, une chance pour la France », dans *Mélanges Paul Gonnet*, Nice, 1989, pp. 191-199.

porter avec soi, les régimes qu'il vaut mieux suivre, les heures préférables pour les sorties, l'échelle des tarifs pour louer une voiture attelée, enfin les quartiers que l'on doit préférer. Certes ce médecin anglais n'échappe pas à certains des lieux communs proférés par ses compatriotes en villégiature : il préfère l'Ancien Régime et s'émeut des dégradations occasionnées par les troupes révolutionnaires, du mode d'imposition qu'il juge trop lourd du nouvel Etat de tutelle, de la ruine des familles nobles, enfin il se fait condescendant devant les formes extraverties de la foi catholique locale soit des processions et du culte des saints. L'altruisme de sa démarche en faveur de Nice ne saurait pourtant être démenti et son but ultime demeura d'en faire la promotion dans son pays³⁴.

Les quelques 200 000 habitants du pays niçois se montrèrent-ils satisfaits du retour à la paix que marqua la Restauration de Victor-Emmanuel sur le trône et du retour proclamé au *Buon ordine*? La région serait redevenue politiquement docile et repliée sur elle-même: Nice retrouvant sa place de chef-lieu administratif « tut'coma dinans », de retour, les Anglais en villégiature hivernale s'installèrent dans leur ancien fief du faubourg de la Croix de Marbre, enfin si la proclamation de la liberté de la presse fut saluée par ceux qui accordèrent leur confiance à la promulgation du *Statuto*, la bourgeoisie serait demeurée simplement loyaliste et comme en attente du plébiscite qui rattacha ce pays à la France en 1860³⁵. Nous prétendons au contraire que cette période fut discontinue et riche de contradictions. La Révolution française y avait relancé dans ce petit pays de frontière la double problématique d'une classification des peuples qui conjuguerait une perception de la diversité restituant à chacune de ses composantes une identité et de leur caractérisation tendant à retrouver dans la multiplicité ce qui fait l'unité de l'humain³⁶. Dans le temps long ces distinctions qui agitent aujourd'hui les chercheurs étaient singulièrement complexe à cerner.

Déjà lors de la halte au château de Nice de l'antipape Benoit XIII en 1404-1405 en route vers Rome avec le soutien de la monarchie française et de ses alliés les comtes de Genêve et de Savoie ou la couronne d'Aragon, l'élément anthropologique qu'est l'art culinaire lui réserva une table qui fut princière dans un monde médiéval où dominait un style international et où les valeurs régionales ne se distinguaient encore que malaisément³⁷. A l'époque moderne voyageurs, militaires, pèlerins, commerçants de passage y inventèrent la tradition de l'accueil et, dans la mesure où la rencontre de l'autre y fut d'abord contrainte, provoquèrent en retour un individualisme farouche s'exprimant dans les autonomies revendiquées des communautés villageoises dont l'identité relevait justement de la généralisation dans le pays d'une sensibilité dont la prise de conscience collective particulariste à l'époque simplificatrice des nationalités au XIXe siècle fut un avatar³⁸. Alors l'invention de la tradition ancestrale faisant remonter la spécificité de Nice à la colonisation grecque servit les partisans de la francophilie³⁹.

A la Restauration c'est l'administration qui intervint en établissant un cadre provincial proposé par le roi qui lui fit perdre dès 1818 sa dénomination de « Comté »⁴⁰. Il s'agissait de la disparition d'un marqueur de l'identité que les besoins de l'Etat n'avait rendu nécessaire que

³⁴ Jean-Paul Potron, « Contribution britannique à la représentation du pays de Nice ou les aventures du docteur Davis sous le Consulat », dans *Du Comté de Nice aux Alpes-Maritimes*, *op. cit.*, pp. 133-144.

Paul Gonnet, « Capitale d'un monde clos (1814-1860) », dans *Histoire de Nice*, Toulouse, 1976, pp. 247-303.
 Marc Crépon, « La classification et la caractérisation des peuples (entre unité et identité promises) », dans *Il pensiero gerarchico in Europa XVIII-XIX secolo*, (a cura di) Antonella Alimento, Cristina Cassina, Firenze, 2002,

pp. 221-233.

Thenri Bresc, « La cuisine et la table à la cour de l'antipape Benoît XIII. Nice, 1404-1405 », dans *Mesclun*, 1989, 11, pp. 20-27.

³⁸ José Gentil Da Silva, « Les Alpes-Maritimes : ce carrefour méditerranéen ;... », op. cit.

³⁹ Thierry Couzin, « La pensée d'Auguste Carlone... », op. cit.

⁴⁰ Henri Costamagna, « Communautés et pouvoir central dans la province de Nice durant la Restauration sarde (1814-1848) », dans *Ombre e luci della Restaurazione. Trasformazioni e continuità istituzionali nei territori del Regno di Sardegna*, Convegno, Roma, 1997, pp. 336-337.

depuis le duc Charles III en 1526⁴¹, son emploi administratif premier a pu même être daté de 1442⁴². L'appellation demeura pourtant dans la titulature des actes à usages internationaux au moins jusqu'en 1847 signe que la légitimité de l'Etat savoisien se comprenait toujours dans le monde des dynasties⁴³. En somme, si intérieurement la persistance du terme « Comté de Nice » y compris dans l'historiographie locale présente les caractères d'un mythe fondateur de l'identité collective⁴⁴, du point de vue externe la mentalité géocentrique des Savoie fut à l'origine de l'hésitation durable dans le choix d'une définition de cet espace entre sa portion alpine et sa partie littorale, source du succès au temps du tourisme de masse de l'expression tenace descendre sur la « Côte » 45. C'est donc un vieux topos que rejoint l'analyse régionale fondée sur la polarisation puisque l'examen de ses activités tertiaires a conduit encore récemment un géographe à titrer : « La Côte d'Azur, c'est la région de Nice » 46. L'actuel projet de Traité constitutionnel ne permet pas de résoudre ces interrogations puisqu'il postule que les limites des régions existent telles qu'elles sont définies par chaque Etat. En France c'est la loi de 1973 qui a accordé au découpage en 22 régions une personnalité juridique et financière, avec un pays niçois administrativement dépendant de Marseille, capitale de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur⁴⁷. C'est sur cette base que l'art.III-386 s'appuie pour établir un organe seulement consultatif : le Comité des régions. Une réalité conforme aux dispositions prévues par le traité de Maastricht en 1992⁴⁸. Jusqu'où peut aller l'historien dans la prospection scientifique tout en restant en phase avec son temps est un vaste champ de réflexion à laquelle la biographie intellectuelle comme l'examen des travaux d'un maître en matière d'équilibre entre les souverainetés, de la petite patrie aux relations internationales, participe avec force⁴⁹.

Du point de vue économique quant à l'exploitation du débouché maritime niçois on constate que c'est l'intégration de la Ligurie et de son port Gênes en 1815 qui asphyxia son rayonnement dû à ses franchises portuaires⁵⁰. Ce n'est pas la question nationale posée brutalement depuis 1792 mais le calme relatif de la période napoléonienne qui a durablement marqué les consciences des élites nouvellement promues par l'achat des Biens nationaux à l'esprit d'entreprise comme celles des notables plus anciennement enracinées avec l'élargissement de la participation électorale au niveau local⁵¹. Sous le règne de Charles-Félix, en 1823, l'inspecteur des mines du royaume Joseph Despine fit un périple de Nice à Monaco, passant par Puget-théniers, Guillaumes, l'ancien comté de Beuil, Lantosque et la vallée de la Roya, il s'agit certes d'un voyage personnel puisqu'il y négocie ça et là des bouteilles d'eau minérale, mais aussi professionnel puisqu'il dresse des procès-verbaux relatifs à la concession de mines et en rédige le rapport pour un haut fonctionnaire de Turin⁵². Ceci est important puisque cela prouve que l'activité montagnarde industrieuse n'était pas éteinte, par exemple dans la vallée

-

⁴¹ Jean-Baptiste Pisano, « De l'espace au territoire... », op. cit., pp. 72-75.

⁴² Hervé Barelli, « Le comté de Nice, dénomination d'un espace symbolique », dans *Du Comté de Nice aux Alpes-Maritimes, op. cit.*, pp. 26-27.

⁴³ Thierry Couzin, *Originalié en politique, op. cit.*, p. 39.

⁴⁴ Hervé Barelli, « Le comté de Nice... », op. cit. p. 45.

⁴⁵ Bruno Berthier, « Nice : terra incognita », dans Du Comté de Nice aux Alpes-Maritimes, op. cit., pp. 103-119.

⁴⁶ Daniel Noin, L'espace français, Paris, 1995, pp. 157-158.

⁴⁷ *Ibid*, pp.78-79.

⁴⁸ Jean Labasse, *Quelles régions pour l'Europe ?*, Paris, 1994, pp. 20-21.

⁴⁹ Nazione, nazionalismi ed Europa nell'opera di Federico Chabod, (a cura di) Marta Herling, Pier Giorgio Zunino, Convegno, Firenze, 2002, pp. V-307.

⁵⁰ Thierry Couzin, *Originalité en politique, op. cit.*, pp. 101-103.

Henri Costamagna, « Du comté de Nice aux Alpes-Maritimes : l'office d'intendance et l'évolution des Communautés », dans *Du Comté de Nice aux Alpes-Maritimes*, *op. cit.*, pp. 57-60

⁵² Bernard Coutin, « De la manière dont Joseph Despine, inspecteur général des mines du royaume de Piémont-Sardaigne a appréhendé le comté de Nice en 1823 », dans *Du Comté de Nice aux Alpes-Maritimes*, *op. cit.*, pp. 158-159.

de la Tinée les artisans du fer, du cuir ou de la cordonnerie écoulaient encore leurs produits aussi bien à Nice qu'à Lyon ou Grenoble⁵³.

C'est dans le cadre d'une mutation d'ensemble qu'il faut placer les prémisses d'un développement autre du pays niçois au cours du règne de Charles-Albert⁵⁴. La création du Consiglio d'Ornato le 26 mai 1832 exclusivement réservé à Nice dans l'espace savoisien y participa en ayant pour charge un plan d'embellissement de la ville visant à rendre plus régulier le cours des voies de Nizza Marittima, plus commode la circulation de ses habitants et plus beau l'aspect de la ville. Mais il releva également d'un acte visant à la salubrité publique dans le contexte exceptionnel de la propagation de l'épidémie de choléra⁵⁵, plutôt que dans celui plus général de l'essor des villes européennes entendu comme analyse dialectique du réel et de la représentation du paysage urbain⁵⁶, donnant trop de place à notre avis aux projets au détriment de l'historicité dans laquelle s'inscrit le phénomène. Mais c'est surtout l'abolition du droit d'asile au port de Nice décrété le 30 juin 1835 suite aux plaintes du consul de France Joseph de Cauclaux accusant le Sénat de Nice d'octroyer une nationalité rédemptrice au milieu délinquant des affaires fuyant la justice française qui constitua le tournant économique du pays. Le problème venait d'un malentendu sur l'idée que pouvaient se faire les responsables locaux puisque leur conception de la nation demeurait au sens médiéval l'ensemble des commerçants liés au trafic portuaire. Reste que le gouvernement de Turin s'exécuta et dès lors les entrepreneurs niçois privés s'associèrent aux initiatives publiques du gouvernement sous la forme de Consortile pour s'atteler au développement des voies de communications dans les vallées afin de relier ces routes au chef-lieu de Nice. Nous pensons toujours qu'il s'agit là de l'éclosion moderne de la région par l'homogénéisation de son espace mais que le capital engagé ne fut pas suffisant pour mener à bout une entreprise à l'origine piémontaise qui attendra la France⁵⁷. Avant cette tentative caractéristique de l'Etat moderne le moyen et le haut pays alpin avaient suivi leur propre évolution interne, la vie rurale ne se limitant pas aux activités agro-pastorales nous l'avons dit, tandis que Nice proche du modèle méditerranéen alvéolaire défini pour le XVIe siècle⁵⁸, n'était demeurée liée aux intérêts de sa Capitale que par l'ancienne route du sel plus tard baptisée de Turin, avant le tourisme et le goût du patrimonial qui s'exprima notamment dans la peinture de paysage⁵⁹ et la rédaction de guides de promenades⁶⁰. Le fameux enclavement, qui rendit le pays immobile, autour duquel se fonde l'analyse classique de l'Histoire de Nice dans le premier XIXe siècle⁶¹ est donc un faux-semblant dans la mesure au contraire où c'est la conjoncture piémontaise puis internationale qui provoqua un changement que l'on peut dater de 1832 et qui détermina les louvoiements des élites à partir des événements de 1848.

Le retour de la guestion nationale moderne de 1848 au rattachement de 1860 mérite une étude minutieuse à l'occasion de laquelle la presse eut à la fois un rôle créateur d'une opinion publique et fut révélatrice d'une situation qui échappa de loin à la détermination de celle-ci. En pleine fièvre libérale dans la péninsule italique dans laquelle, tant dans le royaume des Deux-Siciles de Ferdinand II que dans les Etats pontificaux de Pie IX, la Toscane de Léopold II, le royaume de Sardaigne enfin, sont annoncés un régime représentatif, des élections locales et la

⁵³ José Gentil Da Silva, « Les voies de l'Europe : ferments régionaux et sollicitations lointaines. A propos des nations alpines », dans Wirtschaft des alpinen Raums im 17 Jahrhundert (dir.) Louis Carlen, Gabriel Imboden, Brig, 1988, pp. 44-45.

Thierry Couzin, *Originalité en politique*, *op. cit.*, pp. 103-105.

⁵⁵ Thierry Couzin, « L'initiative de l'Etat... », op. cit, pp.64-65; Originalité en politique, op. cit., pp. 164-167.

⁵⁶ Henri Costamagna, Jean-Baptiste Pisano, «La politique du Consiglio d'Ornato et ses réalisations», dans Recherches Régionales, 2001, 158, pp. 117-125.

⁵⁷ Thierry Couzin, *Originalité en politique, op. cit.*, pp. 102-104.

⁵⁸ Fernand Braudel, La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II, Paris, 1990, pp. 253-322

⁵⁹ Sylvain Amic, « Variations sur le motif. Création et diffusion des points de vue dans la peinture de paysage à Nice au XIXème siècle », dans Du Comté de Nice aux Alpes-Maritimes, op. cit., pp. 211-217.

⁶⁰ L'indicateur Niçois pour l'année 1845 précédé de l'Almanach de la division, Nice, 1845.

⁶¹ Paul Gonnet, « Capitale d'un monde clos... », op. cit.

liberté de la presse, paraît le prospectus diffusé à la fin de l'année 1847 du quotidien niçois *L'Echo des Alpes-Maritimes* sous la direction d'Auguste Carlone, mais qui comprend également dans son comité éditorial l'ingénieur Victor Juge et le banquier Jules Avigdor, le futur quotidien présente un programme conforme à la position du roi Charles-Albert⁶². Mais à compter de la publication du premier numéro le 16 janvier 1848 le journal va se faire l'interprète des intérêts locaux tant dans le cadre de l'Etat savoisien qu'à l'échelle internationale. Le journal craint d'abord la guerre civile et l'examen des alliances possibles le pousse vers l'exemple de la Suisse aux marges du royaume de Sardaigne et déjà pacifiée après la lutte du Sonderbund. Après l'enthousiasme que provoqua l'annonce de la Constitution, Auguste Carlone s'inquiète du renouvellement du personnel politique local à la vue de l'influence néfaste des jésuites, et du problème de la langue dans le futur parlement favorable quant à lui au bilinguisme⁶³. Cette dernière revendication, commune au savoyard *Courrier des Alpes*, peut être considérée comme l'acceptation de la modernité étatique dans un cadre non-national⁶⁴.

Depuis lors la fin du second conflit mondial a établi un consensus entre nation et langue venu de l'expérience révolutionnaire française auquel se tient l'actuel projet de Constitution européenne puisqu'il prévoit par l'article III-433 que le Conseil adopte à l'unanimité un règlement européen fixant le régime linguistique des institutions de l'Union, sans préjudice du statut de la Cour de justice de l'Union européenne, cette dernière supervisant l'harmonie institutionnelle ne stipulant rien sur le plan linguistique, le choix d'une seule langue supranationale, l'anglais, vise à trancher le problème des revendications éventuellement légitimes des autres Etats européens en faveur de l'idiome officiel de l'Organisation des Nations Unies. Cette comparaison est moins équivoque qu'il n'y paraît si on considère que le traité est l'outil traditionnel du droit international tandis que la Constitution est l'acte par lequel une communauté politique, peuple ou nation, se dote de valeurs et de règles juridiques par le biais du suffrage universel selon la définition même de la démocratie représentative. Or ce n'est pas le cas du projet de Constitution européenne puisqu'il prévoit après l'organisation d'une élection suivant un mode de scrutin laissé au choix de chaque Etat, que les représentants forment une sorte de collège de super électeurs chargés de nommer des délégués responsables de l'aménagement du traité⁶⁵.

La leçon de cette parenthèse c'est que la réalité de l'Union européenne et l'Europe des historiens entretiennent un lien ambiguë, la norme communautaire s'efforçant de suivre l'évolution de la société à partir des suffrages exprimés à l'intérieur de chaque Etat tandis que les travaux d'historiens sur l'Europe sont perpétuellement en quête de la construction de modèles d'interprétations comparatistes de système juridique⁶⁶ ou bien des origines démocratiques de ces mêmes organismes⁶⁷. Le lieu de rencontre entre le retentissement médiatique et son historicité peut se trouver dans le rapport qu'entretient le citoyen avec l'actualité politique. La tâche qui lui revient est alors de faire émerger avec la distance propre à sa connaissance du passé ce qui dans le présent mérite d'être souligné comme événement. Dans l'étude des sociétés où l'opinion publique joue un rôle majeur l'historien en quête de la redéfinition de son identité de contemporanéiste face au défi causé par la multiplicité des moyens de communication et l'accélération de la circulation des nouvelles devient alors nécessairement un acteur engagé dans la sélection de l'information⁶⁸. Cette définition, qui tend à attribuer à cette spécialité, pourtant

⁶² Michel Bottin, « Le Roi, la Constituion, l'Unité. Les événements de 1848 vus par *l'Echo des Alpes-Maritimes* », dans *Nice-Historique* , 1997, 1, pp. 3-4.

⁶³ Thierry Couzin. « La pensée d'Auguste Carlone... ». op. cit.

⁶⁴ Thierry Couzin, *Originalité en politique*, op. cit., pp. 104-105 et 201-205.

⁶⁵ Anne-Cécile Robert, « Coup d'Etat idéologique en Europe », dans Le Monde Diplomatique, 2004, 608, p. 8.

⁶⁶ Gunther Teubner, « Pour une épistémologie constructiviste du droit », dans *Annales E.S.C.*, 1992, 6.

⁶⁷ Giogio Sola, « Classe dominante, classe politica ed *élites* », dans *Il pensiero politico. Rivista di Storia delle Idee Politiche e Sociali*, 2003, 3, pp. 464-484.

⁶⁸ Pierre Nora, « Le retour de l'événement », dans *Faire de l'histoire. I. Nouveaux problèmes*, (dir.) Jacques Le Goff, Pierre Nora, Paris, 1974, pp. 285-308.

seulement issue de 1789, un rôle dans les sciences de la communication et à ses débats, propre aux sociétés développées, ⁶⁹ est cependant discutable dans la mesure où elle fait peu de place aux institutions et associations multiples dont la communauté scientifique se nourrit dans un esprit de partenariat attaché à la toute aussi récente recherche aux niveaux interrégionaux ou internationaux des origines de l'Europe qui, il est vrai, se heurte à son tour à l'écueil de la quête de la référence première qui peut aussi bien par des chemins moderne qu'ancien mener à Rome⁷⁰.

S'agissant de l'étude d'un média comme la presse niçoise en 1848 il a donc fallu procéder au croisement de ces deux tendances en choisissant les extraits qui nous semblaient être les plus révélateurs de la période. Débordé par les flambées des mouvements démocratiques en Lombardie et en Vénétie, Carlone souhaite l'intervention militaire des Piémontais vers une unification sous l'égide du roi de Sardaigne. Jusqu'à la défaite des Sardes contre les troupes autrichiennes commandées par Radetsky à Custozza le 25 juillet 1848 les articles d'Auguste Carlone exprimèrent ainsi une opinion changeante, tiraillée par la rapidité des nouvelles contradictoires qui arrivaient de toute l'Europe. Dès lors ce sont les intérêts locaux qui prédominèrent avec la question de la nature du lien d'appartenance à la Maison de Savoie induites par les projets de chemins de fer entre Turin et Gênes, soit une exclusion de la modernité économique⁷¹. De l'inquiétude latente Carlone va se mettre à la tête de la protestation ouverte lors de l'événement que représenta pour le pays niçois la suppression officielle du port franc en 1851. D'une part le journal change de nom pour s'appeler L'Avenir de Nice. D'autre part il rédige une affiche placardée sur les portes de la cité intitulée « A la nation, aux chambres, au roi » dans laquelle il expose l'argumentation d'un point de vue clairement différent de sa position par rapport à 1848. La nationalité prend son sens moderne à propos de Nice par l'emploi du terme « peuple ». Celle-ci est basée sur l'histoire et la géographie ce qui permettait d'élaborer aux yeux d'un homme du XIXe siècle un lien entre sa particularité et une théorie du contrat d'association économique librement consenti qui rattachait le Comté à la Maison de Savoie depuis la dédition de 1388. Le destin commun avec l'Italie disparaît au profit d'une revendication séparatiste qu'Auguste Carlone fait reposer sur une tradition médiévale inventée puisque les franchises du port ne dataient que du XVIIe siècle⁷². La question nationale italienne posée par l'Etat savoisien en 1848 est en quelque sorte retournée dans le pays niçois en faveur de l'irruption plus ancienne de la nation française en 1792. Ce rattachement se fait même antique lorsqu'Auguste Carlone devient historien dans un texte intitulé « Du municipalisme dans l'ancien comté de Nice » rédigé en 1861 soit un an après le plébiscite qui rattacha le pays à la France. Et le moins que l'on puisse dire c'est que cet acteur influent qui il y a peu louait les initiatives de Charles-Albert n'est pas tendre avec la longue période de domination des Savoie accusée d'avoir fait entrer Nice dans les siècles obscurs de la féodalité. Auparavant le municipalisme hérité tant de l'ancienne cité massaliote que du républicanisme des villes d'Italie aurait contraint les envahisseurs venus d'Espagne ou de Provence à acheter son obéissance par la concession de privilèges. Au fil du discours Auguste Carlone reprend la question de l'identité collective par la langue qu'il avait déjà soulevée dans la presse en 1848. Pour lui l'idiome niçois est d'origine provençal et sa transformation pour les besoins de la juridiction et de l'administration des princes n'eût même pas l'éclat de la langue italienne de Dante ou du Pape puisqu'elle demeura piémontaise. Sa prétention à la scientificité rendit en somme pour lui inexorable la marche de la « nation » niçoise vers la « grande nation » française⁷³. Bref, dès le lendemain du retour du pays dans le

-

⁶⁹ Michaël Bühler, « Schémas d'études et modèles de communication », dans *Communication et langages*, 1974, 24, pp. 32-43.

Philippe Boutry, « Rome, capitale de l'Europe ? », dans *Penser les frontières de l'Europe, op. cit.*, pp. 197-214.

⁷¹ Thierry Couzin, « La pensée d'Auguste Carlone... », op. cit.

⁷² *Ibid*.

⁷³ *Ibid*.

département des Alpes-Maritimes la messe est dite pour le parti français. Commence alors une autre histoire semée d'embûches, celle de l'intégration de la population du pays légal au pays réel de l'Etat français.

• L'intégration de la région dans la République (1861-1944)

A notre connaissance il n'existe pas d'étude exhaustive embrassant l'ensemble de cette période. Elle n'en possède pas moins une cohérence dont témoigne une bibliographie abondante mais éparse. Nous essayerons donc de regrouper cette documentation pour la mettre au service de la problématique proposée ici en liant les domaines intimement liés du politique, de l'économique et du social, soit en regroupant des recherches spécialisées qui s'attachent le plus souvent à l'un ou l'autre de ces aspects.

Par le biais de la conscription le pays niçois fut associé à la guerre franco-prussienne de 1870 une dizaine d'années à peine après son entrée dans le cadre de l'Etat français. Au lendemain de la défaite de Sedan le 2 septembre 1870 les clivages politiques locaux furent de nouveau relancés autour du thème de l'existence d'un sentiment national. Dès le 13 septembre, le maire François Malausséna démissionnait, l'état de siège était proclamé et de nouvelles élections organisées dans une opinion régionale emprunte au doute après l'annexion de l'Alsace et de la Lorraine. Le journal favorable à l'insertion du pays dans l'Etat italien de Joseph André, « Il Pensiero di Nizza », nourrissait un courant séparatiste qui causa des troubles de rue en février 1871. Trois candidats de cette mouvance dont Joseph Garibaldi furent élus. Alfred Borriglione y appartenait jusqu'à son exil forcé à Gênes puis à Florence. De retour à Nice il adopta une autre attitude plus conciliante qui lui permit d'être élu député à une écrasante majorité de voix à l'assemblée nationale en 1876 à Paris dans le groupe de Gambetta. En ces débuts de la IIIème République, appuyé sur son journal Le Petit Niçois, Alfred Borriglione se rendit ensuite maître de la municipalité le 6 janvier 1878⁷⁴. Réputé fin connaisseur des réalités locales il sut organiser à Nice en 1883-1884 une exposition internationale afin de stimuler ses activités dans le domaine de l'urbanisme et du commerce en attirant l'espace de quelques mois une foule de visiteurs⁷⁵. Cependant l'intégration de la population se déroula également dans le cadre national d'une pédagogie du local dans l'institution scolaire. Son manuel de base fut le *Tour de France par deux* enfants rédigé en 1878 exaltant à chacune de leur halte les valeurs généralisées présentées comme traditionnelles de la France de l'artisanat et de la ruralité propre à chaque « petite patrie », terme surabondamment utilisé sous la IIIème République comme un niveau intermédiaire permettant le lien entre la famille et la société⁷⁶.

Cette dualité s'exprime jusqu'à la veille de 1914 dans le discours des députés locaux dont le discours a été étudié : Borriglione, Bischoffsheim, David, Raiberti, A. Malausséna, Poulan, Lairolle et Donadeï. Ceux-ci se présentent en effet à l'égard des Niçois comme les défenseurs de leur identité et de leurs intérêts tandis qu'à Paris ils renvoient l'image de garants de la fidélité de Nice envers la France⁷⁷. La spécificité de la rhétorique politique repose sur deux aspects antagonistes. D'une part la revendication du particularisme local est revendiquée par les parlementaires sous la forme d'une origine allogène qui serait nécessaire pour représenter les aspirations autonomistes des populations. D'autre part le constat amer d'un isolement imposé par la faiblesse des communications avec la France et l'Italie résultant de la non reconnaissance de la position frontalière du département et au sous développement d'une agriculture fondée sur

⁷⁴ Paul Isoart, « Borriglione, le barbet rallié », dans *Nice-Historique*, 2003, 1, pp. 11-13.

⁷⁵ Jacques Gastaldi, « Une réalisation d'Alfred Borriglione. L'Exposition internationale de Nice 1883-1884 », dans *Nice-Historique*, *op. cit.*, pp. 14-49.

⁷⁶ Anne-Marie Thiesse, *Ils apprenaient la France. L'exaltation des régions dans le discours patriotique*, Paris, 1997, pp. 7-9.

Marc Ortolani, « La représentation de Nice et de son Comté dans le discours des députés locaux (1881-1914) », dans du *Comté de Nice aux Alpes-Maritimes*, *op. cit.*, pp. 71-72.

l'oléiculture qui serait un facteur d'émigration. Quant à l'attachement du pays à la France le discours des députés niçois s'articule sur le thème de l'intégration à la fois politique et économique à la République. Ainsi sont ravivés les souvenirs de l'acceptation volontaire et massive du plébiscite de 1860 ainsi que celui des figures locales qui se sont illustrées par leur patriotisme, Masséna, Gambetta ou Garibaldi. Du point de vue de l'économie l'accent est d'abord mis sur les bienfaits que procurerait l'installation d'un réseau de chemin de fer pour désenclaver les zones montagneuses, ainsi de la ligne de Nice à Sospel. Mais ces intérêts rejoignirent les considérations stratégiques qui présidèrent à la construction de la ligne Nice-Digne. Ensuite c'est sur le tourisme hivernal que les députés entendirent miser et à cet effet répondre à deux conditions : la sécurité et la salubrité de la ville de Nice⁷⁸.

Ce particularisme du pays nicois doit être tempéré à l'échelon national car il n'échappa pas avant et après la guerre de 1914 au développement du régionalisme en France autour de la mouvance que constitua la Fédération Régionaliste Française fondée en 1900 par Jean Charles-Brun qui en rédigea en quelque sorte le manifeste en 1911⁷⁹, et se posa notamment la question de son appartenance au mouvement du Félibridge provençal mené par Frédéric Mistral. C'est dans ce courant d'ampleur qui courut jusqu'au début du gouvernement de Vichy que le pays niçois fut pensé non plus en terme d'ancien Comté mais de région. Déjà donc sous la IIIème République une loi de 1898 avait initié le regroupement économique par région à l'aide du réseau des chambres de commerce mais la réalisation de ce projet s'était heurté localement aux conflits d'intérêts entre Nice et Marseille. C'est en fait la première guerre mondiale qui va ici concrétiser un régionalisme économique occultant la spécificité de Nice et du département des Alpes-Maritimes par le biais d'une décision militaire en 1915 afin de pallier aux carences de la consommation des ménages et de la grande industrie. Le Sud-Est constitue la XVe région dont le siège est à Marseille divisée en sous-comités, dont font partie les Alpes-Maritimes et qui n'ont qu'une autorité consultative. Dans ce contexte les divergences apparurent essentiellement à propos de revendications sur les commodités de transport de matière première comme le charbon et conduisirent à des projets plus vastes entre 1917 et 1919 liés également aux communications mais reposant sur l'usage commercial des particularités d'ordre historique et géographique de rattachement administratif de Nice à l'arc alpin plutôt qu'à la Provence⁸⁰. Cette première régionalisation économique fut reprise plus de vingt ans après par le gouvernement de Vichy. Elle aboutit alors à des revendications politiques de la part des édiles de Nice Léon Baréty et Jean Médecin dans le cadre plus vaste de la réorganisation administrative du territoire proposé par la commission des provinces nommée par le Conseil National, gouvernement du chef de l'Etat Philippe Pétain, en 1941. Cette commission placée sous la direction du ministre Lucien Romier comprenait des personnalités venant d'horizons divers, André Siegfried de l'Institut, le recteur grenoblois Blanchard, et des provençaux Antoine Bourde, président de la Chambre de Commerce de Marseille et Jean Charles-Brun, régionaliste de longue date, se réunit pour statuer sur les différents projets de découpage du territoire et la désignation d'un chef-lieu. Finalement cette réorganisation fondée sur une volonté de percevoir l'espace en terme d'efficacité ne se fit pas et seuls émergeront les préfets de région, les Alpes-Maritimes dépendant de celui de Marseille⁸¹. Entre temps à la faveur de la paix retrouvée, dans les années 1920, des radicaux français comme Léon Bourgeois, Edouard Herriot et Aristide Briant avaient élaboré des projets juridiques d'entente européenne mais qui s'étaient heurtés à la fois aux logiques nationales des Etats et à

⁷⁸ Marc Ortolani, *Ibid.*, pp. 73-83.

⁷⁹ Jean Charles-Brun, *op. cit.*, pp. 61-345.

⁸⁰ Olivier Vernier, « La région de Nice (1898-1941) : de 1 'espace économique contesté à la province administrative escamotée », dans *Du Comté de Nice aux Alpes-Maritimes*, *op. cit.*, pp. 90-93.

⁸¹ *Ibid.*, pp. 94-97.

l'internationalisme Wilsonien de la Société des Nations⁸² pour laquelle le régionaliste décidément hors norme Jean Charles-Brun avait œuvré⁸³.

Au bout du compte, il apparaît que durant cette période le pays niçois témoigna d'une force d'adaptation à l'égard du gouvernement central teintée d'un attachement aux réalités locales qui font se mouvoir ses élites autour de la problématique frontalière. Après la Libération c'est d'abord à l'unisson de l'espace national que vont se retrouver les forces vives du pays avant que les développements de l'Union Européenne ne viennent réactualiser la régionalisation.

• Du cadre départemental au défi européen (1945-2004)

Les années de la reconstruction sont marquées dans le cadre du département des Alpes-Maritimes par deux tendances majeures. D'une part, du point de vue culturel, ces années sont marquées dans le département par l'intense activité de l'action catholique qui avait été définie par Pie XI avant la guerre, un apostolat laïc dépendant du Pape et soumis localement à l'évêque du diocèse. En l'occurrence Monseigneur Paul Rémond patronna avec enthousiasme la création des Jeunesse Ouvrière Chrétienne et Jeunesse Ouvrière Chrétienne Féminine afin de s'opposer aux percées du communisme façonné par le modèle soviétique⁸⁴. Cependant dès les années soixante et soixante-dix, après le concile de Vatican II, les mouvements catholiques ne suffisent plus pour exprimer le primat du christianisme dans le département puisque l'évolution de ceux-ci indique une tentative d'adaptation au temps présent. C'est qu'ils s'engagèrent sur le plan politique et social et vinrent s'insérer dans le tissu syndical puis dans le milieu étudiant au détriment de leur obéissance à la hiérarchie ecclésiastique. Ainsi en 1975 celle-ci dut se résoudre à mettre un terme au mandat qui les liaient au profit de la mission pédagogique sur laquelle l'évêque de Nice Monseigneur Mouisset entendit relancer l'apostolat précipitant ainsi son déclin institutionnel sans préjuger du maintien de l'attachement de ses membres au catholicisme.

D'autre part, en ce qui concerne l'aspect économique, avec l'instauration d'un nouvel ordre international pacifié les Alpes-Maritimes vont retrouver la primauté d'une activité hôtelière qui se situe cependant en discontinuité par rapport au tourisme d'hiver conformément aux nouvelles directives législatives concernant la généralisation du temps libre aux couches populaires de la société française avec la loi sur les 40 heures hebdomadaires. Cette nouvelle clientèle dans les établissements hôteliers essentiellement situés sur le littoral va provoquer l'évolution de la notion de service ; d'un état d'esprit domestique, le personnel va glisser à une conscience de salarié d'entreprise dès le début des années cinquante. Mais c'est surtout avec les événements de 1968 que le basculement eut lieu, les employés de la restauration étant emportés par la vague des revendications et des accords sociaux qui en découlèrent. Ces mutations laissent cependant le personnel hôtelier de la Côte d'Azur en plein paradoxe. D'une part la législation tend à réduire le nombre d'heures de travail du personnel, mais par ailleurs la clientèle exige des heures d'ouverture toujours plus longues. Travaillant en relation avec des agences de voyages l'industrie du tourisme s'adapte désormais aux nouvelles technologies qu'exigent l'accélération des moyens de transports, le recours systématique à la publicité et la stricte planification de séjours. L'accueil n'est plus seulement réservé au tourisme populaire estival issu de l'aprèsguerre mais aussi à une clientèle hors saison attirée par les congrès ou autres manifestations locales d'ampleur internationale⁸⁵.

⁸² Antoine Vauchez, Guillaume Sacriste, « L'Europe des juristes », dans Penser les frontières de l'Europe, op. cit., pp. 137-158.

^{§§} Julian Wright, « Charles-Brun et l'idée du régionalisme : réalisme et réconciliation », dans Jean Charles-Brun, *Le Régionalisme*, *op. cit.* pp. 45-60.

⁸⁴ Philippe Wozelka, « L'Action catholique dans le diocèse de Nice de 1945 à 1984 », dans *Recherches Régionales*, 2000, 155, pp. 49-73.

⁸⁵ Pierre Gouirand, « Histoire du temps de travail dans l'hôtellerie dans les Alpes-Maritimes de 1950 à 1980 », dans *Recherches Régionales*, 2001, 159, pp. 24-26.

Le département des Alpes-Maritimes ne prit sa dimension définitive qu'après les réajustements de frontières qui eurent lieu en 1947 et rattachèrent les communes de La Brigue et Tende ainsi que les territoires de chasse du roi d'Italie occupant le versant sud du massif du Mercantour répartis entre les communes d'Isola, Saint-Martin-Vésubie, Saint-Sauveur sur Tinée, Belvédère et Valdeblore. Misant sur la coopération intercommunale la loi de 1995 votée en 1999 sur l'aménagement du territoire proposait la création de pays afin de mieux équilibrer les points faibles de cet espace, essentiellement les territoires ruraux en déclin, et les zones littorales dégradées. Avec un million d'habitants ce schéma directeur entendit corriger la forte inégalité dans la distribution de la population : en 1990, 97, 6 % des habitants vivaient sur les 27, 3 % du territoire littoral ou à proximité, tandis que les 2,4 % restant résidaient sur 72,7 % de l'espace comprenant le moyen et le haut pays. Ainsi les caractéristiques de l'espace support marqué par une histoire naturelle, géologique, tectonique, géomorphologique et bioclimatique particulière interfèrent avec l'histoire des hommes, peuplement, économie, géopolitique, pour donner à ce territoire départemental récent une certaine originalité et une grande complexité. Cette spécificité constitue un enjeu actuel avec le débat sur la construction de régions européennes. L'analyse prospective autorise à envisager un débordement de cet espace vers Imperia en Italie à l'est et vers le département du Var jusqu'à Fréjus-Saint-Raphaël voire au Golfe de Saint-Tropez à 1'ouest⁸⁶.

Sur ce dernier point transfrontalier cette perspective rejoint les préoccupations d'harmonisation juridique contenues dans l'actuel projet de Traité constitutionnel. Celui-ci pour l'instant ne propose à la ratification des peuples que des dispositions sur l'orientation politique commune en la matière. Ainsi l'art.III-265 prévoit que les Etats membres assurent l'absence de tout contrôle des personnes, quelle que soit leur nationalité, lorsqu'elles franchissent les frontières internes de l'Union. Mais pour le moment ce souhait se heurte au droit international en vigueur car cet article n'affecte pas la compétence des Etats membres concernant la délimitation géographique de leurs frontières. Par conséquent il existe jusqu'à plus ample avancée un obstacle à la réalisation d'Euro-régions qui tient à un vide juridique du droit propre à la Communauté européenne. Cette opposition proprement aporétique ne doit pas nous surprendre puisque l'institution aussi bien que son fonctionnement appartiennent aux cadres sociaux de la durée et les protègent⁸⁷. A l'historien de s'en débrouiller en ne conformant pas ses outils aux catégories préétablies par le droit. Compte tenu des problèmes propres auxquels s'est heurtée la centralisation dans leurs pays il n'est peut-être pas étonnant que ce soit des chercheurs allemands et italiens qui aient proposé une alternative capable de réduire la question de la création de régions frontalières par la régionalisation généralisée dans une Europe Confédérale que le point de vue français à bien du mal à envisager. Elle serait ainsi dépassée par la perspective fédérale selon laquelle l'Union Européenne pourrait évoluer en reléguant la problématique de l'identité issue de la formation des Etats nationaux du XIXe siècle à celle concernant les limites de la citoyenneté qui bénéficiant d'un discours universaliste des droits dans la lignée du cosmopolitisme de la fin du XVIIIe siècle sur une appartenance dilatée aux dimensions du monde laisserait pensable un espace politique caractérisé par la pluralité des loyalismes⁸⁸.

Au bout du compte il est difficile de conclure sur cette étude que d'aucuns pourront juger mal construite ou obscure puisqu'elle a tenté de relever le défi du mimétisme narratif de la science historique avec son matériau⁸⁹ en s'appuyant sur une série de modèles aptes à interpréter

⁸⁶ Andrée Dagorne, Jean-Yves Ottavi, « Gestion des hommes et/ou des hectares... », op. cit.

⁸⁷ José Gentil Da Silva, *Lexique*, *temps*, *histoire*. *Etude méthodologique de la matière historique d'un témoignage sur Utopia : les actes du notaire-chancelier Giovanni Batista Aliprandi 1625-1635*, Thèse dactylo., Paris, 1970, p. 174.

⁸⁸ Piero Costa, «La cittadinanza europea : diritti, identità, confini », dans *Un popolo per l'Europa unita. Fra dibattito storico e nuove prospettive teoriche e politiche*, (a cura di) Corrado Malandrino, Firenze, 2004, pp. 79-95.

⁸⁹ Paul Ricoeur, *Temps et récit. 1. L'intrigue et le récit historique*, Paris, 1983, pp. 105-162.

hors de ce cercle herméneutique de la temporalité le caractère à la fois juridique et contemporain de notre documentation. Par conséquent cette recherche n'a pas vocation à la clôture sur soi mais vise plutôt à susciter une sorte de dynamique d'interrogations successives qui plus qu'à une bibliographie forcément lacunaire tiennent plutôt aux incertitudes sur l'orientation politique de la Constitution européenne qui demeura le fil conducteur de l'enquête. En effet, notre volonté d'accorder le passé avec le présent et le futur fut rendue nécessaire par la complexité de notre problématique dont l'ambition a été constamment de relier le triple point de vue de la petite patrie, de l'Etat-nation, et des relations internationales. A cet égard les Alpes-Maritimes ont pu apparaître comme un excellent laboratoire des questions concernant la citoyenneté dans les zones de frontières parce qu'il est légitime d'articuler notre périodisation de façon thématique comme le produit des trois modes de prise de conscience qui ne cessèrent de s'entremêler : niçoise, française, européenne.

Notre insistance sur la première partie est parfaitement justifiée car elle constitue un point de départ, l'élément déclencheur de l'entrée dans la nation moderne sur le modèle de la Révolution française avec ses contradictions entre ses partisans et ceux qui au nom d'une certaine tradition du passé ne voulurent pas faire table rase. Cette fameuse tradition nous est apparut duale : catholique elle nourrit une méfiance vis-à-vis de ce qui vient perturber l'ordre ancien, urbaine elle se montre accueillante à l'égard de l'étranger. L'élément contre-révolutionnaire et l'aspect pré-révolutionnaire recouvrent finalement un rapport instable entre résidents et voyageurs. La citoyenneté nouvelle de 1792 doit s'accommoder de cet héritage et c'est à son contact que jusqu'au plébiscite de 1860 les acteurs locaux de l'Histoire se montrèrent hésitants quant à leur sentiment d'appartenance. Le pragmatisme si souvent invoqué y est dicté par les événements externes plus que par une indécision qui serait le signe de la perte d'une identité collective propre. La quête de celle-ci dont l'Europe qui se construit a relancé la problématique est justement le fruit des confrontations dont l'origine vient du XIXe siècle. Cette spécificité servit dans la période suivante à rassembler la population autour de représentants issus du suffrage républicain qui par conséquent tendirent à reproduire et à la fois à refléter le rapport entre des revendications volontiers particularistes et la volonté de cette France qui voulait faire du régionalisme une affaire nationale. Au lendemain de la seconde guerre mondiale les Alpes-Maritimes vont retrouver deux constantes de son histoire : l'empreinte du catholicisme et l'hôtelerie. Cette troisième période aurait mérité de plus amples développements notamment sur l'impact des guerres coloniales et de l'immigration française et maghrébine qui s'en suivit. La capacité d'absorption de populations cette fois non frontalières donna un tour nouveau à deux phénomènes : l'identité culturelle au contact de l'arrivée massive des pieds-noirs, la citoyenneté pour faire face à l'afflux d'étrangers. Ce nouveau problème ne fut pas spécifique aux Alpes-Maritimes mais ce fut là l'occasion d'une adaptation au vieux modèle méditerranéen de type alvéolaire. L'emploi en effet se calqua sur l'inégal développement du département et les nouveaux venus s'installèrent sur le littoral dans les activités tertiaires qui reprirent de la vigueur après la Libération. Ces événements perturbèrent le maintien d'un particularisme que nous avons présenté schématiquement comme défini par deux tendances majeures le regain de l'apostolat laïc et du tourisme en ce qu'ils compliquèrent singulièrement le redressement des traits prérévolutionnaires de l'ancien Comté de Nice en venant relancer la question nationale posée en 1792.

Aujourd'hui le débat interne sur l'intégration ethnique en France participe encore aux multiples clivages des citoyens comme de leurs représentants devant la progression de l'idée européenne. Pourtant les éléments symboliques de celle-ci propre à la nation, la monnaie, le drapeau, l'hymne existent, reste le passé commun sur lequel fonder un peuple. Nous avons essayé ici de voir par l'exemple du pays niçois que l'histoire des régions frontalières peut aider à cette réflexion. Plus généralement ce type de recherche a remis au goût du jour la question de l'identité. Il est ainsi symptomatique que celui que l'on attendait le moins sur ce terrain, Fernand

Braudel, termina son parcours sur une œuvre malheureusement inachevée. Dans un style qui lui fut propre dans le premier volume de son livre il multiplia des formules fortes. Ainsi à propos de la frontière, mot qui apparut au XIVème siècle pour désigner étymologiquement deux adversaires qui s'opposent font contre front : « Etre logé, c'est commencer d'être » ou encore « Les Etats agissent, en vérité, comme les individus. Chaque homme s'obstine à délimiter son chez soi, comme tout animal libre défend la propriété de ce qu'il considère comme son territoire » enfin « Il y a un peu plus de trente ans que les frontières de Yalta ont été tracées dans la chair de l'Europe. Il faudra un bon siècle de recul pour s'assurer de leur durée éventuelle » ⁹⁰. Ces analogies entre le corps vivant et la géopolitique, ailleurs explicitée ⁹¹, indiquent comment l'histoire a pu s'approprier certains apports de la psychanalyse comme d'autres « humanités » au cœur de la création d'une Maison des Sciences de l'Homme à Paris ⁹².

Considérant le pays niçois notre approche de la frontière diverge pourtant de ce vieux maître en ce qui concerne la place à accorder au traité de Verdun de 843. En effet il voit dans celui-ci la matrice durable de l'espace français et de la Germanie mais qualifie d'absurde et éphémère la Lotharingie qui pourtant fut une tentation récurrente de nombre de princes à commencer par ceux de Savoie jusqu'à leur décisif tournant italien de 1848⁹³. Décidément l'Europe n'a pas fini de faire couler beaucoup d'encre.

⁹⁰ Fernand Braudel, *L'identité de la France, op. cit.*, pp. 279-282.

⁹¹ José Gil, *Métamorphoses du corps*, Paris, 1985, pp. 7-293.

⁹² Fernand Braudel, *Ecrits sur l'histoire*, Paris, 1969, pp. 85-96.

⁹³ Fernand Braudel, *L'identité de la France*, op. cit., pp. 282-284; Thierry Couzin, *Originalité en politique*, op. cit., p. 116.

LA COMMUNAUTE RUSSE DES ALPES-MARITIMES DURANT L'ENTRE-DEUX-GUERRES

Marie PIETRI

Résumé d'un mémoire de maîtrise soutenu à l'université de Nice sous la direction de M. Schor L'histoire de la communauté russe des Alpes-Maritimes durant la période de l'entre-deux-guerres est celle de la Russie en exil. Suite à la Révolution de 1917, près de deux millions de personnes, issues de toutes les classes sociales et des différents partis politiques russes, prirent le chemin de l'exil. C'est ainsi qu'un nombre important d'entre eux s'installa sur la Côte d'Azur, terre bien connue de leurs ancêtres. La colonie russe formée durant la Belle-Epoque laissa sa place à une communauté ralliée autour de deux objectifs : la préservation de la culture et la lutte contre le bolchevisme. Cette étude s'attache à dépeindre la communauté russe telle qu'elle nous est apparue au fil des documents d'archives récoltés essentiellement aux Archives départementales des Alpes-Maritimes.

• Les origines de la présence russe dans le département des Alpes-Maritimes

L'histoire locale a permis de révéler la présence de quelques Russes dans le comté dès le XVIIIe siècle. Ces arrivées éparses ne constituèrent une véritable colonie qu'à partir de 1856, date à laquelle le Comté reçut fréquemment des touristes issus de la haute société russe. Séduits par la douceur du climat et la beauté des paysages, certains y passaient des séjours prolongés. Pour répondre à leurs exigences, les structures hôtelières durent se développer et se moderniser. C'est de cette époque que datent les plus beaux palaces de Nice, dont l'hôtel Beau-Rivage inauguré en 1882, le Négresco en 1912, ainsi que l'hôtel du Parc Impérial, construit en 1900 sur une partie du domaine Bermond. Cet hôtel placé dans la catégorie « des hôtels de premier ordre »¹ fut destiné à loger les hivernants fortunés dont une grande part de Russes. Le quartier dans lequel fut édifié ce somptueux hôtel connut une forte influence slave qui se concrétisa par la construction de la cathédrale orthodoxe en 1912. Ces touristes particuliers furent des précurseurs ; il se créa autour d'eux, pour leur confort, des structures qui favorisèrent l'implantation d'une communauté plus importante dans les années suivantes.

Les Russes en villégiature ou installés depuis peu sur la Côte d'Azur mirent en place des structures cultuelles, économiques et sociales dans les principales villes du département. Ces structures concoururent après 1917 à regrouper les réfugiés et les Russes installés depuis plusieurs années déjà dans le département. La plupart d'entre eux connaissaient ou du moins avaient déjà entendu parler de la Côte d'Azur grâce à la famille impériale et aux travaux qu'ils y avaient fait faire.

Les lieux de cultes furent créés principalement sous l'impulsion de grands personnages de la famille impériale et de l'aristocratie russe. Ils répondaient à une des grandes attentes de la colonie russe, qui était de trouver un lieu cultuel pour continuer à célébrer leur religion en dehors de leur pays. Ce fut également pour ces grands personnages un moyen de laisser leur nom dans cette région d'adoption. Ainsi furent créées, dans les principales villes des Alpes-Maritimes, des églises orthodoxes et une cathédrale orthodoxe, unique en son genre à l'extérieur de l'Empire russe. Des structures économiques et sociales virent également le jour avec notamment la création de « réseaux » entre membres de la communauté. Le journal *Le messager franco-russe* publiait des adresses utiles de médecins russes, de pharmacies tenues par des Russes ; ses adresses étaient prisées des réfugiés car elles recréaient un univers social comparable à celui qu'ils avaient en Russie. Leur vie associative fut très prolifique ; dès le début de leur implantation les réfugiés firent preuve d'une solidarité exemplaire. La plus ancienne association, nommée « Société Russe de Bienfaisance », fondée en 1885, eut pour tâche de venir en aide aux vieillards et aux membres indigents de la colonie russe locale.

Ces structures joueront un rôle primordial à partir de 1917, lorsque la plupart des Russes se trouvant sur la Côte d'Azur acquirent le statut de réfugiés politiques.

¹ Thuin Véronique, « La construction de l'hôtel du Parc Impérial », *Cahiers de la Méditerranée*, juin 2001, n°62, p.232.

Ces réfugiés sont arrivés dans le département par vagues successives. Entre 1917 et 1930 on peut distinguer différents groupes de personnes : ceux-ci sont traditionnellement classés dans trois catégories. La première catégorie comprend les soldats des corps expéditionnaires russes ayant combattus sur le front français et sur le front macédonien qui ne purent regagner leur pays. Plusieurs de ces personnes demandèrent dans les années vingt la naturalisation française. Dans une seconde catégorie nous pouvons placer les combattants des armées blanches de Denikine et de Wrangel. Enfin, la troisième catégorie regroupe la majorité des réfugiés ; il s'agit des civils ayant souffert des mesures du gouvernement bolchevique ; cette catégorie est composée de hauts fonctionnaires, de riches paysans, de membres des professions libérales, de propriétaires... A partir de 1922, une part importante de l'intelligentsia russe, composées d'écrivains, d'artistes, qui n'acceptaient pas le contrôle des organismes étatiques quittèrent leur pays ou furent expulsés par le pouvoir soviétique. Evalués à 160², ces émigrés rejoignirent les Russes blancs. Cette deuxième vague, comme elle est communément appelée, s'installa essentiellement à Paris; berceau culturel de la diaspora russe. A partir de cette ville, ils voyagèrent dans toute la France et notamment sur la Côte d'Azur, d'où une présence artistique et intellectuelle notable dans cette région. Les artistes contribuèrent à l'embellissement de la ville. Nous pouvons citer la décoration de l'église Jeanne d'Arc par le peintre Klementieff, les mosaïques de l'église du Sacré Cœur réalisées par Ivanna Lemaître, et les séjours d'autres peintres comme Paul Mansouroff, André Pétroff. Des écrivains renommés s'y côtoyaient également, comme Ivan Bounine, prix Nobel russe de littérature, exilé à Cannes, qui fréquentait régulièrement les écrivains Aldanov et Adamovitch. Une véritable communauté intellectuelle se créa après la révolution, et donna lieu à la constitution d'ateliers artistiques. De plus, des associations comme l'Union artistique de la Riviera se créèrent en 1925, avec pour objectif de réunir les représentants et les amateurs de l'art russe, et de perpétuer et développer cette tradition artistique. Entre 1917 et 1930 le nombre de réfugiés ne cessa d'augmenter, posant de plus en plus de problèmes économiques et matériels. Les économies que certains avaient emporté avec eux ne pouvaient suffire indéfiniment et bientôt certains se trouvèrent sans ressources. Le sommet de l'émigration fut atteint en 1930. Pour expliquer ce pic il faut prendre en considération la situation politique et économique des principaux pays européens. L'Allemagne qui comptait parmi sa population quatre cent mille réfugiés russes, connut à cette époque, des luttes entre communistes, allemands et partisans de Hitler. Cette instabilité politique ainsi que la crise économique de 1929 incitèrent les émigrés à quitter ce pays. Certains continuèrent leur exil vers l'ouest et s'installèrent en France, qui offrait d'une part une assez bonne situation économique par rapport aux autres pays, ayant mieux su gérer la crise économique de 1929, et d'autre part, était en quête de travailleurs. Après 1930, nous remarquons une baisse progressive du nombre d'émigrés. Cette diminution se révèle significative à partir de 1935. A cette époque la communauté se trouva en effet face à une augmentation important du chômage et de la xénophobie. Nombreux sont ceux qui décidèrent de partir, soit dans des départements voisins soit à Paris. Pour les membres de l'aristocratie qui possédaient encore des moyens suffisants, le lieu de destination fut les Etats-Unis. D'autres, se virent offrir un rapatriement gratuit vers leur pays d'origine. Cela répondit à des mesures de l'Etat français face aux problèmes des émigrés au chômage et sans ressources. L'arrivée du Front Populaire en 1936 explique peutêtre certains de ces départs. Les réfugiés russes ont quitté leur pays d'origine à cause de l'arrivée au pouvoir des communistes ; peut-être ont-ils craint qu'une révolution semblable éclate en France.

A la veille de la Seconde Guerre mondiale, la population russe connut un nouvel essor causé principalement par l'arrivée des Russes de confession juive quittant l'Allemagne nazie.

.

² Gorboff Marina, La Russie fantôme: l'émigration russe de 1920 à 1950, éd. L'Age d'Homme, 1995, p.281.

Ainsi, nous avons pu, grâce à l'étude des origines de la présence russe dans le département mettre en évidence les différentes strates de cette immigration qui ont conduit à la création d'une communauté spécifique.

• La constitution d'une communauté russe

Les Russes formèrent la deuxième communauté étrangère du département après les Italiens. A la différence de ces derniers, les Russes se caractérisaient par une implantation citadine principalement autour des structures cultuelles édifiées au XIXe et au début du XXe siècle. Le cas de Nice est le plus connu et le plus significatif de ce phénomène. Ce furent les quartiers proches des églises orthodoxes et des grandes propriétés fréquentées par la colonie russe, comme la commanderie à Saint-Philippe et la villa de Orestis sur la Promenade, qui reçurent la majorité des Russes pendant toute la période post-révolutionnaire. Les réfugiés russes connaissaient l'existence de ces églises et l'histoire de leur construction. Ainsi ils devinrent pour eux des points de repère à un moment de leur vie où tout s'écroulait autour d'eux. La communauté russe avait comme spécificité de pouvoir vivre en vase clos. Rassemblés dans les mêmes quartiers, leur vie s'articulait entre les commerces tenus par d'autres membres de la communauté, l'école Alexandrino (boulevard Tsarévitch) et les lieux de cultes orthodoxes.

Pour ce qui est de la composition sociale de cette communauté, il est difficile de dresser une typologie précise des réfugiés en raison de leurs mouvements constants. La majorité de ceux arrivés dans les années vingt sont nés quelques années avant le début du XXe siècle. Ce sont donc des jeunes gens qui commencent leur vie d'adulte en exil. Mais l'émigration comptait également beaucoup d'hommes d'âge mûr, parmi lesquels on trouvait des hommes politiques et des militaires. L'âge moyen de cette population était supérieur à celui des Français ; il était de quarante ans pour les Russes contre trente pour les Français. La part des hommes et des femmes était relativement équilibrée avec cependant une domination de l'élément féminin certaines années.

Cette émigration se composait de tous les groupes sociaux présents en Russie, de l'aristocrate au paysan. Cette diversité forma une communauté riche humainement et socialement.

Les Alpes-Maritimes accueillirent semble t-il la plus importante part d'aristocrates, en raison des habitudes passées de cette catégorie sociale. L'émigration russe du département se composait de princes, princesses, comtes, barons ainsi que de militaires et de rentiers. Ces personnes avaient déjà leurs habitudes sur la Côte d'Azur, une propriété ou des relations. Le cas du prince Paul Demidoff, évoqué dans l'ouvrage de Leroy Ellis³, est significatif des conditions de vie de cette catégorie sociale. Fuyant le régime bolchevique, le prince, réfugié sur l'île de Malte, demanda un visa pour la France. Son intention était de revenir à Nice, où il possédait des propriétés, afin de les vendre et de débuter un nouveau métier, celui de représentant de banque industrielle. Bien qu'il ait laissé beaucoup de biens en Russie sa situation financière fut très correcte par rapport à la majorité des réfugiés.

La ville de Nice vit arriver vers 1922 des éléments encore inconnus jusqu'à cette date, les militaires de l'armée Wrangel. Ces soldats démunis se retrouvèrent dans un pays inconnu, sans parents, sans connaissances, sans un sou en poche. Le journal *La Semaine russe* relate l'arrivée de ces militaires « quelques-uns affreusement mutilés, arrivés on ne sait d'où et par quels moyens »⁴, ainsi que l'arrivée de matelots de vaisseaux russes ayant quitté leur embarcation en espérant trouver un meilleur emploi à terre. Ces soldats furent pris en charge par les associations d'entraide : la journée par le Comité des Repas Economiques et la nuit par

³ Leroy Ellis, *La colonie russe dans les Alpes-Maritimes des origines à 1939*, éd. Serre, 1988, p.156.

⁴ Journal *La Semaine Russe*, n°1 de décembre 1921.

l'Asile de nuit. Mais ces solutions restaient provisoires et ceux qui en avaient les capacités physiques furent obligés de se mettre en quête d'un travail.

Ils durent pour la plupart se reconvertir dans des emplois où leurs rangs, leurs diplômes perdirent de leurs valeurs. Certains nobles exercèrent le métier de chauffeur de taxi, de portier, des dames de hautes distinction durent se résoudre à être gouvernantes. L'emploi de chauffeur de taxi fut très répandu en France où l'on en dénombra plus de trois mille, dont une grande part à Paris. Des Russes furent engagés comme ouvriers spécialisés par exemple dans les aciéries du nord de Cannes, d'autres travaillaient sur des exploitations agricoles. La catégorie des « sans-professions » était composée essentiellement de rentiers-propriétaires, d'invalides et de vieillards. Il faut ajouter à cela les personnes exerçant une activité artistique. En effet, la présence de nombreux artistes d'origine russe est l'une des spécificités de cette communauté. Comme il a été dit précédemment, la Côte d'Azur accueillit après 1920, de nombreux artistes exilés. On compte parmi eux, des artistes peintres comme Marc Chagall, Georges Loukomsky, Philippe Maliavine, André Petroff. Egalement des chorégraphes ou danseurs. Les Ballets russes de Serge Diaghilev donnèrent des représentations fréquentes au casino de Monte-Carlo entre 1911 et 1929. Puis en 1932, les Ballets russes de Monte-Carlo furent créés, « contribuant au prestige de cette émigration aux talents multiples et reconnus »⁵.

D'autres membres de la communauté exercèrent une activité artistique dans l'ombre. Nice possédait des studios de cinéma dont le plus célèbre, celui de la Victorine, situé à l'ouest de la ville, eut souvent recours à l'emploi de figurants lors de tournages de films. Les Russes, possédant encore quelques beaux vêtements, faisant office de véritables costumes, furent souvent engagés. L'un d'entre eux, Chaliapine, fit carrière au cinéma. Il joua dans le *« Don Quichotte »* de Pabst, en 1933, puis en 1934 dans *« L'enfant du Carnaval »* d'Alexis Volkoff, l'un des fondateurs du cinéma russe.

La communauté russe de l'entre-deux-guerres se composait de personnes d'origines sociales diverses, ne possédant pas les mêmes ressources ni les mêmes besoins quotidiens. Elle comptait tous les Russes exilés politiques mais également ceux installés avant 1917. Au sein de cette communauté, des clans déjà formés en Russie s'affrontèrent souvent par l'intermédiaire de la propagande, et de la presse.

Toutes les tendances politiques furent représentées dans l'émigration. A la tête de chacune d'elle se trouvait un homme politique brillant. Malgré leurs divergences, tous les partis politiques en exil souhaitaient voir émerger une Russie plus moderne et démocratique, excepté l'extrême droite qui était pour une restauration pure et simple de l'ancien régime. Les « nationalistes » , regroupés au sein de « l'Union Nationale Russe » sous la direction de M. Katacheff, croyaient à une rénovation de la Russie grâce aux éléments militaires de l'émigration. La forme de gouvernement n'eut pas grande importance pour eux, ils souhaitaient avant tout une « Russie normale ».

Deux autres partis étaient présents : les « républicains démocrates » dirigé par M. Milioukoff et les socialistes avec M. Kerensky ; ils pensaient que tous les émigrés allaient jouer un grand rôle après la chute du régime. M. Milioukoff prêcha pour l'instauration d'une république, sans partage de la Russie, un territoire uni avec décentralisation. Pour sa part, M. Kerensky n'avait pas d'opinion précise sur la nature du futur régime, soit une république, mais avec un gouvernement décentralisé, soit une monarchie constitutionnelle.

Ainsi chacun à leur façon ils œuvrèrent pour une Russie nouvelle. Les passions qui animaient ces partis furent exacerbées du fait de l'exil. Ils véhiculaient leurs idées par le biais des journaux dont ils étaient les directeurs. Milioukoff dirigeait les *Dernières Nouvelles*, Kerensky *La Russie opprimée* et les « républicains démocrates » s'exprimaient dans *La lutte*

⁵ Gorboff Marina, *La Russie fantôme*: *l'émigration russe de 1920 à 1950*, éd. L'Age d'Homme, 1995, p.281.

pour la Russie. Les différentes tendances politiques s'affrontèrent entre elles et également à l'intérieur de leur propre clan, comme ce fut le cas des monarchistes.

A l'arrivée au pouvoir des bolcheviques, les premières personnes inquiétées par ce changement de régime furent bien entendu les monarchistes. A l'intérieur de cette tendance se trouvaient deux catégories, les partisans du grand-duc Nicolas Nikolaëvitch Romanov et les partisans du grand-duc Cyrille Vladimirovitch Romanov.

De ces deux grand-ducs, descendants de la famille des Romanov, seul le grand-duc Cyrille se présenta comme le candidat au trône de Russie, en cas de rétablissement de la monarchie. Leur rivalité était animée par leurs partisans qui s'affrontaient par voie de propagande. Nous avons l'exemple d'un tract, présent dans un rapport de mai 1932⁶, dans lequel le groupement des « Jeunes Russes » avait mis en scène le grand-duc Cyrille tenant dans la main droite un globe surmonté de l'étoile soviétique et dans la main gauche un sceptre supportant la faucille et le marteau. Tous ces attributs, symboles de la lutte communiste, visent à montrer ce que les opposants au grand-duc Cyrille dénonçaient, c'est-à-dire la possible rencontre secrète entre lui et les bolcheviques au lendemain de la mort du tsar. Cette rencontre ne fut pas prouvée mais tout les opposants s'appuyaient sur cet élément pour discréditer le prétendant au trône. Les inscriptions du tract vont également dans ce sens :

« Vive le plan quinquennal

A nos fermes épouses est confié le levier de l'histoire

Notre réponse à l'union militaire

Salade Jeune Russe »⁷

Ces inscriptions glorifient ironiquement les actions menées par le régime bolchevique. En ce qui concerne le plan quinquennal, il s'acheva en 1932, date de rédaction de ce tract; mis en place par Staline, il s'attacha à modifier radicalement les structures économiques et sociales afin de constituer une industrie solide permettant d'assurer l'indépendance face au monde capitaliste. Les textes inscrits sur les pancartes font, quant à eux, l'éloge du groupement des « Jeunes Russes ».

Ces querelles eurent peu de répercussions sur la vie politique du département, les partisans des deux clans restant relativement discrets sur leurs opinions politiques. Seul la probable constitution d'un groupe nommé «Conseil Général de la Jeunesse Unie Russe » regroupant des partisans du duc Cyrille provoqua un peu d'agitation, amplifiée en mai 1923 par la création de « La Société des Monarchistes légitimistes russes du Sud de la France ». Cette association fondée par M. Paul Kroupensky laissait transparaître clairement ses aspirations politiques. Mais les autorités françaises surveillaient de près ces associations.

Les bolcheviques étaient également très surveillés mais difficiles à démasquer ; ils s'affichaient peu dans des organisations officielles et procédaient principalement par infiltration au sein d'organisme pour faire de la propagande. Certains cherchaient à attenter à la vie des deux grand-duc Cyrille et Nicolas. Des rapports de police mentionnent le cas de révolutionnaires bolcheviques entrés en France avec de faux passeports et décidés à se rendre à Antibes en juin 1932 pour attenter à la vie du grand-duc Nicolas. Ce dernier bénéficia de la protection des autorités et du général Staël, quant au duc Cyrille, il demanda aux autorités de surveiller plus efficacement les membres de la communauté russe de Cannes.

Les réfugiés russes s'intéressaient peu aux affaires politiques. Bien qu'ils souhaitaient tous la chute du régime bolchevique, leur préoccupation principale fut le maintien de leur langue et de leur culture. Grâce au soutien de réfugiés fortunés et de prêtres, deux écoles virent le jour à Nice. La première, inaugurée en octobre 1925 boulevard du Tsarevitch, accueillit jusqu'à cinquante élèves. Quelques années avant sa fermeture, une autre école nommé «L'Ecole du Jeudi», ouvrit ses portes aux élèves russes scolarisés dans des

⁶ ADAM, 4 M 126.

⁷ Idem.

établissements français. Beaucoup d'associations ont contribué à préserver la langue et la culture russe. Certaines venaient en aide financièrement et moralement aux établissements scolaires, alors que d'autres proposaient des activités artistiques ou distractives. Les réfugiés purent également s'exprimer grâce à la presse. Durant l'entre-deux-guerres, deux journaux russes furent publiés dans le département. Le plus ancien *La Semaine Russe*, hebdomadaire rédigé en français, traitait de sujets d'actualité concernant la communauté russe, tant au niveau local qu'international. Le second hebdomadaire intitulé *La Voix de la Riviera* comportait des articles écris essentiellement en russe, ce qui réduisait le nombre potentiel de lecteurs.

La préservation de leur culture passait également par la pratique de leur culte ; la religion jouait un rôle unificateur prépondérant dans la vie des exilés mais elle fut également l'objet de discordes. En effet, la religion orthodoxe cachait des clivages en relation avec les appartenances politiques. Pour mieux comprendre ces divergences, il nous faut revenir un instant sur la situation de l'Eglise en 1917. A cette date, l'Eglise de Russie eut un patriarche à sa tête, ce qui n'était plus arrivé depuis 1721 lorsque le tsar Pierre le Grand les supprima. Suite à la révolution, l'Eglise se scinda en diverses juridictions ; les réfugiés choisirent leur juridiction en fonction de leur conviction politique. Nous pouvons parler de véritable schisme au sein de l'émigration. Ainsi jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale, trois principales juridictions divisent et opposent violemment les émigrés. Tout d'abord, le patriarcat de Moscou, défenseur d'une Eglise éternelle, fit preuve d'un « prosoviétisme » avéré. Ses fidèles se montrèrent proches des communistes. Ensuite, les « Karlovatsy »⁸ appartenant à l'Eglise « hors frontière » ou « synodale » furent opposés au patriarcat de Moscou. Ils regroupaient des monarchistes convaincus, voulant par tous les moyens la chute du régime communiste. Pour finir, on trouve les partisans de l'autonomie totale de l'Eglise orthodoxe émigrée (Eglise œcuménique de New-York et de Paris). Elle compta le plus de fidèles regroupés autour du métropolite Euloge.

Ces clivages se retrouvèrent dans les associations religieuses fondées dans les Alpes-Maritimes. Ainsi, trois associations orthodoxes distinctes virent le jour, « l'Association cultuelle Orthodoxe Russe n° 1 » regroupant la majorité des fidèles et visant à préserver les intérêts religieux et charitables de la communauté. Elle était pour l'autonomie totale de l'Eglise orthodoxe. Il existait ensuite « L'Association cultuelle Orthodoxe Russe n° 2 » qui réunissait les dissidents orthodoxes affranchis de la tutelle du métropolite Euloge. Elle était soumise au Synode présidé par le métropolite Antony en Yougoslavie, donc opposée au patriarche de Moscou. Elle regroupait les monarchistes. Pour finir, « L'Association des Dissidents Orthodoxes Russes n°3 », d'importance insignifiante, fut indépendante des métropolites Euloge et Antony et obéit à des chefs orthodoxes de Moscou.

Nous l'avons vu à travers ces diverses associations, les métropolites jouèrent un rôle primordial dans l'exil. L'arrivée à Nice de Monseigneur Euloge fut donc un grand honneur pour la communauté russe de la ville. Cette visite se déroula durant l'année 1922. Il fut accueilli au débarcadère par de nombreux fidèles. Son séjour s'effectua dans un appartement modeste de la ville, composé d'une chambre à coucher et d'une chambre de réception ; seul petit luxe, une vue sur la mer. Il se rendit à l'église de la rue Longchamp où il célébra un *Te Deum* à la fin duquel il s'adressa aux fidèles en leur recommandant de « supporter avec patience et dans un esprit de soumission à la volonté divine les épreuves terribles qu'il avait plu à Dieu »⁹. Sa visite se termina le dimanche par une messe solennelle à la cathédrale russe et le lundi suivant au cimetière de Caucade où il consacra l'église dédié à Saint-Nicolas.

⁸ Tire son nom de la ville serbe de Karlovtsy où en mai 1919, l'administration suprême de l'Eglise, ayant pour tâche d'administrer des diocèses coupés de Moscou par le front, s'est repliée avec les blancs émigrés.

⁹ Journal *La Semaine Russe*, mai 1922.

C'est ainsi que se composait l'émigration spirituelle russe. La religion orthodoxe joua un rôle fédérateur important mais, associée aux idées politiques, elle divisa des membres de la communauté. Outre ces associations religieuses, l'émigration russe présenta un nombre considérable d'associations caritatives.

Il existait en Russie la Croix Rouge Russe mais elle fut interdite par le gouvernement communiste. Elle réapparue en France sous forme de filiale. L'une d'entre elle permit la construction d'une maison de retraite à Menton. Cette ville vit également l'édification d'une « Maison Russe » grâce à l'aide de la Croix Rouge américaine. Cet établissement venait en aide aux réfugiés sans travail et sans ressources. Une autre association ayant vu le jour en Russie en 1915, le Zemgor, se reconstitua dans l'émigration. Cette association titre son nom des « zemstvos », désignant les membres des assemblées élues des districts ou des provinces russes¹⁰. Elle fut l'une des organisations caritatives les plus efficaces dans l'émigration, s'associant parfois avec la Croix-Rouge et patronnée par la Société des Nations. Une réunion se tint à Nice en octobre 1921 dans le but de créer une Union des Zemstvos et des municipalité russes de la Riviera. A l'issu de cette réunion, M. Soukovkine fut élu président du conseil d'administration. Les documents d'archives ne nous permettent pas d'apprécier les actions et les effets de cet organisme au sein du département. Néanmoins le journal La Semaine Russe évoque l'implication de cette association dans l'apport de subventions à des entreprises de travail coopératif. A l'échelle de la France, le Zemgor intervint principalement dans la formation professionnelle et dans le placement des jeunes émigrés, première étape vers l'insertion dans la vie professionnelle.

Parallèlement à ces associations, d'autres plus spécialisées dans l'aide alimentaire et l'hébergement, virent le jour dans le département. L'étude des statuts de ces différentes associations a permis de mettre en lumière que certaines personnes étaient à la tête de plusieurs associations. Ainsi nous avons recensé un nombre important d'associations fondées et présidées par le marquis Méranville de Sainte-Claire. En dépouillant un dossier sur la surveillance des activités des étrangers datant de 1932¹¹, nous avons recueilli quelques renseignements intéressants sur ce personnage. Cet homme si généreux envers les membres de sa communauté avait eu un passé relativement agité. Il fut déchu de son grade de colonel de gendarmerie de Russie par le tsar Nicolas II, qui l'avait accusé d'escroqueries. Il fut déporté en Sibérie pour « crime capital » mais parvint à s'échapper et à gagner la France. Installé à Nice depuis la fin de la guerre civile, il s'occupa activement d'œuvres de bienfaisance visant à subvenir aux besoins des réfugiés. Il créa notamment « Le Comité des repas économiques et de secours aux citoyens russes de Nice », « La Société de secours par le travail aux émigrés russes de la Côte d'Azur », « L'Union des travailleurs chrétiens russes à Nice ». Son action fut efficace, probablement assez durable, et fut du reste appréciée au sein de la communauté. Le journal *La Semaine Russe* consacra plusieurs articles à ses œuvres et ne manqua pas de le remercier à plusieurs reprises. Ainsi ces observations laissent penser que le marquis de Méranville est impliqué dans la création de ce journal, probablement par le biais d'une contribution financière comme nous l'avons évoqué précédemment.

Le journal publia un extrait d'un mémoire du marquis adressé à la Société des Nations sur la situation économique des réfugiés russes de la Riviera. Cet extrait relève que trois cents personnes vivent grâce à la bienfaisance, cents sont inaptes au travail et devant l'amenuisement des ressources associatives, la situation empire de jour en jour. Le marquis s'était entretenu avec M. Hinglaise, représentant du Haut Commissariat, lors d'un voyage à Paris. A l'issu de cette rencontre, peu encourageante, le marquis se rendit à l'évidence qu'il était difficile d'attendre un secours matériel de la part de la Société des Nations. L'œuvre de

¹⁰ Les « zemstvos » ont réalisé de nombreux progrès dans plusieurs domaines : enseignement, médecine, voies et communication, agriculture, mesures économiques, statistique.

¹¹ ADAM, 4 M 1333.

cet homme marqua la vie caritative de la Côte d'Azur. Au vu des documents d'archives il fut le plus impliqué dans l'aide aux réfugiés.

Ainsi nous pouvons remarquer l'évolution notable entre la composition de la colonie de la Belle-Epoque et la communauté qui se constitue dans l'entre-deux-guerres. Cette dernière, regroupée dans des quartiers spécifiques des grandes villes du département, renferme des personnes d'origines sociales et d'appartenance politique diverses. Leur vie s'articulait autour de la recherche de travail pour beaucoup, de l'éducation et de la culture russe pour les plus jeunes et les personnes cultivées, de débats politiques pour d'autres et tout ceci fut rythmé par les fêtes et cérémonies religieuses. Cette communauté se révéla soudée mais fut capable d'exclure tout membre venant ternir son image. Certains Russes exprimèrent la volonté de s'intégrer à la vie française, principalement par une démarche administrative mais également par l'ouverture à la culture et aux coutumes françaises.

• Une relative intégration

A leur arrivée en France les réfugiés russes ont du effectuer des démarches administratives pour légaliser leur présence. Ces procédures furent relativement compliquées dans la mesure où nombre d'entre eux ne possédait plus leurs papiers d'état civil et avait du mal à s'acquitter des taxes demandées.

La demande de carte d'identité était la première démarche obligatoire pour tout étranger de plus de quinze ans devant résider en France durant plus de huit jours. Elle permettait d'exercer légalement une profession. Cette carte étant soumise à un versement de taxe certains réfugiés dans le besoin demandèrent à en être exonéré. Malgré la volonté de l'Etat français de limiter les arrivées d'étrangers, il fit preuve d'une clémence particulière pour les réfugiés russes. Une fois installés, certains réfugiés exprimèrent la volonté de devenir français mais cette démarche signifiait l'abandon de leur nationalité d'origine. La création de l'URSS en 1922 divisa les exilés. Certains perdirent tout espoir de retour alors que d'autres manifestèrent le désir de rentrer dans « ce nouveau pays ». Le choix fut difficile, l'Union soviétique incita au retour volontaire en jouant sur l'instinct patriotique des exilés. Mais comme cela est exprimé dans un certain nombre de documents « tout retour implique de facto, l'approbation du régime soviétique, le dénigrement de l'Occident et l'aveu d'un échec personnel »¹². Une majorité des expatriés était attachée à sa terre d'exil et ne tenait pas à recommencer une nouvelle vie en URSS. La naturalisation permit d'assurer un avenir serein à leurs enfants et une protection efficace en cas de conflit. L'avenir leur donna raison sur ce point. Ils échappèrent aux camps dans lesquels les autorités françaises envoyèrent les réfugiés suspects à la suite du pacte germano-soviétique. Malgré ces avantages, cette démarche fut difficile d'un point de vue psychologique, car elle signifiait une sorte de renonciation à leur identité d'origine. Des divergences d'opinions existaient au sein des familles à ce sujet. Nous pouvons mentionner un cas, celui d'un couple russe dont un seul des membres fit une demande de naturalisation. Ainsi une enquête de police chercha à savoir les raisons pour lesquelles ce M. Mistchenkoff refusa de faire une demande de naturalisation comme sa femme. Celui-ci déclara qu'il s'agissait de motifs personnels et ne voulut pas donner d'explications, mais accepta cependant que sa femme en fasse la demande. Pour sa part, Mme Mistchenkoff fit le choix d'acquérir la nationalité française, parce qu'elle disait beaucoup aimer ce pays et ne vouloir plus quitter son sol. Il a été remarqué que la naturalisation séduisait plus de femmes que d'hommes, celles-ci étaient sans doute plus attentives aux

¹² ADAM 4 M 1333.

problèmes de sécurité. Les mobiles du mari sont certainement plus difficile à cerner : instinct patriotique ? ou espoir de retour?

La demande de naturalisation était une démarche longue : en plus des pièces d'état civil le demandeur devait remplir un questionnaire très détaillé. A partir de 1938, les naturalisations furent délivrées moins facilement. Les commissariats dénoncèrent les naturalisations données abusivement ; par exemple le commissaire spécial de Beausoleil dénombra seulement trois avis favorables pour vingt-cinq demandes. Les trois personnes étaient des hommes, âgés de moins de trente ans et aptes au service militaire.

A la veille de la Seconde Guerre mondiale, on note donc que l'Etat français limite les naturalisations, acceptant seulement des personnes utiles à la nation en cas de guerre.

Les naturalisations étaient accordées relativement facilement aux militaires ayant servi aux côtés des Français, soit pendant la Première Guerre mondiale, soit dans la Légion étrangère, ou aux jeunes gens en âge de combattre, ou encore aux hommes mariés à une française et exprimant la volonté de fonder une famille en France. Les émigrés qui exprimaient la volonté de retourner en Russie si un changement de régime s'opérait ou ceux qui avaient perpétré des actes immoraux dans le pays, voyaient leurs demandes rejetées. A partir des années trente, un autre facteur rentra en considération : ce fut l'emploi du demandeur. Le chômage augmentant dans plusieurs secteurs d'activités les autorités privilégièrent l'emploi des Français. Nous avons le témoignage d'un homme âgé de quarantetrois ans à qui sa demande de naturalisation avait été refusée car sa profession de cuisinier était fortement atteinte par le chômage. Sa naturalisation pouvait mettre en péril l'emploi d'un Français.

La naturalisation ne peut être considérée en elle-même comme un indicateur très fiable d'intégration, pas plus que son absence, c'est à dire la conservation de sa nationalité d'origine, n'est une preuve d'intégration insuffisante. Une fois naturalisés, rien n'empêchait les Russes de rester étroitement liés à leur communauté.

Pour les réfugiés qui ne souhaitaient pas « perdre leur âme » en devenant citoyen français, la Société des Nations créa en 1924 le passeport dit « Nansen ». Ce passeport reconnaissait que les émigrés russes n'avaient pas de patrie légale. Ils ne pouvaient donc être juridiquement être assimilés aux Soviétiques. Il permettait également une circulation plus libre du moins dans les textes.

Ces trois démarches administratives marquèrent une intégration à la nation bien qu'elles présentaient des inconvénients.

Au niveau de l'intégration sociale, on l'a vu précédemment, les Russes se mélangeaient peu à la population. Malgré cela, ils étaient très soucieux de leur image. Deux affaires criminelles bouleversèrent la communauté russe des Alpes-Maritimes. Tout d'abord l'affaire Brysgaloff dit Rioboff relatée dans le journal la *Semaine Russe* dans son édition du 4 au 11 décembre 1921 sous le titre « Un fou, un dégénéré, un bolchevik ». La folie et le crime commandité par les bolcheviques sont mis en avant. Les réfugiés russes semblaient souffrir de cette association constante entre bolchevique et Russe.

Né en Ukraine en 1892, Brysgaloff affirme qu'il quitta la Russie en 1921 « pour ne pas se mélanger aux bolcheviks »¹³, puis s'engagea dans la Légion étrangère, n'y restant qu'un mois et demi. Après divers vols, dont quarante-huit mille francs dans le coffre-fort du consulat russe de Marseille, il s'installa à Nice sans un sou. Après avoir sympathisé avec un couple de rentier russe il tenta de le cambrioler. Le cambriolage tourna au drame ; en fuyant il blessa des agents de police et tua un télégraphiste. L'enquête révéla que Brysgaloff n'était pas

¹³ Lacroix J.-B., « Les grandes affaires criminelles devant la Cour d'assise des Alpes-Maritimes », *Nice Historique*, janvier-mars 2002.

dément et que son crime fut commis en toute conscience. A l'issue de son procès, il fut condamné à mort. Le plus surprenant est qu'avant d'être guillotiné il cria « Vive Lénine, Vive la IIIe Internationale ». Ses propos sont paradoxaux et son rapport aux bolcheviques assez difficile à cerner. Ces derniers mots semblent n'avoir pour but que de provoquer la foule venue voir son exécution.

L'affaire qui eut le plus de répercussions fut sans nul doute l'assassinat du président Paul Doumer le 6 mai 1932. Son meurtrier, un Russe blanc nommé Gorgouloff, fit des aveux délirants dans lesquels il accusait le chef d'un parti fasciste imaginaire d'avoir tué le président pour pousser la France à déclarer la guerre aux soviétiques. Les Russes des Alpes-Maritimes manifestèrent vivement leur soutien à la famille du président et condamnèrent cet acte.

Les émigrés russes sont parvenus à préserver une bonne image d'eux en affirmant leur attachement à la France. Cet attachement passait inévitablement par l'étude du français. Cette langue leur était familière car usitée à la cour impériale de Russie mais tous ne la parlait pas. Ainsi les deux écoles russes de Nice proposaient des cours de français. Cet apprentissage facilita leur intégration sociale.

Les fêtes religieuses et les coutumes contribuèrent également à cette intégration. La religion orthodoxe célèbre les mêmes fêtes religieuses que la religion catholique mais pas aux même dates puisqu'elles sont basées sur le calendrier julien. Ainsi pour s'adapter les enfants russes fêtaient deux fois Noël.

Durant les premières années d'immigration les Russes exerçaient des métiers peu gratifiants mais à partir de la second génération les personnes ayant suivi des études supérieures trouvèrent des métiers plus valorisant et mieux rémunérés. Ainsi ils furent de plus en plus reconnus par les Français et s'intégrèrent d'autant plus facilement.

Malgré les efforts des Russes pour s'intégrer, ils durent faire face aux préjugés des Français. Lorsque par exemple en 1921 le préfet du département suggéra d'héberger des réfugiés dans le monastère de Cimiez, de vives protestations se firent entendre de la part des habitants du quartier, mais également de la part du monastère. Dans une correspondance au maire de Nice il est dit : « je vous prie instamment d'activer vos démarches pour empêcher qu'une main vandale et sacrilège ne soit portée sur le couvent »¹⁴. Dans l'esprit du religieux il fallait débarrasser Nice des Russes car « ils [commettaient] des actes indélicats, délictueux et criminels »15. Cette réflexion intervint après l'affaire Brysgaloff. Bien que la communauté russe ait condamné cet acte, la population niçoise considérait après ce drame la majeure partie des Russes comme des criminels. Même si cette mauvaise réputation n'était pas justifiée et Jean Delage la dénonça dans son ouvrage : « si vous demandez à la préfecture de police la proportion la plus faible de malfaiteurs, on vous déclarera que c'est dans l'émigration russe »¹⁶.

La population locale reprochait également aux Russes leur penchant pour l'alcool et leurs actes indélicats. Les Français comme les autorités se méfiaient des influences de l'URSS sur les militants communistes français et assimilèrent souvent trop facilement, Russe et soviétique.

Une filiale de l'association des Amis de l'URSS vit le jour à Nice en 1927; elle organisait des réunions de propagande et une fête annuelle au profit d'une caisse de secours. Pour la population, la montée du communisme français était influencée par la présence de bolcheviques en France, et conduisit en 1936 à l'arrivée au pouvoir du Front Populaire. Dans un rapport du commissaire spécial de Nice du 31 août 1925¹⁷, on a relevé que les dirigeants du parti bolcheviste cherchaient à créer un centre d'agitation et de propagande sur la Côte

¹⁶ Delage Jean, *La Russie en exil*, Delagrave, Paris, 1930, p.14.

¹⁷ ADAM, 4 M 1333.

¹⁴ ADAM, 2 Q 748. ¹⁵ *Ibidem*.

d'Azur. Pour le développer, ils comptaient sur les ouvriers russes qui vivaient dans la région et sur certains officiers russes de l'ancien régime faciles à embrigader. Ils distribuèrent des tracts pour inviter ces officiers à se grouper et à adhérer à l'Union Rouge Soviétique. Mais la première cible de la propagande bolchevique resta les ouvriers, au cœur de la révolution en Russie.

Les autorités étaient très vigilantes face à ces propagandes et organisations, mais ne purent interdire toutes les réunions de communistes français. Malgré tout, à partir de 1939, date de la signature du pacte germano-soviétique, l'association des Amis de l'Union Soviétique fut dissoute, le Parti Communiste et le journal *l'Humanité* interdits.

La signature de ce pacte provoqua, comme au lendemain de la paix de Brest-Litovsk, le développement d'une xénophobie primaire chez les Français à l'encontre les émigrés russes. On note par exemple le boycott des taxis russes ; la situation empira avec l'invasion de la Pologne puis de l'attaque de la Finlande par l'URSS. Lors de ces événements « l'émigré russe, pourtant anti-soviétique par définition est assimilé à une cinquième colonne ennemie... »¹⁸.

Ces émigrés, dont la main d'œuvre fut si appréciée dans les premières années de l'entre-deux-guerres, firent les frais des crises économiques qui ébranlèrent la France et les Alpes-Maritimes. Les habitants voyaient d'un mauvais œil ces réfugiés qui venaient leur prendre leur travail.

Cette étude sur l'intégration des Russes à leur pays d'exil nous a révélé deux sortes d'assimilation : l'une à la nation, qui est une étape obligatoire vers la légalisation de sa présence, et l'autre sociale qui émane d'une volonté personnelle ou la conséquence d'une union avec un citoyen français. Cette deuxième assimilation s'avéra délicate à certaines période de l'histoire. En effet, l'opinion publique française était très influencée par les rapports entre la France et l'URSS et les comportements des émigrés. De plus, peu de réfugiés exprimèrent la volonté de quitter complètement leur communauté. Ainsi, nous pouvons considérer comme faible l'assimilation des Russes blancs de la seconde génération à la population française.

La communauté russe qui se forma dans les Alpes-Maritimes durant l'entre-deux-guerres fut moins intégrée que la colonie russe de la Belle-Epoque. D'une part parce qu'elle se composait majoritairement de personnes dans le besoin et d'autre part parce que les Russes, à cette période, avaient du point de vu politique et moral une mauvaise réputation. Malgré tout, cette communauté émouvante par son histoire, riche par ses différences a su continuer à préserver et à développer un patrimoine culturel et architectural russe existant précédemment dans le département. Souvent mal jugée par les Français cette communauté témoigne des capacités d'adaptation dont ont fait preuve ses membres ; capacités à se créer une nouvelle vie à force de travail, de volonté et d'idéal.

Lors de la Seconde guerre mondiale les émigrés furent tiraillés entre deux choix : soutenir leur pays natal, allié des Allemands, ou leur pays d'accueil. La majeur partie, en âge de le faire, choisirent de combattre aux côtés des troupes françaises, d'autres se rallièrent à la résistance, et enfin d'autres qualifiés d'« indésirables » par les autorités, furent parqués dans des camps. Au cours de cette période de nouveaux Russes vinrent chercher refuge dans les Alpes-Maritimes, principalement des émigrés de confession juive fuyant l'Allemagne nazie.

¹⁸ Gorboff Marina, La Russie fantôme: l'émigration russe de 1920 à 1950, éd. L'Age d'Homme, 1995, p.188.

LES HIVERNANTS SUR LA COTE D'AZUR A LA BELLE EPOQUE

Marc BOYER

En 1904, Beausoleil était érigée en commune. A l'occasion des Journées du Patrimoine, la ville et ses habitants veulent évoquer ce passé. Il y a cent ans, cette partie de la Riviera commençait à s'appeler la Côte d'Azur. L'hiver dans le Midi, c'est-à-dire la migration pour six mois de riches oisifs, atteignait un niveau jamais atteint. Souffrant de la guerre de 1914, puis de la crise de 1929, nos ancêtres qualifièrent cette période de Belle Epoque. Elle ne le fut pas certes, pour tout le monde, mais elle l'avait été pour la minorité de privilégiés cosmopolites qui séjournèrent ici pour la longue saison un phénomène socioculturel exceptionnel dont on ne savait pas alors qu'il atteignait son apogée. Epoque d'espoirs aussi pour tous ces immigrants qui voulaient tenter leur chance de travailler et vivre mieux en s'installant aux portes de la Principauté de Monaco.

Le professeur Ralph Schorr met en relation le département des Alpes-Maritimes et la Belle Epoque. J'introduis l'élément moteur que sont les hivernants. L'originalité tient en la confrontation de ces vocables et des réalités qu'ils recouvrent.

• Invention de l'hiver dans le midi

L'hiver dans le Midi, le tourisme, la Côte d'Azur sont autant d'inventions. J'ai tenté de le montrer dans plusieurs ouvrages auxquels je me permets de renvoyer¹. Rappelons que la beauté de notre Côte est plus un acquis qu'une donnée, que la migration ludique qu'elle soit celle des oisifs riches (XVIIIe-début XXe) ou des masses, aujourd'hui est une novation culturelle devenue une pratique ancrée plus qu'un besoin. Bref le tourisme et ses diverses formes saisonnières ont été inventés. La plupart de ces inventions furent britanniques et datèrent du XVIIIe siècle : j'ai proposé d'appeler Révolution touristique cet ensemble de découvertes élitistes de lieux et de pratiques qui procuraient une distinction ostentatoire.

Parmi les inventions de tourisme saisonnier, après la saison d'été aristocratique des bains de l'Océan et des spas, se trouve l'hiver dans le Midi. Ses origines se situent dans les années de paix après 1763 : Hyères et Nice bourgades jusque là peu connues sont découvertes par quelques Britanniques. Cette longue saison qui dure d'octobre à avril devait connaître au XIXe une grande dispersion et atteindre à la Belle Epoque son apogée.

Cette longue résidence oisive était dans la lignée d'une pratique moins « ciblée », le séjour des rentiers dans des villes réputées comme « health places » en Italie centrale ou dans la France du Sud. Ce qui fut privilégié après 1763, c'est un choix de lieux au climat très doux, à la végétation exceptionnelle le vert conservé tout l'hiver, les fleurs et le mythique oranger. Il y avait déjà à Hyères le jardin du Roi ; plusieurs de ces lieux nouveaux bientôt revendiquèrent d'être l'Eden, ou le Jardin des Hespérides. Cent cinquante familles anglaises hivernaient à Nice à la veille de la Révolution et cinquante à Hyères. Elles arrivaient en octobre pour repartir en avril, menaient une vie paisible, s'installaient à l'écart de la ville indigène ; dans leur vie calme, la promenade était l'activité principale. Tout cela est connu, de même que le premier nom attribué, *la Riviera*. On discute encore sur les primautés et les motifs : quelles furent les premières villes d'hiver et pourquoi ces choix ? Ce débat a-t-il d'ailleurs grand intérêt ? Ne vaut-il pas mieux souligner le rôle des gate-keepers, ces personnalités à la marge qui découvrent lieux et pratiques et le font savoir, ainsi le Dr Tobias Smolett pour Nice et ensuite les *stars* dont la venue vaut consécration : ainsi les membres des familles royales hivernantes.

Le processus est toujours l'invention de caractère ostentatoire. On croit, on dit qu'on a trouvé mieux. Le succès est largement affaire de mode, même si au XIXe siècle le discours dominant tenu notamment par les médecins grands auteurs de guides et traités sur le *bon usage de l'hiver* apporte des arguments scientifiques pour justifier l'hivernage parce qu'il y a

¹ Marc Boyer, *Histoire de l'invention du tourisme dans le Sud-Est XVIIIe-XXe*, éd. de l' Aube, 2000 et *L'invention de la Côte d'Azur. L'hiver dans le Midi*, éd. de l'Aube, 2002.

grande vertu au changement d'air (dit le phtisique Laennec) et que tel lieu est propice à soulager les maux et restaurer les santés.

Ces lieux d'hiver qui s'ajoutaient à Hyères et Nice furent :

- -Cannes découverte par hasard en 1834, par lord Brougham and Vaux ; un *has been* en fait ; il avait été Chancelier d'Angleterre. Il inventa un nouveau mode de passer l'hiver : chez soi ; il se fit construire à son goût une villa et ses amis l'imitèrent.
 - -puis le Cap d'Antibes et les caps aristocratiques : Ferrat et Martin.
 - -Menton découvert, vanté par le Dr Bennett, grand auteur de guides, qui s'y installa.
- -Monte-carlo, création ex nihilo du prince Charles III qui y plaça un Casino exceptionnel par ses dimensions (une construction de Garnier), ses jeux d'argent, ses activités culturelles.
- -les collines aristocratiques caractérisent la seconde moitié du XIXe : Cimiez, Californie puis Cannes, Costebelle près Hyères.
 - -Saint-Raphaël, Tamaris...

Arrêtons la liste... Notons du moins qu'il n'y a pas de continuité géographique dans les créations, que cela ne précède ni ne suit l'arrivée du chemin de fer. L'a-priori de Régis Debray sur le rôle fondateur des moyens de communication ne résiste pas à la critique historique... Remarquons aussi que ces villes d'hiver sont séparées par des grands hinterlands sans tourisme, que les créations ne se limitent pas à la Provence, passent la nouvelle frontière, avec les nouvelles villes d'hiver des *Riviera di Ponante et di Levante*. Et surtout que l'hiver dans le Midi n'est pas exclusivement méditerranéen. Loin de là ! Dès les années 1830, *Pau* s'est imposée comme *ville anglaise* type pour l'hiver, puis vinrent Arcachon et Biarritz, Madère, Estoril et Cascaïs... La diaspora du phénomène est de plus en plus grande au fur et à mesure que l'on s'avance dans le XIXe siècle jusqu'à atteindre le fond de l'Adriatique (Opatija), la mer Noire (Yalta, Scotchi), l'Egypte (Alexandrie).

Et c'est à ce moment-là, fin XIXe, début XXe, qu'apparaît puis s'impose le nouveau terme de Côte d'Azur.

• Invention de la Côte d'Azur

La Côte d'Azur est le titre d'un ouvrage publié en 1887 par Stephen Liegeard. En quelques années le terme s'imposa pour désigner une région thématique qui, proche de la Méditerranée, entre Marseille et Gênes, constitua un ensemble tout à fait discontinu de villes d'hiver et de bourgades, pas toutes au bord de la mer, beaucoup encore inconnues.

Ce succès du vocable, à la Belle Epoque, ne peut être attribué au renom d'écrivain de Stephen Liegeard. Ce piètre écrivain qui espérait entrer à l'Académie Française et n'y parvint point, ne trouva jamais de lecteur. Ce Bourguignon qui comme sous-préfet à Carpentras inspira A. Daudet pour *Le sous-préfet aux champs*, avait fait un riche mariage et était maître de forges et député de la Moselle. Sous la IIIe République, il fut partisan du protectionnisme. Il possédait à Dijon le très bel hôtel Aubriot et s'était fait construire à Cannes dans le quartier de la Croix des Gardes une belle villa où il hivernait régulièrement. En 1925, il mourut tout à fait oublié ; il était presque centenaire!

Alors on se souvint qu'il avait inventé un terme nouveau, sans en avoir nettement conscience. Son livre, comme d'autres le firent avant et après lui avait juxtaposé les descriptions sans dire pourquoi il commençait ici et arrêtait là. Le terme de Côte d'Azur s'imposait, écrivait-il : « Au souffle de la volonté du grand public se sont fondues comme neige au soleil les dénominations exactes ou surannées du Littoral méditerranéen, Corniche, Riviera ou plages liguriennes et sur la place restée vide s'est installé, par droit de conquête ce vocable imagé et rapide, plus vrai encore que poétique : la Côte d'Azur. Ainsi s'intitule désormais le pays de la mer bleue, du soleil et des fleurs ».

Plusieurs ouvrages qui se voulaient poétiques et qui collectionnaient les clichés tentèrent de faire partager l'enthousiasme de Stephen Liegeard. Celui-ci, qui ne fit la promotion d'aucune station nouvelle – ne fut, de son vivant qu'un héraut, parmi d'autres, de la qualité exceptionnelle du climat et de la végétation du pays des villes d'hiver. D'autres termes avaient été proposés ; ainsi l'archiviste des Alpes-Maritimes, Henri Moris, lui aussi homme de l'Est, avait publié en 1900 *Au pays bleu. Alpes-Maritimes*. On voit bien l'objectif des uns et des autres : unifier le département de part et d'autre du Var, contrecarrer les velléités autonomistes de l'ex comté de Nice, justifier l'engouement des hivernants pour cette région en mettant l'accent sur la qualité de la lumière, le bleu du ciel et de la mer, une image de parades plus qu'une identité historique.

La Belle Epoque consacra la Côte d'Azur, la réalité, le vocable. Le mérite en vint aux guides d'abord, aux politiques niçois ensuite. Dès la fin du XIXe siècle, la collection des guides Joanne, publiée par Hachette, adopte le terme Côte d'Azur pour ces grands volumes rédigés par le grand géographe O. Reclus. La production touristique française se distingue de celle de Murray et de Baedeker qui conservent Riviera ou Italie.

La consécration institutionnelle vient d'abord du Syndicat d'Initiative de Nice qui, à partir de 1904, publie son *Guide* annuel sous le titre *La Côte d'Azur*, lequel ouvrage décrit les villes d'hiver de Hyères à Menton. En 1913, Robert de Souza, un Niçois de grand talent fait la leçon aux Niçois pour qu'ils sachent garder le charme de leur ville-jardin; son livre de 518 pages s'appelle *Nice, capitale de l'hiver*. Nice ainsi n'est plus une ville isolée, mais une capitale d'une région thématique.

Les Niçois de la Belle Epoque prennent conscience que les hivernants, tous ces riches étrangers venus de toute l'Europe, Russie comprise et même de l'Amérique, transforment leur ville pendant plus d'une moitié de l'année. Nice n'est pas un port qui compte ; elle n'est pas encore très peuplée (143000 hab. en 1911) ; sa qualité de chef-lieu des Alpes Maritimes manque de prestige ; malgré les suggestions de Raoul Blanchard, elle ne se sent pas être capitale des Alpes du Sud parce que ces Alpes de Provence sont bien pauvres et qu'avec la Côte d'Azur, Nice a plus de prestige que Grenoble la capitale des Alpes du Nord.

En 1928, le nouveau maire de Nice, Jean Medecin entend promouvoir sa ville. Il l'appelle toujours Nice Côte d'Azur. Jamais le maire de Nice ne devait admettre que la ville puisse dépendre d'une capitale qui serait Marseille. Les Niçois et les habitants des Alpes-Maritimes et sans doute d'autres au-delà se sentent azuréens. La création des régions n'a pas affaibli ce sentiment d'appartenance. De même que la Savoie, en Rhône-Alpes, continue de se penser comme entité différente, de même la Côte d'Azur en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Mais, ici, il s'agit d'une région thématique.

C'est à la Belle Epoque que sont établis les caractères fondamentaux de cette région qui n'est ni historique, ni administrative, qui ne comprend qu'une partie du département des Alpes Maritimes et déborde sur celui du Var au moins jusqu'à Hyères. La Côte d'Azur de la Belle Epoque est celle des hivernants sans soucis. Aucune difficulté pour arriver ; des trains de luxe les amènent ; il n'y a pas de formalités douanières. Le cadre est bien fixé : cette région thématique a un paysage composite où les espèces importées, multipliées dans les jardins spécialisés (au Cap d'Antibes, à Hyères) font le décor le plus visible, d'un exotisme enchanteur.

Winter in the South, comme disent les Britanniques, premier groupe d'hivernants, est un plaisir esthétique, celui de l'Eden retrouvé, un bien être sanitaire, une santé que l'on restaure ou qu'on espère retrouver, une fête permanente, une ambiance mondaine, une douceur de vivre. Les auteurs de l'époque insistent sur ces divers traits : Reclus dans son Guide parle surtout du paysage, Jules Romains dit la douceur de vivre dans un volume des Hommes de bonne volonté; de L. Bertrand à Paul Augier et Max Gallo, c'est une nostalgie

Belle Epoque qui se dégage, celle des princes russes sur la Côte d'Azur et de tous les souverains hivernants...avant 1914.

En 1905, le Guide Sarty avait un chapitre intitulé *La Vie mondaine*, montrant les mois d'hiver cette région attirant de tous les pays civilisés une foule d'étrangers que l'on a bien baptisés de nom d'hirondelles d'hiver parce qu'ils reviennent toujours et dont la plupart arrivent ici sous prétexte de santé, mais en réalité pour leur plaisir... »².

• Apogée de la Côte d'Azur hivernale

L'hiver dans le Midi est « une histoire d'hier, une histoire close » écrit Maurice Agulhon dans la Préface qu'il donne à mon ouvrage *L'invention de la Côte d'Azur*³. Cela avait commencé par la découverte de Nice et Hyères vers 1763-1780 ; échelonnés pendant un siècle et demi, une série d'inventions avait façonné ce phénomène socio-culturel et donné ses traits à la région thématique qui trouve aussi son nom à la Belle Epoque. La roche tarpéenne, on le sait, est proche du Capitole ; de même les plus brillantes années de la Côte d'Azur hivernale 1925-30 furent suivies de la terrible crise de 1929 et d'un inexorable déclin.

Il avait fallu d'abord découvrir les charmes durables du climat méditerranéen pendant l'hiver, y ajouter peu à peu une végétation exotique, y planter un décor urbain nouveau ; des faubourgs élitistes, des presqu'îles et des collines préservées assuraient une ségrégation élitiste avec une nouvelle sociabilité de proximité que décrit si bien, dans sa *Correspondance*, Mérimée, hivernant à Cannes et venant en voisin profiter quelques jours de Nice, « salon d'hiver de l'Europe ». Les « ouvreurs de voies culturelles », les *gate-keepers* du tourisme avaient promu d'abord la résidence hivernale en meublés, puis l'édification de villas, châteaux éclectiques pour des villégiatures de six mois. Pionnière, la villa Eleonore-Louise de Brougham. L'épanouissement de cet art nouveau se fit à la Belle Epoque, entre l'édification de la villa Ephrussi de Rothschild et de la villa Kerylos, près de Villefranche et, d'autre part, la construction à Hyères de la villa de Noailles.

De plus en plus nombreux à la Belle Epoque, les hivernants toujours aussi riches ont amené la construction de nouveaux modes d'hébergement : les palaces. A la même époque, les stations d'été, thermales et balnéaires, connaissaient d'identiques édifications ; rien d'étonnant, il s'agissait des mêmes touristes. La construction des Palaces avait commencé à Cimiez avec l'Hôtel Regina qui établit un record avec 450 chambres ; la venue de la reine Victoria lui valut consécration. D'autres promoteurs audacieux, d'origine étrangère, continuèrent : le Winter Palace avec l'Egyptien Agid, le Riviera avec les Suisses Emery. Sur la promenade des Anglais furent édifiés en quelques années le Majestic (1908), le Negresco (1912), le Ruhl (1913).

Nice ne fut jamais seule, et pas toujours pionnière. En matière de palace, l'Hôtel de Paris de Montecarlo prima. Menton eut tôt ses palaces ; à côté le Grand Hôtel du Cap Martin (1895) qui hébergea Sissi fut une gloire de la Belle Epoque. Et au début XXe siècle le Riviera Palace de Beausoleil dominait Monaco. Moins précoce, à Cannes, la création des palaces dura plus longtemps : avant 1914, il y avait eu notamment le Carlton ; dans les années 25-30, Cannes fut la seule ville d'hiver où se construisirent encore des palaces : le Martinez, le Miramar, le Majestic. Voisinaient tous les styles dans ces constructions d'établissements de vastes dimensions très adaptés aux longs séjours. Ils méritaient bien leur nom de palaces ; les verandas et avant-corps, les salons de réception et les escaliers d'honneur étaient particulièrement soignés⁴.

³ M.Boyer, *L'invention de la Côte d'Azur*, 2002, p.5 (Préface de M. Agulhon), et p.7 *Introduction*.

⁴ Voir *De l'hôtel palais en Riviera*, 1985, album commandé par Jacques Medecin.

-

² Guide Sarty, *Nice à Monaco*, 1905, p.31.

Villas et palaces azuréens juxtaposèrent tous les styles dans un échelon qui, lui aussi, est Belle Epoque. S'y côtoient notamment les sobres façades néo-classiques et les extravagances de ce qu'on appelle le style monégasque dont le Negresco est la plus récente illustration. Palaces et villas avaient une fréquentation fidèle d'hivernants réguliers. Cette constance dans la fréquentation et l'opulence de ces habitués était une facilité pour la gestion. En 1962, à Nice, j'avais organisé, dans le cadre de l'Institut d'administration des entreprises un colloque sur le thème: *Le caractère saisonnier du phénomène touristique.* Plusieurs grands hôteliers (P. Augier, Agid, Tschann, Monnot...) intervenant dans ce débat historique avaient exprimé leur nostalgie de cette Belle Epoque de la gestion hôtelière où l'énorme investissement de départ était amorti en quelques années, où le personnel de grande qualité avait une garantie d'emploi en pratiquant la bi-saisonnalité (l'été dans les villes d'eaux et de bains).

Dans l'édification de la saison d'hiver, les mobiles et les plaisirs tiennent une grande place. Le mobile thérapeutique se précise, se peaufine au cours du XIXe siècle; il est le premier à être contre-carré par l'invention suisse du climatisme d'altitude: Davos, Saint-Moritz, Leysin plutôt que Valescure ou Costebelle. Quant aux plaisirs, ils se diversifient. La promenade ne suffit plus; s'y ajoute la pratique de nombreux sports: golf, tennis (introduction première à Cannes), régates (à Cannes encore), course de chevaux (les hippodromes se multiplient sur la côte à la Belle Epoque). La Côte d'Azur n'est pas seule comme destination d'hiver. Pau, au XIXe siècle, est une vraie ville anglaise. Son atout: la pratique de la chasse au renard; et aussi le dynamisme de Britanniques installés là à demeure; sous le Second Empire, Patrick O'Quin fut élu député-maire de Pau! Que l'on songe aux efforts vains sous la IIIe République du baron Bishoffens pour se faire élire à Nice! Pau, exceptionnelle pendant un siècle, connut le déclin dès 1880, donc bien avant Nice.

L'apogée de la Côte d'Azur hivernale se voit dans l'édification d'infrastructures de prestige : jardins, promenades et plus encore les Casinos qui sont l'œuvre de grands architectes, où tout exprime le luxe, la richesse. Les hivernants doivent être éblouis pour mieux laisser leur or sur les tables de jeux. Les Casinos sont aussi les organisateurs des grandes fêtes hivernales, les introducteurs de spectacles innovateurs (les ballets russes de Montecarlo). Ch. Garnier construisit le Casino de Montecarlo, avec son étonnante coupole. Longtemps à Nice le Casino de la Jetée-Promenade et à Cannes, le Casino de la Croisette (où fut lancé le Festival du cinéma) furent les fleurons de cette Côte d'Azur hivernale.

• La concurrence

Jamais la région méditerranéenne devenue plus tard la Côte d'Azur n'eut le monopole de l'hivernage élitiste. D'une certaine façon, Hyères et Nice, fin XVIIIe siècle, durent s'imposer face à d'autres villes, telles que Pise et Livourne. Au XIXe siècle où le ton était toujours donné par les Britanniques, Pau et ensuite Arcachon, Biarritz, puis Madère, Estoril attirèrent beaucoup d'hivernants.

La concurrence continuait en Méditerranée occidentale avec le développement décalé dans le temps des Rivieras de Gênes. A partir des années 1860, avec les progrès de la navigation à vapeur et des chemins de fer transcontinentaux, la saison d'hiver connut une grande diaspora dont j'ai esquissé l'histoire dans le dernier chapitre de mon livre. Des villes d'hiver nouvelles, dans les îles méditerranéennes (Ajaccio, Taormine, Corfou...), sur les côtes méridionales (Alger, Alexandrie ...), au bord de l'Adriatique (Opatija....), de la Mer Noire

⁵Actes (412 p.) publiés en 1963 par la Pensée Universitaire.

⁶ La mémoire anglaise est restée très forte à Pau. En 2005, avec l'interdiction de la chasse à courre dans le Royaume-Uni, des Britanniques se souviennent de Pau et y reviennent pour chasser.

(Yalta, Scotchi...) étaient, à la Belle Epoque, avant 1914, de grandes concurrentes pour la Côte d'Azur qui devait, de plus en plus, compter sur l'ancienneté de sa réputation, la diversité de sa végétation importée, l'attrait des jeux (Montecarlo...).

• Le déclin

La Côte d'Azur résista à cette concurrence. Elle survécut à la grande secousse de la guerre de 1914-1918, mais pas à la crise de 1929. Les chutes d'effectifs se sont produits dès les hivers 1930 et 1931. Plus graves, les motifs structurels du déclin : ils tiennent au comportement des hivernants.

Dès les premières années du XXe siècle, il est évident que le succès de la Côte d'Azur lui fait perdre un peu de sa réputation de distinction. Plusieurs responsables s'en sont tôt alarmés. En 1907, le conseil d'administration de la Société des Bains de Mer de Monaco, constate : « La Côte d'Azur est tellement démocratisée que les grosses personnalités et les richards peu soucieux de se mêler aux foules vulgaires, désertent Montecarlo »⁷.

C'est dans ce contexte qu'il faut observer l'incroyable découverte de l'hiver nouveau de glisse, de neige et de glace qui, dès les années 1880 a conduit de riches Britanniques à s'essayer à « des plaisirs nouveaux » ; l'expression qui est d'Aldous Huxhy désigne notamment le ski alpin inventé par les Britanniques (A. Lunn). Dans les premières années du XXe siècle, des hôteliers azuréens envoyaient en Suisse « des espions » qui constataient qu'en effet, leurs clients hivernants se trouvaient maintenant à Davos, Saint-Moritz.

Cette grande déconvenue leur parut longtemps incompréhensible. Disons, pour faire bref, qu'ils attendirent longtemps le retour de la Belle Epoque, de ces décennies où la population d'hivernants représentait, en nombre, la moitié (et peut être davantage) de la population indigène permanente. Cent mille hivernants à Nice en 1914! De quoi faire rêver! Les hôteliers et autres acteurs du tourisme azuréen ne perçurent pas immédiatement l'intérêt de leur nouvel atout : l'été méditerranéen. Je ne redirai pas ici les circonstances de cette invention de Juan-les-Pins, autour de 1925, due en partie à des Américains, Gould, Fitzgerald.... Cette novation s'effectue à côté des villes d'hiver. Certaines, Cannes surtout, virent l'intérêt de la nouvelle saison : l'été très vite à Cannes égale en importance l'hiver. Beaucoup s'interrogeaient trop longtemps ; en 1930, il fallut une grande réunion d'hôteliers azuréens pour que soit prise la décision d'ouvrir les hôtels l'été. Des villes d'hiver comme Hyères et Menton tardèrent beaucoup dans la reconversion.

Et c'est ainsi que l'une des images fortes de la saison d'hiver dans le Midi, est celle que donnait en 1945, le responsable touristique J. Viers qui déclarait que « la Côte d'Azur est un cimetière d'hôtels ».

⁷ Rapport mars 1907, Arch. Nat. 65 AQ 1121.

L'ARCHITECTURE BELLE EPOQUE A BEAUSOLEIL, STYLES ET SYMBOLES

Michel STEVE

Dans ce colloque, qui cherche à mieux connaître Beausoleil à travers les caractères de sa création, il est logique de trouver l'architecture. En effet, à côté de l'évocation du contexte historique et politique, touristique et humain, l'architecture occupe une place étroitement liée à ces autres déterminants. C'est dans cet esprit que se situe notre intervention.

Car l'évocation de l'architecture 1900 à Beausoleil du strict point de vue de l'histoire artistique serait décevante pour deux raisons. La première concerne le style. Il est évident que la production de cette période, de même que celle de Monte-Carlo à laquelle elle est étroitement liée, présente un regrettable éclectisme de formes et de styles, sur lequel nous reviendrons. La seconde concerne la survie des œuvres. Parmi les trois exemples les plus élaborés qui viennent à l'esprit, un seul demeure, le Riviera-Palace. Au contraire, le chemin de fer de la Turbie et ses trois édifices pittoresques (1896) a été achevé de détruire en 2002 et le Grand Casino ou Palais du Soleil (1906) a disparu au début des années 50.

Rappelons de manière générale les deux types de composants de l'architecture. D'une part, les fondements généraux sont ici l'économie, la clientèle, la société et le tourisme. D'autre part, les moyens propres sont la technique de construction, la tradition des architectes et la convenance des styles par rapport aux programmes. On voit déjà qu'il s'agit de conditions très particulières. Le goût d'un public envisagé dans son ensemble joue de manière essentielle. Il s'agira pour l'architecte d'adopter un genre à la mode, facile à reconnaître et qui parle aux masses. Quelles sont ces masses? Les touristes de Beausoleil, c'est-à-dire de Monte-Carlo, en 1900. Dans un ensemble de population venant d'Europe mais aussi déjà d'Amérique, à la culture artistique moyenne, proportionnée à un rang qui n'est pas celui de l'aristocratie qui avait découvert et créé la Riviera entre 1830 et 1870. Les styles changent, mais les mentalités demeurent et il n'est pas trop faux de suggérer l'état d'esprit de ces hivernants en évoquant celui des vacanciers d'été d'aujourd'hui : une rupture dans l'ordre social et laborieux du reste de l'année, une volonté de passer « du bon temps ». On comprend que, dans ces conditions, la pureté stylistique d'un hôtel particulier urbain ou l'élégance austère d'une bibliothèque de ville capitale feraient une fondamentale erreur de ton.

Economie, clientèle, société et tourisme sont donc les fondements de la commande architecturale à Beausoleil en 1900. Economie non seulement liée au tourisme, phénomène nouveau déterminé par une société nouvelle, oisive et itinérante, mais aussi économie stricte, c'est-à-dire rentabilité. Et une production d'argent d'autant plus nécessaire qu'elle est saisonnière et aléatoire. La mode risque de passer à une autre station. Les exemples abondent alors, qu'on les a oubliés aujourd'hui, de demi-échecs ou d'échecs complets. Dans la région, on peut citer comme illustration respectivement Saint-Raphaël et Ospedaletti. En dehors du casino tout-puissant et de météores garantis par la mémoire séculaire, il n'y a rien pour retenir le client que de beaux équipements qui le flattent. Et cette clientèle est particulièrement avide de fastes et d'allégories car son aristocratie ou sa bourgeoisie est le plus souvent incertaine ou récente.

C'est dans cet art de la séduction, de l'apparence et du symbole, que se trouvent donc les qualités spécifiques qui font l'intérêt de cette architecture. Et ce n'est pas un hasard si les fleurons en sont un casino, un chemin de fer touristique et un hôtel de long séjour commandé par une société ferroviaire. Que viennent ensuite des immeubles de rapport, une mairie ou quelques banques, ces édifices ne feront qui suivre pieusement, pour le renforcer et le confirmer, le genre établi par les constructions majeures, fondatrices. Dans ce contexte, l'architecte dispose alors d'une riche formation intellectuelle et de considérables moyens d'exécution. Car si l'on peut stigmatiser les insuffisances, incohérences, facilités et platitudes de style, la compétence technique, l'art de la mise en scène, l'adresse et le sens des effets sont au contraire indiscutables, voire supérieurs.

La convenance des styles fournit le cadre principal des grandes orientations architecturales du lieu et de l'époque. Pour le casino, un genre excessivement crémeux,

étourdissant et fantaisiste, traduit par Niermans avec son brio habituel¹. Pour le chemin de fer à crémaillère de la Turbie, une gare de départ annonçant clairement par sa taille modeste, son allure de pavillon de cirque et minarets, une promenade de courte durée consacrée à un dépaysement pittoresque. La nature y est soulignée par la halte pseudo rustique de la Bordina (cabane en rocaille de ciment), tandis que l'arrivée à la Turbie s'exalte dans un pavillon mauresque aux silhouettes triomphales et naïves, le Righi d'hiver.

Quant au Riviera-Palace, presque miraculeusement conservé, c'est le même esprit, traduit en volumes par Chedanne, Grand prix de Rome en 1887, c'est-à-dire homme d'effets et d'expédients, auteur par ailleurs de palaces, de grands magasins et d'ambassades. Le célèbre historien de l'architecture Louis Hautecoeur, spécialiste du classicisme, jugeait avec sévérité la production de cet architecte : « les immeubles font le ventre, se gonflent de rotondes, se couronnent de dômes »². Retenons plutôt l'abondance, au Riviera, de références implicites qui ne parlent plus gère au visiteur distrait d'aujourd'hui, mais qui témoignent de la culture et surtout de l'esprit d'à-propos de Chedanne. Ce sont l'antique Palais de Dioclétien à Spalato, le complexe urbain des Adelphi, construit à Londres par les frères Adam à la fin du XVIIIe siècle, les dessins (pseudo relevés d'architecture) de l'Italien Piranèse. Ces modèles de mise en scène d'une grande « barre » sous d'immenses soubassements aux puissants effets chtoniens se conjuguent avec d'autres modèles plus anodins mais aux programmes voisins, qui constituaient l'actualité architecturale du temps. Le Prix de Rome de 1880 avait pour sujet un hospice pour les enfants malades. Celui de 1881, un palais cercle des arts. Celui de 1884, un établissement thermal d'eau minérale. Celui de 1889, un palais pour les bains de mer. Celui de 1910, un sanatorium dans les cols méditerranéens.

On comprendra mieux, aussi, le Riviera de Chedanne en le remettant en perspective parmi ses rivaux du temps : le Riviera de Menton par Gléna et Marsang, 1898-1910, le Grand-Palais de Nice par Dalmas, 1911, le Winter de Menton par Tournaire, 1904. De l'un à l'autre, le dosage entre italianisme et parisianisme varie. Mais les deux composantes sont toujours les mêmes. Et c'est la clé de lecture du Riviera de Beausoleil, en termes de symboles : une louange de la beauté italienne du site conjuguée avec les raffinements de l'art de recevoir à la française. Civilité et dépaysement. Culture et nature. Le périlleux paradoxe s'exprime dans l'édifice avec la plus ingénue clarté.

Voilà les quelques repères que l'historien de l'architecture peut apporter pour la compréhension de l'identité d'une ville créée en 1904. Le bâtiment y devient monument, c'est-à-dire étymologiquement : ce qui porte le souvenir. Car l'usage des édifices a changé et certains exemples ont disparu. Mais leur propos originel et leur destin ultérieur nous renseignent fidèlement sur une société, un temps et un goût. Vanités, apparences, oubli. C'est toujours l'histoire des hommes.

¹ cf. J.F. Pinchon, *Edouard Niermans*, 1991, Ed. Mardaga, pp. 194-207

² « Histoire de l'architecture classique en France », T. 7 p. 452

LE SANCTUAIRE SAINT-JOSEPH DE BEAUSOLEIL

Avant la création de la commune de Beausoleil en 1904, dont le territoire appartenait à la Turbie, une pétition avait été signée par les habitants du Carnier, pour demander la construction d'une église dans leur quartier. C'est ainsi que fut aménagée une chapelle dans une villa baptisée « Rosa Mistica », située avenue de Verdun. Le culte y fut célébré entre 1903 et 1909.

L'essor démographique, suite à la naissance de Beausoleil, a rapidement nécessité l'érection d'une église plus importante que cette chapelle, ainsi qu'une organisation paroissiale digne de ce nom. C'est grâce à l'impulsion et à la mobilisation du premier curé de Beausoleil, l'abbé Ubald, que les travaux commencèrent en 1913.

Ils durèrent jusqu'en 1927 pour l'édifice principal, 1930 si l'on tient compte de la réalisation du parvis. Cette lenteur fut causée par les problèmes financiers survenus après la Première guerre mondiale. De plus, ceux-ci n'ont pas permis une réalisation conforme au très ambitieux projet initial, surtout en ce qui concerne les finitions. Pendant la construction, le culte fut célébré dans la crypte jusqu'en 1923.

Autrefois, le quartier Saint-Joseph, constitué de terrains de pâturages, s'étendait de la Bordina jusqu'à l'emplacement actuel de l'église. Un oratoire, dédié à ce saint, se trouvait dans ce quartier. Les Turbiasques qui descendaient sur le territoire actuel de Beausoleil pour travailler, allaient y prier. Aujourd'hui, une statue du saint avec l'enfant Jésus se trouve dans une niche sur la Moyenne-Corniche. C'est pour cette raison que l'église fût logiquement consacrée à Saint-Joseph. Elle fût d'ailleurs inaugurée le 19 mars 1923, jour de la fête du saint.

L'église fut ensuite élevée au rang de sanctuaire le 15 mars 1936. C'est l'unique sanctuaire dédié à Saint-Joseph dans le département des Alpes-Maritimes. L'objectif était d'honorer l'époux de la Vierge Marie, qui est, elle, vénérée au sanctuaire voisin de Notre-Dame-de-Laghet. Saint-Joseph est le patron de la ville. Après la messe, qui est célébrée le 19 mars, jour de fête, des petits pains bénits sont distribués à la population pour perpétrer la tradition du partage.

La réalisation de l'église fût confiée à l'architecte Paul Lajoie, qui avait été conseiller municipal entre mai 1912 et décembre 1919. On lui doit également l'érection du mausolée, fait de béton, de ciment et de stuc, qui se trouve au cimetière communal. Ce grand caveau, achevé en 1915, était destiné à recevoir les dépouilles des soldats. Il est surmonté d'une sculpture allégorique, qui représente le coq gaulois terrassant les emblèmes austro-allemands. En 1917, Paul Lajoie, a participé au projet d'extension de la ville de Nice (quartier Nice-Riquier). En 1925, il a établi « les grandes lignes du plan d'extension, d'aménagement et d'embellissement de Beausoleil.

L'édifice est en croix latine. Selon la tradition, le chevet se trouve à l'est : c'est la première partie de l'église à être éclairée le matin. Cela symbolise la résurrection du Christ. Extérieurement, le chevet est plat. Inachevé, il aurait du être terminé par une abside demicirculaire. Les bras du transept sont très courts. Au-dessus de la croisée s'élève une tour lanterne. A l'origine le clocher aurait dû être à l'arrière du porche, au-dessus de la première travée de la nef. Mais une donatrice exigea que le clocher soit élevé au centre et sur le devant de la façade. C'est donc aujourd'hui un clocher-porche construit en hors d'œuvre. L'immense statue qui s'y adosse n'est autre que Saint-François, le « poverello » d'Assise. Initialement conçu comme une flèche gothique, il aurait dû s'élever à 70m de hauteur ; un fort « esprit de clocher » existant à l'époque, il devait en effet être plus haut que celui de l'église Saint-Charles située un peu plus bas à Monte-Carlo. Malheureusement, les problèmes financiers ont eu raison de ce projet initial. Côté sud, la sacristie est allongée au-dessus de la crypte, située en sous-sol.

Paul Lajoie avait choisi le style néo-roman, réminiscence de l'art roman moyenâgeux, pour la beauté, la simplicité des lignes et du décor. Pour lui, la richesse de cette église résidait

dans l'harmonie des proportions, la découpe des baies, la silhouette de la structure et l'étude de ses détails. Il est vrai que d'après les plans, l'église Saint-Joseph devait avoir une architecture lumineuse, une façade remarquablement ouvragée, avec une entrée monumentale. Elle aurait été digne d'une cathédrale. Construite en pierres de la Turbie, comme la cathédrale de Monaco, l'église fait environ 55m de long. La nef mesure 8m de large et 12m de haut. Elle flanquée de deux collatéraux qui font 4m de large chacun. La coupole, au-dessus de la croisée du transept, s'élève à 18m du sol.

Dès l'entrée, nous pouvons distinguer une nef, longue de trois travées que l'on retrouve également dans les bas-côtés. Quatre colonnes géminées séparent la nef des deux collatéraux. Elles sont coiffées d'un chapiteau sculpté orné de feuille d'acanthes et de fleurs de lys encadrés par des rinceaux. Pour chaque travée, la voûte de la nef est constituée de quatre arrêtes qui convergent vers un oculus aveugle décoré de ferronnerie. Les voûtes des bras du transept sont en berceau plein cintre. La croisée est délimitée, par rapport aux autres parties de l'église, par quatre arcs doubleaux à double rouleaux. La coupole repose sur un tambour légèrement polygonal. Celui-ci est percé de fenêtres et constitue par conséquent une tour lanterne. Dans le chœur, le maître-autel est entouré de deux chapelles. L'étage supérieur est construit en encorbellement. La partie centrale accueille une statue de Saint-Joseph portant l'Enfant Jésus.

L'édifice possède de très beaux vitraux qui, en raison de problèmes financiers récurrents, ont été installés progressivement. Bien que l'ensemble puisse paraître hétéroclite, certains ont été réalisés par des maîtres-verriers mondialement réputés. En effet, les compositions situées à droite et à gauche de la première travée de la nef sont signées « SA Maumejean Frères ». Cette famille de peintres-verriers, originaire des Pyrénées-Atlantiques, a œuvré entre 1860 et 1957. Si Jules, le père, devint le peintre-verrier officiel de la maison royale d'Espagne, ses fils ont reçu de nombreuses récompenses pour leur travail (Légion d'Honneur et médailles d'or entre autres). Leurs ateliers furent les plus prolifiques de l'entredeux-guerres, que ce soit en France ou en Espagne. Ils ont produit des milliers de vitraux que l'on retrouve en France, en Espagne, en Amérique Latine et aux Etats-Unis. Dans l'église de Beausoleil, les vitraux réalisés par les frères Mauméjean ont été posés vers 1930, et sont de style art-déco. A droite de l'entrée, le triptyque met en valeur sainte Thérèse de Lisieux. A gauche, il s'agit de saint François d'Assise, entouré de saint Louis et de saint Antoine de Padoue. Ensuite, à droite de la deuxième travée de nef, se trouvent trois vitraux réalisés par Charles Champigneulle. Il est issu d'une grande famille de maîtres-verriers qui a joué un rôle important dans la fabrication du vitrail de style Art Nouveau et dont les œuvres se sont diffusées dans toute l'Europe. Sur ce triptyque, sont représentés l'adoration du Saint-Sacrement à gauche, l'apparition du Sacré-coeur de Jésus à sainte Marie Alacoque au milieu, et l'institution de la Fête-Dieu à droite.

Au début des années 1970, le peintre-verrier Favarel, dont l'atelier se trouvait à Beausoleil, a terminé la pose des vitraux dans le sanctuaire. Résolument modernes comparés à l'ensemble, ses réalisations sont de véritables puits de lumière que l'on retrouve dans toutes les parties de l'édifice. Que ce soit sous forme de patchwork ou de camaïeu de couleur, ces vitraux apportent beaucoup de couleur. En outre, l'oculus situé au-dessus de l'entrée accueille un vitrail représentant le monogramme du Christ en lettres grecques. Dans les bras du transept, Favarel s'est employé à retracer la vie de Jésus. Ainsi ce succèdent des épisodes tels que l'Annonciation, la Nativité, la Visitation, l'entrée triomphale dans Jérusalem, la crucifixion et la Pentecôte. Les dessins sont très épurés.

MONACO, BEAUSOLEIL FACE A L'IMMIGRATION ITALIENNE (1860-1930)

Yvan GASTAUT

L'agglomération monégasque depuis le milieu du XIXe siècle peut être envisagée comme un tout, imbriquant dans un ensemble urbain cohérent la principauté et ses communes limitrophes que sont Roquebrune, Cap d'Ail et La Turbie. A partir de 1904, une nouvelle commune se dégage au sein de cet ensemble : Beausoleil, regroupement de quartiers détachés du territoire de La Turbie ce que l'on nommait ou Carnier ou « Basse-Turbie » La principale raison de cette scission est à chercher dans une évolution décisive des mentalités : la volonté progressivement affirmée chez les Turbiasques, soucieux de préserver une tranquillité à la fois bourgeoise et paysanne, de se distinguer du bouillonnement ouvrier et cosmopolite de ses bas-quartiers.

Au cours des décennies qui suivent le rattachement du comté de Nice à la France de 1860, une forte expansion économique fait de Monte-Carlo une station touristique d'importance majeure dans le cadre du développement de la Côte d'Azur souhaité par les pouvoirs publics français². En plein essor, la Principauté devient un lieu attractif pour une main d'œuvre ouvrière française et surtout italienne : manœuvres, maçons s'activent sur les nombreux chantiers de construction. Cet afflux considérable, également repérable dans d'autres villes du département des Alpes-maritimes, se développe dès les années 1870 et se poursuit jusqu'au début des années 1930. Plus qu'ailleurs le nombre est important, facteur de modification de la structure de la population au sein de l'agglomération monégasque. Le paysage social est marqué par cette présence d'ouvriers souvent pauvres voire sans ressources : en Principauté dans un premier temps, à travers des problèmes liés au logement et à ses aspects sanitaires puis surtout dans la périphérie dans un second temps, qui, dans un espace géographique limité par les contreforts du Mont-Agel surplombant la mer (1110 mètres d'altitude), voit se former des quartiers de type « bidonville » regroupant principalement des Transalpins.

Dans ce contexte, les populations de diverses catégories sociales ont été amenées à se rencontrer dans une forme originale de cosmopolitisme³, caractéristique de ce que l'historienne Suzanne Berger appelle « *Notre première mondialisation* » entre 1870 et 1914⁴. Riches et pauvres se croisent, se mêlent parfois dans certaines circonstances mais leurs rapports restent rares et limités à un cadre professionnel fondé sur une relation verticale qui s'active en matière de commerce, de domesticité ou plus largement d'employeur à employé. En revanche au sein du groupe des ouvriers, trois entités hiérarchisées aux contacts nourris se distinguent : Monégasques, Français, Italiens.

Ethnicisés d'emblée, les rapports sociaux sur le lieu de travail s'exacerbent fréquemment dans des contextes politiques et diplomatiques un peu particuliers : non seulement la frontière franco-italienne, source de multiples malentendus entre les deux « sœurs latines », est proche, mais la principauté de Monaco accentue ce que l'on pourrait appeler un « effet de frontière » dans la mesure où elle fixe des règles spécifiques concernant les entrées et sortie de son propre territoire. En conséquence, les rapports tendus dans cette double perspective, vont faire de Beausoleil une ville-frontière complètement imbriquée à la Principauté tout en devenant une cité ouvrière aux possibilités de logement bon marché, le réceptacle d'une migration de travail qui, bien qu'originaire d'un espace régional relativement proche, a toutes les caractéristiques d'un flux de déracinés.

Aux temps du fascisme en Italie, il est alors logique que Beausoleil et plus largement l'agglomération monégasque deviennent un lieu d'affrontements entre partisans et opposants à Mussolini.

¹ Cette appellation est celle qui a été conservée aujourd'hui pour un quartier proche du centre ville.

² Voir l'ouvrage d'Henri Boyer, *L'invention de la Côte d'Azur*, Paris, Editions de l'Aube, 2002.

³ Voir le mémoire de Maîtrise de Laurent Del Piano retenant ce terme, *Beausoleil, cité cosmopolite (1880-1939)*, soutenu à l'université Nice sous la direction de Ralph Schor, 2002-2003.

⁴ Suzanne Berger, Notre première mondialisation, leçons d'un échec oublié (1870-1914), Paris, Seuil, 2003

• Italiens, Français et le développement de la Principauté à la fin du XIXe siècle

Différentes sources permettent de recueillir des informations sur les relations entre les différents groupes d'ouvriers à Monaco. Au service des archives du Palais princier, la série D9 rassemble entre autres des rapports du directeur de la police monégasque proposant des états nominatifs réguliers des étrangers, y compris les Français arrivés en Principauté. Les nom et prénom, la nationalité, la provenance et le domicile pour ceux qui passent au moins une nuit à Monaco y sont notés, révélant autant d'éléments susceptibles de nourrir différentes approches historiques. Les Italiens représentent régulièrement plus des trois quarts de cette population comptabilisée. Autre fonds très riche, les archives de la Société des Bains de Mer (SBM) livrent des indications majeures. Véritable support de l'expansion économique monégasque, cette société déjà toute puissante à la fin du XIXe siècle organise non seulement la gestion des infrastructures telles que l'usine à gaz, la buanderie, la construction et l'entretien des routes, des jardins et des bâtiments publics, mais aussi les loisirs que sont le théâtre, la musique et les orchestres et surtout les jeux.

La lecture du fichier du personnel de la SBM donne la mesure de l'importante présence italienne : entre 1864 et 1871, 139 Italiens sont fichés pour la plupart affectés à des travaux subalternes, à l'exception de cinq musiciens : ce sont des domestiques, des gardes, des ouvriers de chantier, d'usine ou encore d'atelier. Pour l'année 1888, la répartition du personnel se décompose de la manière suivante : 25 % de Monégasques, 35 % de Français et 40 % d'Italiens. La situation ne n'a guère changé en 1907 : 24 % de Monégasques, 33 % de Français et 43 % d'Italiens. Monte-Carlo représente donc un foyer d'appel pour une main d'œuvre sans qualification, besogneuse et pauvre. En outre, celle-ci n'est pas précisément quantifiable dans la mesure où d'autres sources comme la presse ou des rapports de police ponctuels attestent d'une importante immigration clandestine : le cas de la construction du tronçon monégasque de la voie ferrée à la fin des années 1860 le prouve : la plupart des ouvriers étaient des migrants non déclarés.

Des travaux déjà anciens comme les mémoires de Lucie Parodi sur Les mouvements de population dans la principauté de Monaco depuis 1861⁵ et de Lucette Leroy sur Les migrations de travail à Monaco dans la deuxième moitié du XIXe siècle⁶, mettent en évidence la polarisation monégasque des déplacements d'ouvriers venus de lieux les plus divers. On arrive à Monaco de tout le département des Alpes-Maritimes. Paysans déracinés de la vallée de la Roya, de la vallée du Var ou des campagnes du littoral de Menton à Antibes arrivent souvent par bateau en Principauté, à la recherche d'un travail. Par exemple, pour la seule journée du 20 novembre 1876, 14 individus débarquent de Nice et 31 de Vintimille à la recherche d'une activité professionnelle. Sur les chantiers, la solidarité entre Français et Italiens quittant une misère pour en retrouver une autre, n'est pas chose facile. Une hiérarchisation s'opère, faisant des Transalpins une sorte de « lumpenprolétariat » en raison de leur origine nationale jugée dévalorisante. Pauvres parmi les pauvres, soumis à une xénophobie protéiforme, ces travailleurs immigrés vivent des situations d'extrême dénuement dont les archives rendent compte.

La Principauté n'est pas épargnée par le triste spectacle de l'errance et de la mendicité. En 1875, un soir d'automne, la police relève « trois Italiens trouvés couchés sous un olivier »⁷. Travaillant depuis quelques jours pour l'administration du casino, « ils n'ont pas pu trouver de logement ». En 1876, on relève plusieurs cas d'interpellation d'Italiens dormant sur

⁵ Lucie Parodi, *Les mouvements de population dans la principauté de Monaco depuis 1861*, Mémoire de DES de géographie, Aix-en-Provence, 1955.

⁶ Lucette Leroy, *Les migrations de travail à Monaco dans la deuxième moitié du XIXème siècle*, Mémoire de DES d'Histoire, Nice, 1969.

⁷ Archives du Palais princier, D9, Rapport de police du 24 octobre 1875.

des bancs publics qui bordent le boulevard de la Condamine⁸ et la même année, la police découvre tout un groupe de ces immigrés réfugiés dans une grotte située dans le vallon de Sainte-Dévote, en contrebas de ligne de chemin de fer⁹. En janvier 1877, une femme de 40 ans « ne parlant que l'italien » est trouvée couchée sous la voûte située en haut des rampes près de la place du Palais¹⁰. Il se peut même que le refuge d'un soir devienne un logement définitif. Une Italienne de 38 ans a ainsi « pris possession » d'un réduit qu'elle s'est accaparé « à la manière des Bohémiens » du côté des Moulins sur les terrains de la Couronne¹¹.

Pour les ouvriers installés officiellement en Principauté, le cadre de vie se résume, audelà du travail, au garni dans le meilleur des cas, au baraquement voire à l'écurie dans le pire. Mal aérés, insalubres, étroits et envahis par des odeurs nauséabondes, les garnis sont situés plus particulièrement sur le rocher : 58 sont recensés en 1879 abritant en moyenne 7 ou 8 lits pour environ 25 à 30 m². Certaines rues sur le rocher ou du quartier de la Condamine sont présentées par la presse comme de « petites Italies » ou « petites Naples » avec ses eaux sales, son linge aux fenêtres et une ambiance bruyante. A la Condamine tout particulièrement, les autorités monégasques se montrent inquiètes de la progression d'un vagabondage qui non seulement nuit au tourisme mais provoque un sentiment d'insécurité aigu à l'image d'un propos tenu par un représentant du Comité d'hygiène publique et de salubrité en 1882 : « la charmante promenade du quai ne peut se comparer qu'aux plus sales quartiers de Marseille ».

Cette réalité d'une Principauté où se développent caves, cabanes et baraques a perduré jusqu'au début du XXe siècle. Français et Italiens y cohabitent difficilement dans une système relationnel complexe fait de tensions, de stéréotypes et d'incompréhensions, mais aussi quelquefois de solidarités et de respect mutuel.

Stéréotype le plus répandu : l'Italien porteur d'épidémie qui engendre des situations de mise en quarantaine et de discrimination. Français et Monégasques s'entendent pour stigmatiser ces « Piémontais » à l'hygiène douteuse. Pour peu qu'un début d'épidémie de choléra survienne, de véritables campagnes de rejet se développent. Pendant l'été 1868, une brutale augmentation des cas de fièvre cholérique dans le département des Alpes-Maritimes suffit pour alimenter une psychose qui tourne à l'italophobie. La « démence » insinuant une perte des facultés mentales ou la « débilité » désignant des situations de dénuement physique extrême sont d'autres attributs fréquemment attribués aux Transalpins : en octobre 1869, lorsque le corps sans vie d'un Italien est découvert dans une rue près du port, on explique le décès par un état de misère qui a entraîné une situation de « débilité ». La violence n'est pas absente du quotidien monégasque : mendicité, vol, nuisances diverses, rixes sont choses fréquentes. On en trouve trace dans les rapports de police même s'il ne faut pas généraliser la violence et présenter l'espace monégasque comme un lieu de non-droit.

Le sujet de friction classique entre main d'œuvre se considérant « autochtone » et main d'œuvre perçue comme « étrangère » porte sur la concurrence sur le marché du travail. Les oppositions dont savent profiter employeurs et investisseurs engendrent souvent des troubles et des tensions.

Ce que l'on a appelé « l'affaire Doisneau » en 1869-70 représente un cas particulièrement intéressant illustrant ce problème de concurrence. Cet ancien officier de l'Armée française qui avait dirigé un Bureau arabe en Algérie à Tlemcen était devenu célèbre en défrayant la chronique en 1855 pour son comportement violent à l'égard des indigènes qu'il administrait sous son autorité. Régnant sans partage sur un véritable fief, il avait été jusqu'à faire mettre à mort plusieurs dizaines d'entre eux, ce qui lui a valu une radiation de l'Armée assortie d'une condamnation à mort pour laquelle il obtint la grâce. Repenti et libéré,

.

⁸ Archives du Palais princier, D9, Rapport de police du 29 novembre 1875.

⁹ Archives du Palais princier, D9, Rapport de police du 26 mars 1876.

¹⁰ Archives du Palais princier, D9, Rapport de police du 23 janvier 1877.

¹¹ Archives du Palais princier, D9, Rapport de police du 26 août 1875.

il s'installe à Monaco en 1865 où il devient directeur de travaux pour le compte de la SBM. Ce meneur d'hommes doté d'un caractère fort et violent entre très vite en conflit avec les employés et ouvriers monégasques placés sous ses ordres, refusant l'autorité de ce « mercenaire ». Peu disposé à se laisser faire, Doisneau en renvoie une grande partie et choisit de les remplacer par des Italiens, représentant une main d'œuvre plus docile qui accepte sans rechigner les salaires les plus modestes. Utilisant les Piémontais comme il avait utilisé jadis les indigènes, Doisneau provoque un mouvement de protestation généralisée chez les Français et les Monégasques largement teintée de xénophobie. Lettres, pétitions, réunions publiques se multiplient contre les Italiens : des réclamations sont adressées à la SBM puis directement au prince Charles III.

Face au mutisme généralisé, le 27 janvier 1870, à l'occasion de la fête patronale monégasque de la Sainte-Dévote, un cortège se forme spontanément et prend la direction du rocher. Devant le palais princier, les manifestants réclament le renvoi de Doisneau et des Italiens aux cris de « Non à la concurrence piémontaise » en réclamant non sans confusion une « préférence monégasque », plaçant les nombreux Français présents dans une situation contradictoire et inconfortable. Face à la tournure insurrectionnelle de la manifestation, accentuée par la fraternisation d'une partie des gardes nationaux avec les mécontents, Charles III prend deux décisions en urgence : il ordonne le renvoi de Doisneau et quitte la Principauté discrètement pour son château de Marchais dans l'Aisne, inquiet pour sa personne et sa légitimité. Mais Doisneau n'a pas dit son dernier mot, bien que mis à l'écart, il reprend l'offensive en mars 1870 en réunissant à la frontière franco-monégasque des « ouvriers de La Turbie et de Roquebrune ». Français et surtout Italiens. La nervosité est alors à son comble faisant craindre une invasion de la Principauté par ces ouvriers en haillons manipulés par Doisneau : la rumeur circule dans différents lieux. Elle ne s'éteint qu'au cours de l'été 1870 lorsqu'on apprend qu'en échange d'une forte indemnité versée par la Principauté et la SBM, Doisneau a définitivement quitté la région.

L'affaire connaît des retombées diplomatiques : pour empêcher les regroupements de populations à la frontière, le préfet des Alpes-maritimes prend des mesures de répression qui attisent la nervosité pendant plusieurs semaines. Les autorités italiennes réagissent également, conscientes désormais de la nécessité de prendre en compte la question des indigents : elles proposent à la France et à la principauté de Monaco d'œuvrer à une réciprocité en matière d'assistance médicale et sanitaire des indigents. Ces propositions aboutissent en 1871 à la mise en place de bureaux d'assistance pour Français et Monégasques en Italie, Italiens et Monégasques en France et Français et Italiens à Monaco. Mais la situation est trop vite déséquilibrée : les autorités monégasques et plus tard le préfet des Alpes-Maritimes ont gelé à plusieurs reprises l'activité de ces bureaux, notamment en période de tensions diplomatiques entre la France et l'Italie, nombreuses dans la décennie 1870-80.

La première phase de l'expansion économique et urbaine de Monaco est accompagnée d'une forte présence de l'immigration italienne au cœur de la cité : les traces de cette migration sont encore bien visibles dans la vie économique et culturelle de la principauté à l'image de l'entreprise Noaro fondée en 1895 par une famille venue de Dolceacqua qui, après avoir construit les fourneaux des premiers palaces, installent aujourd'hui des climatiseurs. A partir des années 1880-90, la Principauté ayant atteint un niveau de développement plus important, la répartition spatiale des populations et des activités se modifie. Un cloisonnement s'opère, repoussant les migrants dans une périphérie proche.

• Beausoleil, une cité ouvrière italienne au début du XXe siècle

La création de Beausoleil en 1904, au même titre que le sera Cap d'Ail en 1908, est totalement liée à l'essor de la principauté de Monaco. Les deux nouvelles communes sont

pour l'essentiel des cités-dortoirs logeant les ouvriers des chantiers monégasques. Certaines rues voire certains quartiers sont peuplés d'étrangers à plus de 90 %. C'est le cas du quartier des Salines à Cap d'Ail, celui des Moneghetti qui a fait l'objet d'une étude de Nadine Bovis et Christine Comino 12 ou du « Tonkin » à Beausoleil. Cette dernière peut être considérée à sa fondation comme une ville italienne comme le prouve les chiffres de recensement des populations : 4300 Italiens lors du recensement de 1906 contre 1750 Français ; 4800 en 1921 contre 3200 ; 7000 en 1926 contre 4000. Le nombre de ressortissants italiens trouve un point d'équilibre par rapport à la population française en 1931 : 6000 Italiens et 6000 Français structurent la majeure partie des habitants de Beausoleil. Puis en 1936, la tendance s'inverse : 5000 Italiens contre 7000 Français.

L'omniprésence italienne dans la commune perdure jusqu'à la fin des années 1920 : logement insalubres, garnis ou habitations de type « bidonville » sont le lot commun de familles pauvres venues pour beaucoup d'un milieu rural en Italie. En 1910, le rapport du conseiller municipal de Beausoleil Raffaelli, rendu après une enquête effectuée pour la commission départementale d'hygiène le confirme : les habitations de plusieurs quartiers de Beausoleil comme les Moneghetti ou le Tonkin sont de véritables taudis ¹³. Le Tonkin, univers de baraques, de maisons inachevées, de poulaillers, de cabanes à lapins n'est pourvu ni de l'éclairage, ni de l'eau courante, ni du tout-à-l'égout jusqu'à la fin des années 1920. L'appellation « Tonkin » est apparue vers 1890 vraisemblablement en rapport avec le caractère bruyant de ce quartier, imprégné des modes de vie piémontais. Un militaire français revenu de la campagne du Tonkin (1882) et venu travailler en principauté aurait quitté avec fracas son hôtel bon marché situé dans le quartier en vociférant « c'est pire qu'au Tonkin ici », comparant l'ambiance de ce quartier à celle de la lointaine colonie française. Pris en dérision par les Beausoleillois, ce surnom est resté comme un moyen de définir un identité particulière à l'intérieur de la commune. En tout cas, aucun Asiatique n'habitait le quartier.

Ces espaces urbains sont mal perçus par l'ensemble de la population qui les présente comme des zones de non-droit : plusieurs pétitions signées réclamant le rejet des familles installées illégalement. Selon plusieurs sources, les rapports sont mauvais entre Beausoleillois et migrants italiens à tel point qu'entre 1904 et 1910 les effectifs de gendarmerie ont été doublés pour contrôler « la population nomade italienne ».

Malgré cette animosité, la culture piémontaise a pu prendre place à Beausoleil et les migrants sont intégrés au sein de l'agglomération monégasque. La plupart de ces Italiens ne sont pas venus de loin, juste quelques kilomètres après la frontière, autour de Vintimille pour un nombre important d'entre eux : leurs habitudes culturelles sont proches de celles du Beausoleillois de la rue. Ces populations originaires de Ligurie (Airole, Dolceacqua, Pigna, Bordighera, Badalucco, Triora) ou du Piémont (Limone, Vernante, Valdieri, Dronero) sont en quelque sorte des transfrontaliers, ne s'acculturant que pour 50, 30, voire 15 kilomètres. Mais leur situation de « dominé » les enferment dans le statut du migrant classique marqué par une mise à distance artificielle mais attestée par l'obstacle lourd de la frontière : les retours sont rares en dehors des traditionnels festins de l'été.

Jusqu'aux années 1920, la culture piémontaise de Beausoleil est perçue comme un îlot d'étrangeté, un trait communautaire hermétique aux Français dont pourtant aujourd'hui les traditions locales font aujourd'hui la part belle. Patois, chansons, jeux de cartes comme la Scopa, métiers « ethniques » comme le boucher ligure, le cordonnier ou ciavatin, le vendeur de vin de Barbera venu du Piémont : l'influence culturelle des Italiens déborde leur seul cadre de vie. Des Beausoleillois assistent également à des soirées organisées pour et par les immigrés comme à l'occasion de la tournée annuelle du *Piccolo circolo rosso* installé sur un

_

¹² Nadine Bovis, Christine Comino, « La colonie italienne du quartier des Moneghetti à Beausoleil », in *Recherches régionales*, janvier-mars 1987.

¹³ Archives municipales de Beausoleil.

terrain vague du quartier du Tonkin et proposant son spectacle en langue italienne ou plus régulièrement les soirées *a Stornelli*, spectacle d'accordéonistes venus spécialement de Vintimille pour se produire dans les débits de boissons. Ces spectacles sont annoncés par affiches placardées deux semaines à l'avance devant les immeubles, maisons mais aussi sur les chantiers de Monaco.

Les cafés tenus par des Italiens au Tonkin ou au Moneghetti sont des lieux de sociabilité appréciés par les migrants mais aussi des autres habitants de Beausoleil. Le cas de Maria Calandria est significatif: cette patronne de café dans les années 1890-1920 avait suivi les premiers migrants italiens venus contribuer à la construction de la voie ferrée, leur vendant le repas du midi. Avec ses gains, elle achète un bar dans le quartier du Tonkin qui devient progressivement un lieu de rassemblement. Les samedis et dimanches notamment, des soirées ou après-midi dansant y sont organisés avec un succès qui en fait un lieu à la mode très populaire à Beausoleil.

Au delà du cadre culturel, l'influence italienne sur l'agglomération Monaco-Beausoleil a été forte sur le plan politique. Les migrants ont développé un militantisme actif qui a trouvé sa pleine mesure au temps du fascisme. A l'image de l'ensemble du département, étudié à plusieurs reprises par Ralph Schor pour l'entre-deux-guerres¹⁴ ou d'autres agglomérations comme Nice¹⁵ et Menton¹⁶, la Principauté et ses communes avoisinantes ont connu comme ailleurs et parfois davantage leur lot d'actes d'intimidation et de violences opposants Italiens fascistes et antifascistes. Même si Mussolini n'arrive au pouvoir qu'en 1922 lorsque beaucoup de familles italiennes sont déjà bien intégrées à la société locale, parfois depuis une à deux générations, les tensions entre Français, Monégasques et Italiens sont vives. A Monaco, certaines structures associatives attisent les animosités comme la très active société Dante Alighieri, chargée de diffuser et de préserver la langue et la culture italienne, proche sans le déclarer officiellement de Mussolini dès la Marche sur Rome et qui possède aussi une section à Beausoleil. D'autres associations de bienfaisance destinées aux Transalpins oeuvrent dans le même sens : à Monaco, la Casa italiana fondée par un proche du Duce, le docteur Ferriani en octobre 1923 se charge des indigents italiens et développe des sections économiques, éducatives et sportives. Ouvertement favorable au fascisme et francophobe, la Casa italiana s'emploie à ouvrir une agence consulaire italienne à Beausoleil.

L'importance du dispositif fasciste provoque des répliques nombreuses dans le camp des fuorusciti ou des opposants azuréens au fascisme¹⁷. Le dimanche 3 juin 1923, préfigurant les incidents de l'Eglise Saint-Jaume à Nice un an plus tard, des dizaines de fascistes italiens se rassemblent devant l'église de Beausoleil pour fêter le *Statuto*, la constitution italienne de 1848 et bénir le fanion fasciste, le *Gagliardetto*. Un défilé « patriotique » ponctue cette cérémonie : le cortège part de l'église en direction de la *Casa italiana* à Monaco. Face à ce qui est considéré comme une démonstration de force fasciste, une contre-manifestation est organisée par des antifascistes français et italiens à la tête desquels se trouve le communiste Virgile Barel. L'affrontement devient inévitable : échauffourées, injures, bastonnades, obligeant une intervention de la police. Une fois la confusion dissipée et les blessés comptés, cet épisode est vécu comme une victoire pour les antifascistes et les communistes : Beausoleil est présenté comme « la première ville de France où le fascisme a été mis en échec ».

¹⁴ Voir par exemple, « Les étrangers dans la ville : le « péril italien » dans les agglomérations des Alpes-Maritimes », in *Annales de la faculté des lettres et des sciences humaines de l'université de Nice*, n°25, 1975.

¹⁵ Paul Carramagna, « Les Italiens à Nice pendant l'entre-deux-guerres », mémoire de Maîtrise soutenu à l'université de Nice en 1974 et Stéphane Fabre, « La colonie italienne de Nice », mémoire de Maîtrise soutenu à l'université de Nice en 1988.

¹⁶ Eve Palmero, « Les Italiens à Menton pendant l'entre-deux-guerres », mémoire de Maîtrise soutenu à l'université de Nice, 2001.

¹⁷ Voir Laurent Del Piano, « Beausoleil, cité cosmopolite (1880-1939) », mémoire de Maîtrise en histoire contemporaine soutenue en 2003 à l'université de Nice.

L'agitation reste latente durant toute l'entre-deux-guerres car l'activité des fascistes et des antifascistes ne faiblit pas sur fond d'immigration italienne et de surveillance policière redoublée. Les incidents sont nombreux. Par exemple en novembre 1929, la *Casa italiana* est la cible d'un violent attentat qui occasionne d'importants dégâts matériels. En mai 1934, lors d'une soirée en l'honneur des anciens combattants au casino de Beausoleil en présence du consul d'Italie à Monaco, Allena, celui-ci demande à ce l'orchestre interprète l'hymne fasciste *Giovinezza*. Essuyant un refus des musiciens, le consul demande à sa fille de le jouer au piano. Mais dès les premières notes, l'orchestre rebelle entonne l'hymne monégasque suscitant un incident diplomatique. Le 1^{er} novembre 1936, autour de la mairie, des groupes fascistes commémorant l'anniversaire de la Marche sur Rome sont assaillis par des communistes.

L'agglomération Monaco-Beausoleil met en scène avec une acuité toute particulière l'intensité des rapports entre Français et Italiens dans un contexte de relations diplomatiques difficiles et souvent tendues sous la IIIème République. Les difficultés n'ont donc pas manqué, cependant, les relations entre Italiens et Français de Beausoleil se sont progressivement normalisées. Et depuis les années 1930, les descendants de migrants ont obtenu la nationalité française et ont disparu de la catégorie « étrangers ».

L'originalité d'un étude sur cet espace local tient au rôle de la principauté de Monaco qui complique les rapports et créé des confusions identitaires en rajoutant des niveaux de discrimination, elle tient également à la proximité de la frontière franco-italienne.

Uniquement fondée sur le travail à la fin du XIXe siècle, la relation entre Français et Italiens à évolué vers le champ diplomatique, politique et culturel avec la naissance de la commune de Beausoleil¹⁸. Sorte de « ville nouvelle » aux deux visages à la Belle époque, Beausoleil, sorte de prolongement de la Principauté, est connue pour ses attraits en matière de tourisme de luxe, à l'image du faste de l'hôtel *Riviera palace* idéalement placé en surplomb de la Méditerranée ou du statut de « station climatique » que les élus mettent en avant pour séduire une clientèle aisée. Mais la ville est sans conteste une « banlieue ouvrière » de Monaco peuplée principalement d'Italiens regroupés dans des quartiers entiers. Les relations sont difficiles : incompréhension, sentiment de concurrence sur les chantiers, rejet au nom de la différence culturelle, sentiment de supériorité ou au contraire syndrome du dominé. En période de tensions diplomatiques au sein d'un triangle complexe France-Monaco-Italie et notamment pendant la période fasciste, l'animosité se transforme parfois en haine, allant jusqu'à des actes de violence collective. Pourtant, malgré la douleur, l'intégration est acquise dès les années trente, perceptible par le poids de la culture italienne qui marque durablement la ville et plus largement l'agglomération monégasque : cette « italianité » locale, loin d'être un fardeau, a été progressivement reconnue, défendue et désormais rattachée au patrimoine local.

¹⁸ Voir Mathieu German, « La vie culturelle à Beausoleil (1904-1939) », mémoire de maîtrise en histoire contemporaine soutenue en 2003 à l'université de Nice.

UNE VIE POLITIQUE MUNICIPALE SOUS INFLUENCE MONEGASQUE: BEAUSOLEIL DE 1904 A 1914

Henri COURRIERE

Le cadre municipal constitue un échelon essentiel pour la compréhension de la vie politique sous la Troisième République¹. Il représente en effet à la fois la base de ce régime, mais également l'espace politique le plus proche des citoyens. Son étude permet ainsi de mieux saisir le fonctionnement du système politique républicain dans un espace donné (le village, la ville, le département, voire la nation tout entière), et constitue en même temps un biais d'appréhension privilégié de la conception que les acteurs (élus, candidats, notables et simples électeurs) ont du politique².

La commune de Beausoleil constitue un exemple de vie politique municipale représentatif de certaines caractéristiques de la Côte d'Azur à la Belle Époque. Créée en 1904 à partir de hameaux et de quartiers limitrophes de Monaco détachés de la commune rurale de La Turbie³, Beausoleil présente en effet la double particularité d'être contiguë à la Principauté (elle est donc une « ville frontière ») et d'avoir eu pour maire, de 1904 à 1925, le président de la Société des Bains de Mer (SBM), qui assure la gestion du Casino de Monte-Carlo, Camille Blanc⁴. Ce dernier, né à Paris en 1847, est le fils de François Blanc, qui avait dirigé le Casino de Monte-Carlo de 1863 à sa mort en 1878⁵. Il est également le président de la Société Immobilière Française de Monte-Carlo Supérieur, créée en 1898, qui possède une partie importante des terrains de Beausoleil⁶. La majeure partie des activités économiques de la commune sont par ailleurs liées à la Principauté et de nombreux habitants de Beausoleil y travaillent. De 1904 à 1914, se met ainsi en place une vie politique municipale dont tout laisse à penser qu'elle se trouve sous l'influence de la Principauté voisine et de son Casino. Dans quelle mesure et selon quelles modalités cette influence s'exerça-t-elle ? Quelles en furent les conséquences? Le processus conduisant à la création de la commune, la mise en place de partis politiques locaux ainsi que le déroulement des élections municipales permettent de saisir le fonctionnement et les enjeux de la vie politique à Beausoleil.

• La création de la commune de Beausoleil

Les conditions de la création de Beausoleil ont été déterminantes pour la vie politique de la commune. C'est en effet alors que se mettent en place un certain nombre de traits caractéristiques et de facteurs qui ont par la suite marqué durablement la vie politique municipale.

La création de Beausoleil s'inscrit dans un contexte économique et démographique caractéristique des mutations que connaît la Côte d'Azur à la Belle Époque. La naissance de

¹ Nous tenons ici à remercier Ralph Schor, Yvan Gastaut, Jean-Paul Pellegrinetti et Isabelle Rosé pour l'aide et le soutien qu'ils nous ont apporté lors de la rédaction de cet article.

² Cf. Fougère Louis, Machelon Jean-Pierre, Monnier François (dir.), Les communes et le pouvoir. Histoire politique des communes françaises de 1789 à nos jours, Paris, PUF, 2002, 661 p.; George Jocelyne, Histoire des maires de 1789 à 1939, Christian de Bartillat éditeur, 1990, 285 p.; Agulhon Maurice, Girard Louis, Robert Jean-Louis, Serman William (dir.), Les maires en France du Consulat à nos jours, Paris, Publications de la Sorbonne, 1986, 462 p.; Dumons Bruno, Pollet Gilles, Saunier Pierre-Yves, Les élites municipales sous la III^e République. Des villes du Sud-Est de la France, Paris, CNRS Éditions, 2002, 210 p.; Dumons Bruno, PolletGilles (dir.), Élites et pouvoirs locaux. La France du Sud-Est sous la Troisième République, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1999, 530 p.; Guionnet Christine, L'apprentissage de la politique moderne. Les élections municipales sous la monarchie de Juillet, Paris, L'Harmattan, 1997.

³ Il s'agit notamment des hameaux du Carnier et de Moneghetti,

⁴ Cf. Boyer Marc, *L'invention de la Côte d'Azur. L'hiver dans le Midi*, Éditions de l'Aube, 2002, 378 p., et Robert Jean-Baptiste, *Histoire de Monaco*, Paris, PUF, collection Que sais-je ?, 1997, 126 p.

⁵ Cf. Siffre Alain, « Un effet du développement de Monaco : la création de la commune de Beausoleil (1904-1914), *Annales Monégasques. Revue d'Histoire de Monaco*, 1981, n° 5, p. 167-189.

⁶ Pour le *Journal de Beausoleil*, la Société Immobilière Française de Monte-Carlo a « de toutes pièces engendré Beausoleil » (*Journal de Beausoleil*, 28 février 1907).

la commune est ainsi étroitement liée au développement de Monaco, dont Beausoleil accueille le « trop plein » d'activités et d'habitants⁷.

D'autres facteurs semblent cependant avoir joué un rôle déterminant. L'administration préfectorale paraît ainsi avoir été particulièrement favorable à la création de la commune, notamment en raison des graves problèmes d'insalubrité des quartiers limitrophes de la Principauté, attribués à la fois à la présence de nombreux ouvriers italiens et à la négligence de la municipalité de La Turbie⁸. Dès 1893, le préfet semble ainsi souhaiter la séparation des hameaux du sud de la Turbie et leur érection en commune. Dans une lettre au directeur des contributions directes de Nice, il souligne en effet le déséquilibre démographique existant entre le chef-lieu et ces hameaux, et prévoit que la construction du chemin de fer entre Monte-Carlo et La Turbie, ainsi que la saturation du territoire monégasque, vont entraîner mécaniquement le développement des quartiers limitrophes de la Principauté⁹. Pour le préfet, les difficultés de communication entre le chef-lieu et ces hameaux, la négligence de la municipalité et le fait que les habitants de ces quartiers réclament en vain « leur participation aux avantages de la vie communale » ne permettent pas de laisser la situation en l'état¹⁰. L'administration, qui ne souhaite manifestement pas laisser cet espace stratégique, mitoyen de la frontière monégasque et de plus en plus peuplé, sans une administration municipale active et efficace pour le contrôler, soutient donc le processus de séparation.

La création de Beausoleil constitue un long processus au cours duquel les hameaux périphériques de La Turbie affirment progressivement leur autonomie vis-à-vis du chef-lieu communal Dès 1892, certains habitants de ces quartiers réclament ainsi au préfet la création d'un bureau de vote au hameau du Carnier afin de ne plus être obligés d'aller au chef-lieu lors des élections. Malgré la vive opposition du maire, le préfet accède à leur demande Cette première étape montre un degré certain de politisation des habitants des hameaux, qui désirent participer activement à la vie de la communauté villageoise. Le refus du maire traduit en retour sa détermination à ce que ces quartiers périphériques au village le demeurent sur le plan politique. Le chef-lieu tient à conserver ainsi sa prééminence tant symbolique que politique. Deux ans plus tard, plusieurs électeurs des mêmes quartiers demandent néanmoins au préfet « l'ouverture d'une enquête pour [leur] érection en commune distincte » En 1895, enfin, le sectionnement de la commune est envisagé par l'administration, afin de regrouper les différents quartiers suburbains en une section électorale, qui pourrait ainsi nommer directement plusieurs conseillers municipaux de La Turbie. Il s'agit de palier ainsi au manque de représentation de ces quartiers au sein du conseil municipal. Une enquête *de commodo et*

-

⁷ Siffre Alain, op. cit.

⁸ Sur la communauté italienne de Beausoleil, cf. Comino Christine, Bovis Nadine, « La colonie italienne du quartier des Moneghetti de Beausoleil (1911-1936) », *Recherches Régionales*, 1987, n°1, p. 15-39; Gastaut Yvan, « Ligures et Piémontais du *Tonkin* à Beausoleil (1880-1930) », *Cahiers de la Méditerranée*, 1999, n° 58, p. 119-131, et Delpiano Laurent, *Beausoleil, cité cosmopolite. 1880-1939*, mémoire de maîtrise d'histoire, Université de Nice, 2003, 170 p.

⁹ Dès 1891, les hameaux regroupent 1606 habitants, contre 1056 pour le chef-lieu.

¹⁰ Archives départementales des Alpes-Maritimes (ADAM), 1M377, Lettre du préfet au directeur des contributions directes de Nice, 27 juin 1893.

¹¹ Sur les créations de communes dans les Alpes-Maritimes, cf. Cane André, « Naissance d'une commune : Beaulieu-sur-Mer », *Nice Historique*, 1991, n° 3, p. 125-133 ; Vernier Olivier, « Aspects de géographie administrative : deux siècles de création de communes dans la vallée du Paillon (1818-1926) », *Nice Historique*, 1996, n° 1, p. 3-13 ; et Vernier Olivier, « Un aspect de géographie administrative : les créations de communes dans l'arrondissement de Grasse aux XIX^e et XX^e siècles », in *Les mouvements de population en Provence*, Mouans-Sartoux, Centre Régional de Documentation Occitane, 1999, p. 165-175.

¹² ADAM, EO84/1K8, Lettre du préfet au maire de La Turbie, 13 avril 1892.

¹³ ADAM, 1M377, Pétition au préfet, 23 novembre 1894.

incommodo est alors réalisée auprès des différents habitants de la commune, mais le commissaire enquêteur donne un avis négatif au projet, qui est repoussé par le conseil général en août 1896¹⁴.

Les arguments employés par les partisans et les adversaires de la séparation, qui se regroupent globalement en deux partis, celui du haut et celui du bas de La Turbie, permettent de mieux discerner les enjeux de ce processus et de saisir toute sa dimension politique. Les tenants de la séparation mettent tout d'abord en avant des raisons topographiques (éloignement entre les hameaux et le chef-lieu, pénibilité du trajet), fiscales (ils payent, selon eux, les 4/5 des contributions) et démographiques; ils reprochent en outre au conseil municipal de négliger leurs quartiers (absence de cimetière, manque d'éclairage, d'eau et d'école). Ils accusent également la municipalité de La Turbie de s'opposer à leur participation à la vie politique communale. Celle-ci aurait en effet empêché l'inscription de plusieurs habitants des quartiers périphériques sur les listes électorales et ne convoquerait pas les conseillers municipaux habitant ces hameaux aux séances de l'assemblée communale¹⁵. Les habitants des bas quartiers demandent ainsi avant tout à être mieux représentés au sein du conseil municipal, afin d'obliger celui-ci à prendre en compte leurs intérêts. Ces tensions reflètent ainsi les problèmes que pose le développement de ces quartiers sur le plan politique, le chef-lieu tardant à reconnaître une réelle légitimité à ces nouveaux espaces. Les notables villageois qui composent le conseil municipal et sont issus du chef-lieu rechignent à intégrer les élites potentielles de ces nouveaux quartiers et cherchent à influencer les élections afin d'empêcher leur émergence, ce qui entraîne un décalage entre le corps électoral et la composition de l'assemblée communale.

Les opposants à la séparation minimisent pour leur part les arguments topographiques ou démographiques de leurs adversaires et soulignent que la présence de nombreux étrangers dans ces quartiers risque, selon eux, de provoquer des désordres et de poser de graves problèmes de sécurité. Leurs arguments montrent également toute la dimension politique du processus de séparation. Les opposants au sectionnement craignent en effet que celui-ci n'entraîne une division du conseil municipal en deux partis antagonistes dont la lutte risquerait de paralyser la municipalité. Le commissaire enquêteur souligne en outre que le sectionnement profiterait en fait essentiellement au hameau du Carnier, le plus peuplé, qui pourrait élire à lui seul plusieurs conseillers municipaux et s'opposer ainsi davantage au cheflieu. Le désir d'une vie politique stable et sans conflit apparaît donc comme l'objectif principal des notabilités villageoises et du commissaire enquêteur. On peut supposer que les notables de La Turbie s'efforcent en fait d'éviter des luttes et des rivalités qui pourraient leur faire perdre leur domination au sein de la commune. Le commissaire-enquêteur redoute quant à lui que ces mêmes luttes ne compliquent fortement la bonne administration du village. Par ailleurs. l'importance donné au territoire dans la définition de l'identité communale a pu également jouer un certain rôle dans le refus de La Turbie de se séparer de ses quartiers périphériques. L'échec du projet de sectionnement explique en tous cas la séparation. Faute d'une solution de compromis, les habitants des bas quartiers essaient en effet ensuite de prendre directement le pouvoir au sein de la commune.

Les élections municipales de 1900, qui voient dans un premier temps s'affronter une liste du bas et une liste du haut de La Turbie, risquaient d'être particulièrement violentes. Selon le *Journal de la Corniche*, le publiciste Philippe Casimir, le député Alfred Borriglione et Camille Blanc lui-même, seraient alors intervenus afin d'éviter l'opposition de ces deux listes au profit d'une liste de conciliation dirigée par le directeur de la SBM, qui est élu maire

ADAM, 1M377, Enquête de commodo et incommodo sur le projet de sectionnement de la commune de La Turbie, 12 juillet 1896; ADAM, 1M377, Extrait des délibérations du conseil général, séance du 20 août 1896.
 ADAM, 1M377, id.

de La Turbie¹⁶. Le nouveau conseil municipal est composé à parts égales de représentants du chef-lieu et des bas quartiers. Selon le *Journal de Beausoleil*, Camille Blanc qui, par la Société Immobilière Française de Monte-Carlo Supérieur, possède une grande partie de ces quartiers, s'est lancé en fait dans la politique afin de permettre leur développement, jusqu'alors freiné par leur appartenance à la Turbie¹⁷. On peut dans ces conditions émettre l'hypothèse que Camille Blanc, qui jusqu'à ces élections ne paraît pas en effet avoir participé aux revendications des quartiers périphériques, a voulu éviter que la commune limitrophe de la Principauté ne soit paralysée ou perturbée par une lutte entre les deux partis ; il a pu ainsi profiter de ses relations et de son prestige social pour se faire élire et provoquer la séparation, afin de désamorcer la crise et de mieux mettre ses terrains en valeur.

Le 24 mai 1900, le conseil municipal de La Turbie demande par conséquent la séparation des hameaux du Carnier et de la Basse-Turbie et leur érection en commune distincte¹⁸. Pour justifier son changement de position, le conseil municipal invoque le développement anarchique de ces quartiers et le fait que plusieurs sociétés foncières, de riches hivernants et certains particuliers ont achetés une grande partie de ces terrains et souhaitent les aménager avec l'appui des pouvoirs publics. Pour l'assemblée communale, en outre, les deux parties de la commune auraient à présent des populations socialement trop différentes (agriculteurs au chef-lieu, hivernants, commerçants et petits industriels au Carnier), dont les intérêts seraient inconciliables. Le conseil municipal souligne ainsi que les quartiers périphériques ont besoin « d'une organisation qui leur soit propre, organisation que, dans l'état actuel, ne peut ni ne veut leur donner la partie de la population qui, groupée depuis des siècles, a tout ce qui convient à des ruraux étrangers au luxe, au confort que l'on veut introduire dans les quartiers précités »¹⁹. Afin de préserver la cohésion sociale de la communauté villageoise, il est donc devenu nécessaire de se séparer des bas quartiers. Des raisons financières semblent aussi avoir été prises en compte, la municipalité n'ayant pas les movens d'entreprendre les travaux dont ces hameaux et leurs habitants avaient besoin²⁰. On peut cependant penser qu'il s'agissait en fait, pour les notabilités turbiasques, du seul moyen dont elles disposaient de conserver le pouvoir au sein de la commune. Il valait mieux en effet pour elles abandonner ces quartiers, plutôt que de voir le conseil municipal investi par leurs représentants. L'assemblée communale adopte donc, à l'unanimité des membres moins une voix, le principe de la division du territoire turbiasque en deux communes distinctes, qui est concrétisée presque quatre ans plus tard par une loi du 10 avril 1904²¹.

Parallèlement à la création de la nouvelle commune se pose également le problème du nom qui doit lui être donné. L'ancienne dénomination de « Carnier » est en effet jugé préjudiciable au développement du quartier, à cause de la mauvaise réputation qui y est attachée (manque d'hygiène, présence d'Italiens) et de sa ressemblance avec « charnier »²². En 1902, le conseil municipal décide par conséquent de nommer les bas quartiers de La

¹⁶ Journal de la Corniche, 24 avril 1904.

¹⁷ Journal de Beausoleil, 28 février 1907.

¹⁸ ADAM, 1M377, Extrait du registre des délibérations du conseil municipal, commune de La Turbie, séance du 24 mai 1900.

¹⁹ ADAM, 1M377, Extrait du registre des délibérations du conseil municipal, commune de La Turbie, séance du 24 mai 1900.

²⁰ ADAM, 1M377, Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de La Turbie, séance du 16 mars 1903.

²¹ La commune de Cap d'Ail, quant à elle, se sépare de La Turbie en 1908.

²² ADAM, 1M377, Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de la Turbie, séance du 6 septembre 1902.

Turbie « Monte-Carlo Supérieur »²³, cherchant ainsi sans doute à profiter du prestige attaché à ce nom. La Principauté de Monaco s'oppose cependant au projet en rappelant que le nom de « Monte-Carlo » est exclusivement monégasque et que celui de « Monte-Carlo Supérieur » risque de créer des confusions avec la Principauté au point de vue administratif et judiciaire²⁴. En 1903, Camille Blanc propose par conséquent aux conseillers municipaux de choisir entre trois autres noms : Beausoleil, Beauséjour et Montfleury. Beausoleil est adopté, sans que le compte-rendu de la séance indique les raisons de ce choix²⁵. Tous les projets de nom soulignent en tout cas l'identité délibérément touristique donnée à la nouvelle commune et reflètent l'image que les notables locaux cherchent à donner à la Côte d'Azur.

Une fois la commune créée, se met en place une vie politique autonome. Camille Blanc est élu maire de Beausoleil en 1904, tandis que Justin Barralis, avocat, devient le premier magistrat de La Turbie. Le pouvoir de Camille Blanc au sein de la commune, ainsi que celui de son 1^{er} adjoint, le docteur Arthur Audoly²⁶, est dès lors fermement soutenu par une partie de la presse et de l'opinion publique, mais également fortement critiqué et contesté par plusieurs journaux et une partie de la population. Deux partis municipaux se mettent ainsi en place : celui des partisans de Camille Blanc et de son 1^{er} adjoint et celui de leurs opposants.

• Les partis et la structuration de la vie politique municipale

La mise en place, l'organisation, la composition et l'activité de ces partis politiques municipaux permettent de saisir le fonctionnement de la vie politique beausoleilloise, dominée par une forte dichotomie entre les partisans et les opposants au maire et à son premier adjoint. Bien que d'échelle strictement locale, les deux partis font néanmoins preuves d'importantes capacité d'organisation et d'action, selon des logiques essentiellement réticulaires.

Le parti favorable au maire et au 1^{er} adjoint se compose d'une nébuleuse informelle de journaux, d'associations et de comités, qui soutiennent et défendent la municipalité, notamment lors des polémiques de presse lancées par le parti adverse²⁷. Une attitude de soutien quasi inconditionnelle à Camille Blanc, à la SBM et à la principauté de Monaco, caractérise ainsi le *Journal de Beausoleil*, de Henri Château²⁸, le *Journal de la Corniche*, de Philippe Casimir²⁹, et *La Segurana*, d'Antoine Giordan. Le *Journal de Beausoleil*, rappelle par exemple le rôle de la Principauté et les « sacrifices consentis par la SBM » dans la naissance de la commune, tout en soulignant « la dette perpétuelle de reconnaissance » que Beausoleil a ainsi contractée envers elles³⁰. La commune se trouve par conséquent placée dans une sorte de situation de vassalité vis-à-vis de Monaco.

Les critiques dont la municipalité est l'objet entraînent par ailleurs des réactions diverses de la part de ces journaux. Si le *Journal de Beausoleil* fait appel à la conciliation³¹, le

_

²³ Cette dénomination rassemblerait les quartiers de Castellesetto, Moneghetti, St-Michel, Bordina, Le Carnier, Les Mules, La Noix, Les Moulins, Le Serre, La Rousse et Le Ténao. Cf. ADAM, 1M377, Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de la Turbie, séance du 6 septembre 1902.

²⁴ ADAM, 1M377, Lettre du gouverneur général de la Principauté de Monaco au préfet, 26 octobre 1903.

²⁵ ADAM, 1M377, Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de La Turbie, séance du 12 novembre 1903.

²⁶ Né à Coursegoules en 1867, élu conseiller municipal de La Turbie en 1900.

²⁷ Sur l'apparition et le fonctionnement des partis politique, cf. Huard Raymond, *La naissance du parti politique en France*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1996, 383 p.

²⁸ Conseiller municipal de Beausoleil de 1908 à 1912.

²⁹ Conseiller municipal puis maire de La Turbie.

³⁰ Journal de Beausoleil, 19 juillet 1906.

³¹ Journal de Beausoleil, 27 septembre 1906.

Journal de la Corniche dénonce énergiquement l'ingérence des nouveaux venus qui fondent des cercles et des journaux (allusion au « Tivoli-Club » et à L'Écho de Beausoleil, tous deux créés par François Bernardini, d'origine corse), et prétendent s'occuper des intérêts de la commune³². Le parti favorable à Camille Blanc et à son adjoint tend ainsi à rejeter leurs adversaires dans une sorte d'« altérité communale » qui leur interdirait de participer à la politique municipale et lui permet de revendiquer pour lui seul le monopole de la vie politique légitime.

Le parti du maire et du 1^{er} adjoint s'appuie également sur plusieurs associations, parmi lesquelles une importante association amicale, La Raïola³³. Celle-ci, créée en 1908 et dirigée par le conseiller municipal de Beausoleil Louis Robini, a pour but de rassembler les natifs de l'ancien comté de Nice et du département des Alpes-Maritimes lors de banquets traditionnels et amicaux dont le plat principal sont des ravioli (raïole en dialecte niçois). Elle compte, en 1909, environ 400 membres³⁴. La Raïola s'inscrit dans le fort mouvement de création d'associations militant pour le maintien des traditions rurales et régionales, au début du XX^e siècle³⁵. Le journal *La Segurana*, créé en 1909, constitue son organe quasi officiel. L'association, dont la sociabilité semble directement héritée des cercles du XIX^e siècle, ne se contente cependant pas d'organiser des repas et prône également la défense des traditions locales, y compris dans leurs dimensions politiques. Il s'agit ainsi de « perpétuer les saines traditions niçoises », mais aussi de rappeler que « avant tous autres, c'est à eux [les natifs du département] que revient l'honneur de se préoccuper des intérêts généraux de ce pays qui est le leur et de travailler à sa croissante prospérité dans le calme, l'union et la paix »³⁶. Le soutien et le rôle de cette association donnent ainsi une nette coloration localiste à la municipalité Blanc-Audoly³⁷. Cette dernière peut également compter sur le soutien du Cercle de l'Avenir, créé en 1903, c'est-à-dire un an avant la naissance de la commune, et qui organise les 14 juillet³⁸, ou sur la Société des employés français du Casino de Monte-Carlo, fondée en 1912³⁹

Le parti de la municipalité s'appuie également sur des structures plus nettement politiques. Le Comité républicain de défense des intérêts locaux est ainsi créé en 1910, officiellement pour « assurer la prospérité du pays dans la paix et l'union de tous ses habitants » 40, mais en réalité pour défendre Arthur Audoly, alors victime d'une violente campagne de presse. Le Comité est dirigé par le conseiller municipal Louis Robini, également président de *La Raïola*, et compterait environ 150 membres 11 le st soutenu par le sénateurmaire de Nice Honoré Sauvan, le député Félix Poullan, et le conseiller général Dominique Durandy 22. Le journal *La Segurana* devient son organe officiel en janvier. Le Comité prend la défense du 1 er adjoint lors de réunions et dans la presse. Il reproche aux adversaires de la municipalité de nuire au développement de la commune et de risquer de perturber les relations

2

³² Journal de la Corniche, 29 janvier 1905.

³³ *La Segurana*, 1^{er}-15 juin 1909.

³⁴ La Segurana, 15-30 juin 1909.

³⁵ Thiesse Anne-Marie, Écrire la France. Le mouvement régionaliste de langue française entre la Belle Époque et la Libération, Paris, PUF, 1991, p. 241.

³⁶ La Segurana, 15-30 juin 1909.

³⁷ Sur le localisme des hommes politiques des Alpes-Maritimes, cf. Basso Jacques, *La tradition politique localiste dans les Alpes-Maritimes (1860-1968)*, Bordeaux, Institut d'Études Politiques de Bordeaux, 1971; BASSO Jacques, « La tradition politique localiste dans les Alpes-Maritimes, 1860-1968 », *Recherches Régionales*, 1973, n° 1; et Martinetti Joseph, « Un département bleu... Azur, entre conservatisme et localisme », *Hérodote*, 2004, n° 113, p. 68-93.

³⁸ Journal de la Corniche, 30 juillet 1904.

³⁹ La Segurana, 15 janvier 1913.

⁴⁰ La Segurana, 30 janvier 1910.

⁴¹ Journal de la Corniche, 16 janvier 1910.

⁴² Journal de la Corniche, 30 janvier 1910.

avec Monaco. Il s'efforce également d'aider la municipalité en mettant en place une sorte de « démocratie de proximité », teintée de clientélisme : les membres du comité peuvent ainsi faire des propositions qui sont ensuite transmises à l'administration municipale. Le Comité doit ainsi être à la fois un comité politique et un comité d'initiative, afin d'aider les élus à renforcer leur légitimité et leur popularité auprès des électeurs⁴³.

Le Comité soutient également le maire par le biais de manifestations qui permettent de renforcer son autorité. En mars 1910, il lance ainsi une souscription dans le but d'offrir à Camille Blanc une « plaquette souvenir » à l'occasion de ses dix ans de mandat municipal. La plaquette représente le maire en buste, de profil, avec pour légende « Beausoleil à son créateur M. Camille Blanc. La Turbie, 1900-1904. Beausoleil, 1904-1910 »⁴⁴. Elle lui est décernée lors d'une fête républicaine (avenues décorées, fenêtres des maisons pavoisées aux couleurs nationales, Marseillaise)⁴⁵, qui constitue un moyen de répondre aux attaques dont le maire est alors l'objet, en montrant publiquement son pouvoir, la légitimité républicaine venant ici renforcer la légitimité municipale⁴⁶. Au cours de la cérémonie, Camille Blanc apparaît quasiment comme un « seigneur » de la ville recevant l'hommage de la population. En 1909, le passage à Beausoleil du Président de la République Armand Fallières avait d'ailleurs déjà permis au maire de se présenter en véritable chef de la commune⁴⁷. Il était en effet prévu que, après une visite à Monaco, le Président de la République aille directement à La Turbie et à Menton, sans s'arrêter à Beausoleil. Plusieurs notables, parmi lesquels les conseillers municipaux Henri Cabridens et Jean-Baptiste Bonnard, décident alors d'organiser une réunion au cours de laquelle est constituée une commission qui demande au docteur Audoly et à Camille Blanc d'intervenir pour faire s'arrêter le Président de la République à Beausoleil⁴⁸. Le succès de cette démarche permet au maire de se présenter comme un intercesseur entre la commune et l'État. Lors de la visite présidentielle, Camille Blanc, à la tête du Conseil municipal au grand complet, accueille en grande pompe Armand Fallières et lui assure du dévouement de la commune au gouvernement et aux institutions républicaines ; le Président de la République et les ministres qui l'accompagnent signent le registre des délibérations du conseil municipal. Après le départ de Fallières, la foule ovationne Camille Blanc⁴⁹. La visite présidentielle a permis au maire de renforcer son pouvoir en montrant aux électeurs l'importance de son entregent.

Le soutien à d'autres élus locaux constitue enfin une part importante de l'activité du Comité. Ce dernier, ainsi que Blanc et Audoly, appellent ainsi à voter pour le député Félix Poullan lors des élections législatives de 1910. En 1909, Félix Poullan avait présenté au président du Conseil Aristide Briand une délégation dirigée par Audoly qui demandait une réglementation spéciale en faveur du Casino municipal de Beausoleil⁵⁰. Le député est par ailleurs membre de la commission parlementaire de réglementation des jeux⁵¹. Il constitue donc un interlocuteur et un allié très important pour la municipalité, le maire et l'adjoint pouvant se présenter comme des intercesseurs entre leurs électeurs et l'Etat. Le Comité soutient également le conseiller général Dominique Durandy aux élections cantonales de 1910. Il s'insère de cette manière dans un réseau à l'échelle départementale et nationale qui permet de renforcer la municipalité Blanc-Audoly aux yeux des électeurs. Le pouvoir des

_

⁴³ La Segurana, 30 janvier 1910.

⁴⁴ La Segurana, 10 juillet 1910.

⁴⁵ La Segurana, 24 juillet 1910.

⁴⁶ Journal de la Corniche, 17 juillet 1910.

⁴⁷ L'Écho de Beausoleil, 2 mai 1909.

⁴⁸ L'Écho de Beausoleil, 28 mars 1909.

⁴⁹ L'Écho de Beausoleil, 2 mai 1909.

⁵⁰ Journal de la Corniche, 31 octobre 1909.

⁵¹ Journal de Beausoleil, 31 janvier 1907.

notables et leur légitimité dépendent en effet en grande partie de leur capacité à s'insérer dans les réseaux de pouvoir⁵².

Le Comité républicain de défense des intérêts locaux constitue donc une structure importante pour la vie politique locale. Créé hors période électorale, mais lors d'une campagne de presse hostile à la municipalité, il dépasse par sa pérennité le statut de simple comité électoral. Son action s'inscrit au contraire dans la continuité : par son rôle dans les polémiques, l'organisation de la souscription puis la remise de la plaquette souvenir, ou la récolte de propositions émanant de la « base » du corps électoral, il tend à quadriller l'espace politique de la commune pour mieux asseoir l'autorité et la légitimité de Camille Blanc et de son 1^{er} adjoint.

Le pouvoir de Camille Blanc et d'Arthur Audoly et la domination de leur parti sur la vie politique locale sont cependant fortement contestés par d'autres journaux et une partie de l'opinion publique, qui forment le parti opposé à la municipalité. La plupart des critiques, souvent très violentes, contre le maire et son 1^{er} adjoint, sont ainsi le fait de *L'Écho de Beausoleil*, de François Bernardini⁵³, du *Cri du Peuple de Beausoleil*, d'Honoré Rebuffel, du *Beausoleillois* et de *L'Avenir de Beausoleil*, qui prend sa suite, de Marius Jeoffret.

Lors des élections municipales de 1904, certains candidats s'opposent déjà à Camille Blanc, ce qui montre que le pouvoir de celui-ci est contesté dès les origines de la commune. Un certain flottement semble d'ailleurs avoir caractérisé les débuts de la vie politique beausoleilloise, le *Journal de la Corniche* dénonçant à l'époque le nombre selon lui trop élevé de candidats⁵⁴. Bien que l'on dispose de peu d'éléments sur ces élections, il est néanmoins possible d'en déduire que le patronage exercé par Camille Blanc sur la commune ne fait d'ores et déjà pas l'unanimité au sein de celle-ci.

La majeure partie des actes de contestation émanent tout d'abord de journaux, qui s'efforcent de fédérer l'opposition au maire et au 1^{er} adjoint. Ils dénoncent en premier lieu la trop grande influence de Camille Blanc sur le conseil municipal, dont plusieurs membres, parmi lesquels Arthur Audoly, sont des employés de la SBM, donc du maire⁵⁵. Selon *L'Écho de Beausoleil*, Camille Blanc aurait cherché, en participant à la fondation de la commune, à « se créer un fief personnel où la masse des employés du Casino deviendrait ses vassaux soumis, ses "vilains" taillables et corvéables à merci »⁵⁶, avec pour conséquence que le conseil municipal « comprend malheureusement un certain nombre de membres qui ne peuvent voter que selon les convenances et les idées de M. Blanc »⁵⁷. Le conseil municipal ne remplirait plus ainsi son rôle démocratique de proposition et de contrôle dans la gestion de la commune.

Le Casino de Monaco paraît en effet jouer depuis longtemps un rôle politique notable sur les communes l'avoisinant. En 1874, des électeurs de La Turbie avaient ainsi déposé une protestation contre le résultat des élections municipales du 22 novembre, arguant que celles-ci « se sont faites sous la pression des agents du casino de Monaco, que la plus grande partie des habitants de la Turbie sont au service du casino, et que les habitants ont dû voter pour la liste qui leur était présentée sous peine d'être renvoyé du travail »⁵⁸. La protestation fut rejetée faute de preuves, mais cet épisode, qui permet de supposer que l'administration du Casino ne souhaitait pas avoir une municipalité hostile à ses côtés et utilisa les emplois qu'elle lui

⁵² Briquet Jean-Louis, « Le travail notabiliaire », in Dumons Bruno, Pollet Gilles (dir.), op. cit., p. 105.

⁵³ La position de ce journal et de son directeur varient cependant au cours du temps.

⁵⁴ Journal de la Corniche, 1^{er} mai 1904.

⁵⁵ L'Écho de Beausoleil, 26-31 mars 1905.

⁵⁶L'Écho de Beausoleil, 4 mars 1906.

⁵⁷ L'Écho de Beausoleil, 26-31 mars 1905.

⁵⁸ ADAM, 1K14, Conseil de Préfecture des Alpes-Maritimes, séance du 21 décembre 1874.

procurait comme moyen de pression sur les électeurs, montre la précocité de l'influence politique de Monaco et de son Casino sur les communes avoisinantes.

Pour les journaux du parti « contestataire », le fait que Camille Blanc soit à la fois maire et président de la SBM le pousserait à privilégier les intérêts de ses sociétés au détriment de ceux de la commune. *Le Cri du Peuple de Beausoleil* l'accuse ainsi d'avoir racheté, en tant que président de la SBM, le Grand Casino de Beausoleil, qui versait à la commune 40 000 fr. par an, et de l'avoir fait fermer afin de supprimer un concurrent à son Casino de Monte-Carlo, privant ainsi la ville d'importants revenus. Pour Honoré Rebuffel, directeur du journal, les fonctions de maire de Beausoleil et de président de la SBM sont absolument incompatibles et il écrit au préfet pour protester contre le rachat du Grand Casino par le maire⁵⁹. En juin 1909, une Association des commerçants et propriétaires de Beausoleil critique également ce rachat et envoie une délégation auprès du préfet⁶⁰. En 1911, l'association, dirigée par Honoré Rebuffel, demande encore la réouverture de ce casino⁶¹.

L'omnipotence du maire sur la commune est également dénoncée par le biais de la caricature. *Le Cri du Peuple de Beausoleil* publie ainsi un dessin représentant Camille Blanc en pieuvre tenant dans ses tentacules le Casino Municipal de Beausoleil, le Casino de Monte-Carlo, le Palais du Soleil (Grand Casino de Beausoleil), le commerce local, le marché municipal, la Compagnie des eaux, le Riviera Palace Hôtel, la chapelle et la mairie⁶². Tous les « lieux de pouvoir » municipaux seraient ainsi entre les mains du maire.

A contrario, L'Écho de Beausoleil et le Journal de Beausoleil reprochent plutôt à Camille Blanc de ne pas s'impliquer assez dans les affaires de la commune et le qualifient de « maire honoraire »⁶³. La même expression revient dans une « Lettre ouverte à M. Camille Blanc » publiée par L'Avenir de Beausoleil⁶⁴. Notons enfin que, si elles touchent le maire, les polémiques épargnent généralement le Casino et la SBM, dont l'existence est reconnue vitale pour la commune⁶⁵.

Après les élections municipales de 1908, le parti opposé à la municipalité met également en cause le 1^{er} adjoint, Arthur Audoly, auquel il reproche d'exercer un pouvoir trop personnel et de ne pas assez tenir compte de l'avis des conseillers municipaux⁶⁶. Pour *L'Écho de Beausoleil*, le 1^{er} adjoint « a transformé la mairie en chose sienne, la maison du peuple en petit Comité où il trône à sa guise, en maître que rien n'oblige à rendre des comptes, en petit potentat »⁶⁷. Peut-être s'agit-il ici d'une manifestation à l'échelle municipale de l'hostilité de la culture politique républicaine à tout pouvoir personnel fort⁶⁸. Le 1^{er} adjoint est, quoi qu'il en soit, également critiqué pour sa gestion par le directeur de *L'Écho de Beausoleil*, qui écrit au préfet pour dénoncer des « irrégularités graves »⁶⁹. Ses liens avec le sénateur-maire de Nice, Honoré Sauvan, accusé par certains de séparatisme, lui sont enfin également reprochées. En 1910, *L'Écho de Beausoleil* accuse ainsi le 1^{er} adjoint de vouloir livrer la commune au maire de Nice, et *La Raïola*, qui soutient Audoly, d'être un « groupement séparatiste »⁷⁰. Le

_

⁵⁹ Le Cri du Peuple de Beausoleil, 11 février 1909.

⁶⁰ Le Cri du Peuple de Beausoleil, 5 janvier 1909.

⁶¹ L'Avenir de Beausoleil, 26 février 1911.

⁶² Le Cri du Peuple de Beausoleil, 24 janvier 1909.

⁶³L'Écho de Beausoleil, 12 décembre 1909; Le Journal de Beausoleil, 9 décembre 1909.

⁶⁴ L'Avenir de Beausoleil, 26 février 1911. Cette critique ne fait cependant son apparition qu'après les élections municipales de 1908.

⁶⁵L'Écho de Beausoleil, 17 mai 1906.

⁶⁶L'Écho de Beausoleil, 2 janvier 1910.

⁶⁷ L'Écho de Beausoleil, 2 janvier 1910.

⁶⁸ Berstein Serge, « Le modèle républicain : une culture politique syncrétique », in Berstein Serge (dir.), *Les cultures politiques en France*, Paris, Seuil, 1999, p. 126 ; et Berstein Serge, Rudelle Odile (dir.), *Le modèle républicain*, Paris, PUF, 1992, 431 p.

⁶⁹L'Écho de Beausoleil, 30 janvier 1910.

⁷⁰L'Écho de Beausoleil, 23 janvier 1910.

journal surnomme le Comité républicain de défense des intérêts locaux le « Comité Sauvan » et le soupçonne de vouloir « instaurer à Beausoleil les mœurs politiques niçoises »⁷¹. Le localisme de la municipalité provoque ainsi en retour des accusations de séparatisme, tandis que les liens privilégiés avec Honoré Sauvan éveillent des soupçons de clientélisme.

Le parti opposé au maire utilise également des arguments plus directement politiques et dénonce les sympathies de certains conseillers municipaux pour l'Église. En 1905, lors de la séparation des Églises et de l'État, la section beausoleilloise de la Ligue des Droits de l'Homme proteste ainsi contre le projet d'érection de la chapelle de la commune en paroisse, ce qui montre par ailleurs que le conseil municipal se situe alors plutôt au centre droit qu'au centre gauche⁷². Quelques années plus tard, le *Journal de Beausoleil* reproche à certains conseillers municipaux de « s'agenouiller devant l'autel » alors que le programme sur lequel ils ont été élus en 1908 les classe au sein du « Bloc de gauche »⁷³. La vie politique à Beausoleil ne semble donc pas exclusivement locale, et les grands débats nationaux y ont toute leur place. Il pourrait cependant s'agir ici de l'utilisation locale d'arguments nationaux, au service d'une lutte qui demeure avant tout municipale⁷⁴.

Le parti hostile à la municipalité se montre enfin parfois réservé vis-à-vis de l'employeur de Camille Blanc, c'est-à-dire la Principauté de Monaco. La Ligue d'action républicaine et de solidarité nationale, créée à Beausoleil en 1909, se donne ainsi pour but d'intervenir auprès des pouvoirs publics afin de défendre les intérêts des Français habitant Monaco. Elle a pour président Henri Château, conseiller municipal, et pour secrétaire général François Bernardini⁷⁵. En 1908, une violente polémique avait d'ailleurs déjà opposé le directeur de *L'Écho de Beausoleil* à Laurent Aimino, directeur du *Réveil Monégasque*⁷⁶. La forte proximité de la municipalité avec la Principauté entraîne ainsi, de la part du parti contestataire, un phénomène de rejet de Monaco.

Le parti opposé à la municipalité est en définitive assez disparate et fluctuant. *L'Écho de Beausoleil* est par exemple violemment hostile à Camille Blanc jusqu'en 1906, favorable à celui-ci à partir de cette date, puis devient un ennemi farouche d'Arthur Audoly après 1909. Le parti ressemble parfois à une simple coalition de mécontents, groupés autour de journaux et de leurs directeurs, agissant par le biais de quelques associations. Son rôle ne doit cependant pas être minimisé et, en dénonçant certains travers de la vie politique municipale, il participe à la constitution et à l'émergence de contre-pouvoirs locaux⁷⁷.

La crise municipale de 1906 illustre les enjeux et les mécanismes de la vie politique beausoleilloise. Elle a pour origine le refus du conseil municipal d'examiner un projet de Casino présenté par le directeur de *L'Écho de Beausoleil*, François Bernardini. Ce dernier lance alors une violente campagne contre Camille Blanc, qu'il accuse d'être un exploiteur et d'avoir « ruiné la commune ». Pour cesser sa campagne, le journal exige la démission de tous les employés du Casino de Monte-Carlo de leur fonction de conseillers municipaux et la promesse formelle que l'administration du Casino n'exercera plus aucune pression sur les élections à Beausoleil⁷⁸. À la suite de cette polémique, Camille Blanc donne sa démission « pour des raisons de santé autant que de convenance personnelle », suivi par son adjoint Arthur Audoly. Le conseil municipal vote alors un vœu regrettant une « décision provoquée

⁷¹ L'Écho de Beausoleil, 23 janvier 1910.

⁷² L'Écho de Beausoleil, 29 janvier-4 février 1905.

⁷³ Le Journal de Beausoleil, 9 décembre 1909.

⁷⁴ Weber Eugen, *La fin des terroirs. La modernisation de la France rurale, 1870-1914*, Paris, Fayard, 1983, p. 373-374.

⁷⁵L'Écho de Beausoleil, 2 janvier 1910.

⁷⁶ L'Écho de Beausoleil, 20 décembre 1908.

⁷⁷ Dumons Bruno, Pollet Gilles (dir.), op. cit., p. 22.

⁷⁸ L'Écho de Beausoleil, 11 mars 1906.

surtout par une polémique de presse déplorable » et demande au maire de revenir sur sa décision, tout en l'assurant de son soutien⁷⁹. François Bernardini et *L'Écho de Beausoleil* cessent leur campagne lorsque le conseil municipal annonce qu'il examinera tous les projets de casino, y compris celui de Bernardini⁸⁰. Camille Blanc et Arthur Audoly retirent finalement leur démission⁸¹.

Cette crise met particulièrement en valeurs les traits caractéristiques et les enjeux de la vie politique à Beausoleil. Les jeux et le Casino apparaissent ainsi comme un enjeu politique majeur au sein de la commune et la « question des jeux » se trouve fréquemment au cœur des débats et des polémiques, tant les revenus et les emplois créées par ceux-ci sont importants pour les notables locaux et la population. La presse apparaît comme un vecteur primordial du débat politique. L'Écho de Beausoleil étant le fer de lance de la polémique lancée par François Bernardini afin de défendre son projet. Le fait que ce dernier exige le retrait des employés de la SBM du conseil municipal et la non-ingérence du Casino dans les élections est également significatif des motifs qui animent le parti opposé au maire. L'attitude de Camille Blanc, enfin, est révélatrice. Il préfère en effet démissionner devant la campagne de presse, peut-être pour mieux s'assurer du soutien du conseil municipal et de l'opinion publique, avant de revenir au pouvoir lorsque celle-ci a cessé. Il s'agit d'une démarche originale, les maires démissionnant rarement à cause de polémiques de presse, à l'époque incessantes. Camille Blanc apparaît à cette occasion assez peu attaché à l'activité politique et se comporte davantage comme un notable gestionnaire de la ville que comme un homme politique au sens moderne du terme.

• Les élections municipales

Les élections municipales constituent un moment de cristallisation des luttes politiques au sein de la commune⁸². Signe concret que le pouvoir de Camille Blanc et d'Arthur Audoly n'est pas incontesté, chaque élection voit se produire une scission au sein de l'assemblée municipale, certains conseillers se présentant contre le maire ou son premier adjoint.

Les élections municipales de 1908 sont ainsi précédées d'une crise au sein du conseil municipal. Dès 1905, plusieurs conseillers contestent certaines décisions prises par le maire ⁸³. En 1907, des tensions apparaissent entre le maire et un adjoint, Louis Valentin, qui a dirigé sans l'aval du conseil municipal une délégation envoyée à Paris afin de plaider la cause de Beausoleil, dont le casino est menacé par un projet de loi visant à réglementer plus sévèrement les jeux⁸⁴. Enfin, juste avant les élections, deux adjoints démissionnent en dénonçant des « scandales » dans la gestion de la commune et la toute-puissance à la mairie des employés de la SBM, qualifiée de « société étrangère »⁸⁵. Huit conseillers municipaux sont en définitive dissidents⁸⁶. *L'Écho de Beausoleil* de François Bernardini adopte quant à lui une position assez ambiguë vis-à-vis de la Société des Bains de Mer : s'il préconise en effet la création d'un comité électoral pour élaborer un programme et choisir des candidats

⁷⁹ L'Écho de Beausoleil, 4 mars 1906.

⁸⁰L'Écho de Beausoleil, 25 mars 1906.

⁸¹L'Écho de Beausoleil, 1er avril 1906.

⁸² Huard Raymond, *Le suffrage universel en France, 1848-1946*, Paris, Aubier, 1991, 493 p.; Garrigou Alain, *Histoire sociale du suffrage universel en France, 1848-2000*, Paris, Seuil, 2002, 366 p.

⁸³ L'Écho de Beausoleil, 11 mars 1906.

⁸⁴ Journal de Beausoleil, 28 février 1907; Journal de Beausoleil, 7 février 1907; Journal de la Corniche, 24 mars 1907.

⁸⁵L'Écho de Beausoleil, 8 mars 1908.

⁸⁶ Emile Auzello, Alfred Jorand, Louis Valentin, Prosper Lajoux, Georges Sublet, Barthélemy Menei, Joseph Bompard et Joseph Barelli.

afin de « dégager la responsabilité » du maire⁸⁷, le journal proclame son hostilité envers les employés de la SBM qui considéreraient la mairie comme « l'antichambre du bureau du Président de la SBM. »⁸⁸. En fin de compte, le journal soutient néanmoins Camille Blanc et Arthur Audoly.

Les conseillers dissidents semblent s'être appuyés sur la Ligue des Droits de l'Homme au cours de la campagne. La Ligue est en effet dirigée par le conseiller municipal Georges Sublet, directeur d'une importante blanchisserie, et compte plusieurs conseillers dans ses rangs. Peu de temps avant les élections, elle accuse la municipalité d'agir contre les libertés syndicales en gênant les réunions et vote un ordre du jour dans ce sens⁸⁹. Là encore, il semble bien que des arguments nationaux soient employés avant tout dans une perspective essentiellement locale.

Face à cette opposition, le parti Blanc-Audoly s'organise en créant un Comité républicain d'intérêt local. Une commission exécutive est nommée en son sein afin d'élaborer le programme et de choisir les candidats. Trois conditions sont nécessaires pour pouvoir y adhérer : être républicain, adhérer au programme et s'engager à soutenir les deux chefs de file désignés par le comité, c'est-à-dire Camille Blanc et Arthur Audoly⁹⁰. Quelques jours plus tard, la commission exécutive décide d'élaborer le programme à partir des doléances des habitants des différents quartiers et de créer une commission de propagande. Le Comité applique une stricte discipline aux conseillers sortants : l'un d'eux est ainsi exclu pour avoir brigué la mairie d'une autre commune et un autre pour ses déclarations contraires aux consignes du Comité. En outre, ce dernier contrôle également les autres conseillers municipaux, qui doivent, lors de leur passage devant la commission, accepter intégralement le programme du comité et la liste définitive des candidats. Celle-ci compte, outre Blanc et Audoly, huit conseillers sortants⁹¹. Le Comité contrôle à la fois le choix des candidats, l'élaboration du programme et la propagande ; il ne laisse ainsi plus aucune autonomie aux candidats qui ne peuvent qu'accepter ses conditions s'ils veulent bénéficier de son soutien.

Camille Blanc reste en revanche très en retrait de la campagne. Le maire refuse ainsi de participer à la composition de la liste et précise seulement qu'il souhaite que les différents quartiers et les différentes professions de la ville soient représentées au sein du conseil municipal⁹². Le maire patronne donc le comité mais ne s'y implique pas et ne participe pas non plus à la campagne électorale. Ce refus ne doit cependant pas être vu comme un signe de faiblesse, mais constitue au contraire une preuve de l'ascendant social de Camille Blanc, sa position de notable lui interdisant de s'« abaisser » à faire campagne⁹³. En cela, le maire de Beausoleil se montre encore beaucoup plus proche du modèle du notable traditionnel que de celui des nouvelles notabilités républicaines.

Le programme du Comité allie préoccupations locales et nationales. Le volet « économique et local » consiste en une liste de projets, de travaux et de mesures diverses. La seconde partie est davantage politique : le Comité souligne que les élections municipales peuvent avoir des répercussions importantes à l'échelle départementale (élections cantonales) et nationale (élections sénatoriales) et appelle à voter uniquement pour des « républicains éprouvés », afin de « développer les œuvres d'instruction, d'éducation sociale, d'assistance et

⁸⁷L'Écho de Beausoleil, 23 février 1908.

⁸⁸L'Écho de Beausoleil, 23 février 1908.

⁸⁹L'Écho de Beausoleil, 5 avril 1908.

⁹⁰ L'Écho de Beausoleil, 19 avril 1908.

⁹¹ Pierre Acquaviva, Auguste Bernin, Jean Bourbonnais, Paul Dubois, Alfred Martin, Marius Prouven, François Raffaelli et Pierre Sainte-Marie.

⁹²L'Écho de Beausoleil, 19 avril 1908.

⁹³ Rousselier Nicolas, « Les caractères de la vie politique dans la France républicaine, 1880-1914 », in Berstein Serge, Winock Michel (dir.), *L'invention de la démocratie, 1789-1914*, Paris, Seuil, 2002, p. 394.

de solidarité »⁹⁴. Le programme reflète ainsi le refus des extrêmes, caractéristique des élites politiques locales à cette époque, ainsi que le souci d'action sociale du début du XX^e siècle.

Les rapports avec Monaco constituent enfin un thème important de la campagne électorale. Lors des réunions, plusieurs membres du Comité soulignent en effet la nécessité pour la commune de continuer à entretenir de bons rapports avec la Principauté⁹⁵. Selon le *Journal de la Corniche*, « l'accord avec la principauté de Monaco, foyer d'où part la principale prospérité de Beausoleil, ne peut être maintenue que grâce à la municipalité actuelle »⁹⁶. Alors que le parti opposé à la municipalité revendique une certaine indépendance par rapport à la SBM et à Monaco, le parti Blanc-Audoly insiste en revanche sur l'importance pour Beausoleil d'avoir de bonne relation avec le Rocher. La position personnelle de Camille Blanc lui permet de se présenter ainsi comme un intercesseur entre la commune et la Principauté pourvoyeuse d'emplois et de richesses.

La liste du Comité est finalement élue en entier et les huit conseillers municipaux dissidents sont battus. Camille Blanc et Arthur Audoly sont réélus maire et 1^{er} adjoint. Les huit conseillers sortants restés fidèles sont également reconduits dans leurs fonctions. Notons enfin que pour le *Journal de Beausoleil*, cette victoire est avant tout celle de Camille Blanc, alors que celui-ci s'est en réalité très peu engagé dans la campagne.

Les élections municipales de 1912 diffèrent sensiblement de celles de 1908. Si, comme quatre ans auparavant, plusieurs conseillers municipaux se désolidarisent du conseil municipal, ils se présentent cette fois-ci avant tout contre Arthur Audoly et se réclament de Camille Blanc. Le refus, par le 1^{er} adjoint, de certains travaux que ces conseillers souhaitaient réaliser semble être à l'origine de la scission⁹⁷. Selon un conseiller dissident, le commandant Paul Demêtre, l'« inertie » d'Audoly serait due à son refus « de voir développer les quartiers extrêmes de notre ville au préjudice de ses intérêts de propriétaire », le 1^{er} adjoint possédant plusieurs immeubles situés dans le centre de la commune⁹⁸. La scission traduit peut-être de nouvelles tensions entre le centre de Beausoleil et ses périphéries. Les conseillers municipaux dissidents sont cette fois au nombre de douze⁹⁹. Au cours de la campagne, François Bernardini joue un rôle central contre le 1^{er} adjoint, qu'il avait pourtant soutenu lors des précédentes élections municipales. *L'Écho de Beausoleil* annonce ainsi « la fin d'un régime odieux et rétrograde » et « l'agonie d'une camorra naissante et néfaste »¹⁰⁰.

Le parti « dissident » est cette fois davantage organisé que lors des élections précédentes, signe que les élections municipales jouent leur rôle de structuration de la vie politique à l'échelle locale. Il se dote en effet lui aussi d'une structure électorale, le Comité républicain démocratique d'intérêt local, dont le président se nomme Alexandre Donati, et qui bénéficie du soutien de *L'Écho de Beausoleil*. En avril 1912, le Comité se réunit afin d'écouter les conseillers municipaux dissidents, qui accusent le premier adjoint d'incompétence et lui reprochent d'avoir confié les intérêts de la commune à son secrétaire. Selon le conseiller municipal Henri Château, la division est également due à un scandale portant sur des bons du Bureau de bienfaisance et à « l'éclosion à Beausoleil du particularisme niçois », signe que l'alliance avec Honoré Sauvan est mal acceptée l'ol. L'opposition dispose également d'un journal, *L'Action Républicaine de Beausoleil*, créé à

_

⁹⁴L'Écho de Beausoleil, 3 mai 1908.

⁹⁵ Le Journal de Beausoleil, 30 avril 1908.

⁹⁶ Journal de la Corniche, 19 avril 1908.

⁹⁷ *La Segurana*, 17 mars 1912.

⁹⁸ L'Écho de Beausoleil, 25 avril 1912.

⁹⁹ Pierre Acquaviva, Henri Algier, Henri Cabridens, Henri Château, Paul Demêtre, Pierre Sainte-Marie, Jean-Baptiste Bonnard, Paul Dubois, Henri Fontaine, Gayda-Fouet, Alfred Martin et Thiébaud Wagner.

¹⁰⁰ L'Écho de Beausoleil, 25 avril 1912.

¹⁰¹L'Écho de Beausoleil, 25 avril 1912.

l'occasion de ces élections et dirigé par Paul-Naudier, qui attaque violemment Audoly et l'accuse de clientélisme¹⁰². Les dissidents épargnent en revanche Camille Blanc et cherchent à se réclamer de son patronage tout en concentrant leurs attaques sur Arthur Audoly.

Les partisans de ce dernier se rassemblent pour leur part dans le Comité républicain de défense des intérêts locaux, créé en 1910^{103} . Ils disposent eux-aussi d'un journal spécialement créé pour les élections, *La Défense de Beausoleil*, dirigé par Charles Agel¹⁰⁴, qui accuse les candidats opposants d'être « des étrangers n'ayant jamais apporté un sou dans notre ville »¹⁰⁵. Selon *La Segurana*, le « parti Bernardini » est composé « d'ambitieux qui ne représentent aucun intérêt dans la commune où ils n'ont ni propriété ni commerce », qui veulent « présider en maîtres aux destinées de Beausoleil » et « mettre la main sur M. Camille Blanc »¹⁰⁶. Le rejet de l'ingérence des « étrangers à la commune » tend donc à devenir un argument récurrent du parti municipal.

Il convient de noter que, hormis Camille Blanc et Arthur Audoly, la liste du Comité républicain de défense des intérêts locaux ne compte que six conseillers sortants (Marius Prouven, Jean Bourbonnais, Jean-Baptiste Dalbera, Charles Flandrin, François Raffaelli et Louis Robini), ainsi que deux anciens conseillers municipaux (Emile Auzello et Guelfuccio Villanova)¹⁰⁷, ce qui tend à faire penser que le parti Audoly était devenu minoritaire au sein du conseil municipal.

Camille Blanc, pour sa part, adopte au cours de la campagne une attitude assez ambiguë. En effet, le maire ne s'engage pas directement dans la lutte électorale et refuse encore de participer à la confection des listes¹⁰⁸. Cependant, le président d'un Comité d'union républicaine et d'intérêt local, fondé le 22 avril, l'ancien conseiller municipal Georges Sublet, dit avoir été chargé par le maire de réconcilier les deux partis en vue des élections, ce qui montre par conséquent que Camille Blanc n'est pas resté totalement passif au cours de cette campagne et a peut-être voulu éviter un affrontement trop violent entre les deux partis. Il n'est pas impossible que le maire ait essayé de ménager les deux comités, de façon à rester à la tête de la municipalité sans avoir à prendre parti pour l'un ou l'autre camp. De plus, sa position sociale lui interdit là encore de prendre parti, dans la mesure où cela l'obligerait à s'engager dans une lutte électorale particulièrement difficile. La proposition de conciliation, acceptée par les opposants, est en tous cas rejetée par les partisans d'Audoly, qui remportent les élections¹⁰⁹. Camille Blanc est réélu maire, et Arthur Audoly 1^{er} adjoint¹¹⁰. Malgré l'ampleur de la contestation, le parti du maire et du 1^{er} adjoint est parvenu à conserver le pouvoir.

Quelles sont, en définitive, les caractéristiques de la vie politique à Beausoleil? Le rôle du Casino de Monaco, à travers son président, paraît indéniable, tant par les emplois et les richesses qu'il procure à la commune que par le pouvoir personnel et le prestige de Camille Blanc. L'influence économique, sociale et politique du directeur du Casino de Monte-Carlo sur la vie politique beausoleilloise est donc réelle et peut être comparée à celle d'un directeur d'usine sur ses ouvriers ou d'un grand propriétaire terrien sur les paysans de son village. La structure sociale de la commune (commerçants, employés et petits industriels, les ouvriers étant italiens et n'ayant pas le droit de vote), explique également en partie le succès de Camille Blanc. Ce pouvoir n'est cependant par direct, et le président de la SBM

¹⁰⁷ La Défense de Beausoleil, 5 mai 1912.

¹⁰² L'Action Républicaine de Beausoleil, 4 février 1912.

¹⁰³L'Écho de Beausoleil, 3 mai 1912.

¹⁰⁴ Il s'agit vraisemblablement d'un pseudonyme faisant référence au Mont Agel.

¹⁰⁵ La Défense de Beausoleil, 5 mai 1912.

¹⁰⁶ La Segurana, 17 mars 1912.

¹⁰⁸ La Défense de Beausoleil, 5 mai 1912.

¹⁰⁹ La Défense de Beausoleil, 5 mai 1912.

¹¹⁰ Journal de la Corniche, 20 mai 1912.

préfère déléguer la gestion concrète de la commune à son 1^{er} adjoint et employé, Arthur Audoly. Il convient d'ailleurs de remarquer que Camille Blanc n'a pas fait de réelle carrière politique et s'est contenté de la mairie de Beausoleil, sans chercher à devenir conseiller général ou député. La politique semble donc demeurer pour lui une activité presque annexe par rapport à la direction de la Société des Bains de Mer.

Cela n'empêche pas ce pouvoir, que d'aucuns juge excessif, d'être contesté, souvent violemment, par des personnalités et des journaux en désaccord avec la gestion de la commune. À chaque élection, plusieurs conseillers municipaux entrent en dissidence et se présentent contre la municipalité sortante. Cette opposition n'est cependant pas parvenue à se concrétiser dans les urnes, et Camille Blanc resta maire de Beausoleil jusqu'en 1925, où il démissionna pour raisons de santé avant de décéder en 1927.

La vie politique à Beausoleil fait enfin apparaître d'autres spécificités. Le rejet des « étrangers à la commune », s'il n'est pas à proprement parler séparatiste, et s'il s'explique par la peur qu'ont les élites locales de perdre leur prééminence sociale face à de nouvelles élites exogènes, tend néanmoins à entraver le débat politique en déniant aux nouveaux venus le droit d'y participer. La mise en place de réseaux, à la fois politiques et économiques, notamment à travers les comités et les associations, tend également à renforcer et à figer le pouvoir des élites en place. Cette domination presque sans partage de Camille Blanc et d'Arthur Audoly a ainsi peut-être eu tendance à stériliser le débat politique et à freiner l'épanouissement d'une réelle démocratie locale. En 1912, l'ancien conseiller municipal Georges Sublet crée ainsi à Beausoleil une section du Comité républicain du commerce, de l'industrie et de l'agriculture, mais il précise aussitôt que le comité s'interdit strictement de s'occuper de politique locale¹¹¹.

Le Conseil municipal de La Turbie élu en 1900 (Journal de la Corniche, 3 avril 1904)

Nom	Activité
AUDOLY Arthur	Médecin
BARRAL Ernest	Négociant
BARRALIS Justin	Avocat
BERNIN Auguste	Pharmacien
BLANC Camille	Directeur de la SBM
BLANC Charles	Architecte
BOURBONNAIS Jean	Maître d'hôtel
CASIMIR Philippe	Publiciste
GASTALDI Louis	Propriétaire
GASTAUD Augustin	Adjoint sortant
GASTAUD François	Maire sortant
LANTERI Désiré	Entrepreneur
LAURENTI César	Entrepreneur
LEBOUVIER Maurice	Ingénieur
LECRONIER Charles	Propriétaire
LEOTARD Antoine	Propriétaire
LIMON François	Propriétaire
MENEI Barthélemy	Négociant
MONTIER Jules	Propriétaire
ROSSETTI Emilien	Propriétaire
TRABUT Joseph	Entrepreneur

¹¹¹ L'Action Républicaine de Beausoleil, 14 mars 1912.

_

Le Conseil municipal de Beausoleil élu en 1904

Nom	Activité		
ACQUAVIVA Pierre	Administrateur de l'Imprimerie modèle franco-		
	monégasque		
AUDOLY Arthur	Médecin		
AUZELLO Emile	Propriétaire d'une boucherie		
BARELLI Joseph	Entrepreneur de menuiserie		
BERNIN Auguste	Pharmacien		
BLANC Camille	Président de la SBM		
BOMPARD Jules	Imprimeur		
BOURBONNAIS Jean	Hôtelier		
DUBOIS Paul	Rentier		
JORAND Alfred	Propriétaire		
LAJOUX Prosper	Directeur d'hôtel		
LEBOUVIER Maurice	Industriel		
MARTIN Alfred	Blanchisseur		
MENEI Barthélemy	Fermier		
MILON DE PEILLON	Secrétaire à la Direction générale de la SBM		
Alphonse			
MONTIER Jules	Propriétaire		
PROUVEN Marius	Musicien		
RAFFAELLI François	Ingénieur-hydrologue, directeur du service des eaux		
	à Monaco		
SAINTE-MARIE Pierre	Musicien		
SUBLET Georges	Directeur des Blanchisseries modernes et du littoral		
	réunies		
VALENTIN Louis	Notaire		
VILLANOVA Guelfuccio	Pharmacien		

Le Conseil municipal de Beausoleil élu en 1908

Nom	Activité	Remarque
ACQUAVIVA Pierre	Caissier	Conseiller sortant
ALGIER Henri	Comptable	
AUDA Honoré	Commerçant	
AUDOLY Arthur	Médecin	1 ^{er} adjoint sortant
BERNARD Gaston	Restaurateur, directeur du Café de Paris	
BERNIN Auguste	Pharmacien	Conseiller sortant
BLANC Camille	Directeur de la SBM	Maire sortant
BONNARD Jean-	Représentant de commerce	
Baptiste		
BOURBONNAIS Jean	Restaurateur	Conseiller sortant
CABRIDENS Henri	Chirurgien-dentiste	
CHATEAU Henri	Publiciste, directeur du Journal de	
	Beausoleil	
DALBERA Jean-	1 /	
Baptiste	bienfaisance	
DEMETRE Paul	Ancien officier, président des Vétérans	
DUBOIS Paul	Propriétaire	Conseiller sortant
FLANDRIN Charles	Industriel, propriétaire	
FONTAINE Henri	Négociant	
GAYDA-FOUET	Propriétaire, commerçant	
MARTIN Alfred	Industriel	Conseiller sortant
PROUVEN Marius	Propriétaire	Conseiller sortant
RAFFAELLI François	Ingénieur	Conseiller sortant
ROBINI Louis	Propriétaire, miroitier	
SAINTE-MARIE	Musicien	Conseiller sortant
Pierre		
WAGNER Thiébaud	Pharmacien	

Le Conseil municipal de Beausoleil élu en 1912 (*La Segurana*, 28 juillet 1912)

Nom	Activité	Remarque
AUDOLY Arthur	Médecin	1er adjoint sortant
AUZELLO Emile	Propriétaire	Ancien conseiller
BACCALA Jean-	Inspecteur général de la SBM	
Baptiste		
BARRIAL Eugène	Musicien	
BELLANGIER Jean-	Ancien sous-officier	
Baptiste		
BLANC Camille	Directeur de la SBM	Maire sortant
BOURBONNAIS Jean	Propriétaire de l'Hôtel du Louvre	Conseiller sortant
CURAO Agapit	Commerçant	
DALBERA Jean-	Propriétaire	Conseiller sortant
Baptiste		
FLANDRIN Charles	Propriétaire d'une blanchisserie	Conseiller sortant
GAL Félix	Propriétaire d'une maison de couture	
LAJOIE Paul	Architecte	
LANTERI Joseph	Directeur d'une entreprise de maçonnerie	
MAYAN Louis	Propriétaire	

MICHEL Napoléon	Propriétaire	
MILLO Honoré	Propriétaire	
MORETTA Charles	Directeur du Café de Paris	
PROUVEN Marius	Musicien	Conseiller sortant
RAFFAELI François	Ingénieur	Conseiller sortant
ROBINI Louis	Propriétaire d'une maison de dorure et de	Conseiller sortant
	miroiterie	
ROURE Victor	Administrateur du Bureau de bienfaisance	
ROUX Prosper	Propriétaire	
VILLANOVA	Pharmacien	Ancien conseiller
Guelfuccio		

Journaux publiés à Beausoleil ou concernant particulièrement la commune 112

Action (L') Républicaine de Beausoleil, 1912. PR 10.

Avenir (L') de Beausoleil et du Littoral, 1911. PR 69.

Beausoleillois (Le), 1908. PR 106.

Cri (Le) du Peuple de Beausoleil, 1908-1909. PR 235.

Défense (La) de Beausoleil, 1912. PR 251.

Écho (L') de Beausoleil et de Monte-Carlo, 1904-1911. PR 280.

Journal (Le) de Beausoleil, 1906-1908. PR 457.

Journal (Le) de la Corniche, 1902-1915. PR 461.

Nouvelliste (Le) de Beausoleil et de la Principauté, 1907-1908. PR 609.

Réveil (Le) Monégasque. 1908-1912. PR 786.

Segurana (La), 1909-1913. PR 847.

¹¹² Les côtes sont celles des Archives départementales des Alpes-Maritimes.

LA CRISE FRANCO-MONEGASQUE DE 1962-1963

Stéphane MOURLANE

L'histoire de Beausoleil est intimement liée à celle de Monaco. Avant de devenir une commune en 1904 le lieu ne porte-t-il pas l'appellation de « Monte Carlo supérieur » ? Le premier maire de la ville, Camille Blanc, est le président de la Société des Bains de mer monégasque, le principal poumon économique de la Principauté. Au cours du XXe siècle, Beausoleil a été souvent considéré comme une cité dortoir au regard de sa dépendance socioéconomique vis-à-vis de sa voisine. Cette situation, bien que peu valorisante, pourrait être considérée comme banale d'un strict point de vue géographique et correspond à un effet de polarisation au sein d'un réseau urbain. Elle présente toutefois un caractère original du fait que Monaco n'est pas seulement une ville, mais aussi, ce qu'on oublie parfois, un État souverain et indépendant.

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, le juriste Georges Scelle rappelle en préambule d'une étude sur le statut international de la Principauté de Monaco que celle-ci « constitue un État indépendant au regard du droit des gens. » Elle réunit, en effet, trois éléments qui, juridiquement, caractérisent l'État et lui donnent droit de cité dans la société internationale, à savoir « une population sédentaire et autonome, un territoire exactement délimité et enfin une organisation gouvernementale, administrative et judiciaire »¹. Ce rappel n'est sans doute pas aussi inutile qu'il peut paraître au regard de l'ambiguïté des relations entre la Principauté et France². La géographie et l'histoire contribuent à entretenir des rapports particuliers. Les 150 hectares du territoire de la Principauté constituent, en effet, une enclave dans le département des Alpes-Maritimes, un cas unique dans tout l'Hexagone. Audelà de cette proximité géographique, les liens étroits ont été scellés par plus de deux siècles et demi de protectorat français, de 1641 à 1815. Après une parenthèse sarde, le prince Charles III décide, en 1861, de se rapprocher à nouveau du grand voisin français alors que Napoléon III obtient, avec le rattachement de Nice en 1860, que Menton et Roquebrune, possessions monégasques, reviennent à la France³. Charles III choisit, à ce moment, de placer la Principauté sous la protection française tout en garantissant sa souveraineté. Un traité définit alors le cadre des rapports franco-monégasques et prévoit une collaboration administrative et une union douanière. Ce traité est ensuite renouvelé et renforcé régulièrement par un certain nombre de conventions⁴. Les véritables bases des rapports franco-monégasques sont toutefois posées en 1918 par un accord qui se présente, dans son préambule, comme un « acte formel de mutuelle confiance »⁵. Il stipule par son premier article que « le gouvernement français assure à la principauté de Monaco la défense de son indépendance et de sa citoyenneté » tandis que le gouvernement monégasque « s'engage à exercer ses droits de souveraineté en parfaite conformité avec les intérêts politiques, militaires, navals et économiques de la France ».

Dès le milieu du XIX^e siècle, les questions économiques et financières sont parmi les plus discutées. Les autorités françaises sont constamment préoccupées des effets néfastes que pourrait produire l'exonération fiscale mise en place à Monaco depuis 1869. Au centre de nombreux malentendus depuis cette époque, la question fiscale est à l'origine de la crise de 1962. À ce moment, pourtant, les relations politiques entre les deux États paraissent au beau fixe comme en témoigne la visite officielle du Prince Rainier à Paris, en octobre 1959, qui consacre selon le général de Gaulle « la communauté d'intérêt et de sentiments qui créé entre

¹ G. Scelle, La Principauté de Monaco, son statut international, Paris, 1948, p. 3.

² J.-R. Bezias, « Monaco, quel est ton secret ? », *L'Histoire*, n°254, mai 2001, p. 21-22.

³ G. Besson, Le traité du 2 février 1861 ou la cession de Menton et de Roquebrune et ses conséquences pour la principauté de Monaco, mémoire de DEA, Université de Nice, 1981.

⁴ Pour le détail voir J.-P. Gallois, *Le Régime international de la Principauté de Monaco*, Paris, A. Pedone, 1964. ⁵ J. Laroche, « Comment fut négocié le traité franco-monégasque du 17 juillet 1918 », *Revue d'Histoire diplomatique*, octobre-décembre 1955.

[nos] deux pays une exemplaire association »⁶, ou encore celle effectuée par le général de Gaulle en Principauté un an plus tard. Il n'empêche que cette crise, qui n'est pas sans incidence sur la vie des Beausoleillois, prend une tournure inédite et révèle sans aucun doute les enjeux profonds des rapports franco-monégasques.

• Les origines de la crise

La crise éclate à la suite d'une ordonnance prise le 14 janvier 1962 par le prince Rainier III. Le texte prévoit notamment que « toute revendication portant sur plus du quart des actions non introduites en Bourse d'une société ayant son siège dans la Principauté, exerçant une activité d'intérêt public et au capital de laquelle l'État monégasque avait souscrit une participation », serait soumise, « lorsqu'elle est fondée sur la nullité de l'acte juridique par lequel le demandeur a cédé ses valeurs », à diverses dispositions telles que l'opposition concernant les valeurs visées ou encore l'interdiction de modifier les statuts de la société. Dans ces conditions, la Société monégasque de banque (SMB) réclame quelques jours plus tard, le 19 janvier, 74 055 actions de la société monégasque Image et sont détenues par le président du conseil d'administration Sylvain Floirat et la SOFIRAD. Or, la SOFIRAD est une société d'économie mixte, dont l'État français possède 99,8% des actions et qui détient non seulement 80 % du capital de RMC mais aussi 35,2 % des actions de la société Image et son achetées en août 1959. La SMB tente donc de faire annuler cette cession d'une valeur d'une quinzaine de milliards d'anciens francs pour « défaut de prix sérieux ».

Le ministère des Affaires étrangères s'émeut de cette procédure et charge alors Emile Pelletier, ministre d'État de la principauté (détaché dans ce poste par la France conformément à la convention de 1930) de rencontrer le prince Rainier pour exiger l'abrogation de l'ordonnance. Si le souverain se rallie au point de vue français, sa rencontre avec Pelletier donne lieu à une vive altercation. Le prince considère avoir été « insulté » par le ministre d'État à qui il reproche d'avoir « mal servi les intérêts français et monégasques »⁷. Pelletier est lors renvoyé dans des conditions qu'il qualifie « d'inadmissibles »⁸. Le gouvernement français n'apprécie guère non plus la méthode et la manière. En dépit de la reculade du prince sur l'ordonnance du mois de janvier, la tension reste palpable. En fait, l'affaire de l'ordonnance apparaît du côté français comme un prétexte afin d'ouvrir des discussions sur les modalités des relations franco-monégasques en fonction des évolutions récentes que connaît la principauté dans les domaines politique et économique.

Les suspicions sont renforcées du fait que le prince ne jouit pas, dans les milieux diplomatiques français, d'une bonne réputation : de nombreuses notes le qualifient depuis son accession au trône en 1949 d' « anti-français » La nomination d'un diplomate américain comme conseillé privé du prince en octobre 1960 renforce les préventions. La préoccupation est également causée par la suspension de la Constitution de 1911, décidée par le prince Rainier le 29 janvier 1959, à la suite de différends qui l'opposent au Conseil national, l'assemblée élue de la Principauté. Si, sur le moment, la France ne prend pas officiellement position sur ce « coup d'Etat », selon les termes employés par l'opposition monégasque, au nom du respect de la souveraineté monégasque, l'incident de janvier 1962 lui donne une nouvelle résonance, notamment dans la presse française. *Le Monde* attaque ouvertement le prince Rainier dans une série d'articles intitulée « Monaco, an III de la dictature ». Le souverain monégasque y est non seulement qualifié de « dictateur », mais ses initiatives en

⁹ Cité in J.-R. Bezias, op. cit. p. 22.

⁶ C. de Gaulle, *Discours et messages*, t. III, Paris, Plon, 1970, p. 146.

⁷ *Le Monde*, 31 mars 1962.

⁸ Le Monde, 1-2 avril 1962.

matière d'urbanisme sont aussi sévèrement critiquées¹⁰. Sur ce dernier point, les autorités françaises font d'ailleurs preuves de vigilance quant au respect des conventions frontalières. Ainsi, le ministère des Affaires étrangères demande à la préfecture de Toulon de dresser des procès-verbaux de contravention lors de la construction d'une digue par la Société des bains de mer qui, à l'est de Monaco, délimite un terre-plein gagné sur la mer et qui empiète sur les eaux territoriales françaises¹¹.

L'expansion économique qui accompagne le développement urbain de la Principauté est également observée avec la plus grande attention. L'essor s'appuie en particulier sur un développement industriel : du 1^{er} janvier 1960 au 31 octobre 1961, plus de 100 sociétés anonymes ont été admises à se constituer amenant ainsi à 1 787 le nombre d'entreprises installées à Monaco. Du côté français, on relève que de nombreuses sociétés étrangères cherchent à installer une filiale à Monaco tandis que le prince favorise l'investissement étranger par la création d'une société d'État : Monaco economic developpemnt corporation. Au Quai d'Orsay, la situation suscite des interrogations et parfois des réserves, notamment en ce qui concerne l'implantation d'entreprises américaines de cinématographie, dans la mesure où elles pourraient « s'infiltrer en territoire français, ce qui jusqu'à ce jour à pu être évité »¹². L'ampleur du phénomène conduit les autorités françaises à poser la question de la fiscalité. L'absence d'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux en Principauté est considérée comme une situation préjudiciable aux intérêts français, soumis à une concurrence déloyale et est à l'origine de fraudes et d'activités financières douteuses qui inquiètent le gouvernement français.

De fait, la France souhaite l'ouverture de négociations qui devraient, sur le plan politique, donner un droit de regard a priori plus sérieux au ministre d'Etat dans l'élaboration des ordonnances princières afin d'éviter des incidents comme celui survenu à la suite de l'ordonnance du 14 janvier 1962. Sur le plan économique, les discussions devraient aboutir à une exonération fiscale ne concernant que les individus et les établissements purement monégasques.

• L'échec des premières négociations

La remise en question du régime fiscal de Monaco fait l'objet d'un mémorandum qui sert de base aux négociations franco-monégasques ouvertes le 13 mars 1962.

Dans un premier temps, le Prince affiche une attitude conciliante. Il donne ainsi un gage de sa bonne volonté, en rétablissant dans leurs fonctions les conseillers nationaux et communaux écartés de fait par la suspension de la constitution de 1911. Rainier cherche certes à calmer les inquiétudes nées à Paris à la suite de cette décision mais aussi, et peut-être surtout, il trouve là matière à renforcer ses positions en associant les Monégasques au combat diplomatique qu'il prépare contre la France. Cette ambiguïté est notamment révélée dans un entretien à *France Soir*, dans lequel Rainier définit ainsi sa position : « nous sommes parfaitement désireux de nous entendre avec la France sur bien des problèmes, mais l'imposition directe serait une atteinte aux racines même de notre souveraineté » la Comme il le confirme quelques jours plus tard au *Monde*, la fiscalité demeure la principale pierre

¹¹ Archives du ministère des Affaires étrangères (AMAE), Cabinet du ministre, Couve de Murville (1958-1968), vol. 87 : Lettre du ministre des Affaires étrangères au ministre des Armées, 28 février 1962.

¹³ *France Soir*, 22 mars 1962.

-

¹⁰ *Le Monde*, 27 janvier 1962.

¹² AMAE, Cabinet du ministre, Couve de Murville (1958-1968), vol. 87 : Direction des affaires politiques Europe, note pour le cabinet du ministre, 22 mars 1961.

Sur les relations cinématographiques franço-américaines voir notamment : P. Hubert-Lacombe, *Le Cinéma français dans la guerre froide 1946-1956*, Paris, L'Harmattan 1996.

d'achoppement et il ne compte pas faire de concession en la matière « au-delà de quelques aménagements »¹⁴.

Face à une telle intransigeance, la délégation française demande l'ajournement *sine die* des négociations. Pour le consul général de France à Monaco : « la sagesse semblait donc consister à faire bon cœur contre mauvaise fortune et à accepter les propositions de la France sans autrement tergiverser de façon à obtenir des aménagements, sans doute généreux, dans l'application de la nouvelle réglementation fiscale » la Judicia des Monégasques et quelques Français et étrangers anciens résidents en Principauté sont des opposants à toutes concessions à la France ». Pour autant la nouvelle de la rupture des négociations n'est pas accueillie sereinement en Principauté. Le consul rapporte que : « Le bruit selon lequel la France s'apprêterait à user de mesures de coercition à l'égard de Monaco et qui ont leur source à Nice avec des détails parfois pittoresques tels que la présence de CRS sur la place du palais, viennent ajouter à l'alarme généralement ressentie » le de la demantisation de l'événement se lit également dans l'initiative de la princesse Grace qui aurait demandé à l'évêque de Monaco d'ordonner des prières dans toutes les paroisses à l'intention de la famille princière et de la Principauté.

• Les mesures de rétorsions françaises

Les inquiétudes monégasques ne sont pas totalement infondées car la France ne tarde pas à exprimer son mécontentement par une série de mesures de rétorsions.

La première de ces mesures intervient le 9 avril 1962 avec la suspension de la délivrance des cartes d'immatriculation aux Français désireux de s'établir en Principauté. Elle n'est pas anodine car cette immatriculation constitue un élément de base pour l'attribution par l'administration monégasque de la carte de résident privilégié qui donne droit à l'exonération des impôts directs. Un palier est franchi ensuite avec la suspension, par le consulat français, des autorisations d'installation de Français dans la Principauté. Mais le point d'orgue de la crise se situe le 11 avril, lorsque le gouvernement français dénonce la convention de voisinage et d'assistance administrative mutuelle du 23 décembre 1951. La conséquence la plus spectaculaire de cette mesure serait, après le délai de préavis de 6 mois, le rétablissement d'un contrôle douanier aux frontières franco-monégasques. S'en suit la dénonciation de la convention sur la pharmacie ou encore celle sur les transports routiers¹⁷. La pression s'accentue au début du mois de mai, lorsque le gouvernement français décide de considérer les Monégasques séjournant en France comme des étrangers. De manière plus anecdotique, mais significative du climat du moment, le député UNR de Saint-Etienne, Lucien Neuwirth demande au ministre de la Jeunesse et des Sports si « étant donné les nouvelles conjonctures diplomatiques, régissant les rapports entre la principauté de Monaco et le gouvernement français, l'équipe de football monégasque serait maintenue dans la nomenclature des équipes françaises et serait considérée comme une équipe nationale » ¹⁸. La démarche aussi surprenante qu'elle puisse paraître n'est cependant pas désintéressée puisque l'exclusion de l'AS Monaco du championnat de première division permettrait au club de Saint-Etienne rétrogradé sportivement de se maintenir.

Pour se défendre, le prince Rainier porte l'affaire devant l'opinion internationale. Au quotidien allemand *Suddeutsch Zeitung*, il indique que la Principauté se prépare à son

_

¹⁴ Le Monde, 1-2 avril 1962.

¹⁵ AMAE, Cabinet du ministre, Couve de Murville (1958-1968), vol. 87 : Consulat général de France à Monaco, 9 avril 1962.

¹⁶ *Idem*.

¹⁷ Voir J.-P. Gallois, *op. cit.*, p. 170-171.

¹⁸ Le Monde, 17 mai 1962.

indépendance complète tandis qu'il évoque dans le *New-York Herald Tribune* son intention de faire intervenir l'ONU, dont la Principauté n'est pourtant pas membre, pour faire respecter son indépendance¹⁹. Certains éditorialistes étrangers prennent d'ailleurs le parti monégasque. *Le Journal de Genève* estime ainsi qu' « une grande puissance ne produit pas toujours une bonne impression en prenant des mesures de coercition à l'égard d'un minuscule voisin dont l'unique force consiste en une cinquantaine de carabiniers et quelques canons datant de Louis XIV »²⁰. En l'absence de sources officielles, la position des autres puissances est difficile à cerner. On ne peut se fier ici qu'aux échos de la presse. Ainsi, l'hebdomadaire *France-Observateur* croit savoir que l'Italie et la République fédérale d'Allemagne font pression sur les Monégasques pour qu'ils acceptent les propositions françaises au nom du développement harmonieux du Marché commun²¹. En revanche, la presse américaine évoque des pressions de son gouvernement sur les autorités françaises²².

Quoi qu'il en soit, le Quai d'Orsay se montre inflexible et inscrit sa démarche dans « une épreuve de force avec Monaco » selon l'expression de Maurice Couve de Murville²³. Le ministre des Affaires étrangères indique à son homologue des Finances, à qui il reproche d'avoir déclaré à la radio que les nationaux monégasques n'entraient pas dans les projets français de modifications d'exonérations fiscales : « il faut maintenir et si possible accentuer notre pression »²⁴.

• Une tentative de relance avortée

L'attitude plus ouverte de Valéry Giscard d'Estaing n'est sans doute pas pour rien dans la relance des négociations. De même que celle du Conseil national de Monaco qui doit faire face aux difficultés économiques et sociales provoquées par la crise.

En septembre 1962, le ministère des Finances formule de nouvelles propositions inspirées par le « souci de justice et par le bon sens »²⁵, non sans que celles-ci aient été discutées et parfois amendées dans un sens plus restrictif par le ministère des Affaires étrangères. Le Quai d'Orsay considère notamment qu'« il ne devrait plus être possible pour les Français, quel que soit leur précédent domicile, de bénéficier d'une exonération fiscale quelconque en venant s'installer à Monaco »²⁶.

Cette condition posée, les discussions portent essentiellement sur deux questions litigieuses : d'une part, l'imposition des étrangers et d'autre part l'imposition des sociétés. Les négociateurs parviennent sur ces questions à s'accorder sur le principe de l'imposition, mais il reste à définir l'assiette et le taux de cet impôt. Or, sur ce point, aucun terrain d'entente n'est trouvé avant le 11 octobre, date d'expiration du délai de préavis de six mois sur la caducité de la convention de 1951.

En conséquence, le rétablissement des contrôles douaniers et policiers aux frontières franco-monégasques est annoncé dès le 12 octobre par Valéry Giscard d'Estaing lors d'une conférence de presse. Le lendemain matin, à 9h 30, six douaniers prennent position sur la route nationale 559 à l'entrée ouest de Monaco, sur le territoire de la commune de Cap d'Ail.

¹⁹ Cité in Le Monde, 24 avril 1962.

²⁰ Journal de Genève, 12-13 mai 1962.

²¹ France-Observateur, 9 août 1962.

²² J-P. Gallois, op. cit., p. 173.

²³ AMAE, Cabinet du ministre, Couve de Murville (1958-1968), vol. 87 : lettre de Maurice Couve de Murville à Valéry Giscard d'Estaing, 8 mai 1962.

²⁴ Idem.

²⁵ *Le Monde*, 26 septembre 1962.

²⁶ AMAE, Cabinet du ministre, Couve de Murville (1958-1968), vol. 87 : lettre de Maurice Couve de Murville à Valéry Giscard d'Estaing, 31 août 1962.

sous le regard d'une foule de curieux qui s'est déplacée afin d'assister à cet événement en dépit d'une pluie battante. Le correspondant du Monde décrit une « ambiance d'énorme canular » dans laquelle les douaniers se livrent à des contrôles sous « les lazzis de la foule, les klaxons et les protestations des automobilistes pris dans un énorme embouteillage »²⁷.

Et si, à la fin de la journée, le barrage est levé, des contrôles volants sont mis en place dès le lendemain aux douze points de passage reconnus de la Principauté. Le système frontalier mis en place comprend dix points de contrôle mixte douane-police, trois postes de police et quatorze barrages avec contrôles intermittents par des patrouilles mixtes douanepolice. L'ensemble est coordonné par un PC installé au commissariat de Beausoleil, pourvu pour la circonstance de nouvelles installations radios et dont les effectifs ont été renforcés avec l'arrivée de CRS.

Au sein de ce dispositif, les douaniers ont pour mission de s'assurer que les produits acheminés en France aient acquitté la TVA et autres impôts sur le chiffre d'affaire. S'ils peuvent se livrer à des saisies, ils n'appliquent pas, en revanche, de taxe car l'union douanière instituée par les traités de 1861 et de 1918 n'est pas remise en cause. Les mesures de police visent, pour leur part, à contrôler les personnes en provenance ou à destination de la Principauté. Il est toutefois prévu de ne pas trop gêner les Français circulant pour l'exercice de leur activité professionnelle : ceux-ci, pour la plupart, résidant dans les communes limitrophes, sont estimés au nombre de 6 825 en 1960. Le contrôle est cependant plus sévère à l'égard des étrangers dont on vérifie les documents leur permettant l'accès au séjour en territoire français. Dans le cas contraire, ils sont refoulés. Quant aux Monégasques, ils doivent, pour entrer sur le territoire français, présenter une carte d'identité ou un passeport monégasque. À l'évidence, il s'agit pour le gouvernement français de frapper les esprits.

Les autorités monégasques, tout en regrettant le durcissement des positions françaises, tentent dans un premier temps de dédramatiser la situation. Elles se montrent même optimistes quant au dénouement rapide de cette situation. La seule réplique à l'arrivée des douaniers est le rappel des autobus monégasques habituellement garés en territoire français à Cap d'Ail. L'opinion publique monégasque se montre plus préoccupée. Pour certains, c'est la « fin de Monaco » selon des propos recueillis par le journaliste du *Monde*²⁸.

Nous n'en sommes certes pas là. Néanmoins, les mesures françaises – en particulier celles qui, en plus des contrôles douaniers, visent à interdire l'importation des produits pharmaceutiques à Monaco - ne sont pas sans provoquer de fâcheuses conséquences socioéconomiques. Des entreprises, notamment dans le domaine pharmaceutique, en pleine expansion au cours des années précédentes, menacent de cesser leurs activités. Ce secteur, qui compte 350 salariés en Principauté, aurait connu une centaine de licenciements au début du mois de novembre²⁹. La crainte de voir l'économie monégasque asphyxiée conduit les syndicats monégasques et français à se mobiliser en faveur d'une reprise des pourparlers entre les deux pays. Du côté des salariés français employés à Monaco, certains se livrent aux chantages des urnes à la veille des élections législatives. Dans une région, bastion de la majorité gaulliste, les conséquences politiques d'une situation sociale en voie de détérioration ne sont sans doute pas négligées. Le Quai d'Orsay, conscient des implications dans le champ diplomatique de la question sociale, demande au ministère des Finances de faire bénéficier les sociétés qui le souhaitent (et certaines en ont fait la demande) de mesures d'exonération fiscale facilitant leur réinstallation en France³⁰.

²⁷ *Le Monde*, 13 octobre 1962.

²⁸ Le Monde, 13 octobre 1962. ²⁹ Le Monde, 6 novembre 1962.

³⁰ AMAE, Cabinet du ministre, Couve de Murville (1958-1968), vol. 87 : lettre de Maurice Couve de Murville à Valery Giscard d'Estaing, 8 novembre 1962.

• Vers le règlement de la crise

Pour sa part, le Prince tente de trouver une porte de sortie honorable à la crise. La promulgation, le 17 décembre 1962, d'une nouvelle constitution de la Principauté, semble lui en donner l'opportunité en inscrivant la reprise des pourparlers avec la France dans le cadre d'un processus global de stabilisation institutionnelle et politique.

De fait, le dialogue est renoué, tout d'abord discrètement, peu de temps après. La reprise des contacts aboutit à un premier résultat le 1^{er} février 1963. L'accord trouvé ce jour-là prévoit que les sociétés industrielles et commerciales installées à Monaco seront soumises, à partir de 1964, à un impôt sur les bénéfices si leur chiffre d'affaire à l'étranger dépasse 25% de leur chiffre d'affaire total. Le taux de cet impôt sera progressif jusqu'en 1965. En ce qui concerne les individus, les Français qui s'établiront désormais en Principauté et ceux qui y sont installés depuis moins de 5 ans au 10 octobre 1962 seront astreints à payer l'impôt français sur le revenu. En revanche, Monégasques et étrangers autres que Français continueront à être exonéré.

En dépit de ces avancées, il faut attendre le 14 avril, à l'occasion des vacances de Pâques, pour que la France lève le « cordon douanier » autour de la Principauté. Du côté français, un tel délai est justifié du fait que l'accord du 1^{er} février ne porte que sur les impôts directs. La décision vise donc à instaurer un climat favorable à la recherche d'un accord complet et définitif. C'est ainsi que doit être aussi interprétée la décision du Prince Rainier de nommer un chargé d'affaires à Paris, poste inoccupé depuis le décès de son titulaire, en février 1962.

La crise s'achève par la signature d'un accord, le 18 mai 1963. Cet accord se compose d'une convention fiscale, convention douanière, convention de voisinage, convention relative à la réglementation de la pharmacie, réglementation des assurances, relations postales, télégraphiques et téléphoniques auxquels s'ajoutent des échanges de lettres (réglementation bancaire dans la Principauté, transports routiers, urbanisme, délimitation des eaux territoriales, etc)³¹. Il s'agit donc d'une remise à plat des relations franco-monégasques comme le souhaitait Paris.

La crise de 1962 n'est certes pas le premier malentendu entre la principauté de Monaco et la France. Elle marque toutefois le franchissement d'un seuil dans l'établissement d'un rapport de force. Le rétablissement temporaire des contrôles douaniers en fournit l'illustration. Cette mesure spectaculaire frappe les esprits et vient rappeler, notamment aux frontaliers azuréens que Monaco est un État. Les contours de la souveraineté monégasque sont d'ailleurs au centre de cette crise qui révèle sans doute en profondeur les difficultés que rencontre la France à reconnaître la plénitude de cette souveraineté. Les mesures de rétorsion françaises s'inscrivent, en outre, dans le cadre politique de fermeté qu'entend mener le général de Gaulle sur la scène internationale³². Soucieux de voir préserver le rang de la France, le président français entend clairement réaffirmer à cette occasion le rapport hiérarchique entre les deux pays. De ce point de vue, le dénouement de la crise vient démontrer la prépondérance française. Toujours est-il que la question lancinante de la fiscalité n'est pas totalement réglée en 1963 et elle viendra encore jusqu'à tout récemment cristalliser les tensions³³.

³² Voir notamment : M. Vaïsse, *La Grandeur. Politique étrangère du général de Gaulle 1958-1969*, Paris, Favard. 1998.

³¹ Pour le détail, voir J.-P. Gallois, op. cit., p. 182-215.

³³ En 2000, le ministère de l'Économie et des Finances préconise une refonte des conventions financières et fiscales franco-monégasques à la suite notamment d'un rapport parlementaire du député socialiste, Arnaud Montebourg sur « Monaco et le blanchiment ».

RECHERCHES RÉGIONALES

se propose de faire mieux connaître les Alpes-Maritimes et les contrées limitrophes telles qu'elles apparaissent au travers des recherches en sciences humaines et sociales.

La revue publie, dans un esprit multidisciplinaire, des travaux originaux, des résumés de thèses ou de mémoires de maîtrise, des documents d'archives, des données statistiques, des notes de lecture, toutes les informations qui font progresser la connaissance ou facilitent les études ultérieures.

En assurant ce périodique, la Direction des Archives du Conseil général des Alpes-Maritimes reste fidèle à sa mission qui est essentiellement de fournir aux chercheurs les instruments de documentation indispensables à la réalisation de leur œuvre.

> FONDATEURS Etienne Dalmasso Andrée Devun

COMITÉ DE RÉDACTION Jean-Bernard Lacroix Marie-Louise Carlin Loïc Rognant Ralph Schor



CONSEIL GENERAL DES ALPES-MARITIMES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES CENTRE ADMINISTRATIF DÉPARTEMENTAL 06206 NICE CEDEX 3 - TÉL. 04 97 18 61 71